

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI  
DE FINANCES  
POUR L'ANNÉE  
BUDGETAIRE  
**2013**

RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ENTREPRISES PUBLICS

<http://www.finances.gov.ma>

Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).  
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

# **Rapport sur le secteur des Etablissements et Entreprises Publics**



## TABLE DES MATIERES

<i>INTRODUCTION GENERALE</i> .....	7
<i>PREMIERE PARTIE :</i> .....	11
<i>EVOLUTION DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PORTEFEUILLE PUBLIC</i> .....	11
<i>1 – CONSOLIDATION DES REALISATIONS DES EEP</i> .....	13
<b>1.1. Amélioration des indicateurs d’activité et des résultats</b> .....	14
1.1.1 - Progression du chiffre d’affaires .....	14
1.1.2 - Amélioration de la valeur ajoutée.....	14
1.1.3 - Evolution des charges d’exploitation .....	15
1.1.4 - Evolution des charges financières .....	16
1.1.5 - Nette amélioration des résultats d’exploitation .....	16
1.1.6 - Evolution positive des résultats courants.....	17
1.1.7 - Progrès des résultats nets.....	17
<b>1.2. Consolidation de la structure financière</b> .....	18
1.2.1 - Forte progression de la capacité d’autofinancement (CAF) .....	18
1.2.2 - Consolidation des actifs.....	18
1.2.3 - Renforcement des fonds propres .....	19
1.2.4 - Evolution de l’endettement .....	19
1.2.5 - Rendement du portefeuille public .....	20
1.2.5.1 - Amélioration de la rentabilité opérationnelle .....	20
1.2.5.2 – Rendement financier et commercial .....	21
<b>1.3. Optimisation de la trésorerie et des placements</b> .....	21
<i>2 – ECHANGES FINANCIERS ENTRE L’ETAT ET LES EEP</i> .....	22
<b>2.1- Transferts budgétaires de l’Etat aux EEP</b> .....	22
<b>2.2 - Produits provenant des EEP</b> .....	23
2.2.1 - Evolution des produits sur la période 2002-2011 .....	24
2.2.2 - Réalisations au titre de l’année 2011 et prévisions pour 2012 .....	25
2.2.3 - Prévisions au titre du PLF 2013 .....	26
<b>2.3 - Contribution fiscale des EEP (IS)</b> .....	26
<i>3 - DYNAMIQUE DE L’INVESTISSEMENT DES EEP</i> .....	27
<b>3.1- Réalisations des investissements des EEP en 2011</b> .....	28
<b>3.2 - Prévisions des investissements des EEP en 2012 et 2013</b> .....	30
<i>4 - CONTRIBUTION DES EEP AUX ECHANGES EXTERIEURS</i> .....	32
<b>4.1- Contribution des EEP aux échanges extérieurs : cas de l’OCP</b> .....	32
<b>4.2 - Rôle des EEP dans la promotion de l’offre Maroc à l’international</b> .....	33
4.2.1 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI) .....	33
4.2.2- Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) .....	34
<i>5 - CONTRIBUTION DES EEP AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES</i> .....	34
<b>5.1 - Agences de développement régional</b> .....	35
5.1.1 - Agence du Nord .....	36

5.1.2 - Agence de l'Oriental .....	36
5.1.3 – Agence du Sud.....	37
<b>5.2 - Aménagement et développement régional.....</b>	<b>37</b>
5.2.1 - Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR) .....	37
5.2.2 - Aménagement du site de la lagune de Marchica .....	38
<b>5.3 - Déplacements urbains .....</b>	<b>39</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : .....</b>	<b>41</b>
<b>ROLE DES EEP DANS LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES CHANTIERS STRUCTURANTS.....</b>	<b>41</b>
<b>1 - GRANDS CHANTIERS D'INFRASTRUCTURES.....</b>	<b>44</b>
<b>1.1 - Développement du réseau des transports .....</b>	<b>44</b>
1.1.1 - Transport autoroutier.....	44
1.1.2 - Transport ferroviaire .....	46
1.1.3 - Transport aérien.....	48
<b>1.2 - Renforcement du réseau portuaire et aéroportuaire.....</b>	<b>49</b>
1.2.1 - Agence Nationale des Ports (ANP) .....	50
1.2.2 - Agence Spéciale Tanger Med (TMSA).....	51
1.2.3 - Société d'Exploitation des Ports (SOPEP- Marsa Maroc).....	53
1.2.4 - Office National des Aéroports (ONDA).....	54
<b>1.3 - Mise en œuvre de la stratégie logistique nationale.....</b>	<b>55</b>
<b>2 – ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES .....</b>	<b>56</b>
<b>2.1 – Développement Agricole.....</b>	<b>56</b>
2.1.1- Agence pour le Développement Agricole (ADA) .....	56
2.1.2- Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) .....	58
2.1.3- Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS).....	58
<b>2.2 – Modernisation du secteur de la Pêche.....</b>	<b>59</b>
2.2.1 - Office National des Pêches (ONP).....	60
2.2.2 - Institut National de Recherche Halieutique (INRH) .....	61
<b>2.3 – Mines, Energie et Eau .....</b>	<b>62</b>
2.3.1 - La stratégie de développement du secteur des phosphates .....	62
2.3.1.1 - Axes de la stratégie adoptée pour le secteur des phosphates .....	62
2.3.1.2 – Principaux projets en cours de réalisation .....	62
2.3.1.3 – Evolution des activités en 2011 et 2012 .....	63
2.3.2 - L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM).....	65
2.3.3 - La stratégie énergétique.....	66
2.3.3.1 - Programme solaire.....	66
2.3.3.2 - Programme national éolien.....	67
2.3.3.4 - Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ADEREE) .....	68
2.3.3.5 - Centre National de l'Énergie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN).....	69
2.3.4 - Production et distribution d'électricité et d'eau potable.....	70
2.3.4.1 - ONEE (branche d'électricité).....	70
2.3.4.2 – Eau et assainissement (ONEE- branche eau).....	72
2.3.4.3 - Régies de distribution.....	75
<b>2.4 - Stratégie touristique .....</b>	<b>76</b>
2.4.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) .....	77
2.4.2 - Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT).....	77
2.4.3 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT) .....	78
<b>2.5 - Développement des Télécommunications, des Services Postaux et de l'Audiovisuel.....</b>	<b>79</b>
2.5.1 - Télécommunications .....	79

2.5.2 - Poste .....	80
2.5.3 – Audiovisuel.....	81
<b>3- ACCES AUX SERVICES DE BASE ET RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE .....</b>	<b>83</b>
<b>3.1 – Education et santé .....</b>	<b>83</b>
3.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) .....	83
3.1.2 – Universités .....	84
3.1.3 – Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) .....	85
<b>3.2 – Emploi et Formation professionnelle .....</b>	<b>87</b>
3.2.1 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT).....	87
3.2.2 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC).....	88
<b>3.3 –Solidarité et cohésion sociale .....</b>	<b>90</b>
3.3.1. Entraide Nationale (EN) .....	90
3.3.2 - Agence de Développement Social (ADS) .....	90
3.3.3 - Caisses de prévoyance sociale.....	91
3.3.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites .....	91
3.3.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale.....	93
3.3.4 - Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) .....	94
<b>3.4 - Promotion du monde rural .....</b>	<b>95</b>
3.4.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) .....	95
3.4.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable (PAGER).....	96
3.4.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR 2).....	97
<b>3.5 – Stratégie de l'habitat, urbanisme et politique de la ville .....</b>	<b>98</b>
3.5.1 – Holding Al Omrane (HAO) .....	98
3.5.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM).....	99
3.5.3 - Idmaj Sakane .....	100
3.5.4 - Appui au financement de l'habitat .....	101
3.5.5 - Agences Urbaines.....	101
3.5.6 - Agence de Développement et de Réhabilitation de la Médina de FES (ADER).....	103
3.5.7 - Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades (SONARGES).....	103
<b>4 - INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES.....</b>	<b>104</b>
<b>4.1 - Caisse de Dépôt et de Gestion .....</b>	<b>104</b>
<b>4.2 - Crédit Agricole du Maroc (CAM).....</b>	<b>106</b>
<b>4.3 - Caisse Centrale de Garantie (CCG).....</b>	<b>107</b>
<b>4.4 - Fonds d'Equipement Communal (FEC).....</b>	<b>108</b>
<b>TROISIEME PARTIE : .....</b>	<b>111</b>
<b>RENFORCEMENT DU CONTROLE ET DE LA GOUVERNANCE DES EEP .....</b>	<b>111</b>
<b>1 - MODERNISATION DU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT SUR LES EEP.....</b>	<b>114</b>
<b>1.1 - Réforme du dispositif de contrôle financier .....</b>	<b>114</b>
<b>1.2 - Développement des instruments de gestion des EEP .....</b>	<b>115</b>
<b>1.3 - Renforcement des audits externes .....</b>	<b>116</b>
<b>1.4 - Réforme de la réglementation des marchés relative aux Etablissements Publics.....</b>	<b>116</b>
<b>1.5 - Normalisation et consolidation des comptes.....</b>	<b>117</b>
<b>2 - AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES EEP.....</b>	<b>117</b>
<b>2.1 - Le Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP : un référentiel pour l'amélioration de la gouvernance des EEP .....</b>	<b>118</b>

<b>2.2 - Contractualisation pluriannuelle des relations Etat-EEP</b> .....	<b>119</b>
2.2.1 - Nouveaux contrats.....	120
2.2.2 - Suivi des Contrat de Programme Etat – EEP .....	121
<b>ANNEXES</b> .....	<b>123</b>

## INTRODUCTION GENERALE

Dans un contexte international marqué par des incertitudes sur la croissance économique mondiale, le Maroc continue de jouir de la confiance de la communauté internationale, des organisations financières internationales et des investisseurs nationaux et étrangers suite notamment à la réussite de sa réforme constitutionnelle, à la consolidation de sa transition démocratique et à son modèle de développement économique et social intégré.

Ce modèle est fondé, d'une part, sur la consolidation des bases d'une croissance forte, soutenable et créatrice d'emplois impulsée par la demande intérieure et la création des conditions nécessaires pour faire du Maroc une plateforme d'investissements et d'exportations, et d'autre part, la mise à niveau du capital humain, le développement des mécanismes de solidarité et de cohésion sociales ainsi que sur la consécration des principes de bonne gouvernance et de développement durable et territorial.

Dans ce cadre, les Etablissements et Entreprises Publics (EEP) constituent le fer de lance pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les différents secteurs d'activités où ils font montre d'un dynamisme accru concourant à la réalisation des objectifs des stratégies sectorielles et à la concrétisation des projets structurants du Maroc, qu'il s'agisse en particulier de la stratégie énergétique à travers l'ONEE, MASEN, ADEREE et SIE, du Plan Maroc Vert via les Offices de Mise en Valeur Agricole, l'ADA et SONACOS, du Plan AZUR avec la participation de l'ONMT, de la SMIT, du FMDT et de la CDG, de la stratégie Emergence au titre de laquelle l'AMDI contribue à la promotion des investissements dans les secteurs prioritaires ou des programmes de développement des infrastructures de transport avec une implication marquée de l'ONCF, d'ADM, de la RAM, de l'ANP et de l'ONDA.

Ainsi, les EEP contribuent à l'amélioration de l'offre en services et infrastructures de qualité, devant répondre aux attentes des citoyens et améliorer la compétitivité du pays. A titre d'illustration, le projet Tanger Med, réalisé par le groupe TMSA selon une vision stratégique intégrée en développant à la fois une plateforme portuaire de haut niveau de service ayant permis dès les premières années d'exploitation de capter 19% du trafic de conteneurs de détroit et une plateforme logistique et industrielle en Méditerranée qui génère de l'investissement et de l'emploi, constitue un pôle de développement national et régional.

Concernant les performances économiques et financières, les EEP ont enregistré des avancées remarquables en termes d'activité, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, de résultats et d'investissement. Ainsi, la valeur ajoutée créée par les EEP a dépassé les 80 milliards de dirhams en 2011 confirmant un accroissement de 16% par rapport à 2010, tirée en cela par les principaux secteurs de l'énergie, des mines, de l'habitat et des transports ; elle représente ainsi 9,6% du PIB ; ce qui reflète le dynamisme de ces entités dans l'accompagnement de la croissance dans notre pays. Par ailleurs, le résultat net consolidé du secteur des EEP s'est établi à 27 milliards de dirhams en 2011, permettant une amélioration substantielle de la capacité d'autofinancement des EEP. De même, les EEP contribuent au budget général de l'Etat sous forme de produits de dividendes et de monopole et de recettes fiscales pour un montant total de l'ordre de 10% des recettes ordinaires de l'Etat.

En matière d'investissements réalisés, les EEP confirment, en 2011, la nouvelle dynamique entamée en 2010 avec l'atteinte d'un nouveau palier de près de 69 milliards de dirhams, consolidant ainsi leur rôle en matière de mise en œuvre des stratégies sectorielles en phase avec les orientations du Gouvernement, de fourniture des services de base et de réalisation de



projets structurants d'envergure. L'enjeu se situe, à l'avenir, dans la conciliation entre une meilleure valorisation des investissements existants et l'accélération de la réalisation des programmes d'investissement en cours et ce, en intégrant davantage les critères d'efficacité, de rentabilité, d'optimisation des impacts des différents projets et de consolidation de leur convergence et de leur intégration aux niveaux régional et territorial.

Le renforcement de l'action des EEP demeure fortement inscrit dans le programme gouvernemental en vue de mieux contribuer à la création de richesses et d'emplois, à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et aux nécessaires équilibres sociaux et territoriaux.

Pour relever ces défis, le programme du Gouvernement a mis en place un vaste chantier de réformes et d'actions structurantes visant l'amélioration de la gouvernance des EEP, la réforme du dispositif de contrôle de l'Etat sur les EEP, la généralisation des relations de contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et les EEP et le développement du Partenariat Public-Privé. Ces axes prioritaires permettront d'asseoir et de consacrer davantage les principes et les pratiques de transparence et de bonne gouvernance au sein des EEP, permettant en définitive d'optimiser leurs performances ainsi que la poursuite de leurs efforts d'investissement à travers la diversification des sources de financement et la prospection de nouvelles niches d'innovation par le biais des PPP qui constituent une alternative de premier choix, permettant, dans un cadre clair et équilibré, le respect des principes fondamentaux de concurrence et de transparence.

Ainsi, et conformément aux orientations du programme gouvernemental portant sur la réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle des EEP, une étude a été lancée au début de 2012 visant le renforcement de l'efficacité du contrôle des EEP en le couplant davantage avec la gouvernance et en l'orientant vers le suivi des performances, l'amélioration de la gestion interne, la prévention des risques et la préservation des ressources et ce, en plus de la régularité et de la conformité de gestion. La réforme escomptée vise également à mieux répondre aux impératifs de la nouvelle Constitution en termes de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, de renforcement de la transparence et de rationalisation de la gestion publique.

De même, et en vue de garantir une bonne implémentation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP lancé par le Chef du Gouvernement le 19 mars 2012, des efforts sont déployés à travers des actions de vulgarisation et de communication sur les modalités pratiques de mise en œuvre des recommandations dudit Code pour assurer un ancrage fort des dites pratiques. Dans ce sens, une circulaire du Chef de Gouvernement a invité les membres du Gouvernement à veiller à la généralisation et à la mise en œuvre du contenu dudit Code par la mise en place, par les Organes de Gouvernance des EEP sous leur tutelle, de bilans de gouvernance et de plans de son amélioration.

Le renforcement de la transparence et de la reddition des comptes est également recherché à travers la mise à niveau, en cours de préparation, du système comptable via l'élaboration d'un nouveau Code Général de Normalisation Comptable et la préparation d'un projet de loi sur la consolidation des comptes permettant de disposer d'outils alignés sur les meilleurs standards internationaux favorisant l'ouverture et l'attrait des investissements.

En ce qui concerne l'année 2013, les EEP sont invités à inscrire leurs actions dans le cadre des orientations arrêtées dans la circulaire Chef du Gouvernement relative à la préparation du projet de Loi de Finances 2013 visant trois objectifs principaux à savoir :

- l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, la promotion de l'investissement productif et le développement de l'emploi : la contribution des EEP à ce niveau est déterminante à travers leurs programmes d'action notamment ceux visant la densification et la rentabilisation des infrastructures de transport, la production d'énergie et la fourniture de services permettant un meilleur attrait des investissements en agissant sur les facteurs de production et la création d'emplois ;
- la réduction des disparités sociales et spatiales : les EEP agissant dans les secteurs sociaux ou à périmètre d'intervention décentralisé sont appelés, conformément aux orientations gouvernementales, à intensifier leurs efforts particulièrement dans les domaines de l'habitat, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé et de la lutte contre la pauvreté. De même, le monde rural continue de bénéficier de programmes spécifiques visant l'accélération du rythme de son équipement et son désenclavement ;
- la mise en œuvre des réformes structurelles et l'amélioration de la gouvernance en insistant sur la préservation des équilibres macro-économiques : les EEP, tout en menant les actions de réformes sectorielles ou opérationnelles nécessaires, œuvreront davantage pour porter leur gouvernance au rang des meilleures pratiques en la matière et s'inscriront plus dans une démarche visant à mieux rééquilibrer leurs échanges financiers avec l'Etat.

Dans ce sens, les EEP sont appelés, pour l'année 2013, à contribuer à la réalisation des objectifs susmentionnés à travers quatre axes majeurs visant :

- la consolidation de l'efficacité et de la rentabilité de leurs investissements existants et l'accélération du rythme de réalisation des programmes d'investissement en cours ainsi que la sélection et la réalisation des nouveaux investissements en tenant compte des impératifs de création d'emploi, de développement local et d'impacts sur la balance des paiements et ce, tout en favorisant le recours au Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- la consolidation de la performance et de la qualité des services fournis par les EEP en augmentant la productivité et la création de valeur ajoutée et en rééquilibrant les interventions au niveau territorial. Les EEP devront également mieux œuvrer pour renforcer l'offre exportable du pays et contribuer efficacement aux politiques publiques pour l'amélioration du climat d'investissement ;
- la rationalisation des dépenses notamment par la maîtrise des charges d'exploitation et la réduction de celles n'impactant pas la productivité, la rationalisation de la gestion des ressources humaines via le recours à la formation et à la gestion prévisionnelle en la matière et l'optimisation des structures organisationnelles ;
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la transparence dans le sens des prescriptions du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP lancé en 2012 et ce, en vue d'assurer une gestion responsable et transparente des EEP à même de garantir la fiabilité, l'intégrité et l'efficacité de leurs actions.

Dans ce cadre, le renforcement et la généralisation progressive de la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP sont en cours pour en faire un outil d'ancrage des EEP dans les politiques publiques, de renforcement de leurs performances et d'amélioration de leur gouvernance. Ainsi, la coordination des interventions et la contractualisation des relations entre les EEP, l'Etat ou les collectivités territoriales poursuivant les mêmes objectifs sont vivement recommandées dans le sens d'une convergence plus grande et optimisée permettant

des impacts tangibles sur la promotion de l'investissement et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Au regard de ce qui précède, le présent rapport sur les EEP se propose de mettre l'accent, dans une *première partie*, sur le portefeuille public, son évolution et son importance ainsi que son rôle dynamique en matière d'investissement et d'échanges financiers avec l'Etat et ce, tout en mettant en exergue les performances économiques et financières réalisées.

La *deuxième partie* du Rapport est consacrée à l'analyse détaillée du rôle des EEP dans le processus de développement économique et social du pays et ce, à travers les enjeux et programmes d'investissement et les plans d'action des principaux EEP jouant un rôle important dans la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles ainsi que les impacts de leurs actions permettant de passer à une vitesse supérieure en matière de satisfaction des besoins des citoyens et des opérateurs économiques.

La *troisième partie* du Rapport est consacrée au renforcement du contrôle financier de l'Etat sur les EEP à travers notamment l'amélioration du dispositif de gouvernance et de contrôle actuel et le développement des instruments de gestion des EEP. Cette partie traite également de la gouvernance des EEP en mettant en évidence les nombreuses actions qui sont menées notamment, en matière d'implémentation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP conduisant entre autres à l'amélioration du fonctionnement des organes de gestion des EEP et des efforts menés en vue de la promotion et de la généralisation de la contractualisation entre l'Etat et les EEP.

**PREMIERE PARTIE :  
EVOLUTION DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET  
FINANCIERES DU PORTEFEUILLE PUBLIC**



Le portefeuille public est composé de 239 Etablissements publics et 42 entreprises publiques à participation directe du Trésor dont 33 où l'Etat est directement majoritaire. Certaines de ces entités détiennent des filiales et participations au nombre total de 434 dont 194 où la participation publique est majoritaire.

Les réalisations de l'année 2011 et du premier semestre 2012 confirment le dynamisme du portefeuille public. En effet, les performances économiques et financières des EEP ainsi que leurs indicateurs d'activité se sont bien comportés.

Ainsi, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée s'accroissent respectivement de 11,7% et 15,9% portant la contribution des EEP au PIB à 9,6% en 2011 contre 8,9% en 2010. Malgré l'augmentation des charges d'exploitation de 11,5% en relation notamment avec la hausse des cours des matières premières et le dialogue social, les résultats d'exploitation et nets se sont améliorés de 20% et 23,7% respectivement.

Les rendements financier et commercial se sont également renforcés traduisant la solidité d'un patrimoine public en progression constante, les actifs ayant atteint 920 milliards de dirhams et les fonds propres 363 milliards de dirhams en 2011.

Grâce à ces performances, le trend d'investissement des EEP a maintenu son rythme haussier avec un volume d'investissement de 69 MMDH en 2011 et ce, en relation avec la mise en œuvre de programmes d'investissement d'envergure dans divers domaines (CDG, HAO, OCP, TMSA, ONEE, ONCF, ADM,...). Bénéficiant de la progression des investissements, l'activité des EEP s'est nettement améliorée permettant de répondre aux besoins des différents agents économiques. Ainsi, à titre d'illustration, les évolutions suivantes ont été enregistrées entre fin juin 2011 et fin juin 2012 :

- les ventes d'énergie électrique se sont accrues de 5% pour s'établir à 2.525 GWH ;
- les ventes d'eau de l'ONEE ont augmenté de 3,2% pour atteindre 376 millions m<sup>3</sup> ;
- le trafic autoroutier s'est amélioré de 16% pour atteindre 15.390 millions véhicules-km ;
- les unités d'habitat produites par le Groupe HAO ont augmenté de 36,6% atteignant 81.191 unités et le nombre de titres fonciers créés a progressé de 26,7% (26.664 titres);
- les inscriptions des droits réels (337.271 unités) et les certificats de propriété (507.562 certificats) recensés par l'ANCFCC ont augmenté respectivement de 20,3% et 23%.

De même, les actions des EEP ont donné une forte impulsion au développement des exportations tout en contribuant au développement régional. Ainsi, les EEP contribuent à l'amélioration de l'offre exportable du Maroc soit directement à travers particulièrement les exportations de l'OCP, soit indirectement à travers la promotion et la coordination. En outre, les EEP agissant sur les plans local et régional ont réalisé plus de 45% de l'investissement du secteur des EEP en 2011.

## **1 – CONSOLIDATION DES REALISATIONS DES EEP**

Malgré un contexte marqué par la crise économique et financière mondiale, les perturbations des cours des matières premières et les événements géopolitiques dans la région, les EEP ont enregistré, durant les années 2010 et 2011, de bonnes performances en termes d'activité, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de résultats. Leur situation financière s'est également améliorée.

A cet égard, les performances du Groupe OCP, inscrites dans un trend haussier durant les années 2010 et 2011, ont tiré à la hausse les indicateurs économiques, financiers et d'activité du portefeuille public.

Dans l'analyse qui suit, les indicateurs de l'ONE et de l'ONEP sont présentés séparément en raison du fait que le regroupement des deux Offices n'est entré en vigueur qu'en avril 2012.

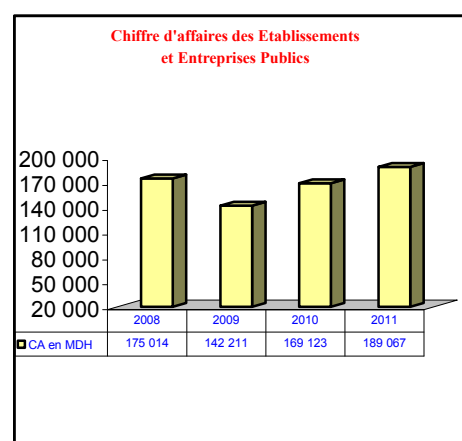
## 1.1. Amélioration des indicateurs d'activité et des résultats

### 1.1.1 - Progression du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 s'élève à **189 MMDH** enregistrant une hausse de 11,8% par rapport à 2010 (169,1 MMDH).

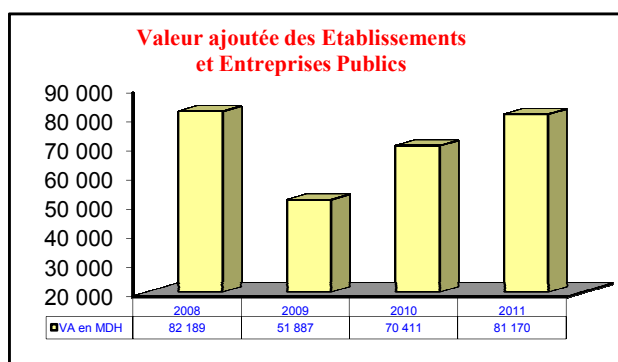
L'essentiel de ce montant est réalisé par le Groupe OCP (56,4 MMDH), l'ONE (22,4 MMDH), la CNSS (21,4 MMDH), la CMR (20,2 MMDH), le Groupe RAM (13 MMDH), le Groupe CDG (5,4 MMDH), le Groupe HAO (5,1 MMDH), le CAM (4,2 MMDH), l'ONEP (3,9 MMDH) et l'ANCFCC (3,7 MMDH).

Ces 10 EEP ont contribué en 2011 à plus de 82% du chiffre d'affaires global du secteur.



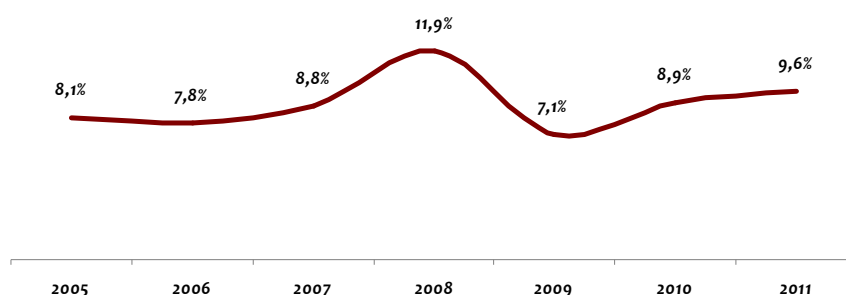
### 1.1.2 - Amélioration de la valeur ajoutée

A fin 2011, la valeur ajoutée s'est établie à 81,2 MMDH en progression de 15,3% par rapport à 2010 (70,4 MMDH). Une part de près de 40% de cette richesse est le fait du Groupe OCP dont le montant a atteint 31,8 MMDH.



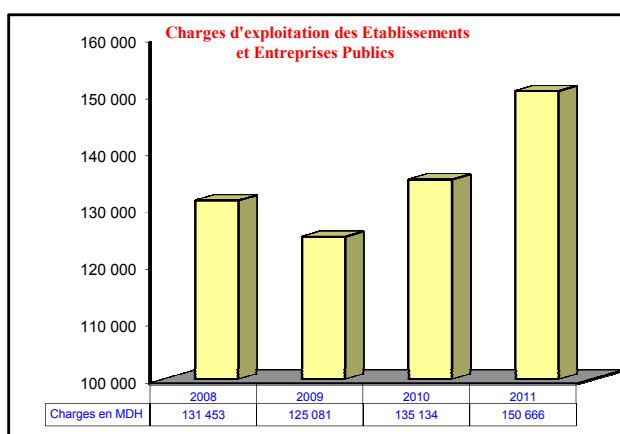
8 organismes produisent près de 80% de la valeur ajoutée totale en 2011. Il s'agit du Groupe OCP (31,8 MMDH), de la CNSS (8,6 MMDH), du Groupe CDG (6,6 MMDH), de l'ONE (4,7 MMDH), de l'ANCFCC (3,5 MMDH), du CAM (3,2 MMDH), de l'ONEP (2,6 MMDH) et de l'ONCF (2,6 MMDH).

Par rapport au PIB, la valeur ajoutée des EEP a représenté 9,6% en 2011 contre 8,9% en 2010.



### 1.1.3 - Evolution des charges d'exploitation

Ces charges ont atteint **150,7 MMDH** en 2011, enregistrant une hausse de 11,5% par rapport à 2010 (135,1 MMDH) et ce, en relation particulièrement avec l'accroissement des charges, en liaison avec le volume des activités, du Groupe OCP (35 MMDH), de l'ONE (20,1 MMDH), de la CMR (18,3 MMDH), de la CNSS (15,1 MMDH), de la RAM (12,6 MMDH) et de l'ANCFCC (3,2 MMDH).



Ces augmentations des charges d'exploitation ont été partiellement atténuées par la baisse des charges d'autres organismes dont le Groupe HAO (-11,6% avec 6,2 MMDH) et le groupe CDG (-7% avec 2,6 MMDH).

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler les mesures de rationalisation prises par le Gouvernement au cours de l'exercice 2011 incitant les EEP à la maîtrise de leurs charges d'exploitation à travers la rationalisation des dépenses de fonctionnement et la maîtrise de leur train de vie.

Toutefois, ces charges ont été impactées à la hausse par les résultats du dialogue social ayant entraîné des augmentations de salaires qui ont concerné la majorité des EEP avec effet du 1<sup>er</sup> mai 2011 et porté notamment sur le réaménagement du régime indemnitaire et le relèvement du quota d'avancement du personnel.

A cet égard, les charges de personnel des EEP<sup>1</sup> qui représentent une composante importante des charges d'exploitation, se sont élevées en 2011 à 28,9 MMDH enregistrant une augmentation de près de 7,3% par rapport à 2010. Près de 60% de ces charges sont le fait de 7 grands EEP à savoir l'OCP, la RAM, l'ONE, la CDG, l'OFPPT, l'ONEP et la CNSS.

<sup>1</sup> Compte non tenu des charges afférentes au personnel des EEP qui émargent sur le BGE.



Rapportées au chiffre d'affaires, les charges de personnel des EEP ont représenté 15,3% en 2011 pour un effectif global de 129.753 agents.

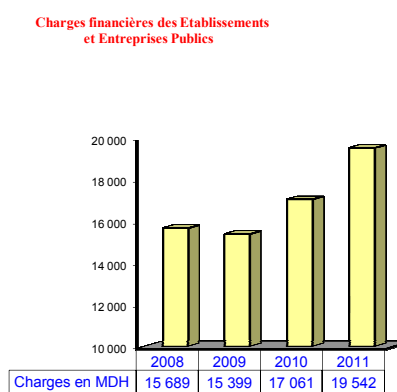
Par ailleurs, l'amélioration de la productivité du personnel est une préoccupation constante en matière de gestion des ressources humaines des EEP. Dans ce cadre, certains EEP recourent à des opérations ciblées de départs volontaires anticipés à la retraite et ce, de manière concertée avec les partenaires sociaux. Ainsi, 732 départs indemnisés ont été recensés en 2011 pour un coût total de 173 MDH concernant l'Entraide Nationale (353 agents), SODEA (123 agents), SOGETA (94 agents), Al Barid Bank (89 agents), Barid-Al Maghrib (53 agents), SONACOS (14 agents) et SOREC (6 agents).

### 1.1.4 - Evolution des charges financières

Elles se sont élevées à **19,5 MMDH** en 2011, enregistrant une hausse de 14,5% par rapport à 2010, sous l'effet de l'augmentation des charges financières du Groupe CDG (+5,8%), d'ADM (+35,1%), de l'ONE (+7,4%), du CAM (+8,7%), de l'ONEP (+20,2%) et de la CMR (+73,6%).

Cette augmentation a été, néanmoins, atténuée par la baisse des charges du groupe OCP (-11,1%) et de l'ONCF (-1,2%).

Ces charges ont représenté en 2011 l'équivalent de 10% du chiffre d'affaires, soit le taux relevé au cours des dernières années.

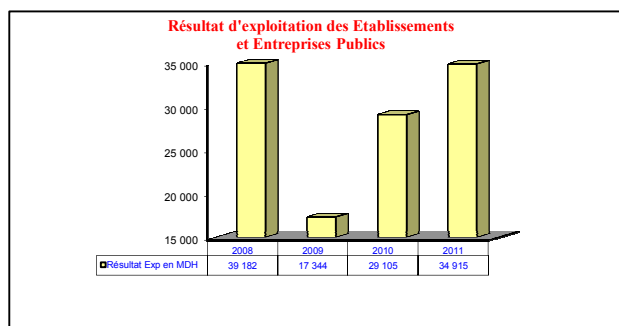


### 1.1.5 - Nette amélioration des résultats d'exploitation

Les résultats d'exploitation ont atteint **34,9 MMDH**, enregistrant une amélioration de 20% par rapport à 2010 expliquée, essentiellement, par l'amélioration des résultats du groupe OCP (+52,8%), de la CNSS (+19,9%), du CAM (+8,4%) et de la CMR (+58,5%).

Le total des **résultats d'exploitation bénéficiaires** s'élève à **39,6 MMDH** en 2011 contre 28,8 MMDH en 2010. La hausse des résultats d'exploitation bénéficiaires résulte notamment de celle des EEP suivants : Groupe OCP (+53% avec 22.039 MDH) et CNSS (+20% avec 4.829 MDH).

Le total des **résultats d'exploitation déficitaires** est passé de 50,3 MDH en 2010 à **4,7 MMDH en 2011**. Les principaux EEP affichant des résultats déficitaires sont : ONE (-2.032 MDH), RAM (-499,5 MDH), SNRT (-173 MDH) et ORMVAD (-144 MDH).



### 1.1.6 - Evolution positive des résultats courants

Les résultats courants du secteur des EEP totalisent un montant de **33,5 MMDH** en 2011, en hausse de 7,4% par rapport à 2010 sous l'effet notamment des résultats bénéficiaires du Groupe OCP, de la CNSS et de l'ONDA.

Le total des **résultats courants bénéficiaires** s'élève à **41,2 MMDH** en 2011 contre 18,9 MMDH en 2010. La hausse des résultats courants bénéficiaires résulte notamment de celle des EEP suivants : Groupe OCP (+52% avec 22.625 MDH) et CNSS (+20% avec 6.286 MDH). Cette hausse a été atténuée par la baisse des bénéficiaires de la CMR (-0,43% avec 4.772 MDH) et du Groupe CDG (-36% avec 1.765 MDH).

Le total des **résultats courants déficitaires** est passé de 2,7 MMDH en 2010 à **7,8 MMDH en 2011**. Les principaux EEP affichant des résultats déficitaires sont : ONE (-3.118 MDH), ADM (-1.584 MDH), RAM (-750 MDH), Fonds Hassan II (-401 MDH), ORMVAD (-202 MDH), SNRT (-176 MDH) et SOGETA (-127 MDH).

### 1.1.7 - Progrès des résultats nets

A fin 2011, les résultats nets ont atteint **27,8 MMDH**, en hausse de 23,7% par rapport à 2010. Près de 60% de ce montant est le fait du Groupe OCP (16,3 MMDH) dont le résultat net a augmenté de 84,5% par rapport à 2010. De même, le Groupe TMSA (3.086 MDH contre 273 MDH en 2010) et RADEEMA (742 MDH contre 229 MDH en 2010, soit +513 MDH résultant de reprises sur les provisions constituées auparavant sur les engagements de retraite) ont affiché une nette amélioration de leurs résultats. En revanche, ces performances ont été atténuées par les pertes enregistrées au niveau de certains EEP : ONE, Groupe RAM, ADM, Fonds Hassan II, SNRT, SOREAD et SOGETA.

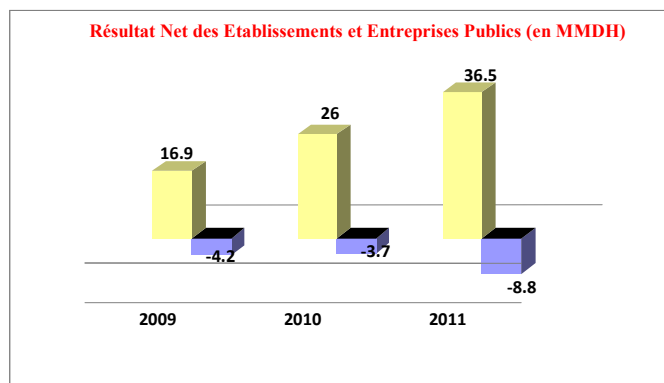
Le total des résultats bénéficiaires s'élève à **36,5 MMDH** en 2011 contre 26,3 MMDH en 2010 tandis que le total des résultats déficitaires s'est aggravé pour atteindre **8,8 MMDH** en 2011 contre 3,6 MMDH l'année d'avant.

Les principales évolutions constatées en 2011 sont :

- **la hausse des bénéficiaires** des EEP suivants : Groupe OCP (+84,5% avec 16.332 MDH), CNSS (+27% avec 6.083 MDH), TMSA (3.086 MDH en 2011 contre 273 MDH en 2010) et ALEM (+115% avec 947 MDH). Cette hausse a été, toutefois, atténuée par un recul des bénéficiaires de la CMR (-0,8% avec 4.771 MDH), du Groupe CDG (-58% avec 801 MDH),

de l'ANCFCC (-0,6% avec 210 MDH), de SODEP (-50% avec 206 MDH) et du FEC (-9% avec 178 MDH) ;

- **l'accroissement des résultats déficitaires** notamment de l'ONE (perte de 3.718 MDH contre une perte de 452 MDH en 2010), de la RAM (perte de 1.736 MDH contre une perte de 929 MDH en 2010) et d'ADM (perte de 1.402 MDH contre une perte de 1.056 MDH en 2010).



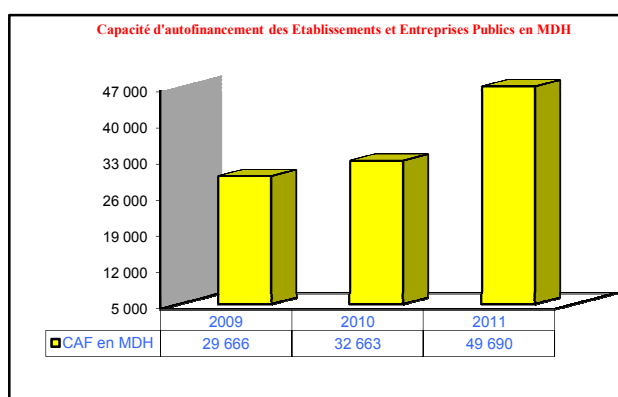
Si l'on tient compte des résultats nets de la société IAM, le résultat net global du secteur atteint **36 MMDH** en 2011 contre 31,6 MMDH en 2010.

## 1.2. Consolidation de la structure financière

### 1.2.1 - Forte progression de la capacité d'autofinancement (CAF)

En 2011, la CAF des EEP a atteint **49,7 MMDH** affichant une hausse de 52,1% par rapport à 2010 (32,7 MMDH). Cette hausse résulte principalement de l'accroissement de la CAF du Groupe OCP (24,9 MMDH ; +188,4%) qui représente 51% du montant total de la CAF.

La CAF globale du secteur des EEP a participé au financement de 72,1% de l'investissement des EEP en 2011 contre 48% en 2010.



### 1.2.2 - Consolidation des actifs<sup>2</sup>

A fin 2011, le total des bilans des EEP s'élève à **920,4 MMDH** enregistrant une appréciation de 5,7% par rapport à l'année précédente et ce, en relation avec la consolidation de la

<sup>2</sup> Cf. Annexe.

structure financière de ces organismes. L'augmentation a concerné la quasi-totalité des EEP et près de 57% des actifs sont le fait des six entités suivantes ayant toutes dépassé, individuellement, les 60 MMDH d'actifs : Groupe CDG, CMR, Groupe OCP, ONE<sup>3</sup>, CNSS et CAM.

### 1.2.3 - Renforcement des fonds propres<sup>4</sup>

Les capitaux propres des EEP ont atteint **363 MMDH** en 2011, en amélioration de 8,9% par rapport à 2010. Cette variation s'explique par les augmentations de capital ou des fonds de dotations ainsi que par l'accroissement des réserves, des reports à nouveau et des bénéfices.

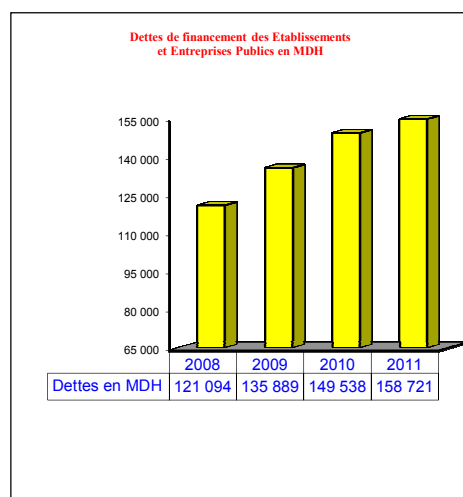
Ces hausses concernent, particulièrement, la CMR (+7% avec 75.675 MDH), la CNSS (+14% avec 49.370 MDH), le Fonds Hassan II (+8,5% avec 39.376 MDH), le Groupe OCP (+52% avec 37.059 MDH), l'ONCF (+8% avec 18.750 MDH), l'ONEP (+5,9% avec 16.228 MDH) et l'ALEM (+22,5% avec 5.413,5 MDH), atténuées par les principales baisses enregistrées durant la même période, par le Groupe CDG (-13,7% avec 19.955 MDH), l'ONE (-27,6% avec 9.656 MDH) et ADM (-3,6% avec 7.115 MDH).

### 1.2.4 - Evolution de l'endettement<sup>5</sup>

Les dettes de financement des EEP s'élèvent à **158,7 MMDH** en 2011 un accroissement de 6,1% par rapport à 2010.

Par rapport au PIB, ces dettes représentent 19%, soit pratiquement le même poids qu'en 2010 (19,2%).

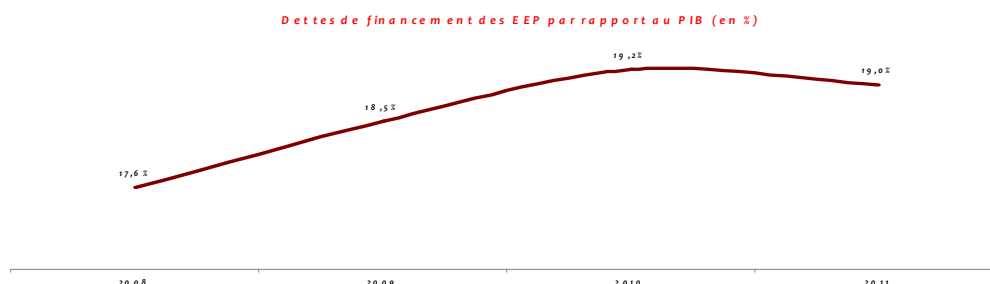
A signaler que les dettes des EEP sur la période précédente se sont accrues parallèlement à la progression de leurs investissements sachant que ces dettes n'ont pas dépassé l'équivalent de 17,2% du total des actifs (17,1% en 2010) et 43,7% des fonds propres (44,8% en 2010). L'ensemble de ces indicateurs dénote de la bonne situation financière globale du portefeuille malgré la hausse de l'endettement.



<sup>3</sup> Le regroupement de l'ONE et de l'ONEP n'est entré en vigueur qu'en avril 2012

<sup>4</sup> Cf. Annexe.

<sup>5</sup> Cf. Annexe.



En 2011, près de 90% des dettes sont le fait de 11 entités qui sont l'ONE, ADM, l'ONCF, l'ONEP, le Groupe OCP, le CAM, la CFR, la TMSA/TMPA, la RAM, le FEC et l'ONDA, impliquées dans la réalisation de grands projets structurants.

L'évolution de ces dettes enregistrée en 2011 s'explique essentiellement par :

- des **mouvements à la hausse** touchant notamment : ADM (+19,9% avec 32 MMDH), ONEP (+17,3% avec 15,6 MMDH), ONCF (+5,4% avec 16,3 MMDH) et ONE (+4,8% avec 32,4 MMDH) ;
- des **mouvements à la baisse** concernant en particulier : le CAM (-36% avec 8,7 MMDH), la TMSA (-14,3% avec 5,8 MMDH), l'ORMVAD (-12 % avec 1,27 MMDH), la RAM (-10,5% avec 5,1 MMDH) et le FEC (-10% avec 4 MMDH).

Par ailleurs, les dettes de financement des EEP sont composées principalement de l'endettement extérieur qui représente 56,4% du total avec **89,5 MMDH** à fin 2011, contre 82,1 MMDH en 2010. Cet encours constitue 46% de la dette extérieure publique.

Cet endettement extérieur des EEP représente l'équivalent de 10,7% du PIB et concerne principalement l'ONE (27,6 MMDH), ADM (21,6 MMDH), l'ONEP (9,1 MMDH), la CFR (5,8 MMDH), l'ONCF (5,8 MMDH) et la RAM (4,9 MMDH). Ces six EEP détiennent près de 84% du total.

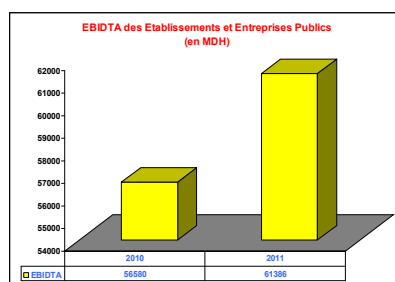
Il est à signaler que le recours des EEP au financement extérieur pour couvrir leurs besoins de financement se fait d'une manière maîtrisée (politique d'arbitrage entre les ressources internes et externes) et ce, en privilégiant les emprunts assortis de meilleures conditions financières (volume des prêts, taux d'intérêt, maturité et différés d'amortissement), notamment ceux contractés auprès des créanciers multilatéraux.

## 1.2.5 - Rendement du portefeuille public

### 1.2.5.1 - Amélioration de la rentabilité opérationnelle

A fin 2011, la rentabilité opérationnelle des EEP, mesurée par l'EBITDA<sup>6</sup>, s'est établie à **61,4 MMDH** en progression de 8,5% par rapport à 2010 (56,6 MMDH), traduisant ainsi l'amélioration continue de cette rentabilité.

<sup>6</sup> *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (Revenus avant intérêts, impôts et taxes, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations)*



L'accroissement de l'EBITDA des EEP à fin 2011 est principalement le fait du groupe OCP (+39% avec 25,9 MMDH), de la CNSS (+15,4% avec 7,9 MMDH), de l'ONEP (+22,7% avec 3 MMDH) et de la CMR (+35,9% avec 2,6 MMDH). Ces 4 organismes produisent, avec l'ONE (3,5 MMDH) plus de 70% de l'EBITDA consolidé des EEP en 2011.

### 1.2.5.2 – Rendement financier et commercial

Le rendement du portefeuille est approché à travers le ratio de Rendement Financier (*résultat net/fonds propres*) et le ratio de Rendement Commercial (*résultat net/chiffre d'affaires*).

Ainsi, le **ratio de Rendement Financier** a atteint 7,6% en 2011 contre 6,7% en 2010 et le **ratio de Rendement Commercial** s'est situé, quant à lui, à 14,7% en 2011 contre 13,2% en 2010 ; ce qui confirme l'amélioration du résultat net couplé à un renforcement des fonds propres, d'une part et l'évolution positive du chiffre d'affaires du secteur d'autre part.

Les principaux EEP qui ont impacté les évolutions enregistrées par ces ratios en 2011 sont l'ONDA, la CAM, le Groupe HAO, l'ANRT et l'ANCFCC.

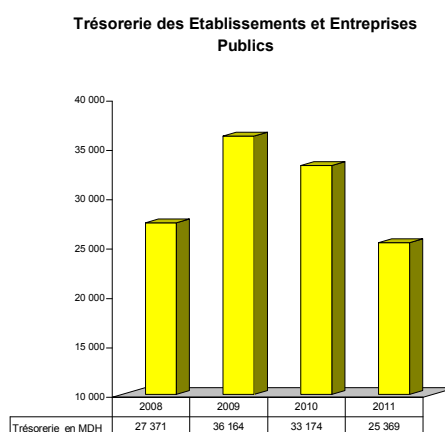
## 1.3. Optimisation de la trésorerie et des placements

### 1.3.1 - Trésorerie

A fin 2011, la trésorerie des EEP a atteint 25,4 MMDH contre 33,2 MMDH une année auparavant.

Les principaux EEP disposant de disponibilités de trésorerie sont l'ANCFCC (2,9 MMDH), les Régies de Distribution (2,8 MMDH), l'OFPPT (2,4 MMDH), les AREF (2 MMDH), l'ONEP (1,6 MMDH), les Universités (1,3 MMDH) et ADM (1,2 MMDH).

La trésorerie passive en 2011 est principalement le fait de l'ONE (-5,2 MMDH) et de l'ONDA (-428 MDH).



Des travaux d'optimisation de la trésorerie des EEP ont été menés durant 2010-2011 et intensifiés en 2012 dans le sens de lier les débloquages des subventions du BGE aux EEP concernés à la situation de leur trésorerie et au rythme de réalisation de leurs investissements.

### 1.3.2 - Placements

A fin 2011, le montant des placements des EEP s'est établi à 182,9 MMDH contre 177,1 MMDH en 2010. Une part de 95% de ce montant correspond aux placements des EEP suivantes : CMR (71,8 MMDH), CNSS (47 MMDH), Fonds Hassan II (21,3 MMDH) et Groupe OCP (19,5 MMDH).

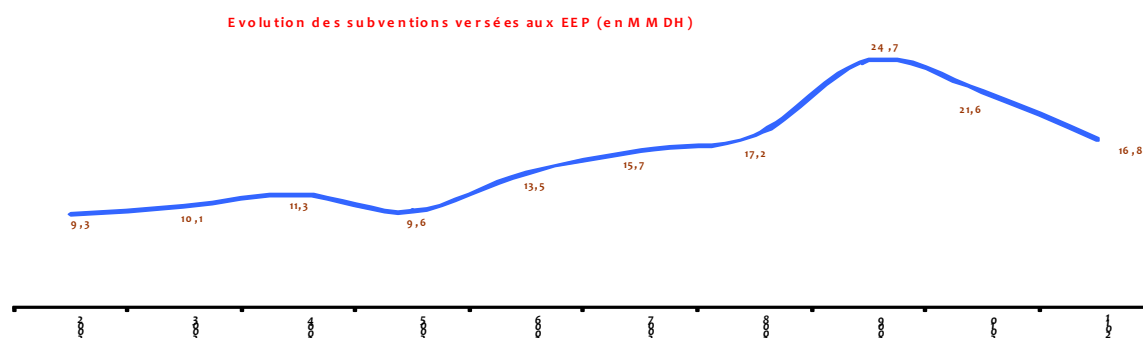
## 2 – ECHANGES FINANCIERS ENTRE L'ETAT ET LES EEP

L'analyse des échanges financiers entre l'Etat et les EEP prend en compte la distinction entre deux populations différentes d'EEP :

- la première a un caractère marchand dont l'activité génère des recettes qui couvrent les charges d'exploitation et d'investissement comme l'OCP SA ou Marsa Maroc et dont une part des excédents dégagés est généralement versée à l'Etat sous différentes formes. Il peut s'agir de dividendes ou de parts de bénéfices correspondant à la part dans le capital de ces EEP, de redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances ;
- la deuxième comporte des EEP dont l'activité nécessite un appui financier de l'Etat, que ce soit temporairement (financement d'investissements structurants comme c'est le cas de ADM ou l'ONCF) ou structurellement en cas de réalisation de missions de service public (c'est le cas des EEP à caractère non marchand dont AREF, Centres hospitaliers, ORMVA, ... etc).

### 2.1- Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

Les transferts budgétaires aux EEP sont passés de 9,3 MMDH en 2002 à 16,8 MMDH en 2011 avec un taux de croissance moyen annuel de 6,8% contre 8,3% pour les dépenses ordinaires du BGE.



Cette évolution est due à la conjonction de plusieurs facteurs dont :

- l'augmentation des besoins des EEP opérant dans des secteurs jugés prioritaires tels que les infrastructures, l'agriculture, le social (enseignement, formation, santé..) et l'urbanisme.. ;

- l'accélération du programme d'investissement dans le domaine des infrastructures qui s'est traduite par des transferts conséquents aux EEP concernés dont notamment ADM et l'ONCF et ce, outre l'appui du Fonds Hassan II ;
- la revalorisation salariale décidée en faveur des salariés du secteur public.

Par ailleurs, cette évolution a été impactée par la création de nouveaux EEP. En effet, entre 2001 et 2011, une cinquantaine de nouveaux établissements publics ont vu le jour ainsi qu'une dizaine de nouvelles SA.

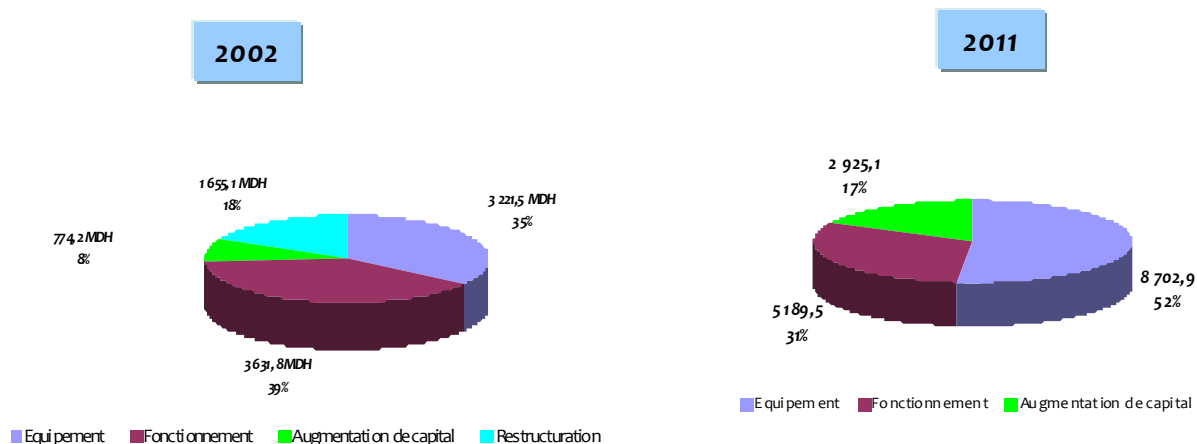
Par rapport au PIB, les transferts aux EEP représentent 2% du PIB en 2011 contre 2,8% en 2010.

La part des subventions d'équipement (y compris les versements au titre de l'augmentation de capital) versées aux EEP dans le total des dépenses d'investissement de l'Etat a atteint 17,5% en 2011 contre 26,9% en 2010.

De même, rapportées au total des dépenses de fonctionnement de l'Etat, les subventions de fonctionnement versées aux EEP représentent 2,9% en 2011 contre 4,6% en 2010.

Il est à préciser que la structure des transferts a connu un réajustement au profit de l'équipement au cours de la période 2002 à 2011 et ce, en relation notamment avec l'accélération des programmes d'investissement des EEP. Pour 2011, aucune dotation n'a été débloquée au titre de la restructuration.

**Structure des transferts de l'Etat aux EEP**



Les principaux bénéficiaires des débloqués à fin décembre 2011 sont : ONCF (1.814 MDH), Fonds Hassan II (1.500 MDH), ORMVAs (1.466 MDH), ADM (1.140 MDH), AREFs (1.052 MDH), Centres Hospitaliers (958 MDH), TMSA (550 MDH), Universités et Etablissements d'enseignement supérieur (519 MDH), ONSSA (438 MDH) et ONMT (300 MDH).

**2.2 - Produits provenant des EEP**

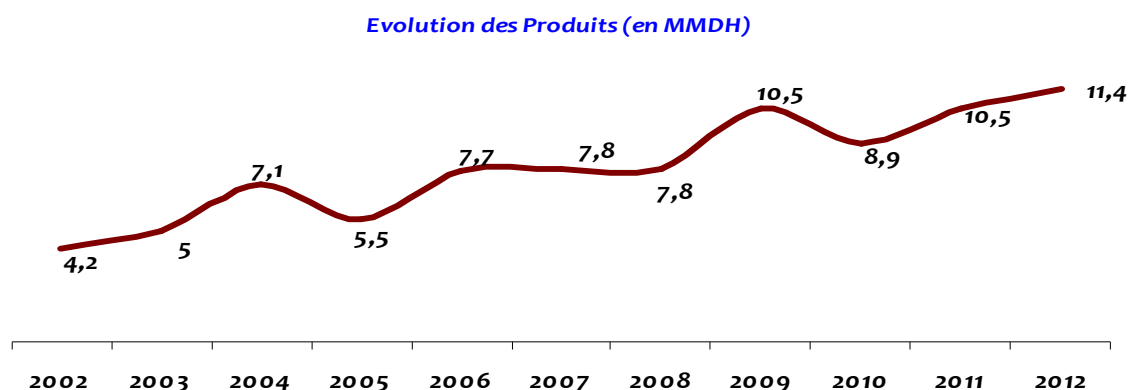
Les produits provenant des EEP sont composés de dividendes provenant des sociétés anonymes, de parts de bénéfices provenant des Etablissements Publics, de redevances



domaniales versées en contrepartie de l'occupation du domaine public ainsi que de redevances d'autre nature.

### 2.2.1 - Evolution des produits sur la période 2002-2011

Sur la période 2002-2011, les produits versés par les EEP sont passés de 4.241 MDH en 2002 à 10.483 MDH en 2011 avec un taux de croissance moyen annuel de 10,6% contre 7% pour les recettes ordinaires du BGE.

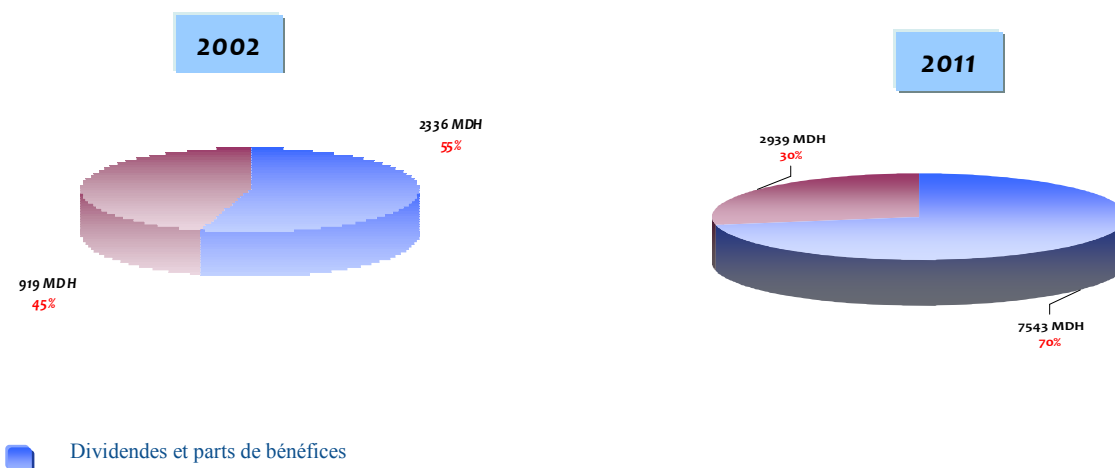


Cette progression est le fruit de l'accroissement des performances des EEP en relation avec les efforts de réformes et de restructurations déployés au cours de la dernière décennie.

Rapportés aux recettes ordinaires du BGE, les produits provenant des EEP représentent 5,8% en 2011 contre 4,5% en 2010 et 4,6% en 2002.

En termes de composantes, la part des dividendes et parts de bénéfices s'est appréciée de 18 points entre 2002 et 2011 en passant de 55% à 73% du total des produits. Cette évolution reflète d'une part, l'impact de la transformation en Sociétés Anonymes d'Etablissements Publics versant, par le passé, des produits de monopole au BGE et d'autre part, l'amélioration de leur performance financière.

#### Structure des produits provenant des EEP



 Produits de monopole et diverses redevances

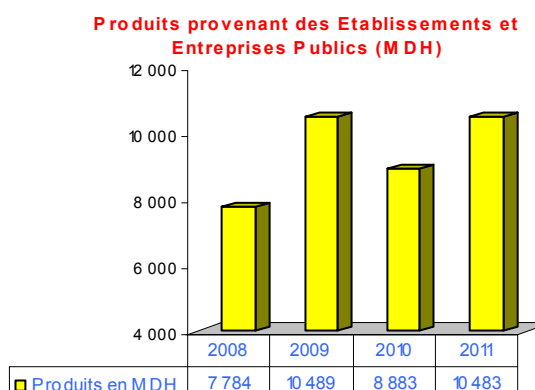
Par ailleurs, la liste des EEP contributeurs au BGE a été élargie durant la période 2002-2011, en passant de 13 EEP contributeurs en 2002 à 17 EEP en 2011 (nouveaux contributeurs : HAO, BCP, ANRT, Office des Changes, SAR, CDVM et ODEP scindé en deux EEP à savoir SODEP et ANP. Cet élargissement a compensé le retrait de certains EEP de la liste des contributeurs initiaux, soit en raison de leur privatisation (Régie des Tabacs, Sucreries, SNPP et SOMATHES), soit en relation avec la détérioration de leurs résultats financiers (RAM et ONE).

Quatre EEP ont contribué durant la période 2002-2011, à plus de 70% du total des produits provenant des EEP. Il s'agit de Bank al Maghrib, de l'OCP SA, de l'ANCFCC et de IAM. Ainsi, ces quatre EEP ont versé 8.815 MDH en 2011, soit 84% du total contre 83% en 2010, 72,5% en 2007 et 67% en 2002.

### 2.2.2 - Réalisations au titre de l'année 2011 et prévisions pour 2012

En 2011, les réalisations au titre des produits provenant des EEP ont connu un taux de réalisation de 103% (10.483 MDH) par rapport à des prévisions initiales de 10.227 MDH enregistrant ainsi une hausse de 18% par rapport à 2010.

Ces produits représentent 1,3% du PIB en 2011 contre 1,2% en 2010 et 5,97% des recettes ordinaires du Budget Général de l'Etat contre 4,6% en 2010.



En 2011, les principales contributions représentant 90,5% du total, proviennent de 6 EEP :

- OCP SA : 3.000 MDH au titre des dividendes contre 1.000 MDH en 2010 ;
- IAM : 2.611 MDH (contre 2.447 MDH en 2010) dont 2.511 MDH au titre des dividendes et 100 MDH au titre de la redevance domaniale ;
- Conservation Foncière : 2.000 MDH au titre des produits de monopole contre 1.800 MDH en 2010 ;
- Bank Al Maghrib : 1.140 MDH contre 2.033 MDH en 2010, dont 833 MDH au titre des dividendes et 307 MDH au titre de la commission de change ;
- CDG : 540 MDH au titre des parts de bénéfices contre 200 MDH en 2010 ;
- Office des Changes : 200 MDH, soit le même montant qu'en 2010.

La loi de Finances pour 2012 a prévu, au titre de ces produits, un montant de 11.380,4 MDH<sup>7</sup> confirmant le trend haussier qu'ils ont enregistré ces dernières années. Ces produits représentent 1,34% du PIB prévu pour l'année 2012.

### 2.2.3 - Prévisions au titre du PLF 2013

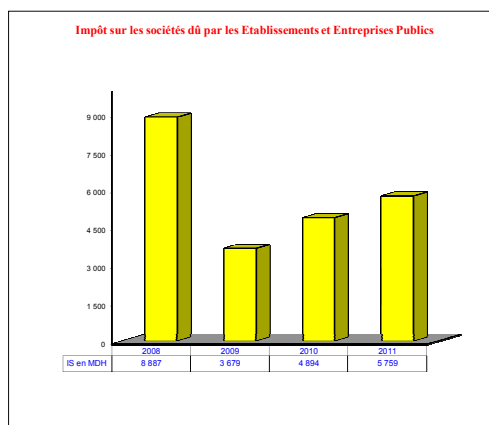
Les prévisions en matière de produits à provenir des EEP, au titre du PLF 2013, sont de **12.563 MDH** contre des prévisions de réalisation en 2012 de 11.202 MDH soit +1.361 MDH (+12,1%), confirmant le trend haussier constaté durant les trois derniers exercices. Les dividendes et parts de bénéfices à provenir des EEP en 2013 représentent 73% des prévisions. Le reliquat est composé de redevances domaniales et autres produits. Les principaux contributeurs se présentent comme suit :

- OCP SA : 5.000 MDH au titre des dividendes, soit +25% par rapport aux prévisions de 2012 ;
- Conservation Foncière : 2.500 MDH au titre des produits de monopole, soit +25% par rapport aux prévisions de 2012 ;
- IAM : 2.132 MDH, soit -5% par rapport aux prévisions de 2012 ;
- Bank Al Maghrib : 1.018 MDH, soit +23% par rapport aux prévisions de 2012 ;
- CDG : 360 MDH au titre des parts de bénéfices soit -28% par rapport aux prévisions de 2012.

### 2.3 - Contribution fiscale des EEP (IS)

Parallèlement aux versements effectués par les EEP, il importe de souligner leur contribution aux recettes fiscales de l'Etat notamment au titre de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu.

En 2011, le montant dû par les EEP au titre de l'IS a atteint **5.759 MDH** contre 4.894 MDH en 2010, soit une augmentation de 18% qui s'explique essentiellement par la hausse de la contribution des groupes OCP (+55% avec 3.098 MDH), de l'ONDA (+13% avec 279 MDH), du groupe HAO (+28% avec 181 MDH) et de l'ANCFCC (+36,6% avec 130 MDH). Ces entités représentent, avec le Groupe CDG (811 MDH) et la SODEP (141 MDH), plus de 80% du montant total.



Les versements globaux des EEP au Budget Général de l'Etat au titre de l'IS et des produits de monopole, dividendes et redevances ont atteint **16.242 MDH** en 2011, en augmentation de 17,9% par rapport à 2010 (13.777 MDH), reflétant le dynamisme du portefeuille public et de

<sup>7</sup> Détail en Annexe.

sa contribution aux finances publiques qui avoisine 10% des recettes ordinaires de l'Etat en tenant compte des produits d'impôts et des revenus versés par les EEP.

### 3 - DYNAMIQUE DE L'INVESTISSEMENT DES EEP

Le programme du Gouvernement prévoit la poursuite de la politique des grands chantiers structurants d'une part, et de la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles et ce, en vue de la consolidation des équilibres macroéconomiques et du maintien de la croissance à un niveau soutenu à travers, notamment, une impulsion de la demande interne et un renforcement de l'investissement public et de la compétitivité des entreprises. En effet, le Gouvernement s'engage à réaliser un ensemble de projets contribuant à la mise en place d'une économie compétitive et productrice de richesses et d'emplois.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le portage, par les EEP, de différents projets structurants du pays notamment dans les domaines du transport ferroviaire, routier, autoroutier, des infrastructures portuaires et aéroportuaires ainsi que leur contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles en matière d'énergie et mines, d'habitat, de tourisme et des programmes sociaux intéressant en particulier l'éducation, la santé et le désenclavement du monde rural.

De par leurs interventions multiformes, les EEP contribuent également à l'émergence de véritables pôles de développement et à l'équipement des zones industrielles

Dans tous ces domaines, les investissements des EEP ont enregistré une dynamique soutenue au cours des dernières années marquant l'important rôle de levier que joue l'investissement public dans la croissance économique.

Ainsi, en matière d'infrastructures, des investissements conséquents ont été réalisés à travers des projets dans les domaines ferroviaire, autoroutier, portuaire et aéroportuaire permettant, notamment, l'accélération du rythme de réalisation des tronçons autoroutiers programmés visant à atteindre un linéaire total de plus de 1.800 KM à l'horizon 2015 sachant que le réseau exploité par la société ADM à fin juin 2012 a atteint un linéaire d'environ 1.420 Km ainsi que la réalisation de la ligne à grande vitesse (LGV) Casablanca-Tanger et la préparation de la réalisation du schéma directeur des autres lignes dont le triplement de la voie Kénitra-Casablanca .

Sur le plan énergétique, la diversification des sources de production des énergies constitue un pilier de l'intervention des EEP (MASEN, ADEREE,...) avec des projets d'envergure dont la construction de centrales de production d'électricité d'origine solaire d'une capacité installée totale de 2.000 MW ainsi que la construction de parcs éoliens dans le cadre du programme de production intégrée de l'énergie électrique éolienne.

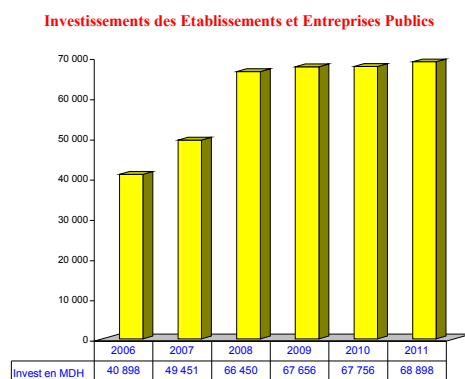
Dans le secteur minier, le Maroc consolide sa position de leadership grâce à la mise en œuvre de projets d'envergure de l'OCP, en particulier celui de Jorf Phosphate Hub–JPH.

Le développement du monde rural a été poursuivi à un rythme accéléré à travers des programmes de mise en valeur des infrastructures de base et d'amélioration des conditions de vie de la population à travers notamment les programmes PERG, PAGER et PNRR 2.

Par ailleurs d'importants investissements ont été consacrés aux secteurs sociaux en vue de procéder à la mise à niveau des établissements scolaires, des infrastructures et des équipements universitaires, de formation professionnelle, hospitalières et de solidarité sociale. Il en est de même pour ce qui est de la diversification de l'offre en matière d'habitat et son amélioration à travers la réduction du déficit et la création de nouveaux produits en relation avec la nouvelle politique de la ville.

### 3.1- Réalisations des investissements des EEP en 2011

Le volume d'investissement des EEP a atteint 68,9 MMDH en 2011, soit plus de deux fois l'investissement réalisé en 2005, confirmant ainsi le maintien de l'investissement des EEP à des niveaux élevés en comparaison avec la période précédente. Ainsi, sur la période 2009-2011, les réalisations en matière d'investissement ont atteint 204 MMDH soit un accroissement de 30,2% par rapport aux 157 MMDH réalisés sur la période 2006-2008.



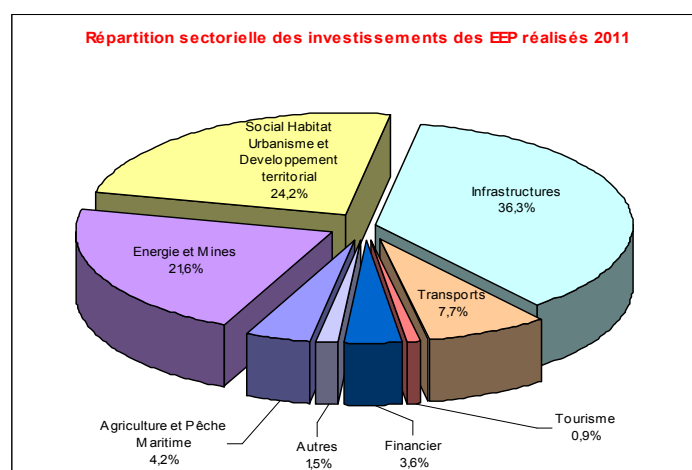
Au niveau global, l'investissement des EEP représente en 2011, l'équivalent de 27,8 % de la FBCF et 1,4 fois les investissements du Budget Général de l'Etat.

Cet effort d'investissement des EEP est adossé aux visions stratégiques du Gouvernement portant sur des secteurs névralgiques tels que les transports, l'énergie, le phosphate, l'habitat, et l'agriculture.

Le taux de réalisation des investissements des EEP pour 2011 a atteint 60,2% avec les principales réalisations suivantes :

- Groupe CDG : 8.763 MDH ;
- Groupe HAO : 6.605 MDH ;
- Groupe OCP : 6.225 MDH ;
- TMSA : 3.371 MDH.
- ONE : 5.703 MDH ;
- ADM : 5.232 MDH ;
- ONEP : 3.621 MDH ;

La répartition sectorielle des investissements des EEP fait ressortir l'importance des programmes engagés dans les domaines des infrastructures (36%), les secteurs sociaux, de l'habitat et l'urbanisme et du développement territorial (24%) et ceux de l'énergie et des mines (22%). L'importance de ces secteurs confirme le constat relevé en 2010 et sera renforcée à travers les programmes prévus au titre de 2012 et 2013



En matière de financement des dépenses d'investissement des EEP pour l'année 2011, l'autofinancement demeure prépondérant par rapport aux autres ressources notamment les concours de l'Etat et les emprunts. Ainsi, la CAF globale du secteur a représenté, en 2011, l'équivalent de 72,1% de l'investissement des EEP, suivie de la contribution de l'Etat qui s'est concrétisée à travers des dotations en capital et des subventions d'équipement du Budget Général de l'Etat en faveur de ces organismes pour un montant total de 11.628 MDH en 2011 contre 14.131 MDH en 2010 ainsi que de l'endettement des EEP aussi bien sur le marché intérieur qu'auprès des organismes internationaux.

De même, le **Fonds Hassan II** contribue au financement des projets de certains EEP en particulier dans les domaines de l'habitat social, du tourisme, de la réhabilitation urbaine, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures ferroviaires, portuaires, routières et autoroutières<sup>8</sup>. A rappeler, à cet égard, que sur des paiements cumulés du Fonds Hassan II à fin 2011 de 22 MMDH, les EEP ont bénéficié d'un montant global de 13,7 MMDH, soit un taux de 62% qui se répartit comme suit : 6,8 MMDH au titre de prises de participation du Fonds, 3,8 MMDH sous forme d'avances non remboursables et 3 MMDH au titre d'avances remboursables ou prêts. 74% des 13,7 MMDH précités ont profité essentiellement aux EEP suivants : ADM (4,6 MMDH), TMSA (3,4 MMDH), ONCF (1,1 MMDH) et AAVBR (1 MMDH).

<sup>8</sup> Cf. Encadré sur les interventions du Fonds Hassan II.

**Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social**

L'activité du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social a été marquée, durant l'année 2011, par la signature de dix nouvelles conventions pour un engagement global s'élevant à 2.870 MDH, portant ainsi ses engagements cumulés, au 31 décembre 2011, à 35.259 MDH. Ces engagements sont composés de contributions financières non remboursables (33,9%), d'avances remboursables et prêts (23,7%) et de prises de participations financières (42,4%).

Ils se rapportent pour une part de 70% au domaine de la promotion de l'investissement. Des parts respectives de 16% et de 14% ont été affectées aux domaines des grandes infrastructures et de la promotion sociale, culturelle et sportive.

Les principaux projets, objet des nouvelles conventions signées en 2011, concernent :

- la réalisation du nouveau port de pêche dans la zone portuaire de Tanger Ville pour un coût global estimé à 1,09 milliard de DH ;
- la poursuite de l'aménagement et la mise en valeur du site de la lagune de Marchica où la contribution du Fonds Hassan II est à hauteur de 200 millions de DH sous forme d'augmentation de sa participation au capital de la société Marchica Med ;
- la réalisation d'un programme de développement de l'agriculture solidaire dans le cadre du Plan Maroc Vert. Ce programme bénéficie d'une contribution du Fonds Hassan II de 600 MDH ;
- l'appui à l'investissement industriel et au développement des nouvelles technologies par le biais de deux programmes dont le coût s'élève respectivement à 595 MDH et 350 MDH ;
- le développement de la nouvelle station de Lixus dont le coût total est estimé à 5,5 MMDH et le nombre d'emplois à créer à 22 000 ;
- la réalisation du Grand Théâtre de Casablanca avec une contribution financière de 400 MDH.

Les décaissements effectués par le Fonds en 2011 s'élèvent à 2.721,5 MDH dont les principaux bénéficiaires sont la société Renault Tanger Med (1.249 MDH), la société Royal Air Maroc (400 MDH), le Fonds Marocain de Développement Touristique (125 MDH), la société de tramway de Casablanca (123,8 MDH), la société Marchica Med (100 MDH), le Ministère de l'agriculture dans le cadre du « Plan Maroc Vert » (100 MDH) et la société MASEN (93,8 MDH). Les décaissements cumulés du Fonds se sont élevés, au 31 décembre 2011, à 22.120,24 MDH, soit 63% du total des engagements.

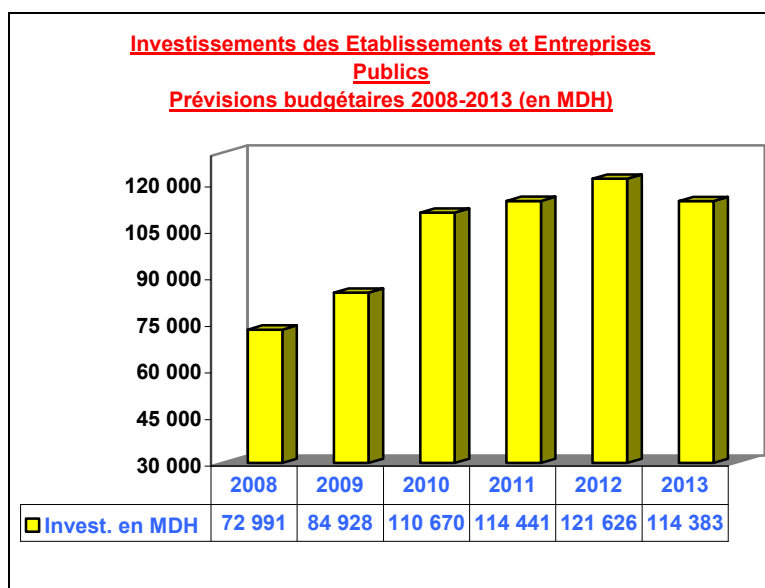
Les projets à caractère régional ont absorbé, à fin 2011, une part de 73 % du montant total des engagements cumulés du Fonds et représentent 70% des investissements totaux escomptés.

A fin 2011, les ressources cumulées du Fonds s'élèvent à 43.670 MDH dont 36.186 MDH correspondant à sa quote-part dans les recettes de privatisation.

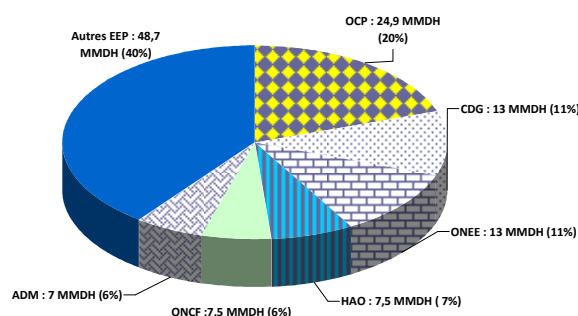
**3.2 - Prévisions des investissements des EEP en 2012 et 2013**

Les prévisions en matière d'investissements des EEP reflètent la constance de la politique volontariste menée par les pouvoirs publics pour mieux équiper le pays, intensifier l'offre de services de base et impulser de nouveaux moteurs de développement.

Au titre de l'année 2013, le montant des investissements des EEP est estimé à 114,4 MMDH confirmant leur maintien à un niveau élevé, sachant que l'accent est mis sur la consolidation de l'efficacité et de la rentabilité des investissements des EEP.



**Répartition des investissements prévisionnels 2013 par principaux EEP**



Outre la mobilisation des ressources classiques de financement, la poursuite des efforts d'investissements publics, pour répondre au mieux aux attentes des citoyens et des opérateurs économiques en infrastructures et services publics de qualité contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des populations et à développer la compétitivité de l'économie nationale, passe par la diversification des sources de financement et des modes d'intervention, le développement des PPP constituant à cet effet une option de premier choix.

A cet égard, et afin de concilier entre la nécessité de répondre dans les meilleurs délais possibles aux attentes de plus en plus croissantes en services publics et la limitation des ressources budgétaires disponibles, un projet de loi sur les PPP a été préparé visant à mettre en place un cadre juridique clair et flexible permettant de consolider un climat de confiance pour le marché des PPP et prenant en compte les intérêts des usagers et du partenaire privé ainsi que les impératifs de concurrence et de transparence conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution.

Ainsi, le développement des PPP contribue à renforcer, sous la responsabilité de l'Etat, la fourniture de services et d'infrastructures économiques et sociales de qualité et à moindre coût, le partage des risques y afférents avec le secteur privé et le développement au sein des administrations publiques des pratiques de contrôle de performance des prestations rendues.



L'amplification des PPP requiert de procéder à l'évaluation préalable des projets concernés pour vérifier la pertinence du recours à cette forme de coopération pour leur réalisation, de sélectionner le partenaire privé sur la base des principes de transparence et de mise en concurrence et de critères de sélection pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et de conclure un contrat fixant en particulier les objectifs de performance à atteindre, les modalités de rémunération, les conditions d'équilibre et les modalités de contrôle, de modification et de terminaison du contrat .

Le recours aux PPP permet également de bénéficier des capacités d'innovation du secteur privé et de garantir contractuellement l'effectivité des services, leurs fournitures dans les délais et avec la qualité requise et leurs paiements, partiellement ou totalement, par les autorités publiques en fonction des critères de performance prédéfinis.

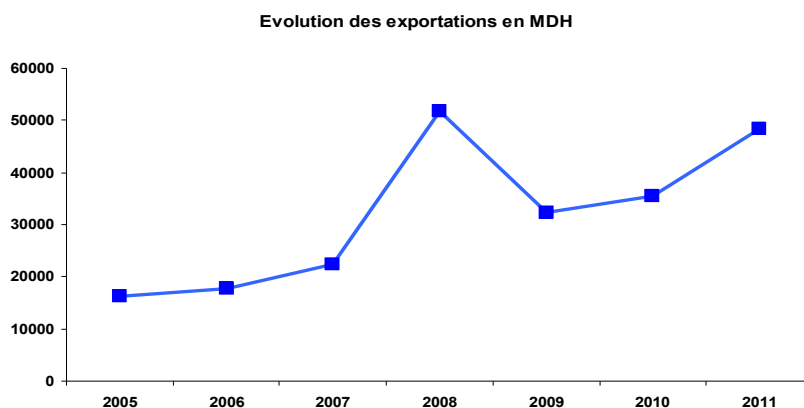
#### 4 - CONTRIBUTION DES EEP AUX ECHANGES EXTERIEURS

Les EEP jouent un rôle important en matière d'exportation et de promotion des investissements en application des stratégies sectorielles arrêtées par le Gouvernement. La contribution des EEP aux exportations est illustrée par celle du Groupe OCP, leader mondial du marché des phosphates. Quant au rôle des EEP dans la promotion de l'offre Maroc à l'international, il ressort, notamment, des actions menées par le CMPE et l'AMDI.

##### 4.1- Contribution des EEP aux échanges extérieurs : cas de l'OCP

En sa qualité de leader mondial du marché des phosphates, l'OCP assure une présence à la fois industrielle dans 4 continents, et commerciale dans 5 continents. Il détient des parts de 36% du marché mondial du phosphate brut, 50 % du marché mondial d'acide phosphorique et 16% du marché mondial des engrais.

Les exportations du Groupe (phosphates et dérivés) ont représenté, à fin 2011, 28% dans le total des exportations, soit l'équivalent de 48 MMDH ; ce qui reflète les performances commerciales réalisées par l'OCP en 2011 dues principalement à un accroissement des cours de la roche de 38% (1.178 DH/T contre 856 DH/T en 2010) et des produits dérivés de 21% (9.930 DH/T contre 8.096 DH/T en 2010).



De même, l'OCP dispose d'une assise solide suite, notamment, à la refonte institutionnelle de l'office, concrétisée par son nouveau statut de société anonyme, à partir de 2008, traduisant un nouveau cadre de gouvernance moderne conforme aux meilleurs standards.

En termes de perspectives, et conformément à la tendance du commerce mondial dans le secteur minier qui porte de plus en plus sur des produits industrialisés au détriment de minerais bruts, le Maroc poursuit, dans sa politique de valorisation des phosphates (Cf. 3<sup>ème</sup> partie) le développement de la production d'engrais de 4 à 10 MT dont 3 à 8 MT dans le cadre de partenariats avec des opérateurs ayant accès à des marchés porteurs (Brésil, Inde, Pakistan...). Cette stratégie de positionnement du groupe OCP devrait, par ailleurs, favoriser le développement des exportations des phosphates et de ses dérivés et engendrer des externalités positives sur les industries de la chimie et parachimie au Maroc.

Le développement des exportations des phosphates, à même de pérenniser la contribution du Groupe aux échanges extérieurs du pays, est favorisé en effet par les investissements programmés dans le cadre du plan de développement global du Groupe OCP au titre de la période 2010-2020 pour un montant total de 114 MMDH qui permettront de doter le Groupe d'une capacité installée de production de 50 MT/an à travers de nombreux projets d'infrastructures et d'unités de production dont en particulier le projet de Jorf Phosphate Hub.

## ***4.2 - Rôle des EEP dans la promotion de l'offre Maroc à l'international***

De par leur implication dans des projets structurants et dans diverses stratégies sectorielles, les EEP constituent des leviers importants pouvant contribuer à l'objectif consistant à faire du Maroc une plateforme d'exportation et d'investissement. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions et missions de nombreux EEP dont en particulier l'AMDI et le CMPE, établissements publics chargés du développement des investissements et de la promotion des exportations.

### **4.2.1 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)**

L'AMDI, établissement public chargé du développement et de la promotion des investissements, réalise de nombreuses actions en vue de l'amélioration de la visibilité de l'offre Maroc en matière d'investissement.

Ces actions sont orientées vers trois axes prioritaires à savoir, la veille concurrentielle, la promotion et le démarchage commercial à travers l'ouverture de bureaux de représentation à l'étranger, la contractualisation d'agents commerciaux internationaux et l'organisation d'événements à caractère promotionnel et commercial. En effet, l'AMDI a eu recours au cours des deux dernières années à un nouveau concept d'événements promotionnels, les «Incoming Visits Presse et Entreprises», ciblées selon les secteurs et les marchés sources d'IDE.

Pour l'année 2012, les principales actions en cours concernent le lancement du projet «after care» pour le contrôle des engagements pris par les investisseurs dans le cadre des conventions d'investissement et l'identification de leurs doléances, la densification du réseau par l'ouverture de bureaux de représentation à l'étranger notamment à Abu Dhabi, Londres et Shanghai et l'optimisation des interactions et des synergies entre les Centres Régionaux d'Investissements et l'AMDI.

#### 4.2.2- Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE)

Le CMPE fournit aux exportateurs des prestations variées portant notamment sur la diffusion de l'information commerciale sur les marchés extérieurs, les données sur l'offre marocaine exportable et les propositions d'affaires. De même, le Centre organise des missions économiques et commerciales à l'étranger, des participations marocaines aux foires et salons spécialisés à l'étranger, des programmes de visites pour les acheteurs étrangers et des stages et séminaires de formation en matière des techniques de promotion des exportations et de perfectionnement en marketing à l'export.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie Maroc Export Plus, le plan d'action 2012 du CMPE est orienté vers l'efficacité opérationnelle et l'exploration de nouveaux marchés pour les biens et les services marocains, le but étant de consolider la présence du Maroc sur ses marchés traditionnels et ouvrir de nouvelles perspectives et de nouvelles débouchées aux exportateurs nationaux.

En effet, la stratégie Maroc Export Plus a pour objectif de tripler les exportations marocaines de biens et services (hors phosphates et dérivées) en 10 ans (2008-18), avec un doublement à l'horizon 2015 et un triplement en 2018. En effet, elle prévoit les objectifs suivants :

- accroître les exportations en passant de 114 MMDH en 2008 à 327 MMH en 2018 ;
- améliorer le PIB à 85 MMDH ;
- augmenter le nombre d'emplois dans le secteur à 380.000 emplois.

Dans ce cadre, l'année 2011 a été marquée par une forte dynamique en relation avec la mise en place de la stratégie « Maroc Export Plus » notamment sur le plan promotionnel. En effet, le programme des activités promotionnelles réalisées par le CMPE au titre de cette année s'est intensifié pour croître d'environ 11%. Le budget réservé par le CMPE à ce programme promotionnel s'est élevé à 222 MDH au titre de 2011 en hausse de 27% par rapport à l'année 2010.

Le plan d'action du CMPE au titre de l'exercice 2012 comporte 116 actions promotionnelles, couvrant 11 secteurs d'activités différentes et vise une trentaine de marchés. Les ressources financières réservées à ce programme sont de l'ordre de 310 MDH et proviennent principalement du Fonds CMPE Stratégie Maroc Export Plus à hauteur de 254 MDH et de la quote-part du Centre de la taxe parafiscale à l'importation d'un montant de 68 MDH.

### 5 - CONTRIBUTION DES EEP AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

Les pouvoirs publics accordent une importance particulière au développement régional en vue de réduire les déséquilibres entre les Régions, de lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale et d'améliorer la compétitivité territoriale de la plupart des régions marocaines, le but étant de favoriser la création d'un équilibre territorial en fonction des potentialités et des richesses régionales et des solidarités locales.

Le projet de la régionalisation avancée, désormais consacrée par la nouvelle Constitution, vise l'amélioration de l'efficacité de l'action publique à même d'assurer un développement intégré et durable des secteurs économiques, socioculturels et environnementaux.

A cet égard, l'investissement régional devrait générer des investissements induits. En effet, l'amélioration des infrastructures (voies de communications, télécommunications, adduction d'eau, ...) ne pourrait que servir l'objectif du développement des Régions en aménageant une base attractive des investissements interrégionaux. En outre, ces investissements sont indispensables afin de garantir les besoins locaux en termes d'amélioration de qualité de vie et de création des économies externes pour les entreprises.

Les EEP jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du développement régional et ce, en réalisant une part importante des investissements publics et en participant à la concrétisation des objectifs des politiques publiques et des stratégies sectorielles. De même, le poids des EEP agissant sur les plans local et régional demeure relativement substantiel comparativement à l'ensemble du secteur des EEP et ce, en termes de chiffre d'affaires et d'investissements notamment.

Ainsi, en matière d'investissement, les EEP agissant sur les plans local et régional ont réalisé 45,3% de l'investissement du secteur des EEP en 2011 contre 34,8% en 2010.

De manière générale, la répartition régionale des investissements du secteur des EEP montre la poursuite de l'effort d'investissement dans toutes les Régions avec la continuation du rééquilibrage en faveur de certaines Régions. La part des Régions, autres que celles du Grand Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Tanger-Tétouan, passe de 55,5% en 2011 à près de 59% en 2013.

Les EEP interviennent également sur le plan territorial et régional en matière d'aménagement du territoire et de développement économique et social. En effet, les EEP contribuent au désenclavement et à l'intensification des connexions entre les villes, au renforcement de la composante logistique et au développement des échanges (ONCF, ADM, ANP, SODEP, TMSA,...), à la lutte contre l'habitat insalubre et au soutien au logement social (HAO, ALEM, ...).

Dans ce sens, les Agences régionales de développement constituent une pierre angulaire dans la promotion du développement socio-économique dans les régions concernées. A cet égard, trois Agences ont vu le jour depuis 1996, avec la création de l'Agence de Développement du Nord, puis celles du Sud et de l'Oriental. A travers leur intervention, ces agences contribuent à favoriser l'émergence de pôles de développement durable via notamment la mise en place des infrastructures nécessaires à la valorisation des potentialités offertes dans les zones concernées et ce, au profit des populations de ces régions.

Par ailleurs, certains EEP contribuent significativement à l'aménagement et à l'amélioration de la compétitivité des territoires dont l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg, Marchica Med, Casa Transport et Casa Aménagement dont l'action porte sur des programmes et des projets d'envergure aussi bien en termes d'investissements que d'emplois générés.

### *5.1 - Agences de développement régional*

L'intervention des agences de développement du Nord, du Sud et de l'Oriental vise à encourager l'émergence de pôles de développement durable à travers notamment la mise en place des infrastructures nécessaires à la valorisation des potentialités offertes dans les zones concernées et ce, au profit des populations de ces régions.

### 5.1.1 - Agence du Nord

Depuis, sa création, l'Agence du Nord a réalisé avec ses partenaires de nombreux programmes et projets de développement allant des projets structurants (routes, gares, aménagements urbains,...) aux actions de proximité (soutien aux associations, activités génératrices de revenus, artisanat,...).

Au titre de l'exercice 2011, dans le cadre des efforts entrepris par le Gouvernement dans la lutte contre la culture du cannabis, l'APDN, a poursuivi l'exécution de son programme prioritaire de développement intégré qui concerne 5 provinces : Tétouan, Larache, Taounate, Chefchaouen et Al Hoceima. L'Agence a également contribué au développement rural par le biais des actions génératrices de revenus à Larache, Taza et Taounate.

De même, au cours de l'année 2011, l'apport de l'APDN aux opérations engagées dans le cadre du budget s'est chiffré à plus de 1,13 MMDH englobant, notamment, la subvention allouée aux opérations (178,5 MDH), la prise de participation dans la société du port de Tanger (12,5 MDH, 2<sup>ème</sup> tranche), les reports de crédits au titre de l'exercice antérieur (603 MDH) et les contributions financières mobilisées auprès des différents partenaires nationaux (325 MDH).

Le programme d'intervention 2012-2013 de l'Agence, d'un montant total de 13,2 MMDH, accorde une attention particulière au milieu rural en lui consacrant 53% des investissements.

Au titre de l'exercice 2012, le budget d'investissement en cours d'exécution est de l'ordre de 230 MDH dont les réalisations à fin juin 2012 ont atteint 66% pour un montant de 151 MDH.

### 5.1.2 - Agence de l'Oriental

Les principales actions réalisées par l'Agence de l'Oriental, en 2011, ont concerné :

- le réaménagement de nombreux centres socio-éducatifs dans la Région (notamment à Figuig et Jerada) et l'appui à l'acquisition d'équipements sanitaires dans la Région ;
- l'appui à la réalisation et au développement des sites industriels dans la Région ;
- l'accompagnement de diverses activités de l'INDH ;
- le confortement des infrastructures de quartiers périphériques et la contribution à la requalification et à la mise à niveau de nombreuses villes et centres de la Région (Oujda, Nador, Berkane, Taourirt, Jerrada, Figuig, Ras Al Ma, Saidia, ...) qui constituent des actions fortes et permanentes lancées par Sa Majesté pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie des citoyens ;
- le soutien à de nombreux programmes de coopération menés en partenariat avec des organismes internationaux (PNUD, CNUCED, UNICEF,...) ;
- le lancement dans toutes les Provinces de la Région de nombreuses Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- l'appui à la création de nouvelles filières et au développement de pôles de compétences (logistique, tourisme,...).

En termes d'engagement au titre de l'exercice 2011, les dépenses d'investissement « budget

opérations » ont atteint un montant 278 MDH soit un taux d'engagement de 78% et les paiements ont atteint 220 MDH.

Le projet de plan stratégique 2012-2016 propose une nouvelle génération de grands projets et il est composé de deux piliers : le premier concerne le développement territorial et le second concerne le développement humain. Il est décliné en 6 axes stratégiques d'intervention et 24 programmes intégrés. Parallèlement, des leviers à caractère horizontal, notamment pour la promotion économique et le marketing territorial, la mobilisation et la coordination des partenariats, l'intelligence économique et la mobilisation de l'expertise permettent de maximiser les effets de ces programmes.

Le budget d'investissement au titre de 2012 s'élève à 299 MDH et concerne trois axes : appui au développement territorial, appui au développement sectoriel et stratégies de développement régional.

### **5.1.3 – Agence du Sud**

La stratégie adoptée par l'Agence et l'ensemble des actions qu'elle soutient ou met en œuvre concourent à arrimer, économiquement et socialement, les provinces du Sud au reste du Royaume, voire à en faire une des locomotives économiques du pays. Dans ce cadre, l'action de l'Agence s'articule autour de huit finalités dont notamment :

- l'appui à l'accès aux utilités urbaines de base et à l'animation socio-culturelle, sportive et soutien à la société civile ;
- l'aménagement et la construction des équipements collectifs ;
- l'appui aux activités génératrices de revenu et à l'initiative privée ;
- l'appui au marketing territorial et à la promotion des provinces du Sud du Royaume ;
- la résorption de l'habitat insalubre.

L'Agence a contribué à la réalisation de 2.370 projets entre 2004 et 2011, pour un coût global de 9,5 MMDH aussi bien en tant que partenaire financier que comme maître d'ouvrage.

En 2012, l'Agence poursuit l'exécution de son plan d'action en maintenant le même rythme des engagements au niveau régional. Le budget prévisionnel, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 1.357 MDH dont 1.072 MDH de crédits reports.

## **5.2 - Aménagement et développement régional**

### **5.2.1 - Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR)**

Le projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg porte sur l'apurement du foncier de la zone d'aménagement des deux rives de la Vallée, la réalisation des études et des travaux relatifs à la dépollution, la réhabilitation de l'espace écologique et la création de grands ouvrages notamment un port atlantique, une marina fluviale, une île artificielle, le tunnel des Oudayas et le tramway. Il porte également sur l'aménagement des espaces culturels et de loisirs ainsi que des zones résidentielles, commerciales et touristiques. Ledit projet s'étale sur une superficie de près de 5.000 hectares pour un coût actualisé à 8 MMDH.

Dans le cadre de l'aménagement de la Vallée du Bou Regreg, l'AAVBR a procédé, au titre des engagements pris dans le cadre du contrat programme 2006-2011, à la réalisation des plusieurs projets dont notamment :

- l'achèvement et l'ouverture au public du pont Moulay El Hassan et du tunnel des Oudayas ;
- la mise en exploitation du Tramway Rabat Salé ;
- la finalisation du Plan d'Aménagement Spécial de la vallée du Bou Regreg et des infrastructures hydrauliques ;
- la réalisation du port de plaisance et l'aménagement des corniches ;
- la requalification de la décharge d'Oum Azza. ;
- la réalisation et commercialisation du projet « Bab el bahr ».

Les projets inscrits dans le cadre du contrat programme ont été réalisés à hauteur de 95%, pour un coût de 7.672 MDH.

Par ailleurs, le plan pluriannuel 2012-2016 est en cours de finalisation par l'AAVBR et dont la mise en œuvre demeure conditionnée par la mobilisation d'un financement de l'ordre de 8.696 MDH et ce, en vue de la réalisation des projets suivants :

- l'aménagement et le développement urbains :
  - la finalisation de l'aménagement des places publiques, notamment la place Al Manar et la place Souk Leghezal et les structures de loisirs sur la rive gauche ainsi que le réaménagement de la façade de la vieille médina de Rabat ;
  - la finalisation des travaux des infrastructures de la séquence II ;
  - la réalisation du projet du Grand Théâtre de Rabat.
- l'amélioration du transport entre les deux rives :
  - la construction du nouveau pont Moulay Youssef ;
  - la rocade liant l'avenue Mohammed VI à Rabat et la route de l'aéroport de Salé sur une longueur de 8 km ;
  - l'extension du réseau du tramway pour lier al Qarya, Sala al Jadida, quartier Moulay Ismaïl et le sud de la ville de Témara ;
  - la réalisation de la vision « Vallée Verte » par le reboisement d'un ensemble d'espaces verts sur les deux rives et l'aménagement des jardins et des espaces verts en parallèle avec les infrastructures réalisées et celles en cours de réalisation (Jardin du théâtre, Jenan Rahba, Jenan Bab Mrissa et Bab Khemiss).

### **5.2.2 - Aménagement du site de la lagune de Marchica**

Le programme d'aménagement de la lagune de Marchica, piloté par la société Marchica Med, sera réalisé sur une superficie totale de 1.612 ha autour de 7 cités : la cité d'Atalayoun, la cité des deux mers, la ville nouvelle de Nador, la baie des flamants, Marchica sport, les vergers de Marchica et le village des pêcheurs. Le coût total du programme d'aménagement de la lagune de Marchica est estimé à 28 MMDH permettant la production de près de 101.000 lits touristiques et résidentiels, en plus des équipements d'infrastructure communs et de loisirs. Les investissements induits sont estimés à 18 MMDH et les emplois directs et indirects escomptés sont de l'ordre de 80.000 emplois.

Le projet de la Cité d'Atalayoun (452.820 m<sup>2</sup>) dont les travaux d'aménagement ont été lancés courant 2009 pour être achevés en 2013, est porté par la société « Atalayoun Golf Resort S.A » filiale de Marchica Med créée le 9 septembre 2009 avec un capital de 255 MDH. Le coût prévisionnel de l'équipement et de l'aménagement de la cité est estimé à 1.062 MDH.

En 2011, la société Marchica Med et sa filiale ont investi 240 MDH et procédé à l'achèvement des travaux de construction de la Marina et au lancement des travaux de réalisation de l'Académie du Glof de la Cité d'Atalayoun. L'investissement prévu pour 2012 s'élève à 542 MDH.

Au cours de la réalisation des missions de la société de développement de la Lagune de Nador, il s'est avéré que la mise en œuvre de son projet nécessite la mobilisation d'outils juridiques et de moyens financiers importants pour faire face aux contraintes d'ordre environnemental, urbanistique et foncier liées aux besoins du site (infrastructures et équipements des transports desservant le site) d'une part, et aux travaux hors site (eau, assainissement, électricité et télécommunications) d'autre part.

Dans ce cadre, afin de permettre à la société Marchica Med d'accomplir ses missions, il a été décidé de créer une entité chargée de la mise en œuvre de ce programme sous forme d'un Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle de l'Etat dénommée Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica.

Cette Agence, investie de la mission de produire l'ensemble des études, d'établir un plan d'aménagement spécial du site, de contribuer à la recherche et à la mobilisation des financements du programme d'aménagement et de réaliser les travaux nécessaires au développement et à l'urbanisation du site a été créée en juillet 2010<sup>9</sup> et a débuté son activité fin mars 2011.

Au titre de 2011, les réalisations en investissement de l'AASLM sont de 185 MDH contre un budget initial de 226 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 82%. Les investissements prévisionnels au titre de l'année 2012 sont de l'ordre de 555 MDH.

### *5.3 - Déplacements urbains*

Eu égard aux problèmes que connaît actuellement, le secteur de transport urbain, à son rôle stratégique dans la vie des citoyens et au défi que pose ce secteur soit en termes d'organisation, de gestion et plus particulièrement le volet financement que nécessite sa mise à niveau pour permettre de migrer vers un transport urbain plus efficace et plus cohérent, l'Etat assure son rôle de stratège en élaborant les plans d'actions, en fixant les normes à respecter et en assurant le pilotage de la mise en œuvre des projets dédiés à ce secteur.

En conséquence, des plans de déplacements urbains des agglomérations concernées sont en cours d'élaboration, permettant de quantifier les besoins réels et de tracer les lignes de conduite de la politique de transport, basée sur une vision globale qui intègre l'ensemble des modes de transport existants ou en perspective avec comme finalité d'assurer harmonie, cohérence et complémentarité de leur action et donnant lieu à l'émergence d'un nouveau mode de gestion en faisant appel au secteur privé pour assurer le bon fonctionnement du

<sup>9</sup> Dahir n° 1.10.144 du 3 chaâbane 1431 du 16 juillet 2010



secteur de transport urbain et répondre aux exigences en termes d'organisation et de mobilisation des fonds nécessaires permettant de relever les défis futurs de ce secteur.

Dans ce cadre, un scénario a été élaboré visant le renversement de la tendance actuelle pour arriver en 2019 à un taux d'utilisation des transports en commun de 21% au lieu 13% actuellement. C'est dans ce cadre qu'intervient la création de « Casa Transports SA » à Casablanca et « la Société du Tramway de Rabat-Salé » (STRS) à Rabat.

Le montage préconisé pour la réalisation du projet de tramway est construit autour d'une maîtrise d'ouvrage public de la phase « travaux » et d'une délégation de service public d'exploitation à un opérateur privé.

Ainsi, une enveloppe globale de l'ordre de 10 MMDH est mobilisée pour la réalisation des deux tramways de Rabat Salé et de Casablanca.

Les deux lignes du réseau tramway de Rabat-Salé, d'une longueur de 19,5 KM, ont été mises en service le 23 mai 2011 et des études d'extension de ce réseau à d'autres quartiers seront lancées prochainement pour desservir des zones plus peuplées. Ces extensions permettront de desservir notamment les quartiers Hay Ryad et Yacoub el Mansour à Rabat, Temara, Hay Salam et Sala al Jadida.

Quant au tramway de Casablanca, le projet de la ligne 1 du tramway (Sidi Moumen/ faculté / Hay Hassani) d'une longueur de 30 km, est en cours de réalisation pour un trafic envisagé de 250.000 passagers/jour. L'ensemble des infrastructures est achevé à fin juin 2012 afin d'entamer la phase d'essais et de marche à blanc pour permettre une mise en service à la date convenue de décembre 2012.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**ROLE DES EEP DANS LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES  
SECTORIELLES ET DES CHANTIERS STRUCTURANTS**



Pour accompagner le développement d'une économie nationale compétitive, créatrice de richesses et d'emplois d'une part, et le rétablissement des équilibres sociaux, territoriaux et macro-économiques d'autre part, le Gouvernement a mis en œuvre des politiques sectorielles ciblées qui s'articulent autour du développement du secteur agricole et sa modernisation, de la valorisation du produit de la pêche, de la mise en place d'une nouvelle stratégie énergétique, du renforcement des secteurs productifs et d'exportation, de transports, de l'habitat et du tourisme et de la consolidation et l'intensification des programmes de solidarité et de cohésion sociale notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement rural.

A cet égard, dans un souci d'amélioration de la compétitivité de certains secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois, une forte impulsion a été donnée à la politique des grands chantiers et des projets structurants mettant à profit le processus de libéralisation de l'économie qui a été mené par notre pays et qui a porté sur les secteurs des télécommunications, de l'audiovisuel et du transport aérien, sur la gestion des infrastructures portuaires, du transport des marchandises et des voyageurs et sur la gestion des activités ferroviaires. Dans ce cadre, le partenariat entre les secteurs public et privé est de plus en plus privilégié.

Parallèlement, dans le cadre des orientations gouvernementales et compte tenu de leurs missions, les EEP interviennent dans la majorité de ces stratégies et plans d'action sectoriels.

Ainsi, sur le plan agricole, l'intervention des EEP dans le cadre du Plan Maroc Vert (ADA, ORMVA,...) a été concrétisée par la mise en œuvre de plusieurs projets pour le soutien aux filières agricoles à forte valeur ajoutée ainsi que des projets économiquement viables pour l'amélioration des revenus des agriculteurs. Ce plan a également été mis en œuvre dans la perspective d'une cohérence accrue avec la politique de l'eau pour une gestion durable des ressources en eau. Dans le cadre du Plan Halieutis, l'ONP a poursuivi sa contribution pour la valorisation de la production et le renforcement de la compétitivité du secteur de la pêche.

Dans le domaine de l'énergie et des mines, des réalisations significatives ont été enregistrées grâce à des opérateurs publics de taille. S'agissant du secteur minier, le Maroc se positionne grâce à la mise en œuvre d'une stratégie visant la consolidation du leadership de l'OCP et à travers le renforcement des structures institutionnelle et financière du groupe. Pour ce qui est du secteur énergétique, l'action des EEP a été caractérisée par la poursuite de la stratégie visant la réduction de la dépendance énergétique, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie visant le développement des énergies renouvelables, à travers les programmes solaire et éolien, a été favorisée par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable via la création de la société MASEN, de la SIE et de l'ADEREE. Dans ce cadre, la signature par le Maroc de la déclaration politique de la charte de l'énergie, vise le renforcement de la coopération entre les pays de la région MENA dans ce secteur.

Le secteur du tourisme bénéficie également d'un important soutien dans le cadre de la Vision 2020, visant la diversification et la valorisation de l'offre touristique nationale et ce, eu égard à son rôle dans l'économie nationale en tant que principal pourvoyeur de devises et employeur de main d'œuvre. C'est dans ce sens que s'inscrit la création du Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT) pour le financement des investissements projetés et de la SMIT visant la viabilisation des sites touristiques et le renforcement des actions de l'ONMT pour promouvoir la destination Maroc.

Sur le plan social et en vue d'un développement social, équitable et solidaire, les efforts menés ces dernières années, pour lutter contre la pauvreté et réduire les écarts sociaux et spatiaux ainsi que pour promouvoir l'emploi s'intensifient à travers les actions menées par de nombreux EEP à savoir les Agences de Développement Régional, les AREF, les Universités, l'OFPPT, l'ANAPEC, les CHU et l'Entraide Nationale. De même, l'action du HAO en matière de logement vise notamment la résorption des bidonvilles, la réduction du déficit en logements à travers une offre diversifiée et à faible coût via des programmes spécifiques en faveur de la classe moyenne et à faibles revenus et ce, en s'inscrivant dans le cadre de la réalisation des principaux objectifs de la stratégie de l'habitat et de la politique de la ville. Enfin, la mise à niveau du monde rural continue de bénéficier d'un intérêt particulier dans l'intervention des EEP à travers, en particulier, les programmes dédiés aux routes rurales, à l'électrification et à la généralisation de l'accès à l'eau potable.

## 1 - GRANDS CHANTIERS D'INFRASTRUCTURES

### 1.1 - Développement du réseau des transports

#### 1.1.1 - Transport autoroutier

Le Contrat Programme, conclu entre l'Etat et ADM en date du 2 juillet 2008, pour la période 2008-2015 vise le renforcement des capitaux propres d'ADM en vue d'asseoir les bases de sa viabilité à moyen et long terme et de lui permettre de faire face à son programme d'investissement et ses charges d'exploitation.

Le programme d'investissement en cours de réalisation dans le cadre dudit Contrat programme, totalise un montant de 31.665 MDH et ce, dans le cadre d'un programme global de 38.100 MDH visant à atteindre un linéaire total de plus de 1.800 kilomètres à l'horizon 2015.

L'exécution du Contrat Programme Etat-ADM se déroule conformément aux dispositions prévues en termes d'achèvement du premier schéma d'armature autoroutier, d'avancement du programme autoroutier complémentaire, de respect du planning de mise en service, de financement, du niveau des investissements et d'évolution des principaux indicateurs d'exploitation et de gestion des ressources humaines.

Le réseau exploité par la société ADM à fin juin 2012, a atteint un linéaire de 1.420 Km. Ce réseau comprend les axes Casablanca-Rabat (62 km), Rabat-Oued Rmel (275 km), Rabat-Fès (167 km), le contournement de Casablanca (34 km), Casablanca-El Jadida (86 km), Casablanca-Settat (57 km), Settat-Marrakech (162 km), Tétouan-Fnideq (28 km), Marrakech-Agadir (231 km) et Fès-Oujda (320 Km).

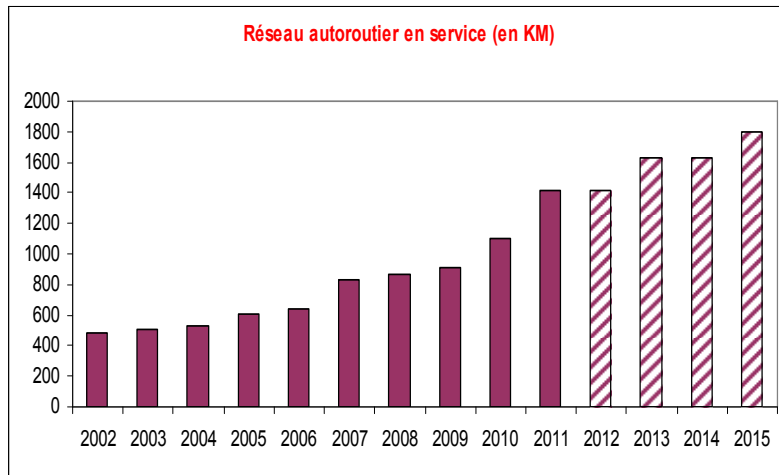
Le lancement officiel des travaux de l'autoroute de contournement de Rabat a eu lieu le 18 février 2011, pour un coût total de 2,8 MMDH et une mise en service prévue en 2014.

Quant à l'autoroute Fès – Oujda, elle a été mise en service le 26 juillet 2011 pour un coût total de 10,8 MMDH. Il s'agit d'un maillon important du réseau autoroutier national qui constitue également un tronçon important de l'Autoroute Maghrébine.

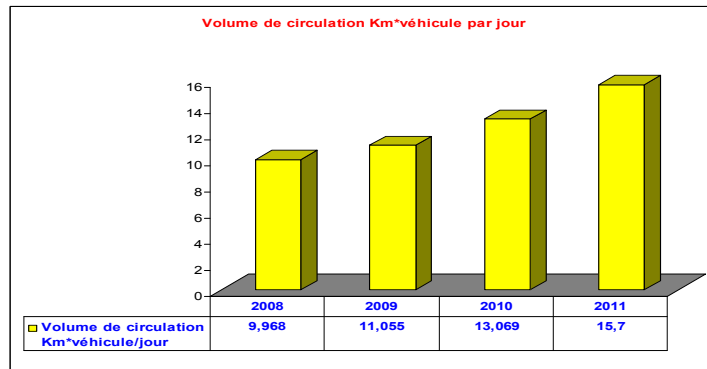
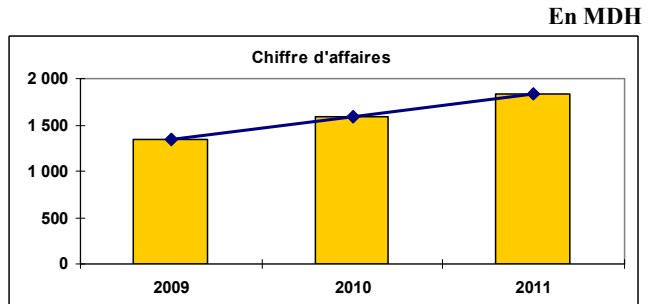
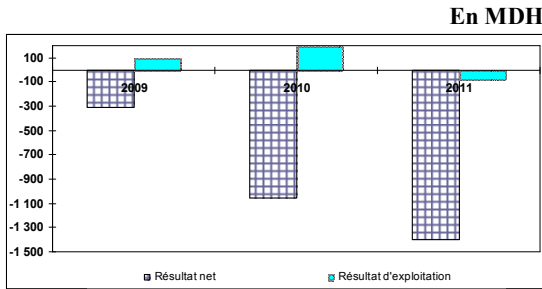
Pour l'année 2011, ADM a réalisé des montants d'investissement de 5.232 MDH. Les prévisions au titre de l'exercice 2012 sont de 6.917 MDH.

Les projets en cours concernent le triplement de Casablanca-Rabat (57,3 Km), le contournement de Rabat (41 Km) et le tronçon Berrechid-Beni Mellal (172 Km) tandis que les projets programmés portent sur les tronçons Tit Mellil-Berrechid (31 Km) et El Jadida-Safi (140 Km).

Les réalisations 2002-2011 et les prévisions 2012-2015 en matière de réseau autoroutier mis en service sont retracées dans le graphique ci-après :



Concernant l'exploitation, le chiffre d'affaires de la société connaît une progression importante en passant de 1.351 MDH en 2009 à 1.587 MDH en 2010 et 1.833 MDH en 2011, due essentiellement à l'amélioration du trafic en raison de l'ouverture de nouveaux tronçons et de l'intensification du trafic.



Ainsi, l'effort de développement des axes autoroutiers, pour faciliter la mobilité des usagers et des marchandises, favoriser le développement régional et national et améliorer l'offre logistique et donc une meilleure compétitivité de nos produits, se poursuivra pour atteindre l'objectif de 1.800 Km à l'horizon 2015 :

Sections	Nombre de kilomètres	Territoires desservis
Berrechid - Beni Mellal	172	Berrechid, Ben Ahmed, Khouribgua, Oued Zem, Boujaad, Kasbat Tadla, Beni Mellal
Contournement de Rabat	41	Tamesna, Ain Aouda, Salé Al Jadida,
El Jadida – Safi	140	El Jadida Est, El Jadida Ouest, Jorf Lasfar, Sidi Smail, Oualidia, Safi
Tit Mellil – Berrechid	31	Casablanca, Médiouna Nord, Médiouna Sud, Berrchid

Sur le plan de l'emploi, l'activité d'exploitation génère la création de plus de 1.800 postes directs et permanents auxquels il faut ajouter les emplois créés pendant les phases travaux.

### **1.1.2 - Transport ferroviaire**

Le réseau ferroviaire s'étend sur un couloir reliant le Sud (Marrakech) à l'Est (Oujda) avec des antennes vers Tanger, Safi, Oued Zem, El Jadida et Bouarfa. L'Office National des Chemins de Fer (ONCF), chargé de l'exclusivité de l'exploitation et de la gestion de ce réseau de transport ferroviaire, opère sur trois marchés stratégiquement indépendants, à savoir le transport des voyageurs, le transport des marchandises diverses et le transport des phosphates.

L'ONCF compte un effectif de 7.806 agents, gère et exploite un réseau ferroviaire de 2.220 Km de ligne, dont 1.510 Km à voie unique (71,5%) et 600 Km à double voie (28,5%). A noter que 59% de la longueur totale dudit réseau, soit 1.284 Km est électrifiée.

Quant au parc matériel roulant, il est composé, pour l'activité « voyageurs », de 110 locomotives dont 38 automotrices et 42 locomotives électriques, et d'un parc de voitures à voyageurs de 517 assurant une capacité de 40.450 places. Quant au parc de l'activité marchandises, il est composé d'un matériel de traction de 118 locomotives dont 47 locomotives électriques et de 5.283 wagons dont 1.701 wagons pour le transport des phosphates.

La stratégie du transport ferroviaire est matérialisée dans le cadre d'un contrat programme Etat-ONCF, conclu pour la période 2010-2015. Le programme d'investissement de l'ONCF pour cette période est de 32,8 MMDH dont 12,8 MMDH pour le programme général et 20 MMDH pour la Ligne à Grande Vitesse (LGV).

En matière de réalisation du programme d'investissement, l'exercice 2011 a été caractérisé par le lancement, le 29 septembre 2011, des travaux de construction de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) devant relier Tanger à Kénitra. D'autres projets importants ont été également lancés au cours de cet exercice dont les principaux sont l'augmentation de la capacité de la ligne Casablanca-Kénitra et la mise à niveau des lignes ferroviaires Fès-Oujda, Settat-Marrakech et Sidi Kacem-Tanger. A ce titre, les investissements réalisés à fin 2011 s'élèvent à 2.401 MDH

En 2012, les investissements s'élèvent à 7.469 MDH traduisant ainsi la volonté de doter le pays d'infrastructures ferroviaires développées. Les principaux projets composant le programme général et dont le démarrage a eu lieu en 2010 sont :

- l'augmentation de la capacité de la ligne Casablanca-Kenitra : 4.500 MDH ;
- la mise à niveau des lignes Fès-Oujda, Settat-Marrakech et Sidi Kacem-Tanger : 2.000 MDH ;
- la mise à niveau des gares : 723 MDH ;
- les plates formes logistiques et gares fret : 525 MDH.

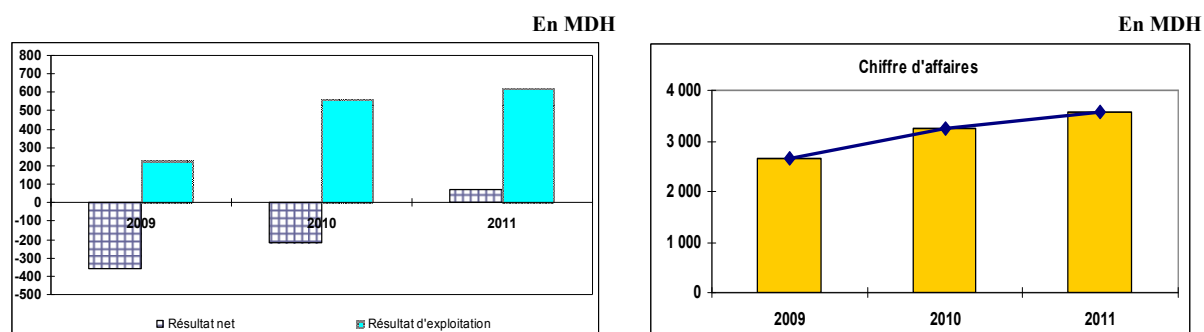
S'agissant de la Ligne à Grande Vitesse, l'état d'avancement des réalisations physiques du projet, à fin juin 2012, est globalement de 44% (foncier : 58%, génie-civil: 52%, équipements ferroviaires : 49%, matériel roulant : 31% et installations terminales : 33%). Les engagements financiers s'élèvent à 18 MMDH, soit 90% du budget estimatif.

En 2013, Les investissements prévus sont estimés à 9.314 MDH dont 6.000 MDH au titre du projet LGV et 3.314 MDH au titre du programme général qui consiste en la poursuite de la réalisation des projets déjà entamés depuis 2010 et ceux lancés en 2011 et 2012.

En matière d'exploitation, l'ONCF a réalisé, à fin 2011, un chiffre d'affaires de 3.574 MDH, en augmentation de 10% par rapport à l'exercice 2010. Quant au résultat d'exploitation, il a atteint 621 MDH contre 559 MDH réalisé en 2010. Le résultat net a affiché, quant à lui, une augmentation importante en passant d'un déficit de 215 MDH en 2010 à un bénéfice de 71 MDH en 2011.

En termes de perspectives d'avenir et conformément aux dispositions de la loi n° 52-03, relative à l'organisation, à la gestion et à l'exploitation du réseau ferroviaire national, promulguée en janvier 2005, la transformation de l'ONCF en société anonyme mettra à la disposition de l'ONCF, les moyens institutionnels, de gouvernance et juridiques nécessaires pour réaliser les opérations de construction de nouvelles lignes ou l'exploitation commerciale du réseau en s'associant à des opérateurs privés dans le cadre de partenariat public/privé.

Par ailleurs et afin de répondre à son engagement de modernisation de la gestion, l'ONCF poursuit son effort pour améliorer sa productivité, notamment à travers le déploiement du système de gestion et du suivi budgétaire de l'Office.



Pour pouvoir se positionner dans le marché du transport fret notamment celui des conteneurs entre les ports et les villes (cas du nouveau port de Tanger-Med pour lequel l'ONCF envisage de capter entre 30 et 35% du trafic conteneurs), l'Office s'est lancé dans un important programme de développement qui consiste en la construction d'un réseau de ports secs à



travers les grands sites de distribution et de consommation au Maroc et l'aménagement de Zones d'Activités Logistiques (ZAL) adossées aux ports secs.

En matière de sécurité des biens et des personnes qui demeure une préoccupation majeure, la stratégie adoptée, s'articule autour de deux principes essentiels, à savoir la non création de nouveaux passages à niveau dans toutes les nouvelles lignes et l'accélération de la cadence de suppression des passages à niveau existants.

### 1.1.3 - Transport aérien

La libéralisation du secteur du transport aérien a été un succès dans la mesure où elle a permis d'accroître substantiellement le nombre de passagers et de baisser sensiblement les tarifs.

En parallèle, cette politique de libéralisation du secteur du transport aérien marocain s'est traduite pour la compagnie nationale (RAM), habituée jusqu'en 2004 à une situation de quasi monopole, par des contraintes structurelles lourdes qui ont pesé sur sa compétitivité et sa viabilité dans un contexte concurrentiel.

Face à ce nouvel environnement caractérisé par une concurrence accrue des compagnies aériennes low-cost, il s'est avéré que la taille et les fondamentaux de la RAM, la nature du réseau et de la flotte ainsi que ses charges ne sont plus adaptés au marché tel qu'il a évolué.

En effet, la situation financière de la RAM s'est largement détériorée suite aux pertes successives enregistrées au titre des trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011) et totalisant un montant de 3,4 MMDH.

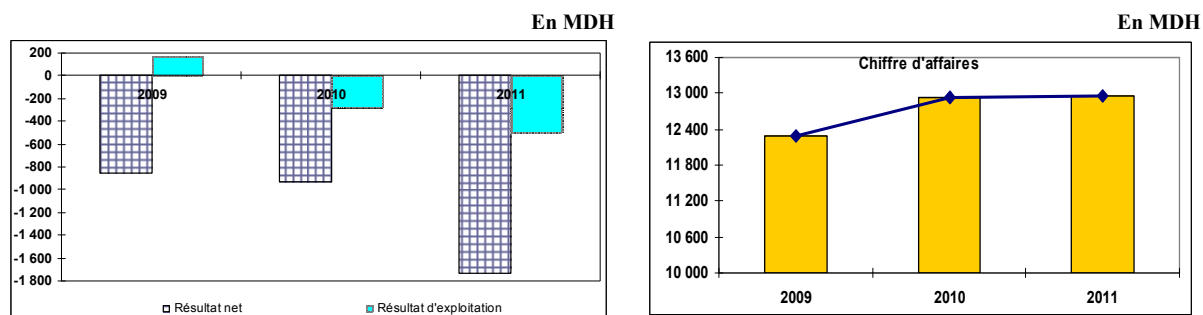
Après épuisement de ses capacités internes à poursuivre sa nécessaire restructuration, la réflexion sur le devenir de compagnie s'est posée avec acuité. C'est dans ce cadre que l'Etat et la RAM ont engagé une nouvelle réflexion stratégique sur la période 2011-2016 dont les résultats sont concrétisés par l'établissement du contrat programme par les deux parties qui a été signé en date du 21 septembre 2011<sup>10</sup>.

A cet égard, le Contrat Programme Etat-RAM pour la période 2011-2016 vise à conforter la vocation de la Compagnie conformément aux orientations définies par l'Etat dont notamment celles liées au rayonnement du pavillon national, à la promotion du tourisme, aux engagements pris en faveur de la communauté marocaine à l'étranger et au développement territorial.

L'exécution dudit contrat programme montre qu'à fin juillet 2012, la situation de la RAM s'est nettement redressée.<sup>11</sup>

<sup>10</sup> Cf. 3<sup>ème</sup> partie pour détails

<sup>11</sup> Cf. 3<sup>ème</sup> partie pour détails



## 1.2 - Renforcement du réseau portuaire et aéroportuaire

Au Maroc, les ports assurent 98 % des échanges extérieurs du Royaume, soit un trafic annuel global de 96 millions de tonnes (2011) et constituent de ce fait un secteur vital pour l'économie du pays.

Pour moderniser son secteur portuaire, le Maroc a déjà mis en œuvre une réforme portuaire avec notamment l'introduction de la concurrence dans ce secteur. Depuis la mise en œuvre de la loi n° 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société d'Exploitation des Ports, le secteur portuaire national est organisé autour de trois fonctions principales :

- fonction régaliennne, assurée par le Ministère de l'Equipement et des Transports ;
- fonction d'autorité portuaire, assurée par l'ANP ;
- fonctions commerciales, confiées à des entités privées ou publiques en tant qu'opérateurs ou prestataires de services dans le cadre de concessions ou autorisations.

Le Maroc a aussi entrepris de grandes réalisations telles que la construction du nouveau port Tanger Med. Ainsi, le Maroc compte 38 ports dont 13 ports ouverts au commerce extérieur, 10 ports de pêche à vocation régionale, 9 ports de pêche à vocation locale et 6 ports de plaisance.

Au niveau des infrastructures portuaires, elles portent sur 62 Km de jetées de protection, 49 Km de quais, 1.850 ha de plans d'eau protégés et 1.300 ha de terre-pleins.

Ainsi et grâce à la politique portuaire menée par les pouvoirs publics, des performances notables ont été enregistrées :

- une augmentation des trafics des ports de commerce de 28,4% sur la période 2007-2011 pour atteindre environ 100 millions de tonnes pour 2011 (soit une hausse de 8,5% / an) ;
- un positionnement du Maroc dans le marché mondial du transbordement avec la mise en service du port de Tanger Med en 2007 et le traitement d'environ 2,9 millions EVP en 2011, soit près de 29% du trafic du détroit ;
- une consolidation des investissements portuaires engagés par l'ANP au cours de la période 2007-2011 et qui s'élèvent à environ 5 milliards de dirhams ;
- une nette amélioration des performances des services portuaires, matérialisée notamment par l'augmentation de la productivité de la manutention, grâce à une meilleure maîtrise et à une optimisation de l'ensemble de la chaîne de manutention (unicité de la manutention).

En vue de consolider ces réalisations, une stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 a été élaborée devant permettre de satisfaire le trafic prévisionnel qui atteindra trois fois le trafic actuel. Ladite stratégie s'articule autour des axes majeurs suivants :

- rechercher la performance portuaire grâce notamment à l'incitation à l'innovation ;
- favoriser la performance logistique ;
- optimiser la valorisation des infrastructures portuaires et de connexion existantes ;
- se positionner dans le contexte national, régional et international ;
- tirer parti du rôle structurant des ports ;
- intégrer les objectifs environnementaux et urbains dès la phase de conception des projets d'investissement et permettre l'adaptation aux incertitudes du long terme.

### **1.2.1 - Agence Nationale des Ports (ANP)**

La période 2007-2011 a été marquée par de grandes réalisations portant sur la mise à niveau de l'outil portuaire national, l'extension et le confortement de plusieurs ouvrages portuaires ainsi que les travaux de maintenance et le dragage des bassins et chenaux.

Les principaux projets structurants réalisés par l'ANP durant la période 2007-2011 pour un volume global de 5 MMDH concernent :

- la construction d'un troisième terminal à conteneurs au port de Casablanca avec une capacité de 600.000 conteneurs EVP, ce qui permettra de porter la capacité globale du port de Casablanca à 1,6 Millions de conteneurs EVP. Le coût global de réalisation de cette nouvelle infrastructure est de 1,7 MMDH, dont 800 MDH pour les infrastructures, financés par l'ANP et 900 MDH pour les équipements et superstructures, à réaliser par le futur concessionnaire ;
- la construction d'un terminal polyvalent au port de Jorf Lasfar, pour un coût global de 434 MDH. Les travaux liés à ce projet sont actuellement achevés et le nouveau terminal sera mis en service incessamment ;
- la réhabilitation du poste A du port Mohammedia pour un coût global de 94 MDH ;
- l'amélioration de l'accessibilité du port de Casablanca en réalisant pour un coût de 100 MDH la desserte Nord du Port de Casablanca et le dédoublement du pont d'accès au port.

Il a été procédé également à la préservation du patrimoine existant à travers :

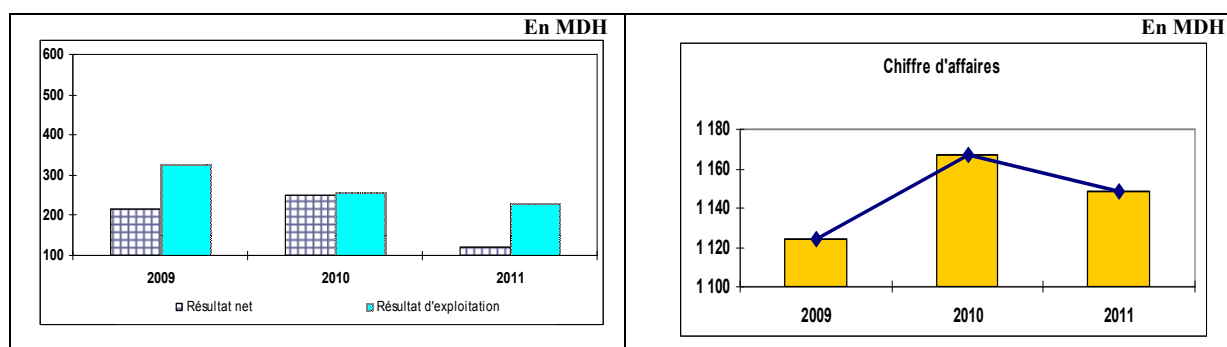
- le lancement de la réalisation d'un épi d'arrêt de sable au port de Sidi Ifini sur une longueur de 350 m (268 MDH) en vue d'améliorer les conditions d'exploitation et de sécurité au port ;
- le lancement des travaux d'approfondissement du chenal d'accès du port de Casablanca (94 millions de dirhams) ;
- le confortement et la maintenance des jetées des ports de Larache (33 MDH), Mehdia (60 MDH), Mohammedia (41,6 MDH), Casablanca (41,6 MDH), Safi (99 MDH) et Agadir (17,2 MDH) ;
- le confortement des quais des ports Safi (47 MDH) et Agadir (6,6 MDH).

S'agissant de la gestion des concessions, l'ANP a procédé à la mise à niveau des différents opérateurs dont l'activité se prête à ce régime par la concession d'exploitation de périmètres d'exploitation dans les ports de pêche à l'ONP, la régularisation de la situation des marinas

SMIR, Kabila, Saadia et Bou Regreg et la mise en concession du Terminal à Conteneurs n° 3 du port de Casablanca.

Pour l'année 2012, les principaux projets d'investissement, portent notamment sur :

- la réalisation du projet du port sec de la zone de Zenata. L'Agence a prévu une enveloppe de l'ordre de 100 MDH pour l'acquisition du foncier destiné à ce projet ;
- le confortement et réhabilitation des quais au port d'Agadir pour un coût estimé à 180 MDH à travers la réalisation de travaux de préservation de quais de ce port ;
- le renforcement de la digue principale des ports de Nador et de Ras Kebdana dans le cadre de la maintenance et la réhabilitation des ouvrages de protection, en vue d'améliorer les conditions de sûreté et de navigation dans les bassins des ports ;
- la refonte du schéma de circulation au port de Casablanca pour une enveloppe globale de 15 MDH ;
- l'acquisition d'un simulateur supplémentaire (10 MDH) pour rehausser le niveau de qualification des ressources humaines exerçant dans le secteur portuaire.

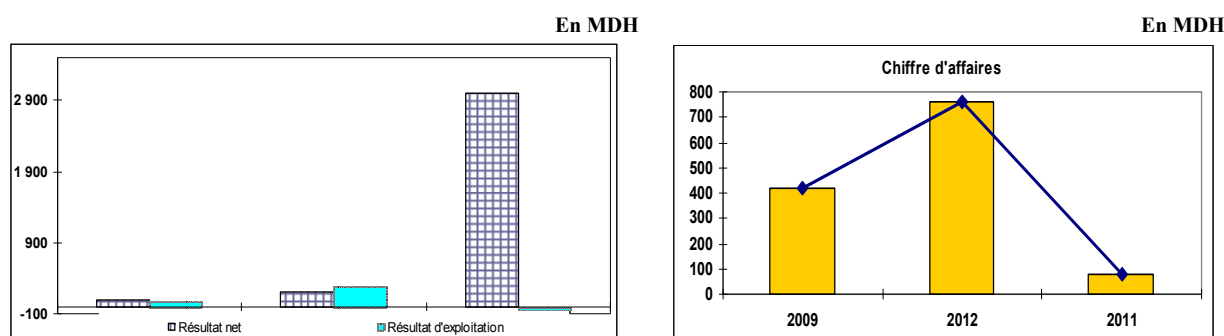


### 1.2.2 - Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)

Tanger Med entame son deuxième plan triennal 2010-2012 sous le signe de la consolidation des acquis et du passage d'une configuration de projet et de construction à une logique d'exploitation et de création effective de la valeur et de la croissance.

L'année 2011 a été marquée par le redéploiement de la structure opérationnelle de TMSA manifesté par :

- la filialisation de l'activité portuaire à travers l'apport des actifs et du droit de jouissance y rattaché avec reprise des dettes de la société à Tanger Med Port Authority (TMPA). Cette opération, réalisée au 13 avril 2011, a permis à la société TMSA de segmenter cette activité et d'ouvrir son capital en faveur de la société Fipar Holding, filiale de la CDG ;
- la prise de contrôle dans le capital de la société Tanger Free Zone à hauteur de 51% ce qui a permis d'ériger cette société en un véhicule de développement des zones franches dans le cadre de la grande plateforme industrielle en vue de bénéficier du savoir faire et de l'expertise développée dans ce domaine ;
- l'augmentation du capital social de TMSA Holding de 40 MDH à 220 MDH et de la société Tétouan Shore de 30 à 90 MDH.



En termes d'investissements programmés pour l'exercice 2012, la TMSA a décidé l'étalement de la réalisation de certains investissements des différentes sociétés du Groupe sur plusieurs exercices. Il s'agit du terminal à conteneur n° 3 et des deux postes pétroliers (TM2), de la construction des entrepôts de la zone franche logistique (TMSA), de l'acquisition et de la viabilisation des terrains (TFZ) et de la construction des appontements piétons dans le port roulier et passagers (TMPA) et ce, dans un objectif d'optimisation des sources de financement et partant de l'endettement du groupe.

Ainsi, les investissements prévus pour les exercices 2012 et 2013 s'élèvent, respectivement à 1.581 MDH et 638 MDH.

Concernant la Zone Franche Logistique, TMSA envisage la réalisation d'une expertise portant sur le positionnement concurrentiel de la ZFL et les possibilités d'enrichissement de la proposition de valeur de Medhub en vue de formaliser la stratégie de commercialisation de la zone franche logistique.

Au niveau de la grande plateforme industrielle, le plan d'action de TMSA prévoit la finalisation des travaux de la première phase sur 55 hectares, le démarrage de l'exploitation et l'accélération du développement commercial de Tetouanshore, le lancement des travaux de la première phase (33 ha) et de la pré-commercialisation de Souk Lekdim et l'installation des industriels SAPT à la Zone franche de Tanger.

Quant à la commercialisation des terrains et locaux aménagés à usage professionnel, la Société compte réaliser, via sa filiale Tanger Free Zone, un chiffre d'affaires de 192 MDH en relation avec l'évolution combinée des prix de vente et des superficies vendues et de l'augmentation de l'activité locative.

En termes de retombées économiques de l'espace Tanger Med, il y a lieu de souligner que l'espace Tanger Med est devenu un outil puissant au service d'une meilleure intégration du Maroc à l'économie mondiale. Ces réalisations positives ont été rendues possibles grâce notamment à la bonne gouvernance mise en place entre l'Etat et la société et à l'exécution par l'Etat et TMSA de leurs engagements respectifs au titre de la convention du 17 février 2003.

Des groupes internationaux de renom comme le Danois Maersk se sont vus confier la concession de certains terminaux pour une durée de 30 ans. Des groupes marocains, comme le groupe Akwa, opèrent également au port en tant que concessionnaires.

Les retombées économiques de Tanger Med peuvent être approchées en termes d'emplois directs et indirects, d'investissements privés et de mobilisation d'assiettes foncières.

Au niveau de l'investissement privé, il s'élève à 25,8 MMDH répartis comme suit :

- Tanger Med I a drainé 17 MMDH répartis entre les terminaux à conteneurs, le vrac, le Ro Ro et les hydrocarbures ;
- 4 Zones franches ont attiré 8,75 MMDH dont 15 MDH pour la zone franche logistique, 7 MMDH pour la zone franche Tanger, 1 MMDH pour la zone franche Automobile et 60 MDH pour le Parc Tetouan Shore.

Au niveau de l'assiette foncière nette mobilisée, elle atteint 1.027 ha dont 131 ha pour Tanger Med I, 160 ha pour Tanger Med II et 736 ha pour les zones franches.

S'agissant des emplois directs et indirects créés, ils sont de l'ordre de 232.000 emplois répartis comme suit :

- Tanger Med I : 2.500 emplois directs et 5.000 emplois indirects ;
- Tanger Med II : 6.000 emplois directs et 12.000 emplois indirects ;
- Zones franches : 62.000 emplois directs et 144.500 emplois indirects.

Le Port Tanger Med est associé à une vision stratégique intégrée faisant office non seulement de plateforme portuaire, mais aussi de plateforme logistique et industrielle. Il est à proximité du complexe Renault-Nissan, en fonction depuis février 2012.

Au niveau interne, il est aussi intégré au réseau ferroviaire national ainsi qu'au réseau autoroutier. Le projet de construction d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) permettra de relier le port à celui de Casablanca en 2 heures 10 minutes au lieu des 4 heures 45 minutes actuellement. Ce qui est profitable à tous les intervenants économiques et autres utilisateurs en termes de gain de temps et de fluidité des activités de fret.

### **1.2.3 - Société d'Exploitation des Ports (SODEP- Marsa Maroc)**

Le programme d'investissement de Marsa Maroc au titre de la période 2012-2016 s'élève à 2.946 MDH. Ses projets d'investissement portent sur l'acquisition des équipements destinés à l'activité portuaire, le renforcement des infrastructures portuaires et les équipements des services généraux.

Par ailleurs, la Société poursuit, à travers sa filiale créée à cet effet, la concrétisation du projet du terminal multi-utilisateurs au port de Tanger Med II, objet de la convention de concession signée en 2009 avec TMSA et ce, pour un investissement de 2,2 MMDH. A cet effet, l'année 2011 a connu le lancement de l'étude APS/APD, la désignation de la banque d'affaires pour la structuration et la mobilisation du financement, la désignation de bureaux d'études pour l'étude de marché et la gestion du projet, le renforcement de l'équipe de Marsa Maroc chargée du suivi du projet.

L'année 2011 a connu également les faits marquants suivants :

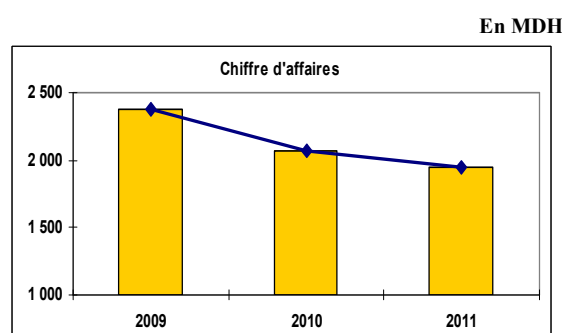
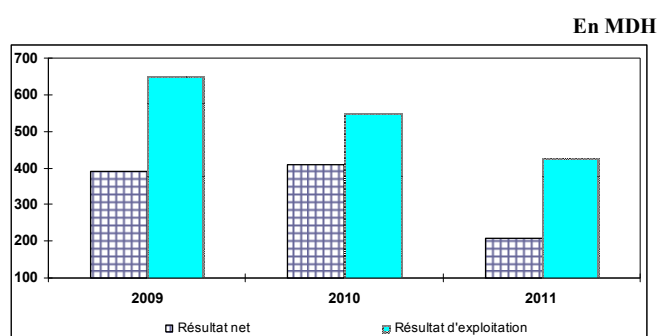
- achèvement en décembre 2011 du projet de construction de l'espace de stockage vertical des voitures avec un investissement global de 168 MDH ;
- conclusion d'un avenant à la convention de concession avec l'ANP dont la principale modification a porté sur la facturation des droits de port qui sera prise en charge par l'ANP au lieu de la SODEP ;

- prise de participation de 10 % dans le capital de la société « Portnet » créée par l'ANP pour développer les échanges des données informatisées des différents opérateurs portuaires.

Au niveau du trafic, les réalisations de l'exercice 2011, comparées à celles des exercices 2009 et 2010, se présentent comme suit :

Trafic	Unité	2009	2010	2011
Vrac solide (en tonnes)	1000	8 944	9 700	10 961
Vrac liquide (en tonnes)	1000	13 653	14 969	15 430
Conteneurs (en EVP)	1000	798	741	645

SODEP a réalisé un investissement de 181 MDH en 2011 et prévoit des investissements de l'ordre de 458 MDH en 2012 et de 724 MDH en 2013.



### 1.2.4 - Office National des Aéroports (ONDA)

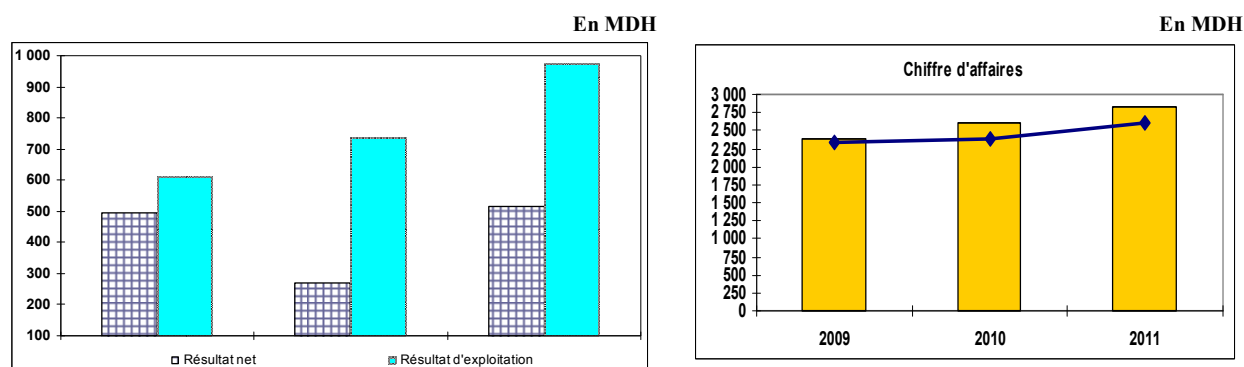
La stratégie pour le développement du transport aérien au Maroc est axée essentiellement sur la libéralisation du secteur, l'intégration de l'espace commun européen, l'accroissement des capacités aéroportuaires, l'amélioration des services au sol et l'adoption des meilleures pratiques répondant aux exigences de sûreté et de sécurité de l'aviation civile.

L'ONDA joue un rôle stratégique dans plusieurs politiques sectorielles, principalement dans le secteur de l'équipement, du transport et de la logistique, dans la vision touristique et dans l'émergence des industries aéronautiques dans le pays, et contribue ainsi au développement du transport aérien dans le Royaume.

Ainsi, à travers l'adoption d'un nouveau plan stratégique 2011-2016, l'ONDA compte, en lien avec la politique arrêtée par le Gouvernement, devenir un acteur incontournable dans la chaîne de valeur en hissant la satisfaction du client au rang de priorité stratégique. Il prévoit aussi de continuer à renforcer ses acquis en matière d'infrastructures et de plates-formes aéroportuaires et à pérenniser son développement à travers d'une part, le renforcement de ses performances et l'amélioration de sa gouvernance et d'autre part, la création de nouvelles opportunités génératrices de revenus.

En termes de performances opérationnelles et malgré une conjoncture internationale et régionale difficile, le trafic aérien a progressé de 2% par rapport à l'exercice précédent, soit plus de 15,6 millions de passagers et le trafic commercial international de 3,38% en 2011 par rapport à 2010.

Les investissements, réalisés dans les différentes plates-formes aéroportuaires en 2011, d'un montant de 1.437 MDH, ont porté principalement sur l'achèvement des travaux de réaménagement et d'équipement de l'aérogare de Rabat-Salé, l'extension des installations terminales de Marrakech et Fès, la réfection et l'installation de divers équipements pour renforcer la sûreté et la sécurité de la navigation aérienne.



En 2012, l'ONDA continue l'exécution de son programme d'investissement d'un montant de 2.007 MDH prévu dans le cadre de son plan stratégique 2011-2016.

Les principaux projets retenus pour 2012 portent sur la construction de la zone centrale T1/T2 (200 MDH) et l'extension et réaménagement du Terminal 2 de l'aéroport Mohammed V (205 MDH), le système intégré de gestion aéroportuaire (281 MDH), l'extension de l'aérogare de Nador (170 MDH), l'automatisation du contrôle aérien (123 MDH) et le développement des infrastructures de l'Académie (130 MDH).

### 1.3 - Mise en œuvre de la stratégie logistique nationale

Le développement du secteur de la logistique constitue une priorité pour le renforcement de la compétitivité de l'économie marocaine. En effet, le transport et la logistique sont des opérations hautement stratégiques pour les entreprises, contribuant à réduire les coûts et les délais d'approvisionnement et de livraison.

Le Maroc a réalisé durant ces dix dernières années un véritable saut dans le développement des infrastructures de transport (autoroutes, ports, chemins de fer...) et a franchi d'importantes étapes dans le processus de réforme, de libéralisation et d'introduction de la concurrence dans les différents modes de transport, visant la suppression des goulets monopolistiques dans la chaîne logistique.

Dans ce cadre, la stratégie logistique se focalise essentiellement sur :

- le développement et mise en œuvre d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi-Flux (ZLMF) ;
- l'optimisation des flux de marchandises ;
- la mise à niveau et l'incitation à l'émergence d'acteurs logistiques intégrés et performants ;
- le développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique ;



- la mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et de mesures de régulation adaptées.

La SNTL, partenaire public de la stratégie logistique nationale, compte consolider sa position d'entreprise leader dans le secteur du transport et se positionner comme acteur de référence dans le domaine de la logistique.

Tout en ciblant une part de marché de 10% de la logistique, le projet logistique de la SNTL s'insère parfaitement dans le contrat-programme relatif à cette stratégie, puisqu'il permettra, à partir des 5 centres logistiques planifiés, de proposer une offre globale composée de prestations intégrées à forte valeur ajoutée incluant, le transport, la gestion des stocks et la distribution. Les solutions apportées par la SNTL aux entreprises, qui souhaitent externaliser leur logistique, permettront de réduire leurs coûts et contribueront ainsi à l'amélioration de leur compétitivité.

Pour accompagner sa stratégie logistique, la SNTL a créé deux sociétés, l'une portant les actifs «SNTL Immo» qui aura pour objectif, notamment, la prospection et le développement immobilier des activités logistiques et l'autre dédiée à leur gestion «SNTL Logistics» qui aura pour mission principale le développement des activités logistiques autour des plates-formes dédiées à cet effet.

Les cinq centres logistiques prévus visent à couvrir l'ensemble du Royaume en s'implantant à Casablanca, Tanger, Agadir, Fès et Marrakech et en totalisant 210.000 m<sup>3</sup> de surface utile. Le coût global de ce projet est estimé à près de 1,5 milliard de dirhams.

Le centre de Mohammedia est opérationnel, dans sa 1<sup>ère</sup> phase, depuis mars 2011. Les travaux de la deuxième tranche de la plateforme logistique de Zenata ont été lancés en 2011 et consistent en la construction de 10 entrepôts supplémentaires sur une superficie de 60.000 m<sup>2</sup>. La livraison de cette deuxième tranche est prévue pour fin 2012.

## **2 – ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES**

### ***2.1 – Développement Agricole***

L'année 2012 est caractérisée par la poursuite de la réalisation du Plan Maroc Vert (PMV) lancé en avril 2008 et dont la mise en œuvre s'étale sur la période 2008-2020 en vue d'assurer le développement du secteur agricole et sa modernisation, le renforcement de son rôle de moteur dans la croissance économique du pays ainsi que l'amélioration des revenus des agriculteurs.

La gestion du plan a été confiée à l'Agence de Développement Agricole (ADA), créée en 2009. Les autres principaux EEP du secteur agricole qui contribuent à la mise en place du PMV sont les ORMVA, SONACOS, l'INRA, les Centres de Travaux et les Chambres d'Agriculture en plus de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) dont le démarrage a eu lieu en 2011.

#### **2.1.1- Agence pour le Développement Agricole (ADA)**

L'ADA est chargée de proposer aux autorités gouvernementales les plans d'action relatifs au

soutien des deux piliers du PMV, à savoir (i) les filières agricoles à forte valeur ajoutée dans une perspective d'amélioration de la productivité et (ii) l'agriculture solidaire à travers la promotion et la mise en œuvre de projets économiquement viables en vue d'améliorer le revenu des agriculteurs.

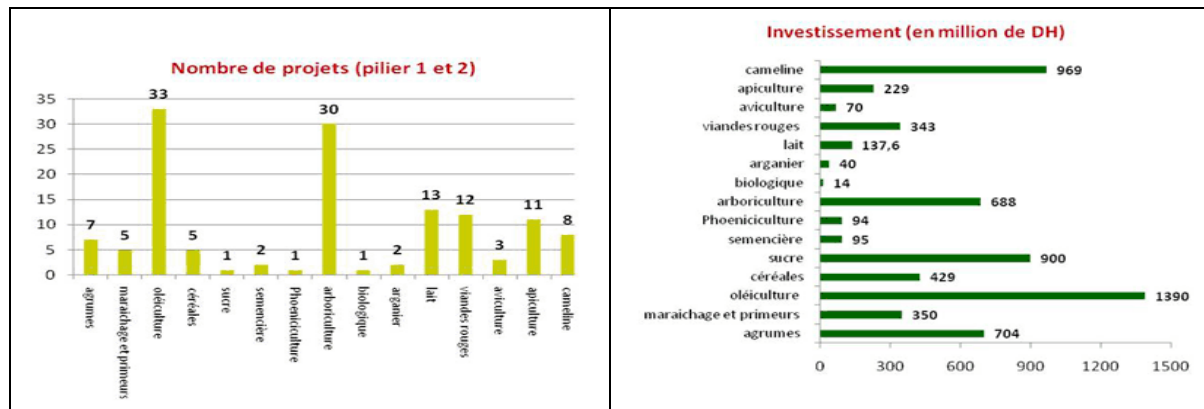
Les exercices 2010 et 2011 se sont caractérisés par :

- la réalisation de 108 projets pilier I en mobilisant un investissement de 25,3 milliards de Dirhams ;
- le lancement de 223 projets pilier II correspondant à un investissement global de 8,5 MMDH, ce qui correspond à 41% des projets prévus par le PMV et à 44% du montant des investissements prévus dans le cadre du même plan ;
- la préparation de 96 projets piliers II pour leur lancement en 2012, pour un investissement global de 1,8 MMDH ;
- la gestion de l'opération de la 3<sup>ème</sup> tranche du partenariat public-privé (PPP) autour des terres agricoles pour la mobilisation du foncier nécessaire aux projets du PMV.

Dans ce cadre, la Commission Interministérielle chargée du PPP a émis des recommandations en vue, notamment, de l'amélioration des conventions de partenariat de la 3<sup>ème</sup> tranche relatives à la sécurisation du paiement des redevances locatives.

La 4<sup>ème</sup> tranche dudit partenariat devrait porter sur une assiette foncière de près de 20.000 ha. Cette tranche sera caractérisée par la prédominance des petits projets (moins de 20 ha) et des moyens projets (entre 20 et 100 ha) représentant près de 90% du nombre total des projets.

Durant l'année 2012, plusieurs projets sont programmés au titre des deux piliers du PMV. Les filières concernées ainsi que le nombre de projets et les investissements mobilisés sont présentés ci-dessous :



Plusieurs chantiers, en cours de finalisation dans différentes régions, vont permettre de dynamiser le secteur agricole en le faisant profiter des résultats de la recherche agronomique, de l'apport du conseil agricole, de la mise en place d'un système d'assurance agricole pour faire face aux risques liés aux aléas climatiques, de l'amélioration du financement agricole, de la valorisation des produits de terroir et de l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles.

### 2.1.2- Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

L'activité principale des ORMVA s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert. Dans le cadre de déploiement de cette stratégie agricole, les Pouvoirs Publics ont adopté une politique de promotion des techniques d'irrigation économes en eau à travers le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI), d'un coût évalué à 37 MMDH, qui vise la reconversion de 550.000 Ha à l'horizon 2020 et ce, à travers le renforcement des investissements d'économie d'eau, l'appui aux agriculteurs en termes de recherche, de conseil et de développement.

En matière d'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont irrigué durant l'année 2011, une superficie de 487.216 hectares pour un volume d'eau lâchée de 3.150 Mm<sup>3</sup>.

Le programme d'investissement des ORMVA porte sur un montant de 3.096 MDH en 2012 contre des réalisations de 1.877 MDH en 2011. Le programme d'investissement de 2012 concerne les principaux projets et actions suivants :

- travaux d'aménagement de la Grande Hydraulique, notamment, dans les périmètres du Gharb, du Tadla, du Haouz, des Doukkala et du Souss Massa : 1.871 MDH
- service de l'eau : 566 MDH
- actions d'appui : 222 MDH
- Plan Maroc Vert (Projets du Pilier 2) : 193 MDH
- développement agricole : 70 MDH

A fin juin 2012, les investissements réalisés totalisent un montant de 595 MDH. Le plan d'investissement pluriannuel des Offices au titre de la période 2012-2016 fait ressortir un total de 14.943 MDH dont 3.935 MDH au titre des projections de 2013.

Par ailleurs et en application des orientations du Plan Maroc Vert, des études de faisabilité et de structuration des projets de la mise en gestion déléguée du service de l'eau d'irrigation dans le périmètre des Doukkala, du Gharb, du Loukkos et du Tadla ont été réalisées.

La deuxième phase de ces études qui concerne l'assistance technique pour la mise en place du Partenariat Public Privé (PPP), sera lancée en vue de la pérennisation et le développement des aménagements hydro-agricoles et l'amélioration de la qualité du service de l'eau et de la professionnalisation de la gestion du réseau et la diminution du risque d'exploitation.

### 2.1.3- Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS)

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Maroc Vert en matière d'amélioration du taux d'utilisation des semences certifiées et en vue de sécuriser l'approvisionnement du marché national des semences, un protocole d'investissement relatif à la mise à niveau des infrastructures et de l'organisation de la SONACOS et portant sur une durée de trois années, a été signé le 26 février 2010, entre l'Etat et cette société. Ce protocole porte sur la réalisation d'un programme d'investissement de 150 MDH qui sera financé à raison de 120 MDH par l'Etat et de 30 MDH par la SONACOS.

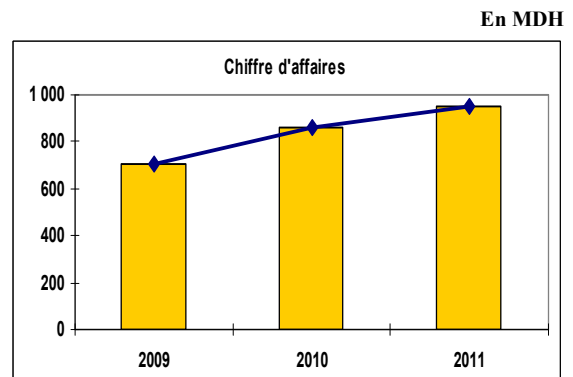
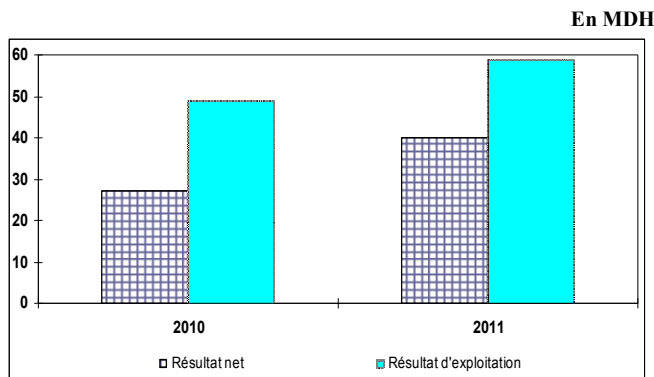
Ainsi, les réalisations de ce protocole d'investissement arrêtées au 30 avril 2012, sont les suivantes :

- la construction du centre régional à Meknès (36,9 MDH), l'extension du centre de Khémis-Zmamra (23,8 MDH) et l'aménagement d'autres centres régionaux (4 MDH) ;
- le renforcement de la capacité de conditionnement et de traitement de la société (30,3 MDH) ;
- l'acquisition du matériel d'accompagnement (17,3 MDH).

La réalisation de ces investissements s'est traduite par l'augmentation de l'activité de la SONACOS comme suit :

- l'augmentation de la superficie réservée à la multiplication des semences de 35.000 ha à 64.000 ha ;
- la production de 1.130.000 quintaux de semences pour céréales contre 700.000 quintaux avant la signature du protocole d'investissement ;
- la commercialisation de 1.100.000 quintaux de semences pour céréales contre une moyenne de 650.000 quintaux durant les cinq dernières années ;
- la commercialisation de 800.000 quintaux d'engrais contre une moyenne de 100.000 quintaux durant les cinq dernières années.

De même, il est prévu que la société commercialise 1,5 millions de tonnes de semences en 2012 pour accompagner les besoins croissants conformément aux dispositions et objectifs du Plan Maroc Vert.



## 2.2 – Modernisation du secteur de la Pêche

Le secteur de la pêche joue un rôle socio-économique stratégique. Il représente 13% des exportations globales, 60% de celles des produits alimentaires et 3% du PIB. Avec un potentiel de production de 1,6 millions de tonnes par an, le Maroc est le premier producteur de poissons en Afrique et le 25<sup>ème</sup> à l'échelle mondiale. Les activités de pêche assurent 170.000 emplois directs et 490 000 emplois indirects.

A cet égard, le Plan Halieutis qui est une stratégie intégrée, vise la mise à niveau et la modernisation des différents segments du secteur de la pêche ainsi que l'amélioration de sa compétitivité et de sa performance. Les retombées attendues de cette stratégie à l'horizon 2020, sont nombreuses :

- réaliser un PIB du secteur de l'ordre de 21,9 MMDH ;
- atteindre une consommation locale par habitant de 16 kg par an ;
- réaliser 115 000 emplois directs à terre ;
- augmenter la production nationale à 1,66 millions de tonnes ;
- enregistrer des exportations en valeur de l'ordre de 3,1 MMS\$ ;

- garantir la gestion durable de 95% des espèces.

Le Plan Halieutis prévoit la création de trois pôles de compétitivité à Agadir, Dakhla-Laâyoune et Tanger, devant mobiliser des investissements de neuf milliards de Dirhams.

Il s'appuie sur trois axes principaux (déclinés en 16 projets) :

- la durabilité du patrimoine halieutique national ;
- la performance en matière de qualité des produits halieutiques ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits valorisés.

En ce qui concerne le développement de l'activité d'aquaculture qui constitue le relais de croissance du secteur de la pêche au Maroc et une composante très importante du Plan Halieutis, une Agence dédiée a été créée en 2011<sup>12</sup> dénommée « l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture » avec pour mission de promouvoir et mettre en place les outils de base pour le développement de l'aquaculture au Maroc. Le plan d'action de cette Agence porte sur les axes suivants :

- l'aménagement et la planification littorale à des fins aquacoles ;
- l'élaboration des projets d'investissement en aquaculture, notamment, dans les domaines de la pisciculture, la conchyliculture et l'algoculture ;
- la recherche et développement, notamment, en ce qui concerne l'introduction des nouveautés technologiques et de nouvelles espèces, les potentialités des marchés ainsi que les partenariats pour entreprendre des tests de transformation et de commercialisation de produits aquacoles ;
- l'accompagnement des investisseurs et la promotion de l'aquaculture au Maroc ;
- l'élaboration d'un cadre juridique propre à l'aquaculture.

### **2.2.1 - Office National des Pêches (ONP)**

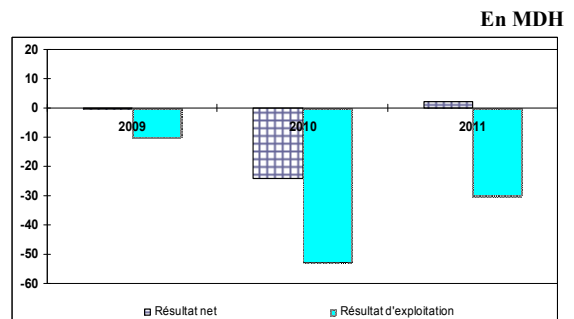
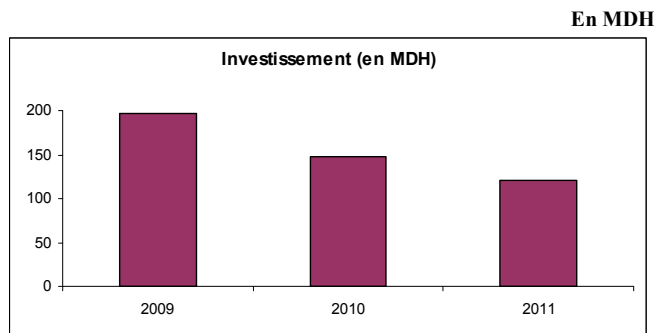
En 2011, les principales réalisations de l'office concernent :

- la poursuite de la mise en œuvre du règlement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ;
- l'élimination des filets maillants dérivants ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme IBHAR ;
- l'opérationnalisation de la gestion des ports de pêche et du projet de généralisation de l'usage des contenants normalisés avec le lancement du programme de mise en circulation de 2 millions de caisses en plastique normalisées utilisées dans les opérations de débarquement de poissons dans les ports marocains ;
- l'inauguration d'un PDA à Inouaren et l'organisation de la première édition du salon Halieutis à Agadir ;
- l'inauguration, au port d'Agadir, de la nouvelle halle aux poissons.

Durant l'année 2012, l'ONP a continué à assurer sa contribution en vue d'une meilleure valorisation de la production et du renforcement de la compétitivité du secteur. Dans ce cadre, les actions de l'Office ont porté, essentiellement, sur les réalisations suivantes :

<sup>12</sup> Dahir n° 1-10-201 du 18 février 2011 portant promulgation de la loi n° 52-09

- Gestion des ports de pêche : Définition de façon précise des modalités de passage au statut de Global Operator avec le lancement d'une étude stratégique, mise à niveau des ports de pêche, modernisation de la manutention des produits de pêche et construction des stalles des mareyeurs ;
- Projet des Contenants Normalisés : Définition des types de caisses pour usage différencié et définition des modalités pratiques de mise en œuvre du service et ce, en concertation avec les professionnels ;
- Halles Nouvelle Génération (HNG) : Démarrage et exploitation des nouvelles halles au poisson d'Agadir, Safi et Mohammedia, achèvement des constructions de la HNG de Boujdour, achèvement des études et préparation du démarrage des travaux de la HNG de Tan-Tan et études en cours pour le réaménagement de l'actuelle halle de Mehdiya en HNG ;
- Marché de gros de poissons : Démarrage et exploitation des marchés de gros de poisson de Casablanca et Oujda et études en cours pour la construction du marché de gros de Tanger ;
- Informatisation des processus de commercialisation : Informatisation des criées au niveau de 16 halles aux poissons et de certains villages de pêche et comptoirs d'agrégage ;
- Promotion des Villages de pêcheurs dans les provinces du sud du Royaume ;
- Programme MCA/ Maroc : Projet de mise à niveau de la pêche artisanale qui vise l'amélioration des conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs, de 2.000 marchands ambulants, l'intégration de l'approche genre ainsi que l'appui à la recherche scientifique. Le programme MCA prévoit, notamment, les opérations suivantes : Projets d'infrastructures (PDA, Ports et MGP) et réorganisation de 1.300 marchands ambulants de poisson...



### 2.2.2 - Institut National de Recherche Halieutique (INRH)

Dans le cadre du programme MCA-Maroc, l'INRH a bénéficié d'un don de l'ordre de 4,74 millions de Dollars et ce, dans le cadre d'une convention signée, le 02/02/2010, entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, l'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP), l'Office National des Pêches et l'INRH. Les actions menées dans le cadre de ce projet portent sur le suivi de l'état d'avancement de l'exploitation de la ressource halieutique et sur le suivi socio-économique de l'activité de la pêche artisanale au niveau des 20 Points de Débarquements Aménagés prévus dans le cadre du programme MCC. Les décaissements, au titre de ce don, ont atteint 20 MDH et les engagements se sont établis à 12 MDH.

D'autres projets sont lancés et portent sur la fabrication et la pose des récifs artificiels au niveau des sites d'Agadir et de Martil dans le but d'assurer la préservation et le

développement des ressources halieutiques. Les travaux sont en cours de réalisation pour un coût global de 60 MDH dont le financement sera assuré par le Fonds de Développement de la Pêche.

## **2.3 – Mines, Energie et Eau**

### **2.3.1 - La stratégie de développement du secteur des phosphates**

#### **2.3.1.1 - Axes de la stratégie adoptée pour le secteur des phosphates**

En s'appuyant sur les fortes réserves en phosphates et de la valeur stratégique de cette matière première dont la demande demeure étroitement liée à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des besoins alimentaires, l'OCP a adopté, depuis 2009, une nouvelle stratégie visant la consolidation de son leadership pour capter les extensions futures du marché et reposant sur 3 axes :

- une position de plus en plus affermie sur l'offre aussi bien concernant la roche, l'acide phosphorique et les engrais par la mise en place d'une politique axée sur l'augmentation des capacités de production et la valorisation des phosphates par transformation en produits dérivés à plus forte valeur ajoutée ;
- un leadership en termes de compétitivité des coûts de production combiné à une souplesse en termes de capacité de production ;
- une stratégie commerciale plus volontariste visant une présence renforcée dans tous les continents et notamment les marchés porteurs de la demande par le recours à des partenariats industriels et commerciaux avec des opérateurs stratégiques. Cette stratégie vise, également, à limiter les effets de la cyclicité du marché des phosphates en se positionnant sur les segments porteurs de la demande et à plus forte valeur ajoutée.

Cette stratégie devra permettre ainsi :

- une augmentation, à l'horizon 2020, de la capacité de production de la roche de 28 MT/an à 50 MT/an par l'ouverture de nouvelles mines, l'acquisition des installations d'extraction et de production ;
- une réduction du coût de revient de la tonne de phosphate grâce notamment à l'opération baptisée IQLAA visant la mobilisation du personnel pour plus de productivité et le déploiement d'un nouveau mode de transport des phosphates grâce au projet de « slurry pipeline Khouribga-Jorf » d'un investissement global de 4,2 MMDH devant permettre le transport d'environ 38 millions de tonnes par an de phosphates ;
- une valorisation accrue de la roche en développant la production d'engrais de 4 à 10 MT dont 3 à 8 MT dans le cadre de partenariat avec des opérateurs ayant accès à des marchés porteurs dans divers continents. Cette stratégie vise, également, à faire de Jorf Lasfar une plateforme mondiale de la chimie des phosphates (Jorf Phosphate Hub (JPH)) destinée à accueillir des IDE d'envergure. A ce titre, des extensions des unités chimiques et des projets de production des engrais sont en cours de réalisations.

#### **2.3.1.2 – Principaux projets en cours de réalisation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, l'OCP a réalisé, en 2011, un important programme d'investissement de 6.225 MDH contre 4.165 MDH en 2010 et qui a porté sur les

principaux projets ci-après : une laverie à Khouribga, le projet Slurry pipeline Khouribga-Jorf et deux nouvelles unités de granulation d'engrais.

Concernant 2012, les investissements prévus s'élèvent à 25 MMDH. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan de développement global du Groupe OCP au titre de la période 2010-2020 pour un montant total de 114 MMDH. Les principaux projets prévus, à cet effet, concernent ce qui suit :

- les projets d'infrastructure de Jorf Phosphate Hub – JPH portant sur la poursuite des travaux d'extension de la plateforme (550 MDH) et la poursuite de la réalisation des 4 nouvelles unités de granulation d'engrais pour un coût global de 22 MMDH ;
- l'augmentation de la capacité d'extraction d'environ 20 millions de tonnes (MT) : Mine Oulad Farès (6 MT), Mine Helassa (5,5 MT), Mine Extension zone centrale nord (6 MT) et Mine Benguerir (2,2 MT) ;
- la construction de 4 laveries pour une capacité de 44 MT : Merah Lahrech (12 MT), Oulad Farès (14 MT), Helassa (12 MT) et Benguerir (6 MT) ;
- la construction du pipeline qui permettra le transport de la production du phosphate de Khouribga vers le site de Jorf Lasfar (235 km) ;
- l'extension du port Jorf Lasfar (3,3 MMDH) ;
- la construction de 2 unités de production d'engrais (2,1 MMDH) ;
- l'adaptation de Maroc Phosphore 3 et 4 (2,3 MMDH) en perspective de la mise en service du pipeline ;
- la construction d'une nouvelle unité et d'une nouvelle ligne d'acide phosphorique (2,6 MMDH).
- la réalisation d'une unité de dessalement à Jorf Lasfar (1,8 MMDH) pour la couverture des besoins de la plateforme Jorf (25 Mm<sup>3</sup> en eau douce en 2015 et 75 Mm<sup>3</sup> à l'horizon 2020) ;
- l'adduction d'eau à partir du barrage d'Aît Messouad pour Khouribga.

### **2.3.1.3 – Evolution des activités en 2011 et 2012**

En 2011, l'activité d'extraction a permis de réaliser un volume de 27,2 MT en hausse de 3% par rapport à 2010. La production marchande a atteint 28 MT en augmentation de 5%. Les volumes des exports réalisés en 2011 ont atteint de 9,4 MT pour la roche, 2,2 MT pour l'acide phosphorique et 3,8 MT pour les engrais.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi, en 2011, à 56,4 MMDH (dont 48,4 MMDH en ventes à l'export en 2011), en augmentation de 30% par rapport à 2010, sous l'effet notamment de l'amélioration des prix et de l'accroissement des exportations des engrais à forte valeur ajoutée.

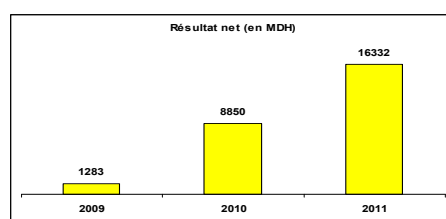
Les charges d'exploitation hors dotations ont été de 35 MMDH en 2011 tenant compte de l'augmentation des achats des intrants en soufre et ammoniac et des charges du personnel suite au protocole conclu en mai 2011 dans le cadre du plan social de l'OCP.

Les résultats et les indicateurs financiers réalisés en 2011 enregistrent des améliorations significatives par rapport à 2010, sous l'effet de l'accroissement du chiffre d'affaires : Résultat d'exploitation de 22 MMDH en hausse de 53%, Résultat net de 16,3 MMDH en augmentation de 84% et CAF de 25 MMDH (+188%).



Exportations du Groupe OCP : réalisation 2010, 2011 et clôture 2012

Désignations	Réel 2010	Réel 2011	Budget 2012	Réal. au 30/06/2012	Prév. Clôture 2012
- Exportations en 1 000 Tonnes					
- Phosphate brut (Roche)	10 221	9 421	11 929	4 619	10 403
- Acide phosphorique (P2O5)	2 345	2 179	1 911	774	1 877
- Engrais	3 448	3 813	5 395	2 376	5 186
- Exportations en MDH	35 548	48 433	48 798	21 628	47 015
- Phosphate brut (Roche)	8 984	12 609	15 844	6 328	14 047
- Acide phosphorique (P2O5)	13 584	17 114	10 374	5 160	10 891
- Engrais	12 980	18 710	22 631	10 141	22 076



S'agissant des prévisions de clôture 2012, les exportations en volumes (17,5 MT) devraient atteindre 91% des prévisions de l'exercice et 96% des prévisions en valeur (47 MMDH). Le chiffre d'affaires devrait s'établir à 55 MDH représentant 94% des prévisions. Le résultat net du groupe sera réalisé pour 14,2 MMDH contre 16 MMDH en 2011.

Les travaux préliminaires d'évaluation du programme d'investissement de 2013 dégagent une enveloppe de 20,4 MMDH qui sera dédiée en grande partie à la poursuite des projets de renforcement des capacités d'extraction et de transport de la roche, de traitement et de valorisation des phosphates.

Sur un autre plan, il y a lieu de signaler que le conseil d'administration de l'OCP S.A., réuni le 27 mars 2012, a approuvé le projet de fusion-absorption par OCP S.A. de sa filiale à 100% Maroc Phosphore S.A. Le principal objectif de cette fusion consiste à aligner le cadre institutionnel du Groupe OCP sur son organisation opérationnelle et ce, en adéquation avec la stratégie du Groupe OCP reposant sur un pôle industriel unifié des deux activités minière et chimique et en conformité avec la tendance mondiale d'intégration dans l'industrie du phosphate. Cette fusion s'inscrit également dans l'objectif, plus large, de simplifier (sur les plans juridique, comptable et financier) les structures de gouvernance et opérationnelles et de favoriser les synergies au sein du Groupe OCP.

Par ailleurs et afin d'accompagner son plan quinquennal de développement industriel et social, le Groupe OCP a mis en place un dispositif appelé « OCP Skills » qui vise à contribuer au développement de l'emploi et à l'accompagnement de la création de projets d'activité. Ce dispositif comporte trois axes :

- accompagnement des projets : l'OCP accompagne les porteurs de projets via des mécanismes de financement, d'encadrement et d'accompagnement nécessaires à la concrétisation des projets les plus créateurs de valeur. Il accompagne également les projets de coopératives, d'Activités Génératrices de Revenus et d'associations porteuses de projets et d'innovation sociale ;

- amélioration de l'employabilité : elle concerne les personnes établies dans les régions où l'OCP opère et vise à la mise en place, en partenariat avec différentes institutions publiques et privées, de plans de formation de qualité pour développer les potentiels. Ce plan bénéficie à 15.000 personnes pour lesquelles l'OCP s'engage à prendre en charge les frais financiers de ces formations et à allouer des bourses ;
- recrutements : cet axe concerne 5.800 emplois pour les divers besoins des sites OCP. Les recrutements sont menés sur la base de critères de sélection rigoureux et de transparence avec une attention particulière aux candidats ayant une proximité avec le Groupe, en qualité d'enfants de retraités ou d'habitants de zones riveraines de ses installations.

De même, et en appui aux objectifs de développement intégré du pays, l'OCP a créé un fonds d'investissement intitulé « OCP Innovation Fund for Agriculture » dédié à la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie. Ce fonds, d'une taille de 200 MDH au démarrage, est ouvert à tout porteur de projet innovant permettant l'émergence de structures pérennes compétitives et créatrices d'emplois durables au Maroc. En positionnant l'innovation et l'entrepreneuriat comme moteurs de progrès, ce fonds se présente comme une structure d'incubation des projets innovants dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie, à travers laquelle l'OCP assure la mobilisation des moyens humains et financiers des projets et la création d'une cellule d'experts dédiée à l'accompagnement des projets.

### 2.3.2 - L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)

L'ONHYM a engagé une stratégie adaptée par filière d'intervention. Ainsi, pour l'activité de recherche minière, l'intervention de l'ONHYM se limite en général aux travaux de recherche et de prospection préliminaires (moins coûteux) et fait appel ensuite à des partenariats avec les professionnels pour le développement de la recherche et de l'exploitation des prospects présentant un potentiel valorisable.

Pour la filière des hydrocarbures et compte tenu des coûts excessifs de la recherche pétrolière, la stratégie adoptée s'appuie sur la promotion des potentialités du sous-sol national dont l'exécution des programmes de recherche est confiée aux opérateurs privés.

En 2011, l'activité des prospections pétrolières s'est étendue, dans le cadre des accords pétroliers avec les opérateurs privés, sur une superficie totale de 447.448,82 km<sup>2</sup> couvrant 115 permis de recherche (54 en onshore et 61 en offshore), 10 concessions d'exploitation et 8 autorisations de reconnaissance (5 en onshore et 3 en offshore), avec la signature de 6 nouveaux accords pétroliers, 10 avenants aux accords pétroliers et 5 nouveaux contrats de reconnaissance, contre 2 nouveaux accords pétroliers et 2 nouveaux contrats de reconnaissance au titre de l'année 2010.

La production nationale des hydrocarbures s'est élevée, en 2011, à 37,8 M NM<sup>3</sup> (puits Gharb et Essaouira) pour le gaz naturel contre 35,3 M NM<sup>3</sup> en 2010, soit une augmentation de 7% et de 6.795 T pour le condensat contre 6.911 T en 2010, soit une baisse de 2%.

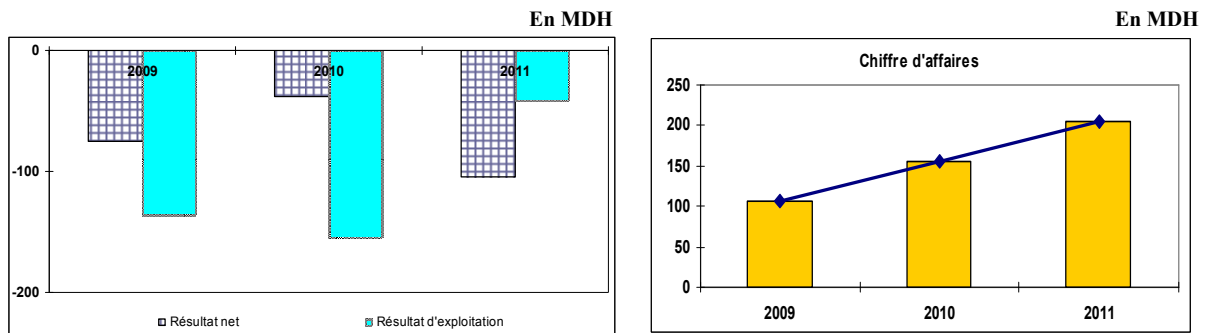
Le chiffre d'affaires des hydrocarbures en 2011 s'élève à 204 MDH contre 156 MDH réalisé en 2010.

Concernant l'activité de recherche minière, les travaux propres de l'ONHYM ont concerné 20 objectifs dont 10 pour les métaux précieux, 6 pour les métaux de base et les substances énergétiques et 4 pour les roches et minéraux industriels. Les travaux en partenariat ont concerné 11 objectifs dont 4 pour les métaux de base, 4 pour les métaux précieux et 3 pour les roches et minéraux industriels.

En termes d'investissements propres, les réalisations de l'ONHYM ont atteint 314 MDH en 2011 et ont concerné notamment les travaux de recherches pétrolière et minière et les équipements. Les investissements prévus au titre de 2012 s'élèvent à 279 MDH, dont le financement sera assuré en partie par une subvention de l'Etat de 186 MDH.

Le chiffre d'affaires (ventes de gaz notamment) s'établirait, en 2012, à 195 MDH en diminution de 4 % par rapport à l'exercice 2011 (204 MDH).

Les charges d'exploitation estimées en 2012, s'élèvent à 282 MDH contre 207 MDH réalisées en 2011, soit une hausse de 36% due à une augmentation prévisionnelle de 208 % (76 MDH contre 20 MDH) des achats consommés destinés au forage de Meskala.



Dans le cadre de la réflexion sur le devenir de l'ONHYM en tant qu'acteur principal dans le domaine de la recherche pétrolière, une étude portant sur sa restructuration stratégique et institutionnelle a été lancée en vue de redéfinir le positionnement de l'ONHYM et ses orientations stratégiques dans les activités minières et pétrolières dont il est en charge en tenant compte des évolutions et perspectives de ces secteurs dans le monde et de leur situation spécifique au Maroc.

### 2.3.3 - La stratégie énergétique

#### 2.3.3.1 - Programme solaire

En vertu de la loi n° 57-09, c'est la société MASEN (Moroccan Agency for Solar Energy), société anonyme à directoire et à conseil de surveillance qui est chargée de la réalisation du projet intégré de production électrique solaire visant le développement de centrales de production d'électricité d'origine solaire d'une capacité installée totale de 2000 MW.

Le coût de ce projet est estimé à 70 MMDH. L'exploitation des premières unités interviendra en 2015 et la totalité du projet sera opérationnelle à fin 2019. Cinq sites ont été retenus : Ouarzazate (500 MW), Ain Beni Mathar (400 MW), Foum Al Oued (500 MW), Boujdour (100 MW) et Sabkhat Tah (500 MW).

Le programme solaire est à réaliser dans le cadre de deux conventions :

- la convention Etat-MASEN qui définit les conditions et les modalités d'application de la loi n° 57-09 portant création de MASEN par laquelle l'Etat confie à cette société la réalisation du programme solaire. La convention est conclue pour une durée de 50 ans, courant à compter du 26 octobre 2010, date de signature du décret l'approuvant ;
- la convention Etat-MASEN-ONE qui fixe les obligations réciproques de l'Etat, de l'ONE et de MASEN en matière de fourniture, de transport, de commercialisation et d'export de l'énergie électrique produite par les centrales solaires.

L'année 2011 a enregistré le lancement du processus d'appel d'offres lié au premier projet engagé dans le cadre du programme solaire et portant sur la réalisation à Ouarzazate d'une centrale thermo-solaire à concentration utilisant la technologie des capteurs cylindro-paraboliques, d'une capacité de 125 à 160 MW (500 MW au total pour le projet solaire de Ouarzazate). La structuration de cette phase (OZZ1) se présente comme suit :

- structuration institutionnelle : réalisation du projet dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé avec une société de projet de production et de vente d'électricité à MASEN et signature d'une convention de vente d'électricité par MASEN à l'ONE ;
- structuration financière : l'investissement (y compris l'intégration industrielle d'au moins 30% de l'investissement) sera financé à 30% en fonds propres de la société projet (dont une participation de 25% de MASEN) et 70% par l'endettement concessionnel, mobilisé par MASEN et rétrocédé à ladite société.

La signature du contrat avec le concurrent retenu à l'issue de l'appel d'offres est prévue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012. Le montant de l'investissement de cette phase est évalué à 6,8 MMDH et la durée de réalisation des travaux est prévue pour 30 mois.

La Société MASEN a engagé les démarches pour le lancement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet solaire de Ouarzazate.

### **2.3.3.2 - Programme national éolien**

Le programme de production intégrée de l'énergie électrique éolienne concerne la réalisation d'une capacité éolienne de 1.000 MW, sachant que les projets éoliens déjà opérationnels ou en cours totalisent une capacité de 1.000 MW, l'objectif étant d'atteindre une capacité globale éolienne de 2.000 MW à l'horizon 2020. Le coût du programme est estimé à 16 milliards DH.

Les 5 principaux parcs éoliens prévus dans le cadre de ce programme seront implantés sur les sites suivants : Taza (150 MW), Tanger (150 MW), Midelt (100 MW), Jbel Lahdid à Essaouira (200 MW), Tiskrad à Tarfaya (300 MW) et Boujdour (100 MW).

Au niveau de la démarche retenue pour réaliser ce programme, des appels d'offres seront lancés par l'ONEE pour le choix, sur la base de critères tenant compte des impératifs d'intégration industrielle et de compétitivité des tarifs, d'un partenaire privé qui aura comme responsabilité la conception, le financement, la construction, la mise en service, l'exploitation et la maintenance du parc éolien dont elle a la charge ainsi que la vente de l'électricité produite principalement à l'ONEE et ce, à travers la conclusion de tous les contrats nécessaires à cet effet.

Le programme éolien porte sur deux phases :

- une première phase consistant à réaliser le projet de parc éolien de Taza (150 MW) qui est, actuellement, en phase de finalisation des négociations des termes du contrat avec le soumissionnaire retenu. L'investissement total nécessaire pour le développement de ce projet est d'environ 2.422 MDH ;
- une deuxième phase consistant à lancer un appel d'offres pour le développement de cinq parcs éoliens constituant la capacité restante de 850 MW et dont l'investissement prévisionnel est de 14,5 MMDH.

La date cible pour le choix du développeur, dont l'appel d'offres est en cours, est fixée pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, alors que la mise en exploitation commerciale du premier parc éolien est prévue pour décembre 2015.

#### **2.3.3.4 - Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)**

L'ADEREE a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Depuis sa transformation en agence en 2010, en remplacement du CDER, l'ADEREE a engagé des démarches pour définir une nouvelle stratégie visant l'identification de projets d'énergie renouvelables et d'efficacité énergétique. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'ADEREE a lancé la réalisation de plusieurs projets, notamment, 18 projets concernant l'efficacité énergétique, 16 projets pour les énergies renouvelables, 6 projets pour la réglementation et la communication ainsi que des actions et projets de partenariats.

Son plan d'action pour 2012 porte sur quatre projets prioritaires à savoir :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un code d'efficacité énergétique dans le bâtiment qui consiste à faire adopter une nouvelle réglementation thermique ;
- le renforcement des normes de performance énergétique pour l'industrie dont l'objet est d'élaborer des seuils de performances énergétiques pour inciter les entreprises et institutions à s'engager dans une démarche d'efficacité énergétique ;
- la mise en œuvre du programme Shemsi de développement du chauffe-eau solaire qui a pour objectif d'augmenter la surface installée de chauffe-eau solaires de 300.000 m<sup>2</sup> à 1.700.000 m<sup>2</sup> à l'horizon 2016 ;
- la mise en œuvre du programme Jiha-Tinou qui consiste à former et assister les décideurs régionaux dans la déclinaison locale de la politique énergétique.

Les indicateurs financiers de l'ADEREE pour l'exercice 2011 se présentent comme suit : Produits d'exploitation : 26,2 MDH (+12%) ; Charges d'exploitation : 34,6 MDH (+10%) ; Résultat d'exploitation : -8,4 MDH en 2011 contre -7,7 MDH en 2010 ; Résultat net : -4,8 MDH en 2011 contre -0.98 MDH en 2010.

Les investissements prévus au titre de 2012 s'élèvent à 30 MDH, dont le financement sera assuré par une subvention de 27 MDH.

Le budget d'exploitation prévu en 2012, s'élève à 35,9 MDH contre 36 MDH prévu en 2011. Ce budget sera financé par une subvention du Budget Général de l'Etat de 25 MDH.

Le programme d'investissement de 2013 est prévu pour 30 MDH et qui portera notamment sur la poursuite des projets initiés en 2012. Ce programme sera financé en grande partie par une subvention de l'Etat.

### **2.3.3.5 - Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN)**

Le CNESTEN a pu se positionner sur le plan national en tant que centre de recherche et de prestations de services liées à l'utilisation des techniques nucléaires dans les domaines de la santé, l'eau, l'environnement, l'industrie, la formation et la sécurité.

Le Centre d'Etudes Nucléaires de la Mâamora (CENM), qui comprend un réacteur de recherche de 2 MW et une dizaine de laboratoires spécialisés, constitue une plateforme technologique que le CNESTEN compte valoriser aux niveaux national et régional.

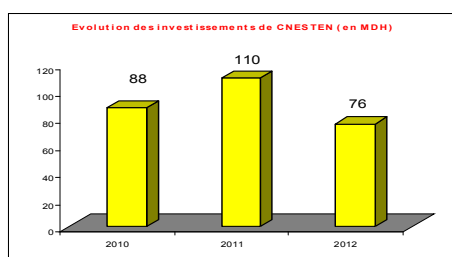
Pour développer ses activités, le CNESTEN a élaboré une charte stratégique 2011-2015, adoptée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010, fixant les défis majeurs du CNESTEN, à savoir :

- valoriser pleinement l'exploitation des infrastructures du CENM ;
- maintenir un haut niveau de sûreté nucléaire des installations du CENM ;
- développer et préserver le capital humain ;
- devenir un pôle de formation académique et professionnelle en sciences et technologies nucléaires ;
- émerger, en tant que leader sur le plan régional, en matière de recherche, formation et expertise dans le domaine nucléaire.

Les indicateurs financiers de 2011 se présentent comme suit : Chiffre d'affaires : 6,95 MDH (-19%) ; Charges d'exploitation : 108,9 MDH (+34%) ; Résultat d'exploitation : -47,50 DH en 2011 contre -35,65 MDH en 2010 ; déficit net de 58,9 MDH en 2011 contre un résultat positif en 2010 de 6,56 MDH.

En termes d'investissements, les réalisations du CNESTEN ont atteint 110 MDH en 2011 contre 88 MDH en 2010.

A noter que les investissements prévus au titre de 2012 s'élèvent 76 MDH qui sera financé en totalité par une subvention d'investissement. Le budget d'exploitation de 2012, d'un montant de 86 MDH, est financé à hauteur de 68% par la subvention d'exploitation (58 MDH). Il est constitué essentiellement des charges du personnel qui représentent 70% du total de ce budget.



## 2.3.4 - Production et distribution d'électricité et d'eau potable

Le secteur de l'électricité et de l'eau potable a été marqué principalement par l'adoption de la loi n° 40-09 relative au regroupement ONE-ONEP aboutissant à la création de l'ONEE, devenue effective à partir du 24 avril 2012. Le regroupement des activités des deux Offices permettra d'harmoniser les stratégies nationales dans les deux secteurs clés de l'eau et de l'électricité et renforcer leur synergie pour un service de qualité répondant aux besoins de développement et d'amélioration de la compétitivité des entreprises et des conditions de vie des citoyens.

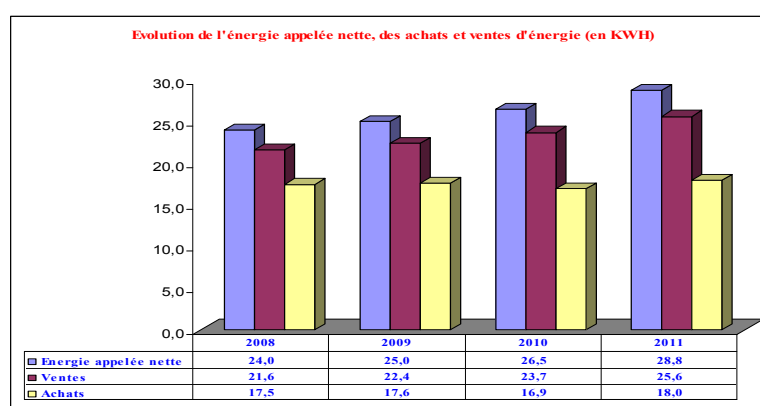
Ce regroupement permettra, également, de mobiliser et de valoriser les ressources énergétiques et hydriques, de sécuriser leur approvisionnement et leur disponibilité à des coûts optimisés, de maîtriser leur demande et de gérer leur utilisation dans le respect des contraintes environnementales.

### 2.3.4.1 - ONEE (branche d'électricité)

En matière d'énergie électrique, les orientations stratégiques de la politique gouvernementale visent principalement la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, la généralisation de l'accès à l'énergie électrique à des prix compétitifs, la diversification des formes et sources d'énergie et le développement des énergies renouvelables avec comme objectif d'atteindre à l'horizon 2020, une part de 42% des énergies renouvelables dans le bouquet électrique, répartie à part égale entre le solaire, l'éolien et l'hydraulique, le développement de l'efficacité énergétique, le renforcement de la préservation de l'environnement et de l'intégration régionale et internationale.

Quant au parc de production électrique nationale, il est constitué de centrales électriques ayant une puissance totale installée à fin 2011 de 6.376,7 MW, dont 4.589,3 MW exploités par l'ONE et 1.754,4 MW par des opérateurs privés. Ce parc de production est composé de centrales thermiques totalisant une puissance installée de 4.356,5 MW, de centrales hydrauliques ayant une puissance installée de 1.769,8 MW dont la station de transfert de l'énergie par pompage (STEP) de Bin Louidane avec une puissance de 464 MW et d'un ensemble de parcs éoliens totalisant 250,4 MW (hors capacités développées par les auto producteurs).

Au niveau des réalisations, l'énergie nette appelée à fin 2011 a atteint 28.752 GWH en augmentation de 8,4% par rapport à 2010. En vue de satisfaire cette demande, l'ONE a mobilisé, outre ses centrales électriques (39,2%), les sources de production énergétique privée (42,9%) et d'interconnexion régionale (17,4%).



Pour l'accompagnement de l'évolution de la demande d'électricité et de la dynamique économique, les investissements réalisés, en 2011, par l'ONE, y compris la composante PERG, totalisent un montant 5.703 MDH. Ces investissements ont permis l'achèvement des travaux des projets de production d'électricité notamment au Parc éolien de Tanger (2.409 MDH) et au Complexe hydraulique Tanafnit - El Borj (1.023 MDH).

De même, l'ONE a poursuivi, en 2011, la réalisation des projets de Turbines à Gaz de Kénitra (2.376 MDH), de la Centrale Diesel de Tiznit (867 MDH) et de développement de ses réseaux de transport (1.166 MDH) pour le raccordement des unités de production privée d'électricité prévues à Safi (centrale à charbon), des groupes Jorf Lasfar V et VI et du parc éolien de Tarfaya.

Quant au programme prévisionnel de la branche d'électricité, au titre de l'année 2012, il s'élève à 7.417 MDH y compris la composante PERG. Ce programme comprend, outre la poursuite des travaux des projets précités, le lancement des nouveaux projets suivants : Projet hydroélectrique de M'dez El Menzel de 200 MW (2.873 MDH), le parc à charbon et l'extension du port pour les unités V et VI de la Centrale de Jorf Lasfar (1.140 MDH), la construction d'un poste 400/225 KV à Anjra (568 MDH) et la réalisation du réseau de transport pour raccordement de la future centrale solaire d'Ouarzazate (615 MDH).

Ces différents projets et ceux prévus pour la période 2012-2016, visent à répondre à l'accroissement de la demande en énergie et en puissance aux taux de 8,3% en 2012 et 7% par an entre 2013 et 2016.

Pour faire face à cette évolution de la demande, l'ONEE a identifié un plan d'équipement en moyens de production qui prévoit la réalisation d'une capacité additionnelle de 6.056 MW au cours de la période 2012-2016 dont 1.710 MW en charbon avec les unités 5 et 6 de Jorf Lasfar (700 MW), l'extension de Jerada (350 MW) et la 1<sup>ère</sup> unité de 660 MW de Safi, 1.200 MW en cycles combinés au gaz naturel en provenance du Gazoduc Maghreb Europe, 404 MW en Fioul avec les turbines à gaz (TAG) de Kenitra et les groupes diesel de Tiznit et Dakhla, 1.322 MW de puissance éolienne (dont 422 MW à réaliser par le secteur privé), 500 MW en énergie solaire au niveau du site de Ouarzazate, 400 MW à Aïn Beni Mathar, une STEP de 350 MW à Abdelmoumen et le complexe hydraulique de M'dez et El Menzel de 170 MW.

Ainsi, le programme global de développement de l'ONEE, au titre de la période 2012-2016, s'élève à 39 MMDH non compris les ouvrages à réaliser sous le régime de la production privée ni ceux s'inscrivant dans le cadre du programme éolien intégré, du programme solaire marocain et de la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables (commercialisation de la production privée d'électricité à partir des énergies renouvelables). Ce programme vise le renforcement des capacités de production de l'Office, du réseau de transport et des interconnexions avec les pays voisins, l'achèvement du PERG ainsi que le développement des énergies renouvelables.

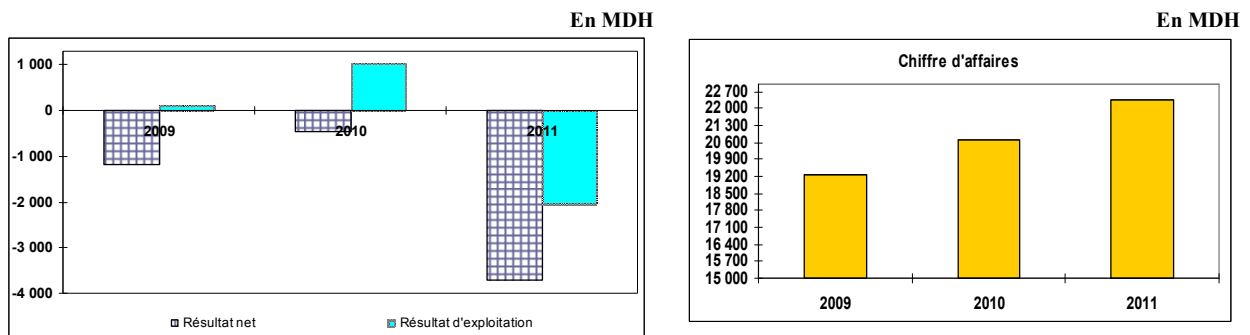
Le montant global des investissements de production privée d'électricité sous régime de garantie d'achat par l'ONEE (branche d'électricité), pour la même période susvisée, s'élève à 93,4 MMDH et comprend les projets de la centrale à charbon de Safi (2x660 MW), les unités 5 et 6 de Jorf Lasfar (2x350 MW), les parcs éoliens de Tarfaya (300 MW), Taza (150 MW), Koudia Baida (300 MW) et Tanger II (150 MW) ainsi que les centrales solaires de Ouarzazate (500 MW) et d'Ain Beni Mathar (400 MW).



Quant à la situation financière de l'ONEE (branche d'électricité), elle reste fragile eu égard aux effets conjugués du gel des tarifs de vente d'électricité, de la flambée des prix des combustibles et des prix d'achat d'électricité ainsi qu'une demande en électricité sans cesse croissante impliquant un programme d'investissement d'envergure pour les activités de production et de transport d'électricité. Cette fragilité est enregistrée malgré les efforts de l'Etat à travers la Caisse de Compensation qui subventionne le fuel au titre duquel cet Office a bénéficié d'un appui de 5,4 MMDH au titre de 2011.

Ainsi, et après les améliorations constatées en 2009 et 2010, l'exercice 2011 a été marqué par un retournement de tendance. En effet, le résultat net de l'ex-ONE s'est soldé par un déficit de 3.718 MDH contre un déficit de 452 MDH en 2010. De plus, le résultat d'exploitation est passé de 1.030 MDH en 2010 à -2.032 MDH en 2011 et ce, sous l'effet de la hausse des prix des combustibles (charbon notamment), de l'insuffisance des tarifs appliqués et de l'augmentation soutenue de la demande en électricité.

Aussi et en vue de rétablir la viabilité financière de l'ONEE et lui permettre de réaliser son programme d'action conformément aux orientations du Gouvernement, un contrat programme Etat-ONEE, pour la période 2013-2016, est en cours de finalisation.



### 2.3.4.2 – Eau et assainissement (ONEE- branche eau)

Les actions de l'Office découlent d'une vision stratégique basée sur 3 axes, à savoir : la pérennisation, le renforcement et la sécurisation des infrastructures d'eau potable en milieu urbain, la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural pour l'ensemble de la population rurale et enfin l'intervention active dans le secteur de l'assainissement liquide en relation avec la préservation de l'environnement et la réutilisation des eaux usées.

Le programme d'investissement de cet Office, en 2011, s'est élevé à 3.621 MDH ayant permis la réalisation d'importants projets d'investissements portant notamment sur : l'équipement d'un débit additionnel en milieu urbain de 1.550 l/s, l'augmentation de la capacité de stockage de 22.000 m<sup>3</sup>, l'extension du réseau de distribution de 270 km de conduite d'adduction et 200 Km de conduite de distribution, l'AEP de 19 nouveaux centres ruraux d'une population totale de 67.000 habitants et l'intervention dans 7 villes et centres pour l'activité assainissement liquide portant le nombre de centres gérés par l'Office à 86 pour une population de l'ordre de 3,2 millions d'habitants.

Concernant l'année 2012, l'ONEE (branche d'eau) prévoit la réalisation d'une enveloppe d'investissement atteignant 5.640 MDH. Les principaux projets d'investissement engagés en 2012 sont :

- le renforcement de l'alimentation en eau potable urbaine : 2.831 MDH pour l'équipement de 3.000 l/s supplémentaires, l'augmentation de la capacité de stockage de 9.000 m<sup>3</sup> et l'intervention dans 22 nouveaux centres urbains pour une population additionnelle de 50.000 habitants ;
- l'assainissement liquide : 1.640 MDH se rapportant à des projets concernant 105 villes (3,4 millions d'habitant) et l'intervention dans 11 nouvelles municipalités pour une population additionnelle de 200.000 habitants ;
- la généralisation de l'accès à l'eau en milieu rural permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 93% et d'intervenir dans 20 centres ruraux pour une population d'environ 126.000 habitants pour une enveloppe globale de 1.168 MDH.

Ainsi, l'année 2012 sera caractérisée par la poursuite des travaux visant le renforcement de l'alimentation en eau potable des villes et centres entre Rabat et Casablanca à partir du barrage Sidi Mohamed ben Abdellah (5.000 l/s) pour une enveloppe de 2.175 MDH, l'alimentation des installations de l'OCP dans la zone de Khouribga à partir du barrage Ait Messaoud (1.600 l/s) pour un coût de 1.100 MDH et le démarrage des travaux de nouveaux grands projets, notamment :

- le renforcement de l'AEP de Fès et Meknès à partir du barrage Driss 1<sup>er</sup> (2000 l/s) (1.700 MDH) ;
- le renforcement de l'AEP de la ville de Tanger à partir du barrage 9 avril 1947 (1.400 l/s) ;
- le renforcement de l'AEP de Marrakech et ses agglomérations permettant de garantir un débit suffisant pour faire face aux besoins accrus en eau potable dans ville de Marrakech et ses régions jusqu'à l'horizon 2030 qui s'élève à 2.500 l/s (2.500 MDH).

En vue d'accompagner le développement socio-économique du pays et de satisfaire la croissance de la demande en eau potable et en matière d'assainissement liquide, l'ONEE (branche d'eau) prévoit de réaliser au titre de la période 2012-2016, un ambitieux programme d'investissement de plus de 17,7 MMDH concernant les trois axes suivants :

- l'amenée d'Eau Potable (AEP) urbaine : 9.268 MDH afin d'équiper 14 m<sup>3</sup>/s supplémentaires à travers la réalisation de 19 nouvelles stations de traitement d'eau potable, des conduites d'amenée et 5 stations de dessalement ou de déminéralisation nouvelles ;
- l'assainissement liquide : 4.242 MDH afin de traiter un débit supplémentaire d'eaux usées de 200.000 m<sup>3</sup>/j et d'intervenir dans 60 nouvelles municipalités pour une population additionnelle de 1,6 millions d'habitants ;
- la généralisation de l'accès à l'eau en milieu rural: 3.612 MDH qui permettra d'atteindre un taux d'accès de 95% et d'intervenir dans 89 nouveaux centres ruraux.

Ce programme ambitieux fait partie, à l'instar de celui de la branche d'électricité, du projet de contrat programme Etat-ONEE en cours de finalisation.

Quant à la situation financière de cet Office pour l'année 2011, elle a été marquée par une consolidation de ses indicateurs financiers :

- le chiffre d'affaires de 2011 s'est amélioré de 6% par rapport à celui de 2010. Cette augmentation résulte notamment de la hausse des ventes d'eau en volume (+4%) et de l'amélioration du rendement (+2%) ;
- le total des charges d'exploitation est passé de 3.570 MDH en 2010 à 3.885 MDH en 2011 (+8,8%). Les hausses significatives sont enregistrées au niveau des rubriques : « achats consommés » (+6,5%) et « frais de personnel » (+13,4%) du fait de l'évolution des effectifs et la prise en charge par l'Office de nouvelles gérances d'eau potable et l'intervention accrue dans l'activité de l'assainissement liquide ;
- le résultat d'exploitation s'établit à 779 MDH en 2011 contre 770 MDH en 2010 en hausse de 1,2% ;
- l'exercice 2011 s'est soldé par un résultat net de 98 MDH contre 138 MDH en 2010 (-29,1%) dû essentiellement à la hausse des charges d'exploitation et à la dégradation du résultat non courant (-85,2%).

Pour 2012, l'ONEE (branche d'eau) prévoit un chiffre d'affaires de 3.990 MDH permettant d'atteindre un résultat d'exploitation de 701 MDH, un résultat net de 151 MDH et une capacité d'autofinancement de 1.651 MDH.

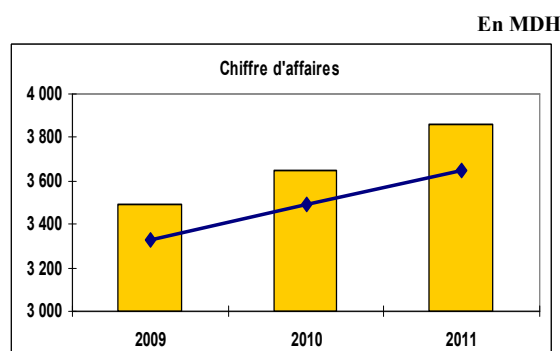
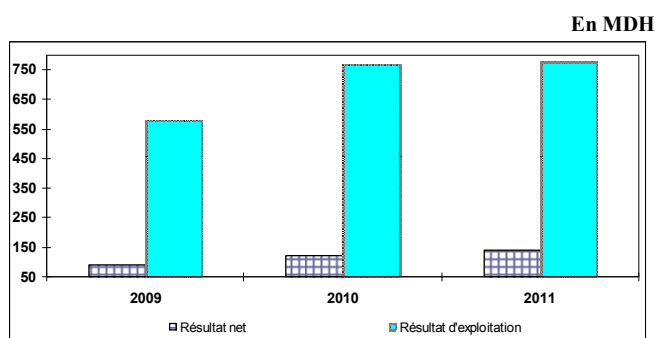
**Focus sur l'opération de regroupement de l'ONE et de l'ONEP (ONEE)**

La publication au Bulletin Officiel du 24/10/2011 de la loi n° 40-09 relative au regroupement de l'ONE et de l'ONEP, a donné lieu à la création d'un seul Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et dénommé « Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable » (ONEE). Ce dernier est chargé des missions dévolues à l'ONE et à l'ONEP telles que définies par leurs textes de création tels que modifiés et complétés. La création de l'ONEE est devenue effective à compter du 24 avril 2012.

La loi n° 40-09 constitue une étape importante et un préalable au processus de réorganisation des activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité et de l'eau potable. Ainsi, le regroupement des activités de l'ONE et de l'ONEP permettra (i) d'harmoniser les stratégies nationales dans les deux secteurs clés de l'eau et de l'électricité et favoriser plus de synergie et (ii) de mobiliser et de valoriser les ressources énergétiques et hydriques, de sécuriser leur approvisionnement, leur disponibilité à des coûts optimisés, de maîtriser leur demande et de gérer leur utilisation dans le respect de l'environnement.

En effet, cette opération de regroupement est une phase décisive dans l'objectif de la mise en œuvre du modèle multiservices de la distribution qui consiste à confier à un seul opérateur la gestion des services d'eau potable, d'assainissement et d'électricité sur des zones territoriales plus larges pour atteindre la taille critique des opérations qui constitue un préalable essentiel pour l'optimisation des coûts.

Aussi, le regroupement a-t-il pour finalité la génération des synergies entre les deux activités, dans une logique d'efficacité et d'efficience et le dégagement de leviers à déployer pour asseoir l'équilibre économique et financier de l'ONEE.



### **2.3.4.3 - Régies de distribution**

La mission de ces établissements publics locaux est d'assurer, pour le compte de leurs clients, des services publics de distribution d'eau potable, d'électricité et de la gestion du service d'assainissement liquide.

Les orientations stratégiques des Régies de distribution consistent à accompagner le développement urbain et l'accroissement démographique des villes tout en assurant la pérennité et l'amélioration des services rendus aux citoyens et la préservation des ressources, notamment, à travers l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et d'électricité ainsi que la réalisation des projets d'envergure pour l'épuration et la réutilisation des eaux usées.

Le rendement moyen pour la distribution d'eau potable dépasse le niveau de 69% en amélioration progressive depuis plusieurs années. Quant à celui de l'électricité, il s'est établi à 94%, étant précisé que toutes les Régies ont engagé des plans d'action pour atteindre le niveau cible de 96%.

Les investissements réalisés par les Régies de distribution portent sur le développement de l'infrastructure de base (stations d'épuration et de réutilisation des eaux usées épurées, capacité de stockage d'eau potable, postes de livraison d'électricité...), le renforcement, l'entretien et la réhabilitation des réseaux ainsi que l'acquisition des moyens d'exploitation. Le montant des investissements a atteint 2.322 MDH en 2011 contre 2.669 MDH en 2010.

Les performances financières des Régies ont enregistré une nette amélioration grâce à l'accroissement, entre 2007 et 2011, du chiffre d'affaires de 28% et la maîtrise des charges d'exploitation (4,4% par an en moyenne). Ainsi, le résultat d'exploitation est passé de 679 MDH en 2007 à 862 MDH en 2011, le résultat net s'est apprécié de 165% et la capacité d'autofinancement est passée de près de 1,2 MMDH à 1,5 MMDH en 2011.

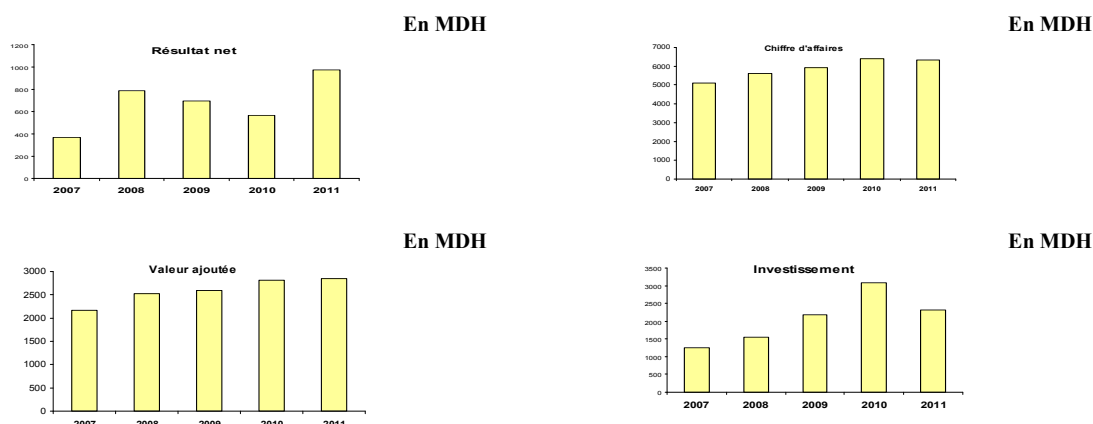
Les Régies ont réussi une consolidation de leurs structures financières en dépit de l'importance du programme d'investissement d'un montant de 10,38 MMDH réalisé au cours de 2007-2011 dont le financement a été assuré par les ressources propres à plus de 70%.

Le programme d'investissement de 2012 est évalué à 4.110 MDH (+57% par rapport à 2011) et porte sur les principaux projets suivants :

- la station de traitement primaire et l'émissaire en mer (400 MDH) dans la Commune d'Anza (zone nord de la ville d'Agadir) ;
- la station d'épuration des eaux usées de la ville de Fès (781 MDH) conçue pour le traitement tertiaire. La mise en service de cette unité, prévue pour fin 2012, permettrait une réduction de 40% de la pollution affectant les eaux du Sebou ;
- le lancement, à Kenitra, de projets visant la mise en place d'une station d'épuration des eaux usées, d'une conduite d'amenée et de station de refoulement pour un coût total de 650 MDH, d'un intercepteur des eaux usées (55 MDH) et le doublement des collecteurs d'assainissement (40 MDH) ;
- le lancement des projets d'assainissement (réseaux et dispositifs d'épuration) des villes de Taza (281 MDH) et de Larache (380 MDH) ;
- la poursuite des projets d'assainissement des villes de Beni-Mellal (310 MDH) et de Safi (450 MDH).

S'agissant du financement du programme d'investissement prévu pour la période 2012-2016 (13 MMDH), les projections montrent une résilience des structures financières des Régies, permettant ainsi d'assurer le financement de ce programme à plus de 42% en autofinancement. Le complément du financement sera mobilisé, notamment, par le recours aux emprunts.

Il convient, de souligner, toutefois, que la situation financière des Régies reste marquée par le déficit structurel des activités d'eau potable et d'assainissement liquide lié à l'insuffisance des tarifs de ces activités et aux niveaux bas des rendements des réseaux de certaines Régies (RADEEO, RADEEF et RADEET).



Le nombre total des abonnés des Régies de distribution de l'eau potable, de l'électricité et de l'assainissement est passé de 3,15 millions abonnés en 2007 à 3,90 millions abonnés en 2011 dont 1,49 millions abonnés au titre de l'eau potable contre 1,20 millions abonnés en 2007 et 1,48 millions abonnés au titre de l'assainissement contre 1,17 millions abonnés en 2007. L'accroissement du nombre des abonnés pour l'eau potable et l'électricité est lié à l'extension des réseaux des Régies et notamment aux opérations de branchements sociaux, engagées dans certaines villes, pour la généralisation du service d'eau potable.

Quant aux volumes d'eau traités, ils ont atteint 249 Mm<sup>3</sup> en 2011 contre 214 Mm<sup>3</sup> en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la consommation des clients, avec un rendement qui s'est amélioré de 5 points sur la même période en passant à 72%. En matière d'électricité, le volume distribué est passé de 2.621 GWH en 2007 à 3.239 GWH en 2011 avec un rendement stabilisé à 94%.

## 2.4 - Stratégie touristique

La Vision 2020 du secteur touristique a pour principaux objectifs de :

- doubler les arrivées de touristes : de 9,3 millions fin 2010 à 20 millions en 2020 ;
- créer 200.000 nouveaux lits hôteliers ;
- accroître le PIB touristique de 55,9 milliards DH à hauteur de 140 milliards DH ;
- créer 530.000 nouveaux emplois dans le secteur ;
- figurer parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, sachant que le Maroc occupe aujourd'hui la 27ème position.

Six grands projets structurants seront mis en place :

- le programme Azur 2020 (en continuité avec le plan Azur) via 6 stations balnéaires compétitives sur le plan international : Plage blanche, Taghazout, Mogador, Mazagan Lixus et Saidia ;
- le «Programme Green-éco-développement durable» qui prévoit la mise en valeur des ressources naturelles dans le respect de l'environnement et de l'authenticité socio-culturelle ;
- le «Programme patrimoine et héritage» destiné à la mise en valeur de l'offre culturelle ;
- le «Programme animation, sport et loisirs» visant à développer l'offre sport et bien être, en lien avec les établissements touristiques ;
- le «Programme Niches à forte valeur ajoutée» envisageant de faire du Maroc une nouvelle destination internationale du tourisme d'affaires ;
- le «Programme Biladi» ayant pour but de favoriser le développement du tourisme national en adaptant l'offre aux attentes des marocains.

L'intervention des EEP dans le secteur touristique est multiple à travers notamment la SMIT, le FMDT et l'ONMT.

#### **2.4.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2020, la SMIT a exécuté son plan d'action qui totalise un montant de 50 MDH et porte, principalement, sur des prises de participations et la viabilisation de certains sites touristiques.

Les réalisations en 2011 ont concerné principalement l'apport en capital dans la Société d'Aménagement de la Baie de Taghazout (SABT) pour un montant de 50 MDH et la viabilisation des sites de Founty et de Tanger pour un montant total de 6,5 MDH.

Au titre de 2012, la société vise à développer une expertise en matière de placement des projets de la Vision 2020 en maîtrisant toute la chaîne de placement aussi bien en matière de marketing stratégique, de marketing opérationnel et de tactique tout en développant une force de vente commerciale grâce notamment à une spécialisation par produit et par marché.

Elle prévoit également des investissements totalisant un montant de 203 MDH comportant la viabilisation des sites de Founty (24,15 MDH) et Tamaounza (6,5 MDH) et le lancement de nouveaux produits touristiques pour une enveloppe budgétaire de 46 MDH. La société envisage de prendre des participations dans des projets liés au tourisme rural pour un montant de 17,6 MDH et dans le capital de la société SMVK pour un montant de 49,5 MDH.

Le bilan financier de la SMIT est déficitaire et sa situation demeure fragile. En effet, les principales ressources de la SMIT qui proviennent de la cession des lots de terrain des périmètres de la Baie de Tanger et de la Baie d'Agadir sont presque consommées.

#### **2.4.2 - Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT)**

Afin de mobiliser les ressources nécessaires pour le financement des investissements projetés dans le cadre de la Vision 2020, estimées à 150 MMDH, les pouvoirs publics ont décidé de créer un fonds d'investissement dénommé « Fonds Marocain de Développement Touristique », sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration, avec un capital social initial de

1,5 milliard de dirhams à souscrire par l'Etat à hauteur des 2/3 et par le Fonds Hassan II à hauteur du tiers qui sera augmenté sur une période de 10 ans pour atteindre 15 MMDH, soit 10 % du besoin total de financement de la Vision 2020.

Le FMDT investira sous forme de prise de participation soit directement dans des structures ad-hoc qui auront la charge de réaliser des projets touristiques, soit dans des fonds d'investissement qui, à leur tour, réaliseront des projets dans le cadre des structures ad hoc.

Le plan d'action du Fonds, au titre de 2012, est constitué de prises de participations dans les principaux projets touristiques du Royaume notamment ceux relevant du plan Azur. A ce titre, les engagements financiers du Fonds prévus au titre de la période 2012-2014 totalisent un montant de 2.247 MDH. Compte tenu des projets des stations touristiques de Saidia et de Taghazout, ces engagements atteignent 3.400 MDH.

### 2.4.3 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT)

Le secteur du tourisme a réalisé une année relativement satisfaisante malgré la crise économique et une conjoncture mondiale difficile :

- arrivées de touristes : 9,35 millions soit, une hausse de 1% par rapport à 2010 ;
- nuitées : 16,9 millions soit, une régression de 6% par rapport à 2010 ;
- lits additionnels : 12 500 lits soit, une augmentation de 7% par rapport à 2010 ;
- recettes touristiques : 58,7 milliards de DH soit, un accroissement de 4% par rapport à 2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2020, l'ONMT a maintenu le cap en matière de promotion à l'international en réalisant les principales actions suivantes :

- une nouvelle campagne institutionnelle pan-européenne de communication pluri-média a été lancée en octobre 2011 (télévision, cinéma, affichage, presse et Internet). Cette campagne a été déployée en Europe, en Asie et aux Etats-Unis et s'exprime d'une façon générique sur le Maroc et d'une manière spécifique sur Marrakech, Fès, Essaouira, Ouarzazate et Agadir ;
- une campagne tourisme interne (Kounouz Biladi) ;
- les actions de co-marketing à travers le renouvellement des partenariats réalisés avec les partenaires traditionnels, le soutien du développement des lignes aériennes charters, l'élargissement de la programmation Maroc sur les pays d'Europe de l'Est notamment la Pologne, la Slovaquie, la Tchéquie, la Hongrie et l'Autriche ;
- les partenariats avec les Conseils Régionaux et Provinciaux du Tourisme : maintien des volumes d'investissements avec ces entités dans le cadre des plans d'actions stratégiques (76 MDH).

Pour l'exercice 2012, le plan d'action de l'Office porte notamment sur :

- la consolidation du segment balnéaire : l'année 2012 sera consacrée à la préparation du lancement de la nouvelle station balnéaire Lixus dont l'ouverture est prévue début 2013. D'autres actions seront menées afin de renforcer la position des différentes destinations existantes notamment Agadir, Méditerranée Saidia, Mazagan El Jadida et Mogador Essaouira ;
- la conquête de nouveaux marchés tels les marchés allemand, britannique et chinois.

## 2.5 - Développement des Télécommunications, des Services Postaux et de l'Audiovisuel

### 2.5.1 - Télécommunications

Depuis quelques années, le secteur des télécommunications connaît un essor important. Ainsi, les résultats obtenus en 2011 montrent que le marché des télécommunications continue son développement dans le cadre d'un cercle vertueux marqué par une croissance des usages, une baisse des prix tout en maintenant une progression significative de son chiffre d'affaires. Le marché marocain des télécommunications compte actuellement trois opérateurs globaux et plusieurs opérateurs agissant sur des segments particuliers du marché. Tous les segments sont ouverts à la concurrence et aucun service n'est exclusif sur le plan réglementaire.

La situation du parc en 2011 se présente comme suit :

- la téléphonie mobile compte 36,6 millions d'abonnés, soit une croissance de 14,3% par rapport à 2010, avec un taux de pénétration de 113,6% en 2011 contre 101,1 % en 2010 ;
- l'Internet a connu une croissance de 70% passant de 1,86 millions abonnés en 2010 à 3,18 millions d'abonnés en 2011, avec un taux de pénétration se situant à 9,87%. Le taux d'équipement des ménages et des individus en Internet est de 35% à fin 2011 et 39% des foyers possèdent au moins un ordinateur ;
- la téléphonie fixe a enregistré une baisse de 4,89 % par rapport à 2010, passant de 3,8 millions d'abonnés en 2010 à 3,6 millions d'abonnés en 2011, et un taux de pénétration de 11,1% en 2011.

Concernant les tarifs, l'année 2011 a enregistré des baisses importantes s'élevant à 34% pour la téléphonie mobile, 6% pour le fixe et 34% pour l'Internet. Ces baisses significatives des prix se sont accompagnées par une forte évolution de l'usage moyen mensuel par abonné. A titre d'illustration, l'usage du mobile est passé de 41 à 57 minutes /mois/client à fin 2011.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement a consacré un budget global de 5,2 MMDH sur la période 2009-2013 au plan « Maroc Numeric 2013 », dont un montant de 3,5 MMDH est assuré par le Fonds du Service Universel des Télécommunications, Fonds dont les ressources proviennent des opérateurs de télécommunications qui versent annuellement 2% de leurs chiffres d'affaires. Parmi les projets phares visant à assurer la couverture totale de la population marocaine par l'accès aux services de télécommunications et d'Internet, il y a lieu de citer :

- le projet PACTE (Programme d'Accès généralisé aux Télécommunications) qui vise la couverture de 9.263 localités avec une population de 2,3 millions ;
- le projet GENIE portant sur l'équipement de plus de 10.000 établissements de formation scolaire primaire et secondaire pour un montant d'un milliard de dirhams à l'horizon 2013 dont 2.568 établissements ont été équipés en 2011 pour un montant de 390 MDH ;
- le projet « Nafid.@ » qui consiste en l'octroi d'aides financières pour 150.000 enseignants ;
- le projet « INJAZ » qui touchera sur la période 2009-2014 près de 120.000 lauréats dans les universités et les écoles publiques d'ingénieurs en leur permettant d'acquérir des ordinateurs et de s'abonner à Internet.



Relativement aux perspectives du secteur pour les années 2012-2013, les mesures prévues par la note d'orientations générales à l'horizon 2013 seront poursuivies. Ces mesures s'articulent autour des axes suivants :

- le soutien de la poursuite de l'investissement dans le secteur des télécommunications ;
- le déploiement d'infrastructures adaptés notamment le haut et le très haut débit pour répondre à l'évolution des usages et traduisant la détermination du gouvernement de réduire la fracture numérique ;
- l'élargissement de l'accessibilité aux services des télécommunications par la mise en place des conditions à même de stimuler une baisse significative des prix ;
- la poursuite de la croissance des différents segments du marché par l'activation de leviers de régulation à même de développer une concurrence entre les différents secteurs.

### 2.5.2 - Poste

Dans le cadre de sa stratégie, fixée dans le cadre du contrat programme conclu avec l'Etat pour la période 2010-2012, Barid Al-Maghrib poursuit la mise en œuvre de son plan de développement visant la réalisation d'objectifs ayant trait à la logistique, au développement de la poste numérique, à la rénovation de la gamme des services offerts, à l'extension des infrastructures existantes et à l'amélioration des conditions de travail.

L'exercice 2011 a été marqué pour Barid Al-Maghrib par le transfert de l'activité des services financiers à Al Barid Bank à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et la concrétisation de la transformation de l'établissement en société anonyme.

L'exercice 2011 a été également marqué par le développement de la poste numérique à travers la mise en place du système de Tiers de confiance.

Durant l'exercice 2011, Barid Al-Maghrib a réalisé des investissements de l'ordre de 296 MDH ayant porté sur la mise en place des plateformes numériques, l'industrialisation des processus, la modernisation et l'équipement du réseau des agences et le renforcement de la sécurité. L'activité de Barid Al-Maghrib s'est soldée en 2011 par un résultat de 160 MDH contre 369 MDH en 2010.

Les investissements prévisionnels de 2012 traduisent une ambition plus grande et sont fixés à 785 MDH. Le programme immobilier, qui représente 61% des investissements, consacre la volonté de l'établissement de mettre à niveau son réseau. A ce titre, il est prévu pour 2012 la création de 50 agences.

Les principales réalisations au niveau du volet commercial des activités postales portent sur la refonte tarifaire des prestations du courrier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le réaménagement de l'offre « courrier recommandé » dans une logique de simplification des procédures.

Quant au volet opérations des activités postales, il y a lieu de citer la mise en production de la plateforme nationale courrier pour le tri automatique depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, la mise en place d'un système d'information et de pilotage des opérations et le réaménagement et l'équipement de 12 centres de distribution du courrier ainsi que le développement de la flotte.

En ce qui concerne les services financiers, la création d'Al Barid Bank (ABB), devenue opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, a donné lieu au lancement de nouveaux produits tels que le crédit habitat, les avances et l'épargne ainsi que le développement de la bancarisation des pensionnés. Le transfert des services financiers de Barid Al Maghrib vers sa

filiale bancaire a changé significativement les données de bancarisation au Maroc dont le taux est passé de 34% en 2009 à près de 52% en 2011 avec plus de 15 millions de comptes.

De même, en matière de poste numérique, l'année 2011 a connu l'octroi à Barid Al- Maghrib de l'agrément de l'ANRT l'habilitant à être le premier opérateur de tiers de confiance, permettant à Barid Al- Maghrib la mise en place d'une infrastructure sécurisée de production de certificats électroniques.

Enfin, Barid Al- Maghrib demeure un acteur de taille dans le développement régional et particulièrement rural. A cet égard, le réseau de Barid Al- Maghrib compte 1.149 agences en milieu rural, soit 63,8 % du nombre total des agences en 2011 (1.802 agences).

Par ailleurs et afin de consolider les acquis de Barid Al-Maghrib, d'améliorer son positionnement sur le marché et diversifier ses activités en les orientant davantage vers les métiers à forte valeur ajoutée, un contrat programme sera conclu entre l'Etat et cette société pour la période 2013-2017. Ce contrat programme, en cours de finalisation, sera articulé autour des trois principaux volets suivants :

- le développement de la poste numérique (Plan Maroc Numéric) ;
- l'accroissement de l'offre de service en matière de logistique ;
- l'appui à l'initiative nationale pour le développement humain et le renforcement de la présence régionale du réseau BAM.

### **2.5.3 – Audiovisuel**

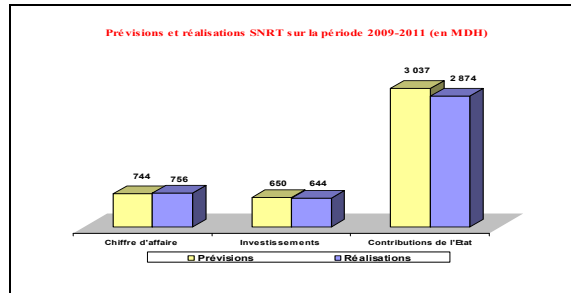
Dans le but de garantir le droit à l'information et de renforcer les libertés publiques, le paysage audiovisuel marocain a été marqué par des réformes profondes menées depuis 2003, consacrées par :

- la création d'une instance supérieure de la communication audiovisuelle en tant qu'institution indépendante ;
- la suppression du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision tout en continuant à disposer d'un service public de radiotélévision, à même de garantir l'expression plurielle des différents courants d'opinion dans le respect des valeurs religieuses et des éléments constitutifs de l'identité marocaine.

Parallèlement à ces réformes, des contrats de programmes liant l'Etat aux sociétés SNRT et SOREAD-2M ont été conclus au titre des périodes 2009-2011 pour la première et 2010-2012 pour la seconde.

Le Contrat Programme Etat-SNRT au titre de la période 2009-2011, avait pour principaux objectifs :

- la continuité de sa mission de service public, en matière d'information, d'éducation et de divertissement, ciblant l'ensemble de la société marocaine ;
- le maintien de sa position de leader dans le développement de la diffusion et la télédiffusion assurant un contrepois à la prééminence du satellite ;
- la consolidation et le renforcement de la couverture télévisuelle nationale par la numérisation du réseau ;
- l'amélioration de la gouvernance et du système d'information et de gestion.



Le bilan des réalisations en 2011 fait ressortir les principaux résultats physiques suivants :

- la diffusion de plus de 43.723 heures d'antenne en télévision (contre 47.000 heures prévues dans le contrat programme) et de 58.723 heures pour le service de radiodiffusion (contre 52.000 heures prévues dans le contrat programme) ;
- la diffusion de 33 heures 30 minutes en production nationale, en première diffusion, sur l'ensemble des chaînes de télévision (contre 28 heures prévues dans le contrat programme) ;
- la consolidation des scores d'audience (plus d'un sur 3 ont regardé Al Oula en 2011) ;
- la modernisation et la numérisation des moyens de production, de transmission et de diffusion.

L'évaluation de l'exécution du contrat programme Etat-SNRT 2009-2011 montre que, globalement, les différents engagements réciproques ont été honorés.

Les actions relatives à l'amélioration de la gouvernance et du système de contrôle interne ainsi qu'à la restructuration des effectifs se poursuivront.

Concernant SOREAD-2M et conformément aux dispositions de la loi n° 77-03 relative à l'audiovisuel, l'Etat a conclu avec la SOREAD-2M un contrat programme au titre de la période 2010-2012 dont les principaux objectifs sont les suivants :

- la continuité du service de communication audiovisuelle pour la satisfaction des besoins de culture, d'éducation, d'information et de divertissement du public ;
- la contribution au développement de la production audiovisuelle nationale ;
- l'amélioration de la gouvernance de la société, la rationalisation des charges d'exploitation et l'optimisation des investissements ;
- la réalisation d'une opération de départs volontaires pour un coût estimé à 60 MDH.

Les principales réalisations à fin 2011 se présentent comme suit :

- la stabilisation de la part d'audience de 2M TV autour de 24,8% avec une amélioration de 0,8 point par rapport à 2010 ;
- l'accroissement de 2,7% du nombre d'heures de production nationale, en première diffusion, de 1.868 heures contre 1.818 heures en 2010 ;
- la progression de la quote-part de la production nationale de 14% en passant à 61% du temps global d'antenne en 2011 contre 47% en 2010 ;
- l'engagement, en coûts externes, de 114 MDH pour la production de 8 téléfilms marocains, 3 feuilletons et séries, 6 longs métrages nationaux et autres programmes (y compris documentaires et Magazines).

Concernant la situation financière de la société, les états de synthèse au titre de 2011 font ressortir les constats suivants :

- un chiffre d'affaires publicitaire de 571 MDH contre 636 MDH en 2010 (-11,5%) ;
- un résultat net de -121,8 MDH contre -38,6 MDH en 2010 ;
- une valeur ajoutée de 252,5 MDH contre 317 MDH en 2010 (-20,5%) ;
- une capacité d'autofinancement de -122 MDH contre 28 MDH en 2010 ;
- une masse bilancielle de 864 MDH contre 902 MDH en 2010 (-4,2%) ;
- une trésorerie passive de 144 MDH contre 134 MDH en 2010 soit une aggravation de 8%.

A signaler qu'en 2012, le Conseil d'Administration de SOREAD-2M a décidé la capitalisation des avances de l'Etat comptabilisées auparavant au compte courant associés.

Par ailleurs de nouveaux contrats programmes sont en cours d'élaboration entre l'Etat et les deux sociétés sur la base des nouveaux cahiers de charge en vue de renforcer la synergie du Pôle public et améliorer sa viabilité financière et sa gouvernance et lui permettre de mettre en œuvre les engagements desdits cahiers de charges.

### **3- ACCES AUX SERVICES DE BASE ET RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE**

Sur le plan institutionnel et opérationnel, les EEP jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des stratégies du Gouvernement dans l'action sociale, destinées à améliorer les conditions de vie des citoyens, à lutter contre la pauvreté et à créer les conditions nécessaires pour assurer un développement équilibré et durable.

#### ***3.1 – Education et santé***

##### **3.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)**

La stratégie du secteur de l'éducation s'articule autour de la mise en œuvre du plan d'urgence 2009-2012, qui a été conçu pour donner une nouvelle impulsion à la réforme de l'enseignement, en partant des priorités identifiées par le premier rapport national 2008 du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE), sur l'état de l'École et ses perspectives. Ce plan propose un programme d'action visant à répondre à quatre objectifs clés :

- rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- stimuler l'initiative et l'excellence au lycée ;
- résoudre les problématiques transversales du système éducatif ;
- se donner les moyens de réussir.

Dans ce cadre, l'Etat a entrepris un effort budgétaire important pour assurer la réussite de la réforme du secteur éducatif érigé en priorité nationale. A ce titre, l'investissement des 16 AREF en 2011 a atteint 3.351 MDH. Ces entités prévoient des investissements de 4.002 MDH en 2012.

Les principaux indicateurs afférents à l'activité des AREF pour l'année académique 2011/2012 se présentent comme suit :

Nombre d'établissements scolaires publics	:	10.208
Nombre d'enseignants	:	232.548
Nombre d'élèves	:	6.672.000
Nombre de bénéficiaires d'internats	:	117.361
Nombre de bénéficiaires de cantines scolaires	:	1.380.580

Ainsi, les efforts déployés en vue de poursuivre la réalisation des objectifs du Programme d'Urgence 2009-2012 se sont traduits en 2011, notamment, par des actions relatives à l'extension de l'offre scolaire et au renforcement des programmes d'appui social visant à donner plus de chances aux enfants défavorisés en matière d'accès à l'enseignement.

S'agissant de l'extension de l'offre scolaire, les principales actions menées au cours de l'exercice 2011 se présentent comme suit :

- la construction de 290 nouveaux établissements scolaires ;
- la construction de 4.820 nouvelles salles de classes pour l'ensemble des cycles d'enseignement scolaire ;
- l'ouverture de 5 nouveaux internats pour le secondaire qualifiant et lancement des travaux de construction de 26 autres ;
- l'extension de 10 internats pour le secondaire qualifiant.

Concernant le renforcement des programmes d'appui social, les principales réalisations se déclinent comme suit :

- l'augmentation du nombre de bénéficiaires des cantines scolaires qui est passé de 1.163.896 en 2010-2011 à 1.295.430 bénéficiaires en 2011-2012 soit un accroissement de 11,3%;
- le relèvement du nombre de bénéficiaires de l'Initiative Royale « un million de cartables » qui est passé en 2011-2012 à 4.102.377 bénéficiaires, soit 52.805 bénéficiaires additionnels par rapport à 2010-2011;
- le développement du transport scolaire dont le nombre de bénéficiaires a été porté en 2011-2012 à 31.542, contre 30.995 en 2010-2011;
- l'élargissement du champ des bénéficiaires de l'uniforme scolaire à 692.832 bénéficiaires dont 74% au niveau de l'enseignement primaire et 26% au niveau du secondaire collégial.

### **3.1.2 – Universités**

Le secteur de l'enseignement supérieur poursuit le déploiement de la réforme pédagogique qui concerne la réorganisation de l'architecture pédagogique, la restructuration des enseignements et la rénovation des contenus des formations avec de nouveaux modules visant le développement des compétences des étudiants.

Cette réforme a permis également à l'enseignement supérieur national de s'inscrire dans la mouvance générale des réformes des systèmes de formation supérieure à l'échelle internationale et de pouvoir réaliser une adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi. Dans le domaine de la recherche, une politique nationale a été mise en place pour mobiliser tous les intervenants et les partenaires concernés.

Les années 2011 et 2012 sont marquées par la poursuite de la mise en œuvre des Contrats de Développement du secteur universitaire dont les principales réalisations se présentent comme suit :

- l'extension de la capacité d'accueil par l'ouverture de 9 nouveaux Etablissements sur la période 2008-2012 dont 4 ENSA, une faculté de médecine et de pharmacie et une faculté Polydisciplinaire ;
- le lancement de la construction de 14 cités universitaires au cours de la période allant de 2010 et 2013 ;
- l'accroissement des effectifs des nouveaux inscrits de 55% (127.818 en 2011 contre 82.603 en 2009) ;
- l'augmentation de l'effectif global des étudiants pour atteindre 437.106 en 2011-2012 ;
- l'amélioration des capacités d'accueil en termes de nombre de places : +19,7% avec 373.772 places en 2010-2011 contre 312.340 en 2008-2009 ;
- la hausse du nombre des nouveaux inscrits dans les filières scientifiques et techniques : Ingénierie (+32%), Technologie (+45%), Sciences et techniques (+28%), Commerce et gestion (+23%) et Sciences médicales (+5%) ;
- l'accroissement du nombre de brevets déposés et acceptés (39 brevets en 2010, 37 en 2011 et 38 à fin août 2012) ;
- l'augmentation du taux de satisfaction des demandes de nouvelles bourses pour l'année 2010-2011 avoisinant 95%.

***Evolution du nombre de boursiers***

	2009	2010	2011
<b>Nombre</b>	115.627	128.000	147.633
<b>Budget (MDH)</b>	449	488	528

Les performances financières des Universités au titre de l'exercice 2011 demeurent très moyennes. Ainsi, pour le budget d'exploitation, les engagements se sont établis à 1,4 MMDH sur 2,4 MMDH prévus en termes de crédits budgétaires (61%) alors que les paiements ont atteint 849 MDH (36%).

Quant au budget d'investissement, le montant des engagements s'élève à 1,90 MMDH sur 2,85 MMDH prévus en termes de crédits budgétaires (67%) et des paiements à 721 MDH.

Quant aux recettes propres des Universités, celles-ci ont connu une évolution positive en s'établissant à 194 MDH en 2011 contre 174 MDH en 2010, représentant ainsi plus de 8 % de leur budget d'exploitation.

### **3.1.3 – Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)**

Dans le cadre du développement de l'action des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), un plan stratégique couvrant la période 2008-2012 a été mis en place, autour des quatre axes suivants :

- repositionnement stratégique des différents intervenants dans le domaine de la santé ;
- développement d'une offre de soins facile d'accès, suffisante, de qualité et répartie correctement sur le territoire ;
- planification et mise en œuvre de plans régionaux spécifiques ;

- renforcement des dispositifs relatifs à la sécurité sanitaire.

Les performances opérationnelles des CHU se présentent ainsi pour la période 2009-2011 :

<b>Indicateurs</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Capacité litière	5 837	5 793	5 843
Passages aux urgences	532 914	537 399	555 217
Journées d'hospitalisation	985 070	1 606 557	1 607 391
Interventions chirurgicales	110 138	115 279	115 609

Les performances financières des CHU au titre de l'année 2011 se présentent comme suit : les engagements pour le budget d'exploitation s'établissent à 2,04 milliards DH sur 2,58 MMDH prévus en termes de crédits budgétaires (77%) alors que les paiements s'élèvent à 1,55 MMDH (64%). En matière d'investissement, les engagements ont atteint 503 MDH et les paiements 156,3 MDH.

Outre les subventions allouées aux CHU, les recettes propres aux Centres Hospitaliers représentent avec un montant recouvré de 292 MDH en 2011, une part de plus en plus importante de leur budget de fonctionnement (15%) ; le déploiement du RAMED permettra de renforcer davantage les recettes réalisées par ces établissements.

L'activité des CHU en 2011 se caractérise par la réalisation de nombreuses actions structurantes ayant trait notamment au développement de l'offre de soins médicaux. Ainsi, les principales actions réalisées comprennent :

- le renforcement, à travers divers travaux d'extension et de réaménagement, des structures de soins préexistantes (ophtalmologie, ORL, thrombolyse, greffe de la cornée, chirurgie réparatrice, chirurgie de parkinson etc.) ;
- la création et le démarrage de nouvelles unités médicales (unité du sommeil, unité des soins intensifs respiratoires, chirurgie cardio-vasculaire pédiatrique, dialyse aigue et péritonéale, etc.) ;
- la modernisation des matériels, équipements et installations médicales (SPECT médecine nucléaire, lasers, scanners, mammographie numérique, plateau technique biomédical, etc.) ;
- l'amélioration de la gestion des médicaments et des dispositifs médicaux.

Par ailleurs, et dans le cadre du développement des bonnes pratiques de gouvernance hospitalière, les CHU ont poursuivi en 2011 le développement de leur système d'information avec notamment une avancée notable en matière d'informatisation des dossiers médicaux et avec l'extension de leur réseau à de nouvelles formations hospitalières ainsi qu'aux laboratoires.

Le réseau hospitalier se renforcera par la mise en service prochaine du CHU d'Oujda dont les travaux de construction et d'équipement sont pratiquement achevés.

### 3.2 – *Emploi et Formation professionnelle*

#### 3.2.1 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

Les objectifs arrêtés par les pouvoirs publics dans le cadre du plan de développement 2008-2013, visant la formation de 650.000 stagiaires par l'OFPPT, démontre que la formation professionnelle est devenue une composante essentielle du processus de développement économique et social du pays.

L'effort de l'Etat pour accompagner l'Office, en matière de développement de la formation professionnelle, ne cesse de s'accroître aussi bien à travers la mobilisation de lignes de financement extérieur (MEDA, AFD, BEI, etc.) qu'à travers les subventions qui atteignent 340 MDH en 2011, dont 250 MDH pour l'exploitation et 90 MDH pour l'investissement.

Actuellement, l'OFPPT dispose de 327 établissements de formation répartis sur l'ensemble du territoire national et assure l'enseignement dans des centaines de filières. Des efforts sont déployés pour renforcer sa capacité d'accueil en multipliant les créations d'établissements de formation et en renforçant le dispositif de formation mis en place avec une forte présence dans la dynamique de la politique de régionalisation.

Les investissements connaissent une augmentation soutenue dans la mesure où l'Office a réalisé 374 MDH en 2011 et prévoit des investissements de 754 MDH et de 755 MDH, respectivement, en 2012 et 2013.

L'effectif des stagiaires a connu une hausse de 24 % atteignant ainsi 310.000 à la rentrée 2011-2012 contre 250.000 une année auparavant. Cette augmentation a été accompagnée par l'élargissement du dispositif de la formation qui a atteint 327 établissements de formation en 2011 contre 303 en 2010.

L'Office poursuit également le renforcement du réseau des établissements de formation à travers le lancement de nouveaux projets. Il contribue, également, aux efforts de développement social à travers le partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus et ce, par la création de 44 centres de formation dans le milieu pénitencier dotés d'une capacité d'accueil de 6.590 stagiaires.

Au niveau du programme d'appui à la création des petites entreprises, le programme « Moukawalati » relatif aux lauréats de l'OFPPT, lancé en 2007, a permis la formation de 2.294 porteurs de projets, permettant ainsi la création de 297 entreprises. Les emplois générés sont estimés à près de 5.000 postes.

En ce qui concerne la formation continue au service des acteurs économiques, notamment les PME, une réorganisation de cette mission sera entreprise à la lumière d'un nouveau schéma de gouvernance des Contrats Spéciaux de Formation (CSF) à finaliser avec les partenaires économiques et sociaux de l'Office.

Indicateurs OFPPT	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'établissements de formation	282	297	303	327
Effectif des stagiaires	194.000	209.461	250.000	310.000
Modules de formation (cumul)	3.380	3.680	3.880	4.080

Pour l'année 2012/2013, les actions suivantes sont programmées :



- l'admission de 310.000 stagiaires en formation dans les 327 établissements. En effet, 20 nouveaux établissements de formation devront ouvrir leurs portes au titre de l'année 2012 /2013 dédiés, notamment à des secteurs stratégiques, tels que le bâtiment, l'agro-industrie, l'aéronautique, le transport et la logistique et l'automobile ;
- l'amélioration de la qualité de la formation, à travers la création et la restructuration des filières de formation, la ré-ingénierie continue des modules de formation, le perfectionnement des formateurs et la certification des établissements de formation ;
- la contribution au développement social, à travers le partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité permettant la création de 3 nouveaux établissements de formation et la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus en plus du renforcement de l'offre de formation au service de l'INDH avec 5 nouveaux centres de formation en milieu pénitentiaire.

En matière de réalisations financières de l'OFPPT, les engagements du budget d'exploitation se sont établis à 1,38 MMDH sur 1,59 MMDH prévus en termes de crédits budgétaires (87%) alors que les paiements ont atteint 1,32 MMDH (83%).

Enfin, à noter que le coût de formation par stagiaire est en constante diminution, passant de près de 13.000 DH en 2002 à 6.400 DH en 2011.

En vue d'accompagner les programmes de développement économique et social lancés par l'Etat dont notamment le Pacte National pour l'Emergence industrielle et la stratégie intégrée pour le développement des secteurs structurants, l'année 2012 est marquée par l'accélération de la réalisation du plan de développement 2010-2016 visant la formation de 1.000.000 stagiaires à l'horizon 2016.

### **3.2.2 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)**

Dans le cadre de son plan stratégique 2009-2012, l'ANAPEC a enregistré en 2011 les principales réalisations suivantes :

- l'achèvement de la mise en place et la modernisation du réseau ANAPEC aux niveaux local et régional qui compte actuellement 77 Agences, dont 4 à l'international ;
- les insertions cumulées des jeunes diplômés dans le cadre de la promotion de l'emploi, à travers les programmes de mesures d'emploi adoptés par l'Agence ont atteint 58.740 insertions, soit 97,9% de l'objectif fixé initialement (60.000) ;
- la création d'entreprises est estimée à 612 ;
- l'amélioration des services à distance (la mise en ligne d'une nouvelle version du portail ANAPEC et d'un service d'envoi SMS aux chercheurs d'emploi) ;
- l'amélioration de l'employabilité à travers le programme Taehil de plus de 18.136 bénéficiaires de formation contractualisées et qualifiantes.

Programmes	Objet	Objectif 2009- 2012	Réalizations				Réalisation en % du total
			2009	2010	2011	Cumul	
<b>Idmaj</b>	Insertions	165.000	52.257	55.881	58.740	<b>166.878</b>	101%
<b>Tachil</b>	Amélioration de l'employabilité	66.000	14.315	15.199	18.136	<b>47.650</b>	72%
<b>Moukawalati</b>	Création d'entreprise	3.000	1.012	1.029	878	<b>2.919</b>	97%
	Insertions	15.000	3.276	3.000	1.582	<b>7.858</b>	52%
<b>Total</b>		<b>180.000</b>	<b>55.533</b>	<b>58.881</b>	<b>60.322</b>	<b>174.736</b>	<b>97%</b>

L'année 2012, qui constitue la dernière année du second plan de développement 2009-2012 de l'ANAPEC, est consacrée au renforcement de la professionnalisation de l'action de l'Agence et au développement de la qualité de ses prestations dont pourront bénéficier les chercheurs d'emploi, au niveau national et international, les porteurs de projets d'auto emploi et les employeurs. Cet objectif stratégique sera accompagné par une politique de proximité accordant aux directions régionales la mission de développer les compétences des ressources humaines de la région. Le plan d'action 2012 vise d'atteindre les objectifs suivants :

- l'insertion de 60.000 chercheurs d'emploi pour atteindre l'insertion de 230 000 jeunes diplômés à l'horizon 2012 ;
- l'amélioration de l'employabilité par la formation technique et la formation sur la recherche méthodique d'emploi pour 20.000 jeunes diplômés ;
- l'appui à l'auto emploi à travers une amélioration du processus d'accompagnement des porteurs de projets, appuyée par une formation et une évaluation des accompagnateurs ainsi que la mise en place d'un processus qualité intégré (y compris le dépôt des dossiers auprès de la banque, le démarrage des projets, etc.) ;
- le développement du système d'information par : le suivi de l'exploitation du système « e- intermédiation en emploi » permettant le rapprochement automatique entre la base de données des profils et les offres d'emploi, l'interconnexion des différents sites de l'Agence, ainsi que la mise en place d'un système d'aide à la décision ;
- le développement de la communication externe.

Les réalisations financières de l'ANAPEC au titre de l'exercice 2011 demeurent faibles, surtout en matière d'investissement. Ainsi, pour le budget d'exploitation, les engagements se sont établis à 149 MDH sur des prévisions de 196 MDH (76%) alors que les paiements ont atteint 125 MDH (63%). Quant au budget d'investissement, les réalisations sont de 41 MDH contre 43 MDH une année auparavant.

La répartition géographique des agences de l'ANAPEC avec l'extension du réseau à de nouvelles agences est de nature à renforcer l'impact de son action aussi bien sur le plan national qu'international. Toutefois, les missions, le rôle et l'action de cette Agence restent méconnus du grand public, en raison notamment d'un déficit de communication sur son activité. Par ailleurs, une étude sur l'Impact du « programme Idmaj » a révélé que 75 % des chercheurs d'emploi bénéficiaires de contrats d'insertion ont réussi à avoir une insertion durable, avec 63% sur un CDI.

### 3.3 – *Solidarité et cohésion sociale*

#### 3.3.1. **Entraide Nationale (EN)**

La stratégie du pôle social (Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, Agence de Développement Social et Entraide Nationale) s'articule autour des principaux axes suivants :

- Appui institutionnel et renforcement du pôle social (Restructuration du pôle social, Unification du pôle social sur la base de la complémentarité, Instauration de la bonne gouvernance et Renforcement des capacités des ressources humaines) ;
- Encadrement, accompagnement et structuration de l'action sociale (Appui et accompagnement des acteurs de développement, Développement de l'ingénierie sociale et Structuration de l'action sociale au niveau territorial) ;
- Promotion de l'action de solidarité (Renforcement de la prise en charge, Développement de l'aide sociale et Promotion des valeurs de la solidarité) ;
- Renforcement des actions de la parité, de l'égalité et de la justice sociale (Insertion sociale par l'économique et Instauration de l'égalité des chances).

C'est dans ce cadre que l'Entraide Nationale poursuit ses interventions. Ainsi, au titre de l'exercice 2011, elle a engagé, en partenariat avec la coopération internationale et les acteurs nationaux, de nombreux programmes sociaux répondant aux besoins des populations en situation de précarité notamment dans les rangs des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées. Ces programmes, ayant concerné 287.361 personnes (dont 70% est de sexe féminin), sont mis en place grâce à un réseau national de 3.263 institutions, 736 espaces d'alphabétisation et 150 coopératives et associations des handicapés (dont 49% sont implantées en milieu rural). L'évolution du nombre des bénéficiaires et des institutions a connu, au cours des 5 dernières années, une augmentation respective de 26,5% et 43,6%.

#### 3.3.2 - **Agence de Développement Social (ADS)**

La stratégie actuelle de l'Agence de Développement Social s'articule autour de trois principaux axes :

- Renforcement des capacités des acteurs locaux via des programmes spécifiques tels que le programme TAKWIA pour la qualification des associations en ciblant les associations de développement en général et celles intervenant dans des thématiques spécifiques (Femme, environnement, Handicap, Jeunes, etc..) ;
- Insertion Sociale par l'économique des populations défavorisées et exclues, à travers l'appui aux initiatives individuelles et l'appui à l'économie sociale et solidaire. Les principaux programmes s'inscrivant dans ce cadre sont : le programme MAROC MOUBADARATES pour promouvoir la création de très petites entreprises (TPE), particulièrement chez les jeunes, le programme AMALI pour l'insertion économique des personnes atteintes du VIH/SIDA, le programme TATMINE pour l'appui aux filières locales ciblant les petits producteurs et le programme MOUWAKABA d'appui aux coopératives ;
- Appui local aux programmes liés au développement humain et social du pays, en coordination avec les Départements concernés, et en particulier avec le Ministère de tutelle. Les principaux programmes sont : Régie du Quartier, Accompagnement social,

Développement social des Quartiers et Animation sociale de proximité. La déclinaison de cette stratégie, à l'échelle régionale, se fait en fonction des priorités et des spécificités des territoires et de la dynamique des acteurs.

Au titre de l'exercice 2011, l'ADS a engagé, en partenariat avec la coopération internationale et les acteurs nationaux, un certain nombre de programmes et de projets sociaux répondant aux besoins des populations en situation de précarité notamment dans les rangs des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées. Ainsi durant 2011, l'ADS a soutenu financièrement, 117 projets qui ont profité à 138.719 bénéficiaires dont 66.117 femmes. Parmi ces 117 projets, 74 projets ont été portés par des associations, 27 projets par des coopératives et le reste, soit 16 projets, par divers partenaires tels les établissements publics, des acteurs privés ou des collectivités locales.

Comparativement à l'année 2010, l'année 2011 a été marquée par une évolution annuelle de 34% et 92% respectivement pour le nombre de projets soutenus et de leurs bénéficiaires. De même, à fin 2011, l'Agence a soutenu 2.355 projets au profit de plus de 2 millions de personnes dont 50% sont des femmes.

En parallèle et dans le cadre du renforcement de capacité des acteurs, l'Agence a organisé des ateliers de sensibilisation et de formation au profit des acteurs locaux notamment dans le cadre du Programme TAKWIA pour la qualification des associations (64 ateliers et 158 actions de formation) et du Programme d'appui à la planification communale (264 ateliers).

### **3.3.3 - Caisses de prévoyance sociale**

#### **3.3.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites**

Le processus de réforme des retraites au Maroc a été initié depuis les années 90 par l'adoption, par les Pouvoirs Publics, de plusieurs mesures de réformes paramétriques afin de consolider et de renforcer la situation financière des régimes : relèvement des taux de cotisation (CMR et CNSS), augmentation de l'âge de mise à la retraite (CMR : pour les enseignants, les magistrats et les militaires) et diminution des prestations (CIMR : via la baisse du rendement de son régime).

Ce processus de réforme est pris en charge par la Commission Technique présidée par le Ministère de l'Economie et des Finances qui rend compte à la Commission Nationale présidée par le Chef du Gouvernement. Dans ce cadre, l'un des scénarii de réforme, proposé par le cabinet chargé de l'étude de la réforme des régimes des retraites au Maroc, et en cours d'examen approfondi, consiste en la création d'un système à 2 pôles : un pôle public regroupant la CMR et le RCAR et un pôle privé composé de la CNSS et de la CIMR avec l'extension de la couverture aux travailleurs non salariés.

Concernant les réalisations budgétaires à fin juin 2012, le budget de la Caisse a été exécuté en recettes à hauteur de 12.175 MDH contre une prévision de 24.804 MDH (49%). Quant aux dépenses (hors immobilisations financières et titres de participation), elles ont été exécutées à hauteur de 9.901 MDH pour un montant prévisionnel de 20.287 MDH (49%).

Les principales réalisations du plan d'action portent sur les projets suivants :

- la réalisation des études et des simulations relatives à la réforme des régimes de retraite de la fonction publique demandées par les Pouvoirs Publics ;
- la mise à jour de l'étude ALM pour le régime des pensions civiles ;
- l'atteinte d'un taux de 70% pour les pensions payées par virement bancaire;
- la réduction de 10% le délai moyen d'attente des visiteurs par rapport à 2011 ;
- la poursuite des actions de consolidation des délégations régionales actuelles ;
- la finalisation du développement et de la mise en service du nouveau portail électronique.

Les principaux projets programmés pour 2013 se présentent comme suit :

- refonte du système d'information de la Caisse avec l'acquisition d'une solution « métier » intégrée dédiée à la gestion des régimes des pensions ;
- réalisation d'une étude pour la conception et la mise en place d'un système de pilotage de la performance ;
- mise en œuvre d'un système de planification de la production des activités métier ;
- réalisation d'un audit du bilan actuariel du régime des pensions civiles ;
- audit du processus de gestion des réserves financières.

L'étude actuarielle du régime des retraites civiles fait ressortir un déficit technique à partir de 2014 et l'épuisement des réserves en 2021 (74 MMDH à fin 2011, soit +5% par rapport à 2010). Le déficit global à l'horizon 2060 serait de 499,6 MMDH.

L'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers figure parmi les orientations stratégiques de la Caisse. Ainsi, le taux des pensions principales payées sans interruption de revenu a atteint 82% à fin 2011 contre 75% prévu dans le contrat de programme. L'engagement en matière de la qualité de service a concerné également le mode de paiement des pensions. La proportion des pensions payées par virement bancaire s'élève à 76% à fin 2011 dépassant l'objectif fixé à 65% par le contrat de programme. Par ailleurs, la Caisse s'est engagée à mettre en place une solution informatique pour la gestion de la relation clients (CRM) dont le processus d'acquisition a été lancé en 2011 à travers la définition du périmètre, la consistance et les fonctionnalités de la solution à mettre en place. Aussi et dans un souci d'assurer une meilleure proximité à ses affiliés, la Caisse s'est engagée à améliorer la couverture du territoire national en procédant à la mise en place de nouvelles représentations régionales et à la consolidation de ces délégations pour une meilleure adaptation des locaux aux besoins des affiliés.

La contractualisation entre l'Etat et la CMR a débuté avec la conclusion du contrat plan couvrant la période 2007-2009. Suite aux résultats satisfaisants de ce dernier et dans l'esprit de l'amélioration et du renforcement de la bonne gouvernance au sein de la Caisse, un contrat de programme a été signé entre les deux parties pour une période pluriannuelle de 3 ans 2011-2013<sup>13</sup>.

En termes de risques, la principale zone réside dans la fragilité des régimes de retraite gérés par la CMR, à savoir le régime des pensions civiles et le régime des pensions militaires. En effet, ces régimes souffrent de déséquilibres structurels menaçant leur viabilité à long terme.

---

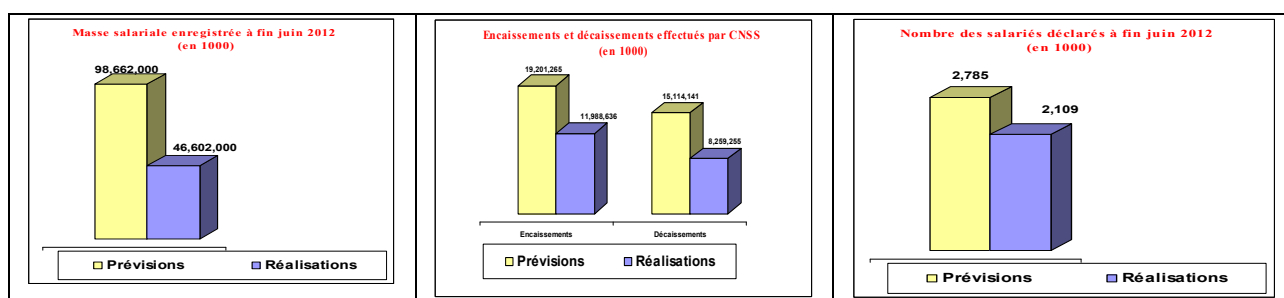
<sup>13</sup> Cf. pour détails 3<sup>ème</sup> partie

En parallèle, le recouvrement des cotisations et contributions ainsi que le paiement des pensions, zones de risques importantes, sont pris en charge par le système d'information actuel en cours de refonte. Aussi, ces volets figurent sur le programme d'audits internes et externe. De même, une attention particulière est accordée à la gestion des réserves par les organes de gouvernance de la Caisse.

### 3.3.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La stratégie de la CNSS vise principalement le développement de la protection sociale, l'amélioration de la qualité de service et l'amélioration de la gouvernance.

Les principaux indicateurs enregistrés à fin juin 2012 sont illustrés comme suit :



La projection 2013 comprend, principalement, la couverture de nouvelles catégories socioprofessionnelles et la poursuite du processus de la couverture sociale des canotiers, ainsi que le renforcement du dispositif de lutte contre l'évasion sociale.

Pour l'amélioration de la qualité de service, un ensemble d'actions sont programmées notamment :

- la continuité de l'extension du réseau par l'ouverture des nouvelles agences, kiosques et agences mobiles.
- la diversification des canaux de communication avec les clients de la CNSS et l'amélioration de la qualité de l'accueil téléphonique.
- la simplification des procédures et le renforcement de la dématérialisation de la relation avec les assurés et les affiliés par la mise à niveau du portail DAMANCOM (télé déclaration et télépaiement) et la mise en place d'un portail dédié aux assurés sociaux.
- la réduction des délais de paiement des prestations.

Au titre des dernières années, la CNSS a veillé sur la tenue régulière du conseil d'administration et du comité de gestion et études. Les travaux de ces instances ont donné lieu à la validation de plusieurs résolutions qui ont permis notamment, l'amendement des textes législatifs et réglementaires concernant le régime de sécurité sociale.

Pour renforcer la gouvernance de la CNSS, Il est prévu la constitution de deux comités issus du conseil d'administration à savoir, le comité « Audit et Risque » et « Stratégie et Développement ».

Quant aux comptes, seuls les flux sont certifiés depuis 2006 et les travaux sont en cours pour la levée des réserves grevant les comptes du bilan.

En ce qui concerne les observations des audits externes et de vérification, notamment les rapports de la cour des comptes, un comité de suivi a été institué pour assurer la mise en œuvre de ces recommandations.

### 3.3.4 - Agence du Partenariat pour le Progrès (APP)

Le Compact MCA-Maroc est un accord de financement signé entre le Royaume du Maroc et celui des États-Unis à travers le Millenium Challenge Corporation le 31 août 2007. Le financement octroyé au Royaume au terme de cet accord s'élève à 697,5 millions de dollars US.

Cet accord, géré par l'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP), vise à renforcer la croissance économique du Royaume et la stimuler en augmentant la productivité et en améliorant l'emploi dans les secteurs à fort potentiels. Les familles de projets ainsi que les crédits qui leurs sont réservés sur toute la période du compact se présentent comme suit :

- Projet "Arboriculture fruitière" d'un montant de 328,71 millions \$US ;
- Projet "Pêche artisanale" d'un montant de 125,19 millions de \$US ;
- Projet "Artisanat et Médina de Fès" d'un montant de 95,45 millions de \$US ;
- Projet "Services financiers" d'un montant de 42,6 millions \$US ;
- Projet "Soutien à l'Entreprise" d'un montant de 26,69 millions \$US.

Les trois grands projets (Arboriculture fruitière, Pêche artisanale et Artisanat et Médina de Fès) connaissent un stade avancé dans leur réalisation. Les trois autres projets et activités connexes (Services financiers, Soutien à l'Entreprise, Alphabétisation fonctionnelle et Formation professionnelle) se développent à leur tour à un rythme soutenu.

Ainsi, à fin 2011, le total des engagements s'élève à 511,3 millions \$US (4,35 milliards de Dh), soit 73% du budget du Compact. Quant aux déboursements, ils ont atteint 245,2 millions \$US (2,1 milliards de Dh) soit 48% du montant des engagements.

Au niveau du projet Arboriculture fruitière, les plantations dans les zones pluviales ont atteint 42.552 ha. La réhabilitation des ouvrages d'irrigation, pour la première tranche de 18.000 ha bénéficiant à 13.800 agriculteurs, est au stade de l'achèvement. Les deux autres tranches suivent la même tendance dans le rythme de réalisation. Pour ce qui est des infrastructures, un total de 305 km de canaux d'irrigation, sur 698 programmés, a été édifié.

Les travaux de construction du point de débarquement aménagé de Tifnit, des infrastructures dans le port de Tantan et du marché de gros au poisson de Beni Mellal, sont au stade final et vont concerner 2.000 bénéficiaires. Au niveau des points de débarquement aménagés de Kaâ Srass, Sidi Abed, Tafedna et Bhibeh, des marchés de gros au poisson de Meknès, Marrakech et Taza et des infrastructures dans les ports de Ras Kebdana, Mohammedia, Sidi Ifni et Tarfaya, les travaux de construction ont été lancés au cours du dernier trimestre 2011.

Concernant le projet Artisanat et Médina de Fès, des sessions de formation portant sur plusieurs techniques de production de poterie ont été dispensées à 2.570 artisanes et artisans dans les villes de Fès et Marrakech. Quant à l'activité Médina de Fès, les travaux de construction d'un fondouk et de 27 unités de production à Aïn Nokbi ont démarré en décembre 2011.

Les classes d'alphabétisation de l'activité « alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelle » se poursuivent au profit de près de 35.700 bénéficiaires directs dans le secteur de l'artisanat, de la pêche artisanale et de l'agriculture à travers 27 provinces. La formation professionnelle, qui appuie 38 établissements de formation de l'artisanat, a accueilli à ce jour 4.137 jeunes en formation résidentielle et par apprentissage et plus de 8.500 artisans en formation continue.

Les engagements réalisés à fin avril 2012 ainsi que les prévisions de clôture à fin décembre 2012 s'établissent, respectivement, à 567 millions de dollars (81% de taux de réalisation) et 651 millions de dollars (93% de taux de réalisation).

Pour la dernière année du Compact (2013), l'Agence prévoit l'engagement de la totalité du montant soit 657 millions de dollars US.

S'agissant des réalisations en matière de déboursments à fin 2011, celles-ci ont atteint un taux de 48%, soit un montant de 245,2 millions de dollars. Les déboursments effectués au 30 avril 2012 s'élève à 312 millions de \$US correspondant à un taux de réalisation de 55%. Quant aux prévisions de déboursments à fin 2012, elles s'élèvent à 540,80 millions de \$US pour atteindre un taux de réalisation de 83%.

### 3.4 - Promotion du monde rural

#### 3.4.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)

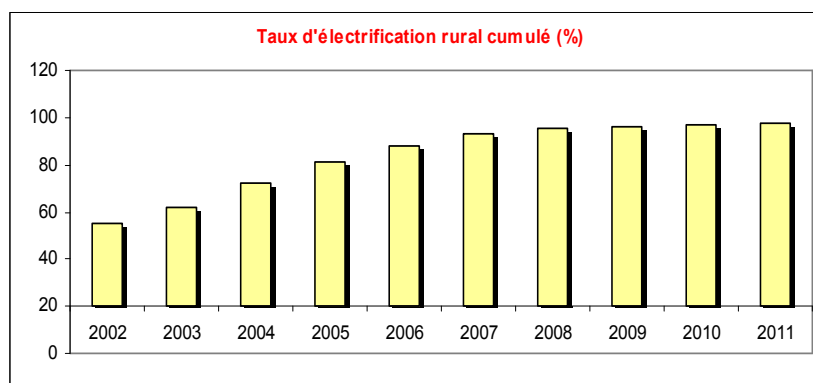
Dans le cadre du PERG, 920 villages ont été électrifiés en 2011, mettant ainsi l'électricité à la disposition de 32.456 foyers ruraux. Les réalisations cumulées du PERG durant la période 1996-2011 se traduisent par l'électrification, de 34.070 villages ayant permis l'accès à l'électricité à 1.939 foyers et l'équipement de 51.559 foyers par kits photovoltaïques dans 3.663 villages. Le taux d'électrification rurale atteint en 2011 est de 97,4%.

L'évolution des principaux indicateurs du PERG pour la période 2009-2011 se présente comme suit :

Année	Nombre de villages / an	Nombre de foyers / an	Investissement en MDH / an	TER cumulé en %
2009	1 251	51 446	950	96,5
2010	1 143	39 848	787	96,8
2011	920	32 456	759	97,4

Les objectifs en termes de réalisation du PERG, au titre de l'année 2012 (avec un budget de 1.120 MDH) consistent à électrifier environ 1.530 villages regroupant près de 51.000 foyers et d'atteindre un taux d'électrification rurale de 98%.

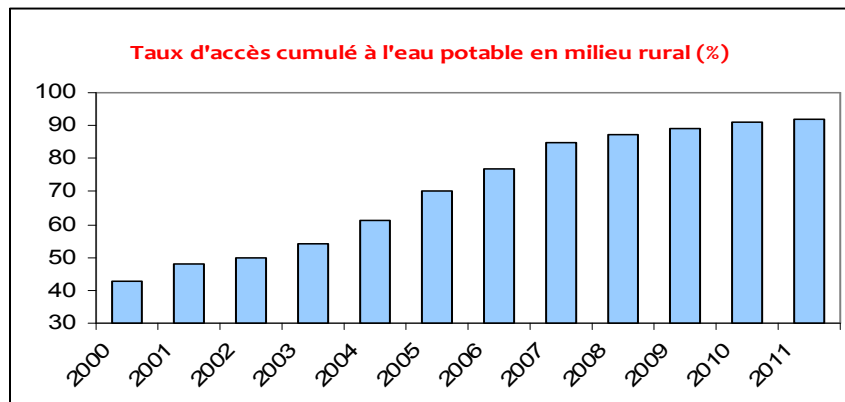




### 3.4.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable (PAGER)

Au cours de l'exercice 2011, le PAGER a permis de desservir une population additionnelle de 32.000 personnes portant le taux national à 92% contre 91% en 2010. L'investissement correspondant a atteint 847 MDH avec un total cumulé sur la période 2009-2011 se chiffrant à 9.562 MDH. L'évolution des principaux indicateurs du PAGER durant la période concernée comme suit :

Année	Nombre de douars / an	Population desservie / an	Montant en MDH / an	Taux d'accès cumulé en %
2009	1 500	246 000	1360	89
2010	1 600	248 000	1 216	91
2011	1 200	280 000	847	92



Pour 2012, l'ONEE a programmé la réalisation d'un investissement de l'ordre de 1.150 MDH, pour le parachèvement des efforts déjà entamés et atteindre un taux d'accès moyen national de 93% en milieu rural. L'année 2012 connaîtra également le démarrage de nouveaux grands projets qui concernent plusieurs provinces, notamment celles qui accusent un retard en matière d'accès à l'eau potable.

Quant au plan d'action à l'horizon 2015, il porte sur :

- la poursuite de la généralisation de l'accès à l'eau potable à certaines provinces qui affichent un taux d'accès inférieur à la moyenne nationale de 92% atteint en 2011 afin d'y garantir un minimum de couverture de 80%. Ces zones sont souvent caractérisées par l'absence de ressources en eau facilement mobilisables, la dispersion et l'enclavement.

Les investissements mobilisés ou en cours de mobilisation permettront de porter le taux d'accès à environ 95% en 2015 ;

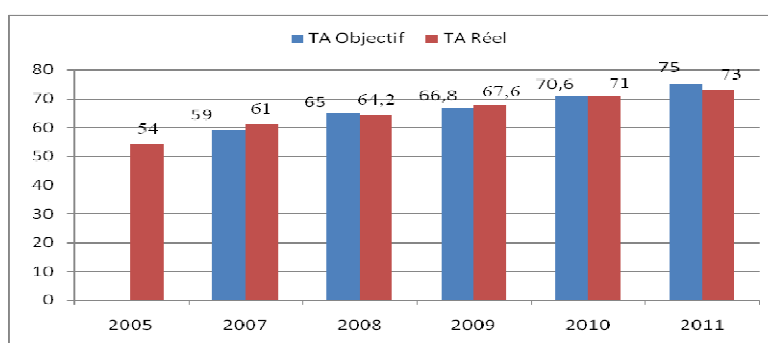
- la mise à niveau des installations déjà réalisées pour faire face notamment aux problèmes de sécurisation desdites installations ;
- le développement des branchements individuels au niveau des douars servis par bornes fontaines.

### 3.4.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)

En termes d'avancement global du PNRR 2, les opérations lancées à fin 2011 totalisent un linéaire de 12.000 km, soit 77% du linéaire global, pour un coût global de 11.987 MDH.

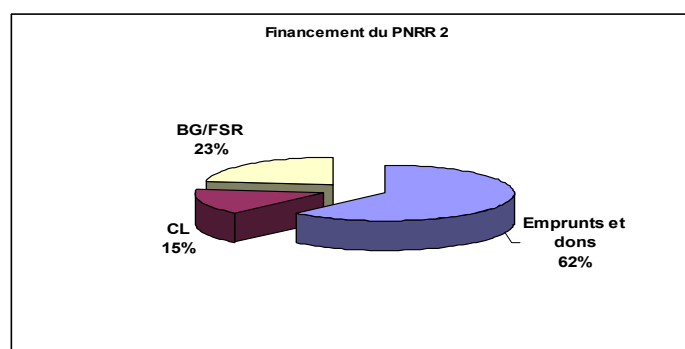
PNRR 2 global	Opérations lancées		Opérations approuvées		Opérations à engager entre 2012 et 2013	
	Linéaire (km)	Coût (MDH)	Linéaire (km)	Coût (MDH)	Linéaire (km)	Coût (MDH)
	12 000	11 987	11 315	11 490	4 245	4 033

En termes d'accessibilité, le taux atteint à fin 2011 est de 73% contre 70% en 2010 avec des prévisions de 80 % pour fin 2012. L'évolution du taux d'accessibilité sur la période 2007-2011, comparée aux objectifs annuels, se présente comme suit :



En avril 2011, une actualisation du coût du PNRR 2 a été faite et a abouti à un coût du PNRR 2 estimé à 15.523 MDH dont 61% à financer par la Caisse de Financement Routier par le biais d'emprunts et 15% par les Collectivités Locales.

Le schéma de financement du programme ressort du graphe ci-après :



### 3.5 – Stratégie de l'habitat, urbanisme et politique de la ville

Le secteur de l'habitat a été érigé en priorité nationale et a, de ce fait, bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics. A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à maintenir son soutien à ce secteur à travers différents leviers :

- l'orientation des opérateurs publics (notamment Holding Al Omrane) vers l'habitat social et la lutte contre l'habitat insalubre ;
- l'encadrement du secteur foncier par des contrats-programmes ;
- la mobilisation de 20.000 ha de foncier public sur cinq ans ;
- l'élargissement de la base des bénéficiaires des fonds de logement ;
- la création d'un observatoire national et d'observatoires régionaux d'habitat.

Le programme gouvernemental englobe également la mise en place de plans d'anticipation assurant la coordination sectorielle dans le domaine de l'urbanisme et du développement du territoire en vue d'en assurer la rationalisation, la compétitivité et l'intégration, le développement de la planification rurale et urbaine, le renforcement des réseaux urbains des villes moyennes, la création de nouveaux pôles urbains basés sur des schémas directeurs, la promotion du rôle des agences urbaines et le lancement de nouveaux projets urbains et de villages intégrés.

Pour ce qui est de la politique de la ville, le Gouvernement privilégie une stratégie nationale fondée sur la bonne gouvernance et la concertation avec l'ensemble des partenaires dans la perspective de redresser les dysfonctionnements (faiblesse d'équipements, manque d'accès aux services publics...) et de garantir un développement cohérent des villes.

S'agissant du financement, l'Etat apporte son appui à travers l'intervention le Fonds d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » géré par la Caisse Centrale de Garantie.

#### 3.5.1 – Holding Al Omrane (HAO)

Pour accompagner la dynamique du secteur de l'habitat et poursuivre les travaux des programmes de développement de l'habitat social et de résorption de bidonvilles, le Groupe HAO a exécuté un volume d'investissement de 6,6 MMDH en 2011 contre 7,5 MMDH en 2010. Pour 2012, le Groupe exécute un programme de 7 MMDH et prévoit d'investir 7,7 MMDH en 2013.

	Réalisations 2011	Prévisions 2012
<b>Mises en chantier</b>	164 820 unités <i>(dont 57 801 nouvelles)</i>	167 000 unités <i>(dont 62 000 nouvelles)</i>
<b>Achèvements</b>	152 720 unités <i>(dont 50 443 nouvelles)</i>	172 000 unités <i>(dont 57 000 nouvelles)</i>
<b>Livraisons</b>	38 807 unités	39 000 unités
<b>Création de titres fonciers</b>	38 115 titres	45 000 titres
<b>Contrats de vente</b>	21 173 contrats	25 000 contrats
<b>Démolitions de baraques</b>	13 842 baraques	25 000 baraques

**Le programme « Villes Sans Bidonvilles » (VSB)** qui concerne plus de 85 villes devra mobiliser un investissement de près de 25 MMDH avec un appui public de 10 MMDH. A fin 2011, le nombre de villes déclarées villes sans bidonvilles était de 44 contre 42 en 2010. Les 2 nouvelles villes sans bidonvilles déclarées en 2011 sont : Ain Taoujtat et Sbai A Youne.

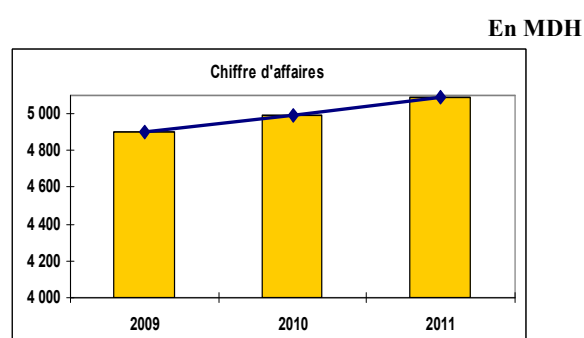
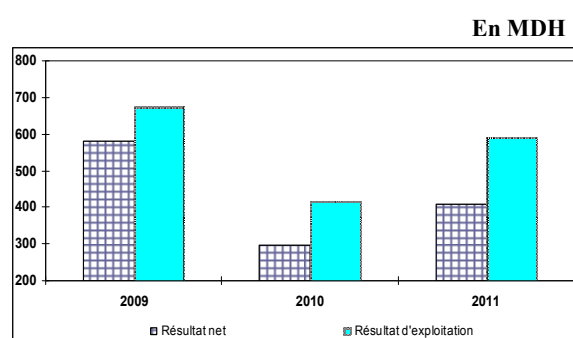
Dans le cadre du programme **de partenariat avec le secteur privé**, l'activité 2011 a porté sur la mise en chantier de 10.845 logements se répartissant en 2.507 logements à 140.000 DH, 6.239 logements à 250.000 DH, 2.072 logements promotionnels et 27 villas économiques. Les achèvements, de 9.256 logements, se répartissent entre 4.232 logements sociaux, 3.258 logements à faible valeur immobilière totale (VIT), **1.523 logements promotionnels** et 243 villas économiques.

Pour ce qui est du programme « **logements à 140.000 DH** », l'année 2011 été marquée par le lacement de 47.475 unités dont 23.661 en partenariat avec le secteur privé et 24.239 unités achevées dont 14.583 par HAO.

Concernant le projet des **villes nouvelles**, quatre projets ont été lancés par le Groupe HAO, Tamesna (Rabat) et Tamansourt (Marrakech) depuis 2004-2005, Chrafate (Tanger) et Lakhyayta (Casablanca) depuis 2007-2008. Le montant total des investissements prévus par le groupe s'élève, pour la partie « aménagement des sites » à 15 MMDH.

L'état d'avancement du projet « Villes Nouvelles » et les principales réalisations financières du HAO à fin 2011 se présentent comme suit :

Ville	Tamnsourt	Tamesna	Chrafate	Lakhyayta
<b>Infrastructure</b>	98%	98%	70%	65%
<b>Mises en chantier</b>	46.059 unités	21.821 unités	Signature d'une convention avec Dyar Al Mansour pour la réalisation de 6.000 unités dont 65% de logements sociaux et 10% à faible VIT sur une superficie de 30ha.	2.352 logements
<b>Achèvements</b>	45.170 unités	10.193 unités	-	-
<b>Nombre d'habitants</b>	45.000 habitants	25.000 habitants	-	-



### 3.5.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM)

L'activité de l'ALEM regroupe le programme locatif, le programme d'accèsion à la propriété, le programme de résorption des bidonvilles et de l'habitat non règlementaire ainsi que le programme des installations militaires.

La convention relative au programme des 80.000 logements telle qu'elle a été amendée prévoit la réalisation de 20.000 unités de logements de fonction (au lieu de 30.000 unités

initialement) dont 10.000 unités seront réalisées par l'ALEM et 10.000 unités par PATRILOG. Les réalisations à fin 2011 se présentent comme suit :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Unités ALEM</b>	<b>Unités Patrilog</b>	<b>Total</b>
<b>Unités en cours d'études</b>	731	1 784	2 515
<b>Unités en cours de travaux</b>	2 896	760	3 656
<b>Unités achevées</b>	6 817	4 996	11 813
<b>Total locatif</b>	<b>10 444</b>	<b>7 540</b>	<b>17 984</b>

Le coût de réalisation des projets à fin 2011 s'élève à 3,7 MMDH, financés par l'Etat à hauteur de 2 MMDH et les fonds propres de l'ALEM et Patrilog à hauteur de 1,7 MMDH.

### **3.5.3 - Idmaj Sakane**

Les principaux indicateurs de cette société qui a pour mission de mener les actions permettant l'aménagement et l'intégration des quartiers insalubres et sous équipés dans la Région du Grand Casablanca, se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Réalisations 2009</b>	<b>Réalisations 2010</b>	<b>Réalisations 2011</b>	<b>Prévisions 2012</b>
Mises en chantier (unité)	3.643	1.920	8.686	5.422
Achèvements (unité)	4.213	3.138	2.030	8.110
Démolitions (unité)	2.113	4.112	2.756	2.170

En 2011, les principales actions de la société Idmaj Sakan ont porté sur :

- le lancement de 4 opérations (3 recasements et 1 relogement) au profit de 8.686 ménages contre 9.219 unités prévues soit un taux de réalisation de 94%. Par ailleurs, il y a lieu de signaler que deux opérations sont à l'arrêt à savoir :
  - l'opération de mise à niveau urbaine de Sidi Moumen Lakdim où 20% des tronçons de voies restent occupés par des bidonvillois et ce, malgré l'offre de relogement proposée par la société au profit de ces populations ;
  - l'opération de restructuration du quartier Bouchaib Watani où des associations de locataires bloquent le projet en vue de leur relogement avant l'achèvement de l'opération de restructuration.
- la signature d'une convention avec les propriétaires des terrains revalorisés suite à leur libération des bidonvilles, portant sur une contribution financière desdits propriétaires aux opérations de résorption des bidonvilles pour un montant global de 5,4 MDH en 2011 soit un cumul de près de 280 MDH depuis la création de la société ;
- la participation des promoteurs bénéficiant de dérogations en 2011 au financement des projets de la société pour un montant de 4,7 MDH.

Le plan d'action de la société Idmaj Sakan au titre de 2012 comporte les principales actions suivantes :

- la mise en chantier de 3 nouvelles opérations représentant un investissement global de 605 MDH dont 123 MDH au titre de 2012, au profit de 5.172 ménages. Par ailleurs, Idmaj

- Sakan compte réaliser une quatrième opération au profit de 250 ménages et ce, en partenariat avec un promoteur privé qui prendra en charge la totalité du financement de ce projet en contrepartie de la libération de son foncier ;
- l'achèvement de 4 opérations concernant 8.110 ménages et représentant un investissement global de 875 MDH dont 476 MDH au titre de l'exercice 2012 ;
  - la démolition de 2.170 baraques et le lancement de 15 équipements publics pour un coût global de 82 MDH.

Les investissements réalisés en 2011 sont de 190 MDH. Les investissements prévus sont de 349 MDH pour 2012 et 553 MDH pour 2013.

### **3.5.4 - Appui au financement de l'habitat**

L'appui de l'Etat pour faciliter l'accès au financement de l'habitat passe principalement par le Fonds d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » qui offre deux produits de garantie, la garantie Fogarim destinée aux personnes à revenus faibles et irréguliers et la garantie Fogaloge destinés aux ménages de la classe moyenne.

Le nombre des ménages bénéficiaires de la garantie Fogarim et l'encours des prêts Fogarim se sont situés, à fin 2011, respectivement à près de 74.000 ménages et 10,8 MMDH, soient des taux de progression respectifs de 15% et 16% par rapport à fin 2010.

La production du Fogarim au titre de l'année 2011 s'est située à environ 11.000 prêts correspondant à un encours de 1,7 MMDH garanti, en hausse de 24% par rapport à l'année 2010. La répartition par genre dégage une part de 47% des prêts accordée à des femmes.

Au niveau de la répartition régionale, la garantie Fogarim a bénéficié, au titre de l'année 2011, à des ménages répartis dans 117 villes et localités des différentes régions du Royaume. Cette répartition géographique demeure marquée par la prédominance de la ville de Casablanca qui détient, à fin décembre 2011, une part de 34% du total des prêts.

S'agissant de la garantie Fogaloge, l'année 2011 s'est caractérisée par la poursuite de la progression de ladite garantie. Ainsi, le nombre de prêts accordés au cours de cette année s'est élevé à environ 3.500 prêts correspondant à un volume de prêt de plus de 1,1 MMDH. 30% des prêts accordés ont concerné les Marocains résidents à l'étranger.

Le nombre des bénéficiaires de la garantie Fogaloge s'est situé, à fin 2011, à près de plus de 6.600 ménages pour un encours de plus de 2 MMDH. La répartition par genre dégage une part de 35% des prêts garantis accordée à des femmes.

La garantie Fogaloge a bénéficié, en 2011, à des ménages répartis dans 111 villes et localités des différentes régions du Royaume. En termes de répartition par villes, Casablanca se classe, au premier rang avec une part de 17% de la production annuelle globale.

### **3.5.5 - Agences Urbaines**

En vertu de leurs textes de création, les Agences Urbaines (AU) sont, principalement, chargées de :

- l'établissement des schémas directeurs d'aménagement urbain et des plans de développement, de zonage et d'aménagement ;
- l'instruction et le contrôle de la conformité des lotissements, morcellements et constructions avec les règlements en vigueur ;
- la réhabilitation urbaine et la restructuration des quartiers dépourvus d'infrastructures ;
- l'assistance des collectivités locales en matière d'urbanisme.

En matière de planification urbaine, l'année 2011 a enregistré le lancement de 147 documents d'urbanisme et l'homologation de 76 documents d'urbanisme, ramenant le taux moyen de couverture en documents d'urbanisme à 98% en milieu urbain et à 62% pour le rural.

Concernant la gestion urbaine, les Agences Urbaines, au nombre de 26, ont instruit en 2011 111.686 dossiers dont 72% ont reçu un avis favorable, en progression de 16% par rapport à l'exercice 2010. En matière de contrôle, la visite de 20.131 chantiers a donné lieu au constat de 13.788 infractions.

Dans le cadre de la politique de déconcentration, 4 nouveaux guichets uniques ont été créés en 2011 soit un total de 107 guichets, couvrant 72% des communes urbaines et 60% des communes rurales et visant la simplification des procédures d'octroi d'autorisation de construire, de lotir et de morceler en concertation avec les communes et les autorités locales et ce, dans l'objectif de délivrer les autorisations en 24 heures.

En 2011, les Agences Urbaines ont investi 220 MDH. Les investissements prévus en 2012 sont de l'ordre de 1.167 MDH dont 951 MDH par l'Agence de Casablanca.

Les ressources propres des Agences Urbaines, au titre de l'exercice 2011, s'élèvent à 78 MDH, soit une augmentation de 31% par rapport à l'exercice précédent. Ces ressources proviennent, à hauteur de 53 MDH, des recettes sur la rémunération des services rendus contre 376 MDH de subventions de l'Etat. La décision d'instaurer ces recettes a été adoptée par la majorité des Agences Urbaines, en 2011, en vue d'améliorer le niveau des ressources propres. En effet, sur les 26 Agences Urbaines du Royaume, 60% ont adopté la résolution relative à l'institution de ladite rémunération, 28% n'ont pas encore adopté la résolution et 12% ont refusé l'adoption de ladite résolution.

Le plan d'action desdites Agences en matière de développement urbain, au titre de l'exercice 2012, comprend :

- 48 projets de territoires à lancer et 86 à achever ;
- 272 documents topographiques et de photogrammétrie à lancer et 436 à achever ;
- 224 documents d'urbanisme à lancer et 403 à homologuer ;
- 4 guichets uniques à créer au profit de 4 communes urbaines et 27 communes rurales ;
- au niveau des projets de développement rural : 4 études hiérarchisant les centres à développer sont à lancer et 2 études à achever et 29 centres ruraux sont à identifier pour être développés.

Par ailleurs, il est prévu la certification en 2012 de 20 Agences Urbaines conformément au référentiel qualité -ISO 9001-version 2008.

En ce qui concerne l'activité de l'Agence Urbaine de Casablanca, l'année 2011 a été caractérisée par la poursuite du programme régional de relogement des bidonvilles, le projet

de réhabilitation et de mise à niveau de l'ancienne médina et le lancement de plusieurs projets de logement social (250.000 DH). Le plan 2012-2014 prévoit la poursuite de l'élaboration des plans d'aménagement, des travaux de réhabilitation et de mise à niveau de l'ancienne médina, l'achèvement des opérations d'aménagement à Nouaceur et à Ouled Saleh, le lancement des travaux d'équipements de l'opération Annasr ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation de l'hôtel Lincoln (centre-ville).

### **3.5.6 - Agence de Développement et de Réhabilitation de la Médina de FES (ADER)**

En 2011, une augmentation de capital de l'ADER a eu lieu par souscriptions en numéraire d'un montant de 45 MDH et l'émission de 450.000 actions de cent dirhams chacune, lesdites actions sont souscrites en totalité par l'Etat marocain, en vue de permettre à l'Agence d'acquérir le foncier objet du projet Artisanat Fès Médina, financé dans le cadre du programme MCA Maroc.

L'activité de l'ADER au titre de l'exercice 2011 a concerné les volets suivants :

- Opérations et développement communautaire : l'ADER a assuré le suivi du programme d'intervention d'urgence sur le bâti menaçant ruine (26 Batissees en 2011 contre 175 batissees en 2010), la poursuite du programme d'aide à la réhabilitation à 50% (34 batissees en 2011) et la mise en œuvre du programme d'intervention à 100% (42 en 2010) ;
- Assistance et communication : en 2011, l'ADER a traité plus de 630 requêtes et procédé à la sensibilisation de 255 ménages concernés par le programme d'aide frontale pour une meilleure adhésion ;
- Projet Artisanat Fès-Médina : l'exercice 2011 a enregistré le démarrage effectif des travaux du Fondouk Ain Nokbi financé dans le cadre du Millenium Challenge Corporation et la validation du plan d'actions de réinstallation des occupants de la place lalla Ydouna et des fondouks Barka et Staounyine. Ce projet, avec un taux d'exécution de 48%, est en retard par rapport aux plannings de réalisation.

Pour les exercices 2012 et 2013, l'ADER poursuivra son intervention pour la réalisation du projet Artisanat- Médina de Fès et la réhabilitation du bâti ancien et du menaçant ruine menée en partenariat entre le Département de l'Habitat et la Commune de Fès.

### **3.5.7 - Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades (SONARGES)**

La société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades « SONARGES » a pour principales missions :

- la supervision de la réalisation des travaux d'achèvement des trois stades de Tanger, de Marrakech et d'Agadir ;
- la maîtrise d'ouvrage du projet du grand stade de Casablanca y compris la définition du programme architectural et technique y afférent ;
- la maintenance et le bon fonctionnement des infrastructures sportives et leur exploitation optimale dans le cadre de cahiers des charges à établir à cet effet.

Au cours de l'année 2011, l'activité de la société a été marquée par l'achèvement des stades de Marrakech, inauguré le 5 janvier 2011, de Tanger, inauguré le 26 avril 2011, et la



réalisation du concours architectural pour le Grand Stade de Casablanca. Quant au stade d'Agadir, le taux d'avancement est de 90% en vue d'une mise en service en décembre 2012.

Quant au chiffre d'affaires prévisionnel, il serait de l'ordre de 38 MDH et sera généré essentiellement par les recettes liées aux matchs et à la publicité.

Cette société connaît un déséquilibre financier structurel en raison de la couverture partielle (1/2) des charges d'exploitation par les produits d'exploitation. Cette situation accroît la dépendance de la société envers le Budget Général de l'Etat : 7 MDH en 2010, 34 MDH en 2011 et 25 MDH en 2012.

## 4 - INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES

En vue d'accompagner les politiques publiques, les Institutions Financières Publiques notamment la CDG, le CAM, la CCG et le FEC interviennent dans le cadre de stratégies et de politiques propres à chacun dans leurs domaines de compétence et d'action. Le but est de faciliter l'accès de leurs clients au crédit et aux autres services financiers et bancaires nécessaires pour la réalisation de leurs missions au service du développement économique et social intégré du pays.

Le groupe BCP dont l'Etat détient désormais 6,34% du capital suite à la cession de sa participation, joue un rôle important au sein du système bancaire marocain, grâce à sa position commerciale dominante en matière de mobilisation de l'épargne, de transferts des Marocains du Monde et de financement du tissu économique national et régional. Sa première mission consiste à renforcer la bancarisation sur l'ensemble du territoire du Royaume, à contribuer au développement de l'économie et à assumer le rôle de levier de la croissance régionale et nationale. Il est à rappeler que la cession par l'Etat de sa participation dans le capital de la BCP, dans le cadre du processus de désengagement de l'Etat a été effectuée au profit des Banques Populaires Régionales pour consolider le Crédit Populaire du Maroc à travers une plus grande participation des Banques Populaires Régionales dans le capital de la BCP et au niveau des instances de gouvernance de ladite banque et ce, tout en permettant au groupe de se mettre en conformité avec les normes et critères adoptés par les groupes mutualistes internationaux et d'assurer l'ancrage régional des Banques Populaires au Maroc pour mieux accompagner le développement économique des régions du Royaume dans le cadre de la politique de régionalisation.

### 4.1 - Caisse de Dépôt et de Gestion

La CDG<sup>14</sup> joue un rôle central en matière de réception, de conservation et de gestion des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Ainsi et depuis sa création en 1959, la CDG a mis en œuvre plusieurs projets structurants pour l'accompagnement des politiques publiques dans les domaines de l'épargne et de la prévoyance, de la bancarisation et du marché financier mais également du développement territorial et des grands projets d'infrastructures.

La CDG poursuit le déploiement des différents projets mis en œuvre notamment, à travers :

- la consolidation des métiers du développement territorial qui ont vu l'émergence d'acteurs de poids dans l'ingénierie, l'aménagement et le développement à travers MEDZ et la CGI. Ce développement territorial a permis l'émergence de plusieurs zones industrielles qui ont

<sup>14</sup> Etablissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière régi par le dahir n° 1-59-074 du 1<sup>er</sup> chaabane 1378 (10 février 1959)

constitué un vecteur important pour accompagner le développement industriel du Royaume. Ainsi, l'année 2011 a été marquée par le lancement à travers la filiale MEDZ, de projets d'envergure tels que la mise en service de la Technopole d'Oujda, du Parc industriel de Selouane à Nador, de la plate-forme intégrée de Nouaceur et de la zone industrielle d'Aït Kamra ;

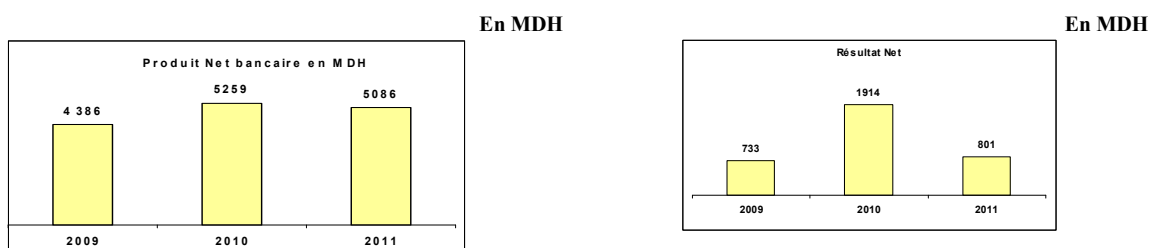
- la forte implication dans l'accompagnement de la politique économique de l'Etat qui érige le tourisme en secteur prioritaire. Le groupe CDG est tout d'abord engagé dans l'aménagement de zones touristiques nouvelles, maillon déterminant de la réussite des politiques publiques dans le secteur dans la mesure où elles permettent la création de nouvelles destinations. Le groupe est également un développeur et un propriétaire majeur d'établissements hôteliers de premier plan, dont une partie significative est localisée dans des régions émergentes du point de vue touristique ;
- le développement du marché financier dans ses différentes composantes : marché de la dette publique, bourse, ingénierie et montages financiers, restructurations et redressements. La CDG contribue au mouvement de modernisation du secteur à travers, notamment, l'innovation en matière d'instruments financiers et la contribution à la réussite du projet de Casablanca Finance City (CFC), la future place financière de la capitale économique, appelée à devenir un centre financier et un hub régional. La réalisation de CFC est attribuée à l'Agence Urbaine de Développement d'Anfa (AUDA), filiale à 100% de CDG Développement, chargée de l'aménagement de la zone de l'ancien aéroport d'Anfa ;
- la promotion de l'investissement à travers, notamment, des prises de participation dans des fonds de développement régionaux et des fonds de capital risque ;
- l'appui au secteur de la micro-finance via le Fonds JAIDA de financement des associations de micro-crédit, auquel se sont associées la KFW allemande, la Caisse des Dépôts et Consignations française et l'Agence Française de Développement ;
- l'ouverture sur l'international à travers des participations dans des sociétés étrangères (Club Med, TUI et Vivendi) opérant dans des secteurs stratégiques pour le développement économique du pays tels que le tourisme, le transport et les télécommunications.

Afin d'accompagner la diversification de ses domaines d'intervention, les activités et métiers de la CDG sont structurés autour de trois grands domaines stratégiques :

- Gestion des fonds institutionnels et des fonds de retraite : Il s'agit des activités réglementées de la Caisse, exercées à travers le pôle Dépôts et Consignations, structure interne, et le Pôle Prévoyance qui chapeaute la CNRA et le RCAR ;
- Concernant le Pôle Prévoyance et particulièrement le RCAR, il est désormais un acteur principal à travers la récupération des caisses internes de retraite de certaines institutions avec, à la clé, de gros enjeux financiers et des engagements sur le long terme ;
- Banque, Finance, Assurance : La CDG est un important opérateur dans le domaine financier à travers CDG Capital, Fipar Holding et la Direction des Participations Directes.

L'année 2011 a été marquée, pour le Groupe CDG, par la forte progression des dépôts de 14% à 59,4 MMDH reflétant le renforcement de la relation du Groupe CDG avec les déposants.

Elle a été également celle du maintien du PNB consolidé avec une contribution plus importante des activités de collecte de l'épargne et par l'accroissement du total bilan de 6% pour atteindre 156 MMDH.



Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et des référentiels régissant le fonctionnement du groupe CDG et en application du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP institué par le Gouvernement, ledit Groupe s'est doté d'une charte d'audit interne et d'un comité de coordination. De même, la CDG a mis en place un modèle d'allocation d'actifs avec une structure optimale du bilan garantissant un meilleur rendement et la maîtrise des risques potentiels.

#### 4.2 - Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Le CAM contribue fortement dans le financement du secteur agricole et du développement socio-économique du monde rural.

Aussi et pour renforcer l'accompagnement financier du Plan Maroc Vert (PMV), le CAM s'était engagé, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat, de porter l'encours global des financements accordés dans ce cadre à 20 MMDH sur la période 2009-2013.

A cet égard, les financements directs cumulés alloués aux activités agricoles et agro-industrielles ont marqué une nette progression pour atteindre 18,6 MMDH en 2011 contre 13,1 MMDH en 2010, soit une progression annuelle de 5,5 MMDH, se rapprochant ainsi de l'objectif escompté de 20 MMDH à fin 2013.

Pour accompagner le développement de l'activité du CAM en matière de financement du secteur agricole, dans le respect de la réglementation prudentielle, les actionnaires de la banque ont décidé, en 2011, d'augmenter le capital social à hauteur de 900 MDH, dont 680 MDH à apporter par l'Etat. La première tranche de la contribution de l'Etat à cette augmentation d'un montant de 500 MDH a été libérée en juillet 2012, la seconde et dernière tranche de 180 MDH devant être libérée en 2013.

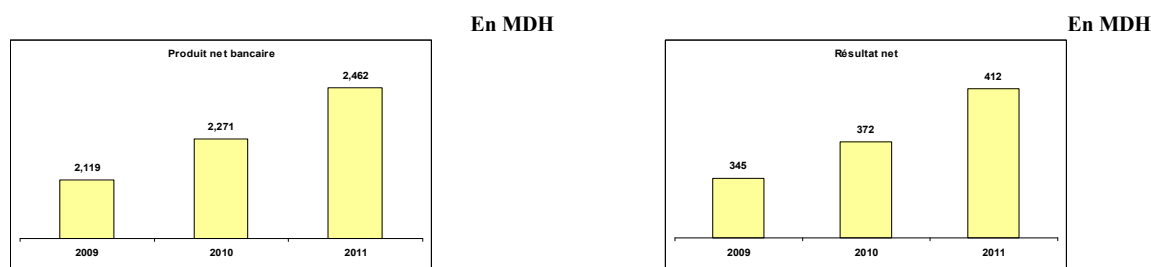
Par ailleurs et afin d'améliorer le financement des petits agriculteurs et des exploitations agricoles non bancables s'intégrant dans des programmes ou projets gouvernementaux et nécessitant un soutien spécifique des pouvoirs publics, l'Etat et le CAM ont mis en place en 2009 un dispositif basé sur :

- la création par le CAM d'une filiale dédiée « la Société de Financement pour le Développement Agricole » (SFDA), dénommée commercialement « Tamwil El Fellah », dans le cadre de la mission de service public de la banque conformément aux dispositions des articles 3 et 4 de la loi 15-99 portant réforme du CAM ;
- la mise en place par l'Etat d'un fonds, dénommé Fonds de Stabilisation Prudentielle, qui garantit à hauteur de 60% les crédits octroyés par la SFDA aux petits agriculteurs éligibles.

En juillet 2012, l'Etat et le CAM ont procédé à la signature d'un avenant à la convention de mise en place de la SFDA afin d'élargir son intervention à tous les petits agriculteurs et petites exploitations agricoles qui n'ont pas accès au financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables, tout en accordant la priorité à ceux d'entre eux intégrés dans des programmes et projets gouvernementaux. Cette ouverture est de nature, d'une part, d'améliorer les conditions de financement des petits agriculteurs et, d'autre part, de permettre à la SFDA d'atteindre un seuil d'activité permettant d'assurer sa pérennité financière.

Concernant les activités du CAM au titre de l'année 2011, elles ont connu une évolution favorable. Ainsi :

- l'encours des créances brutes sur la clientèle s'est situé à 54,3 MMDH contre 50,7 MMDH en 2010, soit une progression de 7,3% et la part des créances en souffrance a continué à baisser pour atteindre 8,2% des créances brutes contre 9,6% en 2010 et 10,9% en 2009 ;
- Le produit net bancaire a atteint 2,5 MMDH contre 2,3 MMDH 2010 (+8,4%) et ce, suite à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire de 8,6% conjuguée à la progression des charges d'exploitation bancaires de 8,7% ;
- le total bilan s'est accru de 2,1% par rapport à 2010 pour atteindre 69,5 MMDH contre 68,1 MMDH l'année d'avant.



### 4.3 - Caisse Centrale de Garantie (CCG)

Outre les activités de garantie de financement de l'habitat, traitées au niveau du secteur de l'habitat<sup>15</sup> du présent rapport, les activités de financement de la PME ont connu un essor de plus en plus important.

En effet, au cours de l'année 2011, le niveau des engagements de garantie de la CCG a atteint 1,1 MMDH au profit d'environ 700 projets correspondant à un volume total de crédits bancaires garantis de 2 MMDH octroyés à des investissements de l'ordre de 3,4 MMDH et prévoyant la création de plus de 4.600 emplois.

En termes de répartition sectorielle, les entreprises de services sont les principales bénéficiaires de ces activités avec des engagements de garantie de 352 MDH suivies par les entreprises du secteur industriel avec 264 MDH, de l'éducation avec 143 MDH, de transport et communication avec 121 MDH, de tourisme avec 11 MDH et de l'agriculture avec 8 MDH.

Suite à la mise en place en 2010 du produit « Damane Capital Risque » qui garantit les apports en fonds propres ou quasi-fonds propres des fonds de capital investissement au profit des PME, trois conventions de partenariat ont été signées concernant ce produit, dont la dernière date de décembre 2011. Cette activité de niche à forte valeur ajoutée a déjà permis de garantir, en 2011, 4 projets portant sur un montant total de crédits de 15 MDH et un engagement de garantie de près de 9 MDH.

De plus, la CCG gère le fonds de garantie « Enseignement Plus », créé en 2007 et destiné à garantir les prêts bancaires octroyés aux étudiants inscrits aux instituts et écoles supérieurs de l'enseignement privé pour le financement, en partie ou en totalité, des frais d'inscription et de scolarité. Le Fonds a bénéficié jusqu'à fin 2011 à 473 étudiants pour un montant de crédit bancaire global de 38 MDH et un engagement de garantie de 23 MDH.

<sup>15</sup> Cf. 3.5 supra

De même, le produit « Damane Exploitation », destiné à garantir le financement du besoin en fonds de roulement, mis en place au cours des années 2009-2010 et limité aux seules entreprises exportatrices, a été réintroduit fin 2011 et élargi à l'ensemble des PME.

Outre la garantie, l'appui de l'Etat au profit des PME est véhiculé moyennant la mise en place de fonds de cofinancement, gérés par la CCG qui octroient des prêts, à un taux d'intérêt de 2% en complément du prêt bancaire, au profit des entreprises opérant dans certains secteurs en l'occurrence, le tourisme, l'enseignement/formation et l'industrie. En 2011, l'activité de cofinancement a permis de cofinancer avec les banques 79 projets correspondant à une enveloppe d'investissement de 807 MDH. Ces projets ont été financés par des prêts d'un montant total de 557 MDH dont 327 MDH provenant de crédits bancaires et 230 MDH provenant des fonds de cofinancement.

En vue de consolider, rationaliser et pérenniser l'intervention des fonds de cofinancement, il a été décidé de fusionner les ressources du Fonds national de mise à niveau dédié au secteur industriel et du Fonds de promotion de l'enseignement privé, et de regrouper leurs engagements dans un même Fonds dénommé Fonds de cofinancement sectoriel « TAMWIL » qui portera l'offre produits de la CCG en matière de cofinancement.

Cette fusion permet l'harmonisation et la simplification des procédures d'instruction et de déblocage des fonds vis à vis des banques et des entreprises et l'optimisation de la gestion des ressources allouées dans ce cadre. Le fonds TAMWIL englobe également le produit de cofinancement « Enseigne-Textile » destiné à accompagner l'accélération du déploiement d'un réseau de distributeurs de produits d'habillement dont la vocation est de commercialiser la production marocaine au sein du marché national.

Le programme National pour l'Emergence Industrielle a prévu la mise en place de fonds public/privé de « capital investissement » dédiés aux PME (FPPI) à donner en gestion à des opérateurs privés sélectionnés par appel à manifestation d'intérêt. Suite à la sélection de deux opérateurs privés et à la signature en 2011 par les actionnaires de la documentation relative à la création de deux FPPI « PME Croissance » et « 3 P Fund », ces fonds ont été effectivement mis en place en 2012. La taille cible des deux fonds est de plus de 800 MDH dont 350 MDH à apporter par l'Etat.

#### ***4.4 - Fonds d'Equipeement Communal (FEC)***

Le financement des Collectivités territoriales est assuré principalement à travers les prêts accordés par le FEC. Cette banque intervient en particulier dans le financement des investissements relatifs aux aménagements et à la mise à niveau urbains qui regroupent essentiellement la voirie, l'éclairage public et les espaces verts, aux équipements publics, aux équipements socioculturels et sportifs et aux services de base, essentiellement l'assainissement solide et liquide, le transport, l'eau et l'électricité.

Au cours de l'année 2011, le FEC a approuvé des prêts concernant 105 projets portant sur un volume de crédits de 2,3 MDH. Les attributions de prêts au titre de l'année 2011 correspondent à un volume global d'investissement de l'ordre de 6,2 MMDH. Pour ce qui est des décaissements de prêts au cours de l'année 2011, ils ont porté sur 1,6 MDH.

La répartition des décaissements par type d'emprunteurs fait ressortir la prédominance des Communes urbaines qui représentent 66% de l'ensemble des prêts décaissés au titre de l'année 2011, suivies des Conseils régionaux avec 11% du total.

La répartition des décaissements par secteur d'intervention montre que le secteur des aménagements urbains continue à prédominer avec une part de 67% du total. Le secteur des

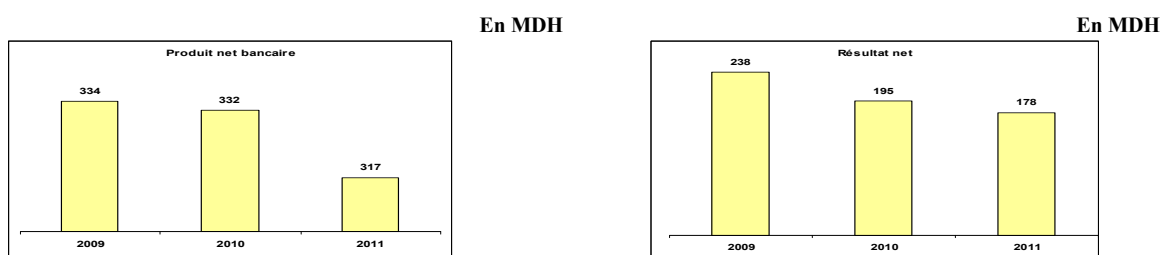
transports urbains vient en second rang avec près de 11% du total en raison principalement du financement accordé à la ville de Casablanca au titre de la réalisation du projet de Tramway.

L'analyse des décaissements par zones montre une répartition régionale relativement équilibrée de l'activité du FEC avec un poids de 40% pour les régions du Grand Casablanca, Sous-Massa-Drâa et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Pour ce qui est des principaux indicateurs financiers du FEC pour l'exercice 2011, ils ont évolué comme suit :

- le Produit net bancaire a enregistré une baisse de 4,5% (317 MDH contre 332 MDH à fin 2010) et ce, suite notamment à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux Collectivités territoriales de 50 points de base à partir de janvier 2010 ;
- les charges générales d'exploitation ont marqué une stabilisation (53 MDH contre 54 MDH en 2010) résultant principalement de la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement du FEC ;
- le total du bilan a marqué une augmentation de 754 MDH, passant à près de 11.371 MDH en relation avec un accroissement équivalent des créances sur les Collectivités territoriales.

Le FEC dispose d'une assise financière solide avec un coefficient de solvabilité de près de 62% en 2011, contre une exigence prudentielle minimale de 12%.





**TROISIEME PARTIE :  
RENFORCEMENT DU CONTROLE ET DE  
LA GOUVERNANCE DES EEP**





La nouvelle Constitution adoptée en 2011 érige la bonne gouvernance et la transparence en principes cardinaux dans le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un Etat moderne et d'amélioration de la performance au service du développement économique et social durable du pays.

En effet, le déploiement des bonnes pratiques de gouvernance favorise le développement d'un tissu économique compétitif, la promotion du climat de confiance, l'attrait de l'investissement national et étranger, la facilitation de l'accès des entreprises aux capitaux et le renforcement de leur viabilité et de leur pérennité.

Concernant les EEP, le programme du Gouvernement pour la période 2012-2016 consacre la mise en place des bonnes pratiques de gouvernance parmi ses principaux objectifs en vue de renforcer l'efficacité de l'action publique dans le processus décisionnel et de développer l'éthique par la moralisation et la lutte contre la corruption. En effet, l'amélioration de la gouvernance des EEP, la réforme du dispositif de contrôle de l'Etat sur les EEP et la généralisation des relations de contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et les EEP, figurent parmi les axes prioritaires dudit programme.

Ainsi, l'année 2012 a été caractérisée par la mise en place par le Gouvernement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP en tant que référentiel comprenant les règles et bonnes pratiques pour améliorer le cadre de gestion des entités publiques notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle des organes délibérants pour assurer leurs missions de contrôle et d'audit des EEP, améliorer la composition et le fonctionnement de ces organes et les modalités de choix des administrateurs représentant l'Etat, la nature des relations entre les EEP et leurs ministères de tutelle pour renforcer le rôle des organismes publics en tant qu'acteurs de premier plan dans la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes prioritaires du Gouvernement. De même, est entreprise l'amélioration du dispositif de contrôle interne des EEP pour renforcer leur fiabilité, la rationalisation de la gestion des services et moyens mis à leur disposition et le développement de la performance et de la qualité des services rendus. Enfin, le renforcement de la transparence et l'évaluation des réalisations sont deux chantiers menés en application du principe de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

A cet égard, force est de rappeler que des avancées ont été constatées au cours des années précédentes en termes de régularité de la tenue des réunions des organes de gouvernance des EEP, de généralisation progressive de la certification des comptes, d'institution de comités d'audit et de déploiement des systèmes d'information et de gestion pour améliorer le pilotage des EEP. Ces efforts sont appelés à être accélérés pour rehausser davantage les performances des EEP et la qualité de leur gestion.

De même, des actions soutenues sont déployées pour améliorer les conditions d'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les EEP avec pour objectif de les mettre à niveau avec les meilleurs standards notamment à travers la refonte et la normalisation des référentiels, le développement des instruments de gestion et le renforcement des audits.

A ce titre, l'année 2012 a été caractérisée par le lancement par le Ministère de l'Economie et des Finances d'une étude pour la réforme du dispositif du contrôle en vue de procéder à sa généralisation à l'ensemble du portefeuille public et de l'adapter aux besoins de fiabilisation des dispositifs de contrôle interne des EEP, d'amélioration de leur gouvernance, d'évaluation des performances et de prévention des risques. De même, cette réforme vise à renforcer

l'utilité du dispositif de contrôle et sa modulation en fonction notamment des enjeux stratégiques et de la qualité de gestion.

## **1 - MODERNISATION DU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT SUR LES EEP**

La modernisation du contrôle financier de l'Etat sur les EEP consiste en l'amélioration de l'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, régi par la loi n° 69-00 qui date de 2003 et ce, à travers particulièrement le développement des instruments de gestion des EEP et des outils de contrôle ainsi que l'initiation d'une réforme qui, tout en consolidant les acquis du dispositif actuel, permettra d'asseoir les bonnes pratiques de gouvernance et de renforcer l'autonomie et la responsabilité des EEP leur permettant de développer leurs performances et leur transparence.

De même, l'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les EEP est appuyé par le renforcement des audits externes, la mise en œuvre des recommandations des juridictions financières et des autres organes de contrôle ainsi que par des actions de normalisation et d'incitation des EEP à améliorer leurs dispositifs de contrôle et d'audit internes.

### ***1.1 - Réforme du dispositif de contrôle financier***

Afin d'améliorer qualitativement le dispositif de contrôle financier et le faire évoluer vers un contrôle axé davantage sur l'évaluation des performances et la prévention des risques, de nombreuses actions ont été entreprises portant notamment sur :

- l'évaluation des conditions d'application du contrôle d'accompagnement ;
- la mise en place d'un cadre de référence déterminant les modes et instruments de gestion des EEP selon l'article 17 de la loi n° 69-00 ;
- l'extension de l'application du projet de décret relatif aux marchés publics aux établissements publics tout en tenant compte de leurs spécificités ;
- l'institution de référentiels normalisés de contrôle pour l'harmonisation et l'uniformisation des méthodes de travail des Contrôleurs d'Etat, des Commissaires de Gouvernement et des Trésoriers Payeurs auprès des EEP par la mise en place des nomenclatures des pièces et des guides méthodologiques pour un meilleur encadrement des activités de contrôle ;
- le renforcement des capacités de contrôle par l'intensification des actions de formation.

Parallèlement à ces actions, d'autres mesures d'accompagnement ont été concrétisées. Il s'agit en particulier de la communication, aux Présidents des Conseils d'Administration des EEP, des rapports annuels des Contrôleurs d'Etat et Commissaires du Gouvernement, dans lesquels ces derniers rendent compte de l'exercice de leur mission et émettent des recommandations visant l'amélioration de la gestion de l'organisme concerné. Ainsi, l'année 2012 a connu une accélération du processus d'élaboration et de communication desdits rapports, permettant, leur achèvement et leur communication avant la tenue des conseils d'administration consacrés à l'arrêté des comptes de l'exercice précédent. En outre, le contenu desdits rapports a connu une amélioration qualitative parallèlement au renforcement des actions de vérification sur pièces et sur place effectués par ces agents de contrôle.

Par ailleurs et conformément aux orientations gouvernementales portant sur la réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle des EEP, le Ministère de l'Economie et des Finances

œuvre à finaliser l'étude relative à la mise en place du dispositif de cette réforme qui vise à mieux répondre aux impératifs de la nouvelle Constitution en termes de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, de renforcement de la transparence et de rationalisation de la gestion publique.

Ladite réforme vise, en s'appuyant sur les acquis et en tenant compte des attentes des partenaires et des meilleures pratiques à l'international, à renforcer l'efficacité du contrôle et ce, en le couplant davantage avec la gouvernance et en l'orientant vers le suivi des performances, la prévention des risques et la préservation des ressources et des patrimoines publics en plus des exigences de régularité et de conformité de la gestion.

Les axes ainsi que les objectifs escomptés au terme de cette étude se résument comme suit :

- une évaluation exhaustive du dispositif de contrôle et de gouvernance des EEP en vigueur afin de mesurer en particulier son efficacité, notamment par rapport aux objectifs stratégiques assignés aux EEP, aux exigences de bonne gouvernance et de meilleures performances opérationnelles et aux impératifs de prévention des risques ;
- le positionnement des pratiques marocaines à travers un large benchmarking international en vue d'élaborer un scénario concerté pour l'amélioration et le renforcement du dispositif de contrôle et de gouvernance des EEP en optant pour une segmentation pertinente du portefeuille public afin d'adapter ledit dispositif en fonction des enjeux stratégiques des EEP, des risques associés à leurs activités, de leurs performances économiques, financières et opérationnelles et la capacité de leur dispositif de gestion et de contrôle interne.

La réforme est également appelée à intégrer les évolutions des métiers et des pratiques de contrôle, un meilleur accompagnement des EEP pour la mise à niveau de leurs instruments de gestion et les exigences d'un dispositif d'évaluation de leurs réalisations au regard des orientations du Gouvernement, des objectifs qui leur sont assignés et des ressources mises à leurs disposition.

Les pistes d'amélioration concernent également le développement d'une démarche qualité pour le contrôle, le développement du dispositif de mise en œuvre effective, la normalisation des procédures, la clarification des domaines d'intervention des différents partenaires, une meilleure communication, la mise en place des instruments nécessaires pour améliorer le contrôle interne et une formation adéquate visant le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle tout en veillant à renforcer la responsabilité des EEP.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée aux observations et aux recommandations des juridictions financières et de l'Inspection Générale des Finances à travers une plus grande implication des organes délibérants, une responsabilité des gestionnaires dans la préparation de plan d'action pour la mise en œuvre desdites recommandations avec la responsabilisation le cas échéant des comités d'audit émanant des organes délibérants pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions réalisées.

## *1.2 - Développement des instruments de gestion des EEP*

Dans le cadre de l'amélioration de l'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, des efforts sont déployés pour le développement des instruments de gestion prévus par la loi n° 69-00. A cet égard, le rythme de mise en œuvre

desdits instruments a été accéléré durant l'exercice 2011 et le premier semestre de l'exercice 2012 et ce, à travers les principales actions suivantes :

- l'examen et l'approbation des statuts du personnel: la SONACOS, la CMR, l'Office des Changes, la MDJS, le FMDT, la CADETAF, l'OFEC, l'ORMVA/Tadla, l'ANCFCC, l'EACCE, le CMPE, l'OCE et l'OMPIC ;
- l'examen des organigrammes : la RADEEMA, le FMDT, l'ONDA, la SNTL, l'ALEM, la CNSS, l'EACCE, la SONACOS, l'ANP, l'ANCFCC, l'Office des Changes, l'ONP et la SMIT ;
- la signature des arrêtés portant organisation financière et comptable de l'ANDZOA, des Archives de Maroc et la finalisation de celui de l'ANDA ;
- l'élaboration, la validation ou l'amendement de règlements des marchés visant à les aligner au décret de passation des marchés publics : ANCFCC, ORMVAs, CMR, ONMT, ANAM, ONICL, ONSSA, ANDA, ANDZOA, AAVBR, CHIR, CNESTEN, RATF, INRA, INRH, IPM, Agence Marchica, AREFs, CADETAF, Agences Urbaines, ANAPEC, ONHYM, ONDA, Universités, ANP, CNOPS, EHTP, ENIM, MASEN, OCE, ALEM, APDN, APDS, CCG, JZN, ONCF, RAM, SONACOS, ADM et ONEE.

Le déploiement desdits instruments de gestion permet de renforcer l'efficacité opérationnelle des EEP concernés et d'améliorer la qualité de leur gestion en conformité avec les principes de transparence et de concurrence.

### *1.3 - Renforcement des audits externes*

Outre les efforts déployés pour l'amélioration des conditions de l'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les EEP et considérant le contexte marqué par des exigences accrues en matière de transparence et de reddition des comptes, l'on note une intensification des audits externes des EEP ainsi qu'une réorientation vers des préoccupations dépassant les considérations financières, opérationnelles ou de gestion vers celles ayant trait aux sphères stratégique et institutionnelle.

A cet égard, les opérations menées dans le cadre des audits diligentés par le ministre chargé des Finances après accord du Chef de Gouvernement, en 2011 et courant 2012, concernent l'ANAPEC, l'ANP et l'ORMVAG. De même, il a été procédé au lancement des opérations d'audit opérationnel et de gestion de l'Université Mohammed V Souissi, de l'AREF Tanger-Tétouan et de l'ONHYM. Il convient de noter que d'autres opérations d'audit sont en cours de lancement.

Les conseils d'administration ou les organes délibérants des EEP audités sont informés des résultats desdits audits externes et un suivi permanent est institué pour garantir la bonne exécution des résultats par les EEP concernés.

### *1.4 - Réforme de la réglementation des marchés relative aux Etablissements Publics*

Conformément aux orientations du Gouvernement, une nouvelle réglementation de la passation des marchés publics a été préparée en tant que référentiel unique et harmonisé devant être appliqué mutuellement à l'Etat et aux Etablissements Publics. Le but est de disposer d'un socle commun de dispositions de portée générale applicables à tous les acheteurs publics permettant le renforcement de la mise en concurrence des commandes

publiques, l'égalité d'accès des concurrents, l'équité dans le traitement des soumissionnaires, le renforcement des recours en matière de litige et le développement de la dématérialisation des procédures pour plus de transparence et d'efficacité de la dépense publique.

Ce nouveau cadre, dans lequel évolueront les Etablissements Publics, se fixe pour objectifs majeurs :

- une meilleure appropriation, par les Etablissements Publics, des procédures de passation de leurs commandes ;
- une amélioration de leur système d'information et de gestion ;
- une responsabilisation de leurs organes de gouvernance ;
- une meilleure rationalisation de leurs dépenses et la rentabilisation de leurs activités.

### *1.5 - Normalisation et consolidation des comptes*

Afin d'accompagner les dynamiques de changement et de développement que connaît le Maroc, les efforts sont poursuivis en vue de renforcer la normalisation comptable à travers, notamment, la mise à niveau du système comptable et l'institution de l'obligation de consolidation des comptes en particulier pour les Groupes Publics.

La mise à niveau du système comptable est envisagée à travers l'élaboration d'un nouveau Code Général de Normalisation Comptable et ce, en vue de permettre :

- l'intégration de l'évolution des normes comptables ;
- l'homogénéisation des pratiques comptables ;
- la communication d'informations comptables de qualité.

En matière de consolidation, il y a lieu de relever que des avancées notables ont été réalisées par certains Groupes Publics (OCP, ADM...) qui produisent des comptes consolidés selon les normes internationales (IFRS). A cet égard, un projet de loi sur la consolidation des comptes notamment est en cours d'élaboration pour instituer l'obligation de consolidation des comptes en particulier pour les Groupes Publics. Les principaux objectifs recherchés sont :

- l'appréciation de la véritable situation financière des Groupes ;
- une meilleure comparabilité des performances ;
- l'amélioration de la prise de décision.

## **2 - AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES EEP**

L'année 2012 a été marquée par des avancées remarquables en matière d'amélioration de la gouvernance des EEP à travers, notamment, l'institution et la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP en tant que référentiel partagé pour la dynamisation du fonctionnement des organes délibérants des EEP, un meilleur ancrage de l'action des EEP dans les priorités gouvernementales et le renforcement de la qualité du dispositif de gestion interne et de la transparence des EEP.

## *2.1 - Le Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP : un référentiel pour l'amélioration de la gouvernance des EEP*

L'action phare pour 2012 en matière d'amélioration de la gouvernance des EEP est le lancement officiel du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP par circulaire du Chef de Gouvernement adressée le 19 mars 2012 aux membres du Gouvernement, les invitant à veiller à la généralisation et à la mise en œuvre du contenu dudit Code par les EEP relevant de leur tutelle.

La réalisation de ce Code intervient en application du principe institué par la nouvelle Constitution marocaine, mettant en corrélation la responsabilité et la reddition des comptes et conformément au programme du Gouvernement en faveur de la bonne gouvernance des EEP et du renforcement de leur contribution au développement économique et social du pays.

Ce Code, établi selon une approche partenariale, sur la base des meilleurs standards internationaux, vise à assurer une gestion responsable et transparente des EEP, à même de garantir la fiabilité, l'intégrité et l'efficacité des actions de ces entités, en assurant l'obligation de rendre compte ainsi que la transparence du processus décisionnel en vue de répondre aux attentes et aux aspirations des différentes parties prenantes. En effet, il vise en particulier à :

- diffuser et asseoir les meilleures pratiques de gouvernance des EEP et ancrer la culture de reddition des comptes et promouvoir les valeurs de transparence, d'information et de communication ;
- améliorer la performance, la viabilité et l'efficacité de l'action des EEP en consolidant leur contribution au développement d'un tissu économique compétitif ;
- renforcer le rôle et les responsabilités de l'Organe de Gouvernance desdits EEP en permettant à ce dernier d'avoir les pouvoirs, les compétences et l'objectivité nécessaires pour assurer sa fonction de pilotage stratégique et de surveillance de la Direction de l'Etablissement ;
- garantir le traitement équitable des Parties Prenantes et la préservation de leurs droits.

La Circulaire du Chef du Gouvernement, susvisée, invite les Organes de Gouvernance des EEP à réaliser des bilans de gouvernance de ces organismes et à mettre en place des plans d'amélioration de leur gouvernance et à en assurer le suivi de l'implémentation.

Dans ce cadre et depuis le lancement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP, des actions ont été menées ou sont en cours pour la mise en œuvre dudit Code à travers une stratégie et des actions de communication, de vulgarisation et de déploiement qui s'effectuent avec une forte implication des Organes de Gouvernance des EEP et des ministères de tutelle. Il s'agit notamment de la diffusion du Code auprès des EEP et des ministères de tutelle, de l'organisation de journées de sensibilisation et d'actions de vulgarisation et de communication sur les modalités de mise en œuvre des recommandations du Code et ce, à travers des rencontres organisées en faveur de nombreux EEP ainsi que l'accompagnement d'EEP dans la mise en œuvre du Code par la réalisation de bilans de gouvernance et des plans d'amélioration de la gouvernance.

Le dynamisme du fonctionnement des conseils d'administration et organes délibérants des EEP a été maintenu au cours de 2011 et 2012 en relation avec les enjeux importants auxquels font face les EEP en termes d'amélioration continue de leur gouvernance et de leurs

performances, de développement de leurs investissements et de veille à la pertinence et à la cohérence des projets menés.

Une attention particulière a été accordée à la tenue des réunions des conseils devant délibérer sur les projets de budgets des EEP au titre de l'année 2012. A cet égard, le rythme desdites réunions en 2011 et 2012 a été soutenu.

De même, les années 2011 et 2012 ont connu un développement significatif de l'institution des comités spécialisés (audit, stratégie et investissement, nomination et rémunération,...) émanant des organes de gouvernance au niveau de nombreux EEP ainsi que l'opérationnalisation des comités existant au sein des EEP et ce, en relation avec les enjeux et la dynamique qui marquent le champ d'intervention du portefeuille public, d'une part, et de l'effort déployé pour la promotion des bonnes pratiques de gouvernance dans le secteur d'autre part.

La tenue desdits conseils est l'occasion de passer en revue les programmes d'action des EEP en relation avec les stratégies sectorielles et les politiques gouvernementales, de contrôler les performances des EEP et la qualité de leur gestion et de passer en revue le cas échéant l'état d'avancement de mise en œuvre des orientations des organes de contrôle et d'audit externe.

Un effort soutenu est entrepris pour la généralisation de la présentation des comptes des EEP à l'audit par des cabinets spécialisés. Ainsi, et pour l'arrêté des comptes pour l'année 2011, aucun refus de certification n'a été enregistré pour les comptes des EEP présentés à la certification. Ceci est le fruit des actions menées pour améliorer les dispositifs comptables et financiers des EEP ayant permis de renforcer la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes.

## ***2.2 - Contractualisation pluriannuelle des relations Etat-EEP***

Depuis sa consécration, en 2003, par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EEP, le processus de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP s'est positionné en tant que constante de la politique des pouvoirs publics en matière de gouvernance et de gestion des EEP et ce, eu égard à ses retombées indéniables sur les performances techniques, économiques et financières des principales entités concernées et opérant dans des secteurs clés de l'économie marocaine.

La contractualisation vise principalement à concilier entre les différents rôles de l'Etat (Stratège, Actionnaire, Contrôleur, Régulateur...), assurer la visibilité à moyen terme de la stratégie et des actions des EEP et renforcer leurs liens avec les priorités arrêtées par le Gouvernement, consolider l'autonomie de gestion des dirigeants, améliorer les performances opérationnelles, économiques et financières des EEP, prévenir les différents risques potentiels, instaurer et renforcer le système de contrôle interne et dynamiser le rôle des organes délibérants des EEP et des comités spécialisés émanant de ces organes.

Cette approche a été renforcée et rehaussée en priorité suite au Discours du Trône du 30 juillet 2012 qui a marqué la nécessité de développer les mécanismes de la contractualisation pour assurer la cohérence des différentes stratégies sectorielles et en évaluer l'efficacité.



### 2.2.1 - Nouveaux contrats

L'année 2011 a été marquée par la conclusion de deux nouveaux Contrats Programme avec la CMR et la RAM.

Le **Contrat-Programme Etat-CMR** couvrant la période 2011-2013 a été signé le 14 juillet 2011. Ce nouveau Contrat de Programme intervient après le bon déroulement du Contrat Plan Etat-CMR pour la période 2007-2009. Il constitue le cadre contractuel à travers lequel l'Etat et la CMR conviennent de focaliser leurs actions et leurs efforts autour d'orientations stratégiques visant, notamment, à assurer une veille permanente à la pérennité des régimes de retraite gérés par la Caisse, à renforcer le système de gouvernance de la Caisse et à garantir les meilleures conditions pour l'optimisation des placements des réserves financières des régimes de retraite.

Le Suivi de l'exécution du Contrat au titre de l'exercice 2011 fait ressortir que la CMR a, globalement, respecté ses engagements contractuels qui accusent un taux moyen de réalisation de 80% au titre de l'année 2011. Toutefois, certains engagements ont enregistré des retards dans leur réalisation dont notamment les engagements relatifs au pilotage actuariel et financier des régimes et à la qualité de l'accueil et de la gestion. D'autres engagements n'ont pas été réalisés ; c'est le cas du paiement des pensions de réversion dans un délai n'excédant pas trois mois à compter de la date de réception de la demande, la création de la délégation de Fès et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation ainsi que la réalisation d'une étude du système de gestion des ressources humaines.

Différentes mesures sont identifiées afin de porter à 85%, à l'horizon 2013, le taux de pensions principales pour motif de limite d'âge payées sans interruption de revenu, de limiter à 3 mois le délai de paiement des pensions de réversion, de réduire le délai moyen de traitement des requêtes et des réclamations de 15% par an et de poursuivre l'amélioration de la qualité des services aux usagers.

La signature du **Contrat-Programme entre l'Etat et la Compagnie Nationale Royal Air Maroc (RAM)**, pour la période 2011-2016 a eu lieu le 21 septembre 2011.

Ce Contrat-Programme vise la mise en œuvre d'un plan de restructuration pour la période 2011-2013 en vue de rétablir les fondamentaux économiques de la Compagnie, renforcer sa compétitivité et garantir sa viabilité. Il a pour objectif également de mettre en œuvre, au delà de 2014, un plan de développement prenant en compte la pérennité de l'entreprise et le respect de sa vocation conformément aux orientations définies par l'Etat.

Ce plan volontariste de développement et de restructuration de la RAM intervient dans un contexte marqué, notamment, par une concurrence accrue ainsi que par le renchérissement des prix du carburant et la stagnation du trafic aérien compte tenu de la conjoncture régionale.

Le plan de développement de la RAM s'appuie dans un premier temps sur une série de mesures de rationalisation de la gestion s'articulant essentiellement autour des quatre volets suivants :

- la rationalisation des dépenses de la RAM permettant de réduire ses charges annuelles de plus de 1 milliard de dirhams à travers, en particulier, la réduction de sa masse salariale par la baisse de ses effectifs et l'augmentation de leur rendement, l'optimisation de son réseau de transport aérien et l'amélioration de la productivité de sa flotte, la réduction de

ses coûts opérationnels et frais généraux, le développement de ses activités de commercialisation ainsi que la rationalisation du réseau des agences ;

- le rétablissement de la viabilité financière de la Compagnie à travers la consolidation de sa structure bilancielle et sa recapitalisation pour un montant de 1,6 milliard de dirhams ;
- l'amélioration de la qualité des services de la Compagnie pour les hisser au niveau des meilleurs standards et ce, à travers d'une part, des mesures permettant d'améliorer la ponctualité, l'accueil, la qualité des prestations et le taux de satisfaction globale et, d'autre part, la mise à disposition de la RAM d'infrastructures aéroportuaires adaptées, à Casablanca, en vue d'optimiser les flux des passagers et de transit ;
- l'optimisation de la gouvernance de la RAM en référence aux meilleures pratiques en la matière par le renforcement de ses organes d'administration, de suivi et de contrôle, la mise en œuvre de mesures de gestion et de maîtrise des risques, la mise à niveau des systèmes d'information et de reporting et la réduction des structures de gestion.

En outre, ce Contrat de Programme permettra à la RAM de réaliser un plan d'investissement ambitieux de 9,3 milliards de dirhams sur la période 2011-2016, au service de la stratégie de l'Etat dans le développement du tourisme, le désenclavement du territoire national et le rayonnement du pavillon Marocain.

Depuis sa signature, le Contrat Programme Etat-RAM fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi rapprochés assurés trimestriellement et qui confirment que les efforts déployés permettent d'apporter des améliorations tangibles à la situation financière de RAM. En effet, grâce aux mesures prises, la RAM recouvre progressivement sa viabilité financière et opérationnelle.

Ainsi, à fin juillet 2012, le résultat d'exploitation s'est amélioré de 171 MDH par rapport à l'objectif du Contrat et la valeur ajoutée réalisée, de l'ordre de 2.645 MDH, dépasse les prévisions du contrat sous l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires conjuguée à la maîtrise des charges.

### 2.2.2 - Suivi des Contrat de Programme Etat – EEP

Le suivi et l'évaluation annuelle de l'exécution des dispositions des Contrats sont assurés par des Comités de Suivi institués par lesdits Contrats.

Plusieurs réunions des Comités de Suivi des Contrats qui étaient en vigueur ont été tenues au cours de l'année 2011 et consacrées à l'évaluation de l'exécution des dispositions desdits Contrats au titre de l'année 2010. Ces réunions ont concerné les EEP suivants : Barid Al-Maghrib, l'ONCF, l'ONEP, la RADEEMA, ADM, la SOREAD-2M, la SNRT, l'ONP et l'ODCO.

L'évaluation de ces Contrats a fait ressortir une exécution globalement satisfaisante des engagements mutuels. Néanmoins, plusieurs points de vigilance ont été soulignés, pour certains EEP, et qui ont trait principalement au taux de réalisation des programmes d'investissement, à la mise en place des principaux instruments de gestion, à la réalisation des plans sociaux, à l'amélioration de certains indicateurs de performance et au renforcement du rôle des organes de gouvernance. Les comités de suivi ont recommandé également aux EEP de déployer plus d'efforts pour respecter leurs engagements et améliorer leurs performances.

Par ailleurs et considérant l'orientation gouvernementale relative à la généralisation progressive de la contractualisation, les démarches nécessaires ont été entreprises, notamment, l'élaboration des documents devant servir comme instruments d'incitation et de déploiement de la généralisation de la contractualisation à savoir un « Guide méthodologique de la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP » fixant les objectifs et les apports de cette démarche et précisant les modalités de son application en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière.

De même, la généralisation progressive de la contractualisation se poursuit à travers le renouvellement, l'initiation, l'élaboration ou la finalisation de nouveaux projets de contrats notamment avec les EEP suivants : ANP, ONEE, HAO, SNRT, SOREAD 2M, Barid Al Maghrib, RADEEMA et SMIT.

\*\*\*\*\*

L'ensemble des avancées réalisées ou programmées en matière d'amélioration de la gouvernance des EEP, de généralisation progressive de la contractualisation pluriannuelle et de modernisation de leur mode d'intervention permettront aux EEP, acteurs clés dans la mise en œuvre effective des politiques publiques, d'accroître leur efficacité et leur productivité et de faire face aux exigences d'un contexte international et national particulier imposant des défis à relever notamment en matière de compétitivité de l'économie nationale, de consolidation des bases d'une croissance forte et soutenable et de rétablissement des équilibres macroéconomiques ainsi qu'en matière de garantie de l'accès équitable des citoyens aux services de base et la poursuite de l'effort en faveur des programmes sociaux.

Ainsi, mettant à profit les résultats des réformes menées ou en cours et les paliers d'investissements atteints, les EEP sont appelés à mettre l'accent désormais sur la valorisation des investissements existants, la rentabilité et l'optimisation des choix et l'accélération du rythme de réalisation de leurs programmes d'investissements ainsi que la diversification de leurs sources de financement à travers le recours aux Partenariat Public Privé (PPP).

Le processus d'amélioration de la gouvernance des EEP passe également par la mise en place d'un cadre organisationnel consacrant les pratiques de bonne gouvernance au sein de ces organismes. Le Code de bonnes pratiques adopté en mars 2012 est un référentiel permettant de définir les rôles et les responsabilités sur la base de critères et d'objectifs clairs et ce, pour consolider les avancées notables enregistrées au cours des années précédentes en termes de régularité de la tenue des réunions des organes de gouvernance des EEP, de généralisation progressive de la certification des comptes, d'institution des comités d'audit et de déploiement des systèmes d'information et de gestion.

Ces efforts sont également poursuivis à travers le projet de réforme du contrôle et de la gouvernance des EEP pour mettre la performance, la prévention des risques, la sauvegarde du patrimoine public et la reddition des comptes au cœur de ce dispositif.

# ANNEXES

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 239 -

Sigle	Raison sociale
<b>AASLM</b>	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
<b>AAVBR</b>	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
<b>ABHs (9)</b>	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
<b>ADA</b>	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>ADEREE</b>	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
<b>ADS</b>	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
<b>ALEM</b>	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
<b>AMDI</b>	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
<b>AMDL</b>	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
<b>ANAM</b>	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
<b>ANAPEC</b>	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
<b>ANCFCC</b>	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
<b>ANDA</b>	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
<b>ANDZOA</b>	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
<b>ANP</b>	AGENCE NATIONALE DES PORTS
<b>ANPME</b>	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
<b>ANRT</b>	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
<b>APDN</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
<b>APDO</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
<b>APDS</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
<b>APP</b>	AGENCE DU PARTENARIAT POUR LE PROGRES
<b>ARCHIVES</b>	ARCHIVES DU MAROC
<b>AREFs (16)</b>	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
<b>AUs (26)</b>	AGENCE URBAINE
<b>BM</b>	BANK AL MAGHRIB
<b>BNRM</b>	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
<b>CADETAF</b>	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
<b>CAGs (16)</b>	CHAMBRE D'AGRICULTURE
<b>CAR (24)</b>	CHAMBRE D'ARTISANAT
<b>CC</b>	CAISSE DE COMPENSATION
<b>CCG</b>	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
<b>CCIS (28)</b>	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
<b>CCM</b>	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
<b>CDG</b>	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
<b>CDVM</b>	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
<b>CFR</b>	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
<b>CH (4)</b>	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
<b>CMPE</b>	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
<b>CMR</b>	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
<b>CNESTEN</b>	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
<b>CNPAC</b>	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
<b>CNRA</b>	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
<b>CNRST</b>	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
<b>CNSS</b>	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
<b>CPM (4)</b>	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
<b>CT</b>	CENTRES DE TRAVAUX
<b>EACCE</b>	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
<b>EHTP</b>	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
<b>EN</b>	ENTRAIDE NATIONALE
<b>ENAM</b>	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
<b>ENIM</b>	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINIERE
<b>FDSHII</b>	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
<b>FEC</b>	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
<b>FFIEM</b>	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
<b>IAV</b>	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
<b>INRA</b>	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
<b>INRH</b>	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
<b>IPM</b>	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
<b>ISA</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
<b>ISCAE</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
<b>ISM</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
<b>ITPSMGEA</b>	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
<b>LOARC</b>	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
<b>MAP</b>	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
<b>MDA</b>	MAISON DE L'ARTISAN
<b>OC</b>	OFFICE DES CHANGES
<b>OCE</b>	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
<b>ODCO</b>	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 239 -

Sigle	Raison sociale
<b>OFEC</b>	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
<b>OFPPT</b>	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
<b>OMPIC</b>	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
<b>ONCF</b>	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
<b>ONDA</b>	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
<b>ONEE</b>	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
<b>ONHYM</b>	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
<b>ONICL</b>	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
<b>ONMT</b>	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
<b>ONOUC</b>	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
<b>ONP</b>	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
<b>ONSSA</b>	OFFICE NATIONAL DE LA SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
<b>ORMVA (9)</b>	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
<b>RADEE (12)</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
<b>RAFC</b>	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
<b>RATU (2)</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS
<b>TNMV</b>	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
<b>UNIVERSITES (15)</b>	UNIVERSITES

**LISTE DES SOCIETES ANONYMES (\*)  
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR (42)**

Sigle	Raison sociale	Participation Directe %	Participation Publique %
<b>ADER</b>	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00	100,00
<b>ADM</b>	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	55,60	98,34
<b>AGA INGENIERIE</b>	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	24,27	24,27
<b>ASMA INVEST</b>	ASMA INVEST	50,00	50,00
<b>BAM</b>	BARID AL MAGHRIB	100,00	100,00
<b>BCP</b>	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	18,10	25,10
<b>BIOPHARMA</b>	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES	100,00	100,00
<b>CAM</b>	CREDIT AGRICOLE DU MAROC	75,00	87,00
<b>CASA TRANSPORTS</b>	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA	86,05	99,00
<b>DIYAR AL MADINA</b>	DIYAR AL MADINA	16,00	99,71
<b>FMDT</b>	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	66,67	100,00
<b>FONCIERE UIR</b>	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	45,98	99,89
<b>HAO</b>	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE	100,00	100,00
<b>IAM</b>	ITISSALAT AL-MAGHRIB	30,00	30,00
<b>IDMAJ SAKAN</b>	IDMAJ SAKAN	55,00	87,73
<b>JZN</b>	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA	100,00	100,00
<b>LABOMETAL</b>	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE	7,50	10,59
<b>MAROCLEAR</b>	MAROCLEAR	25,00	58,40
<b>MASEN</b>	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY	25,00	100,00
<b>MIA</b>	MOROCCO INVESTMENT AUTHORITY	100,00	100,00
<b>MJS</b>	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	90,00	100,00
<b>OCP</b>	OCP SA	94,12	95,60
<b>RAM</b>	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	80,80	97,31
<b>SALIMA HOLDING</b>	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING	24,26	24,26
<b>SAPT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE	50,00	100,00
<b>SAR</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00	100,00
<b>SIE</b>	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES	71,00	100,00
<b>SMAEX</b>	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	34,98	41,31
<b>SMIT</b>	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE	77,94	99,99
<b>SNED</b>	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	99,96	99,96
<b>SNRT</b>	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION	100,00	100,00
<b>SNTL</b>	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE	100,00	100,00
<b>SOEP</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS	100,00	100,00
<b>SOMED</b>	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	33,24	33,24
<b>SONACOS</b>	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	80,00	91,74
<b>SONADAC</b>	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	32,52	96,89
<b>SONARGES</b>	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES	100,00	100,00
<b>SOREAD</b>	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA	71,72	71,88
<b>SOREC</b>	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL	99,75	99,75
<b>SOTADEC</b>	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES	40,00	40,00
<b>TMSA</b>	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	8,19	100,00
<b>TM2</b>	TANGER MED 2	99,97	100,00

(\*) : HORS FILIALES, PARTICIPATIONS ET EN COURS DE LIQUIDATION

Sigle	Raison Sociale
AOULI	MINES D'AOULI
ARTS	AGRUMICULTEURS REUNIS DES TRIFFAS
ASSARF	ASSARF ACHAABI
BDM	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
BTNA	BRIQUETERIE TUILERIE NORD AFRICAINE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COGEFES	CONFECTION GENERALE DE FES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COTEF	COMPLEXE TEXTILE DE FES
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
FS SGAM	FONDS SGAM AL KANTARA
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
GRV BENI-MELLAL	GARE ROUTIERE VOYAGEURS DE BENI-MELLAL
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
PALM BAY	PALM BAY
PALMARIVA	PALMARIVA MAROC
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
SAFIR	SAFIR
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAP	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SGAM KANTARA	SGAM AL KANTARA
SIMEF	SOCIETE D'INDUSTRIES MECANQUES ET ELECTRIQUES DE FES
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOICCA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SODIP	SODIP
SOFICOM	SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES
SOGIP	SOGIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TEMPS VERT	TEMPS VERT SA
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
UREB BEN SLIMAN	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE BEN SLIMANE
UREB CHTOUKA	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE CHTOUKA
UREB HAD SOUALE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE SOUALEM
UREB OULMES	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS D'OULMES
UREB TIZITINE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE TIZITINE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN



**CREATIONS D'EEP ET PRISES DE PARTICIPATION AUTORISEES PAR DECRET  
EN VERTU DE L'ARTICLE 8 DE LA LOI N° 39-89 SUR LA PRIVATISATION  
ANNEE 2011**

EEP demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux part. %	Invest. projeté
CDG	Création de la <b>société marocaine de valorisation des Kasbahs</b>	Tourisme	34	400 MDH
	Prise de participation de MEDZ dans <b>AFZM</b>	Industrie	50	-
	Création par SDRT de la société « <b>Résidences Touristiques Chrifia</b> »	Tourisme	100	717 MDH
	Création par MEDZ d'une filiale dénommée « <b>MIDPARK INVESTMENT</b> »	Aménagement de plateformes industrielles	100	105 MDH
	Prise de participation de CDG Infrastructures dans <b>Inframed Infrastructures</b>	Infrastructure	0,15	20 millions d'Euros
	Prise de participation de Fipar-Holding dans des sociétés opérant dans les secteurs des industries, des services et des infrastructures.	Industries, Services et Infrastructures	---	-
	Création par MEDZ de la société <b>MIDPARC</b>	Aménagement de la plateforme industrielle	34	-
	Création par MADAEF de la <b>Société de développement des hôtels du Nord B</b>	Tourisme	100	673 MDH
	Création par MADAEF de la <b>Société de développement de Resorts à M'diq</b>	Tourisme	100	300 MDH
	Création par MADAEF de la <b>Société hôtelière de Oued Negro</b>	Tourisme	100	543 MDH
<b>CDG DEV &amp; SMIT</b>	Prises de participations dans le capital de la société à créer « <b>Société de Développement Saïdia</b> »	Tourisme	---	12 MMDH
BCP	Prise de participation dans « <b>EXP SERVICES MAROC</b> »	Services bancaires	5	4,5 MDH
	Prise de participation dans le capital de la Société Civile Immobilière « <b>Foncière UIR</b> »	Enseignement supérieur		30 MDH
	Prise de participation dans le capital de la société dénommée Université Internationale de Rabat ( <b>UIR S.A</b> )	Enseignement supérieur		20 MDH
	Prise de participation dans « <b>Portnet S.A</b> »	NTI	10	41 MDH
SMIT	Création de la <b>société marocaine de valorisation des Kasbahs</b>	Tourisme	33	-
	Participation à la création de la <b>Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SADETA)</b>	Aménagement	30	4,2 MMDH
<b>ALEM</b>	Création d'une filiale dénommée « <b>FONCIERE ISKANE</b> » S.A	Délocalisation de casernes militaires	50	11 MMDH
<b>ONE</b>	Création de la société <b>Comasel de Louga S.A</b>	Electricité	80	23 MDH
<b>ADM</b>	Création d'une filiale dénommée « <b>ADM Projets</b> »	Infrastructures	-	500.000 DH
<b>MTA</b>	Création d'un <b>Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT)</b>	Investissement touristique	Etat : 70	15 MMDH
<b>RAM</b>	Prise de participation dans <b>BaySys Morocco</b>	Transformation d'avions en VIP	24	31 millions dollars USA
OCP	Création d'une filiale dénommée « <b>Société d'Aménagement et de Développement Vert</b> »	Aménagement de la ville Verte Mohamed VI	100	4,7 MMDH
	Création d'une société filiale dénommée « <b>OCP International</b> »	Services financiers	OCPSA : 70 et MP : 30	22,6 MDH
	Prise de participation dans « <b>Black Sea Gubre Ticaret Anonim Sirketi</b> »	Commercialisation d'engrais	70	270.000 Dollars USA
CCG	Prise de participation dans le Fonds de capital investissement dénommé respectivement « <b>PME Croissance</b> »	Investissement		175 MDH
	Prise de participation dans le Fonds de capital investissement dénommé respectivement « <b>3P Fund</b> »	Investissement		175 MDH
<b>ANPME</b>	prise de participation dans le capital de la société « <b>INMAA S.A</b> ».	Conseil en industrie	55	25 MDH
<b>CGI</b>	Prise de participation dans le capital de la société « <b>GOLF MANAGEMENT MAROC</b> » S.A	tourisme	50	550.000 DH
<b>ANP</b>	Prise de participation dans le capital de la société « <b>Nador West Med S.A</b> »	Infrastructures	51	7,6 MMDH
<b>CCIS Nador</b>	Prise de participation dans <b>SAPS</b>	Aménagement de la plateforme industrielle	32	90 MDH
<b>TRESOR</b>	Création de la société « <b>Morocco Investment Authority</b> » ( <b>MIA</b> )	Investissement		1 MMDH
<b>SODEP</b>	Prise de participation dans le capital de la filiale de l'ANP dénommée « <b>Portnet S.A</b> »	NTI	10	41 MDH
<b>CIH</b>	Acquisition des participations CDG dans <b>SOFAC</b>	Crédits à la consommation	45,99	228 MDH

**PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS  
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS**

**REALISATIONS 2010 - 2011**

(En Millions de DH)

<b>Indicateurs</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Evolution 2011 / 2010</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	169 123	189 067	11,8%
<b>Charges d'Exploitation (*)</b>	135 134	150 666	11,5%
<b>dont Charges de Personnel</b>	26 920	28 860	7,2%
<b>Charges Financières</b>	17 061	19 542	14,5%
<b>Valeur Ajoutée</b>	70 411	81 170	15,3%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	29 105	34 915	20,0%
<b>Résultat Courant</b>	31 162	33 474	7,4%
<b>Résultat Net</b>	22 439	27 754	23,7%
<b>Impôt sur les Sociétés</b>	4 894	5 759	17,7%
<b>Investissement</b>	67 756	68 898	1,7%
<b>Dettes de Financement</b>	149 538	158 721	6,1%
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	32 663	49 690	52,1%
<b>Fonds Propres</b>	333 524	363 236	8,9%
<b>Total du bilan</b>	870 837	920 372	5,7%

(\*) Hors dotations d'exploitation

**Produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics au profit du BGE (\*)  
au titre de 2011- 2012 et propositions PLF 2013 (En MDH)**

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2011 (Réalisé)	LF 2012		PLF 2013 (Propositions)
		Prévu	Réalisé fin Août 2012	
<b>Produits à provenir d'organismes financiers</b>				
Produits à provenir de Bank Al Maghrib	1 140,40	830,00	775,00	1 018,45
Produits provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	540,00	500,00		360,00
Dividendes au titre des participations de l'Etat à la BCP	97,00	96,70	106,40	40,00
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux		44,70		33,09
Produits à provenir de l'Office des Changes	200,00	250,00	125,00	250,00
<b>Produits des monopoles, parts de bénéfices et contributions des établissements publics</b>				
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	2 000,00	2 000,00	1 500,00	2 500,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	112,48	140,00	126,00	140,00
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	50,00	125,00		200,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	50,00	50,00		50,00
Produits à provenir du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM)		50,00		50,00
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)		4,00		4,00
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)				54,00
Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)				40,00
<b>Dividendes à provenir des sociétés à participation publique</b>				
Produits à provenir de l'OCP SA	3 000,00	4 000,00	4 000,00	5 000,00
Dividendes à provenir de Itissalat Al Maghrib (IAM)	2 511,00	2 141,00	2 198,00	2 032,50
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	193,00	200,00		150,00
Dividendes à provenir de Barid Al Maghrib (BAM)		299,00	179,60	60,00
Dividendes à provenir de la société d'Exploitation des Ports (SODEP)	99,90	100,00	99,90	200,00
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	4,50	40,00	30,00	30,00
Dividendes à provenir de la Société d'Aménagement Ryad (SAR)		150,00		25,00
Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)				6,00
<b>Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits</b>				
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant d'IAM	100,00	100,00	50,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	100,00	100,00		100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	60,00	60,00		60,00
Produits divers	224,72	100,00	52,00	60,00
<b>Total</b>	<b>10 483,00</b>	<b>11 380,40</b>	<b>9 241,91</b>	<b>12 563,04</b>

\* Hors recettes de privatisation

**Transferts de l'Etat aux EP :**  
**Prévisions actualisées de la loi de finances 2012 et réalisations**  
**au titre des lois de finances 2011 et 2012 (En MDH)**

ANNEXE 7

EP	Déblocage à fin 2011	PREVISIONS ACTUALISEES A FIN JUIN 2012				REALISATIONS A FIN JUIN 2012			
		Équipement	Fonctionnt	Augmentat. du capital	Total	Équipement	Fonctionnt	Augmentat. du capital	Total
AASLMarchica		300,00	5,00		305,00		5,00		5,00
AAVBR	268,00	250,00	16,00		266,00	200,00	16,00		216,00
ABH	177,64	120,00	100,00		220,00				0,00
ADA	34,50	34,00	45,00		79,00		11,25		11,25
ADEREE		27,34	25,00		52,34				0,00
ADM	1 140,00	1140,00			1 140,00	300,00			300,00
ADS	54,00	34,71	37,71		72,42		18,85		18,85
AGENCES URBAINES	342,90	105,50	316,00		421,50				0,00
AMDI	132,00	100,00	32,00		132,00				0,00
ANAPEC	137,50	81,00	40,00		121,00	81,00	40,00		121,00
ANDA	10,00	15,00			15,00				0,00
ANDZOA	50,00	83,00	35,00		118,00		8,75		8,75
ANPME	33,50	167,50			167,50				0,00
APDN	180,00	180,00			180,00	180,00			180,00
APDO	240,00	150,00			150,00	150,00			150,00
APDS	90,00	130,00			130,00	130,00			130,00
APP	48,34	220,00	0,08		220,08	103,00	0,08		103,08
Archives du Maroc			2,00		2,00		2,00		2,00
AREFs	1 052,11	980,04	3183,47		4 163,50	317,735	766,50		1 084,23
BNDE				100,00	100,00				0,00
BNRM	37,79	8,00	30,00		38,00		15,00		15,00
CADETAF	0,00	1,00			1,00				0,00
CAG	60,67	86,40	47,00		133,40	23,44	24,8		48,24
CAM	85,00	50,00		550,00	600,00			500,00	500,00
Casa Aménagement SA	12,50	50,00			50,00				0,00
Casa Transports SA	216,00	216,00			216,00	216,00			216,00
CAR & FED	31,31		20,18		20,18				0,00
CPM	2,65		4,03		4,03		0,81		0,81
CCIS	37,74		23,39		23,39		3,24118		3,24
CCG	390,00	460,00			460,00	200,00			200,00
CCM	41,81	53,81	36,00		89,81	6,91	18,00		24,91
CDER	37,34		4,58		4,58		4,58		4,58
CDM	48,33				0,00				0,00
CFR	23,33				0,00				0,00
CHIR	170,15	40,00	374,31		414,31		187,153		187,15
CHIS	322,41	37,50	704,84		742,34		352,42		352,42
CHUHII	265,28	16,00	311,26		327,26				0,00
CHUMVI	200,01	16,00	294,69		310,69				0,00
CMPE	73,00				0,00				0,00
CNESTEN	153,23	76,00	57,68		133,68				0,00
CNPAC	3,00	3,00			3,00				0,00
CNRST	0,25	8,32	56,00		64,32				0,00
CNSS	359,14				0,00				0,00
COTEF	1,43				0,00				0,00
CENTRES DE TRAVAUX	268,44	101,56	235,00		336,56	45,88	120,75		166,63
DRAPOR	7,73				0,00				0,00
EHTP	16,28	6,80	11,38		18,18				0,00
EN	299,79	40,40	363,26		403,66		272,44		272,44
ENAM	47,50	23,00	53,00		76,00	8,00	35,85		43,85
ENIM	68,82	3,64	72,41		76,05		36,21		36,21

**Transferts de l'Etat aux EP :**  
**Prévisions actualisées de la loi de finances 2012 et réalisations**  
**au titre des lois de finances 2011 et 2012 (En MDH)**

ANNEXE 7

EP	Déblocage à fin 2011	PREVISIONS ACTUALISEES A FIN JUIN 2012				REALISATIONS A FIN JUIN 2012			
		Équipement	Fonctionnmt	Augmentat. du capital	Total	Équipement	Fonctionnmt	Augmentat. du capital	Total
FONDATION HASSAN II	0,00				0,00				0,00
FONDS HASSAN II	1 500,00				0,00				0,00
IAV HASSAN II	181,40	37,00	205,00		242,00	15,00	134,25		149,25
INRA	137,25	101,00	120,00		221,00	52,00	60,00		112,00
INRH	94,19	30,00	54,19		84,19		54,19		54,19
IPM	17,39	10,00	26,30		36,30	10,00			10,00
IPSM	4,50	2,00	6,00		8,00		1,50		1,50
IRCAM	70,00		70,00		70,00				0,00
ISA	6,70		6,00		6,00		6,00		6,00
ISCAE	21,82		29,10		29,10		14,55		14,55
ISM	20,00		20,00		20,00		20,00		20,00
JZN	0,00				0,00				0,00
MAP	183,94	8,34	179,00		187,34	4,17	89,5		93,67
MASEN	93,75			62,50	62,50				0,00
MAISON DE L'ARTISAN	100,00				0,00				0,00
MARCHICA MED	144,00	200,00			200,00	200,00			200,00
OCE	12,40				0,00				0,00
ODCO	22,29		42,69		42,69		11,35		11,35
OFPPT	10,00	100,00	250,00		350,00				0,00
ONCF	1 813,80			1751,00	1 751,00			468,00	468,00
ONE	68,96				0,00				0,00
ONEP	200,00	200,00			200,00				0,00
ONHYM	130,00	180,00			180,00				0,00
ONMT	300,00	400,00			400,00				0,00
ONP	0,00	241,81			241,81	104,68			104,68
ONOUSC	87,38	77,00	344,36		421,36	38,5	173,00		211,50
ONSSA	438,05	294,00	360,80		654,80	40,00	220,20		260,20
ORMVA	1 465,86	2569,08	123,00		2 692,08	685,00	59,00		744,00
RAM	200,02			100,01	100,01				0,00
RATAG	9,65				0,00				0,00
RATF	0,00				0,00				0,00
RATM	21,45				0,00				0,00
RATR	0,00				0,00				0,00
RATS	0,00				0,00				0,00
SAPT (*)	84,37				0,00				0,00
SMIT	19,70	19,70			19,70	19,7			19,70
S MEDZ	18,10				0,00				0,00
SNDE	0,22				0,00				0,00
SNED	5,00	5,00	5,00		10,00		5,00		5,00
SNRG	20,00				0,00				0,00
SNRT	675,00	800,00			800,00	600,00			600,00
SODEA	148,70				0,00				0,00
SOGETA	81,30				0,00				0,00
SONACOS	0,00				0,00				0,00
SOREAD	55,00	35,00			35,00	17,5			17,50
TMSA	550,00	708,00			708,00				0,00
TNMV	15,00		15,00		15,00				0,00
UNIVERSITES	518,87	900,86	776,90		1 677,76	19,91	84,80		104,71
<b>TOTAL</b>	<b>16 817,47</b>	<b>12 334,29</b>	<b>9 169,59</b>	<b>2 563,51</b>	<b>24 067,39</b>	<b>3 768,42</b>	<b>2 873,01</b>	<b>968,00</b>	<b>7 609,44</b>

(\*) Sté d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville

**INVESTISSEMENT DES EEP PAR MINISTERE DE TUTELLE  
REALISATIONS 2010 - 2011 EN MDH**

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	Réalizations 2010	Réalizations 2011	STRUCTURE	
				2010	2011
<b>COUR ROYALE</b>	FMVI ESC				
	FMVI PR	0	3	0,0%	0,0%
	FMVI OSEF	174	47	0,3%	0,1%
	IRCAM	4	2	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>52</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,1%</b>
<b>CHEF DU GOUVERNEMENT</b>	AASLM	0	185	0,0%	0,3%
	ALEM	3 900	934	5,8%	1,4%
	ANRT	50	90	0,1%	0,1%
	APDN	585	603	0,9%	0,9%
	APDO	172	307	0,3%	0,4%
	APDS	997	1 147	1,5%	1,7%
	CC	1	0	0,0%	0,0%
	FDSHII	2	12	0,0%	0,0%
	ISA	0	0	0,0%	0,0%
	MARCHICA MED	270	102	0,4%	0,1%
	ATTALAYOUN	0	139	0,0%	0,2%
	SAPT	0	953	0,0%	1,4%
	STRS	1 854	303	2,7%	0,4%
	TMSA	2 892	3 371	4,3%	4,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 723</b>	<b>8 145</b>	<b>15,8%</b>	<b>11,8%</b>
<b>MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	AMDI	108	39	0,2%	0,1%
	ANPME	9	7	0,0%	0,0%
	CMPE	175	298	0,3%	0,4%
	OCE	2	0	0,0%	0,0%
	OFEC	0	0	0,0%	0,0%
	BAM	496	296	0,7%	0,4%
	ISCAE	3	3	0,0%	0,0%
	OMPIC	9	18	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>802</b>	<b>661</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,0%</b>
<b>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT</b>	ADM	7 479	5 232	11,0%	7,6%
	ANP	446	1 023	0,7%	1,5%
	CFR	1 772	1 773	2,6%	2,6%
	CNPAC	1	24	0,0%	0,0%
	EHTP	5	4	0,0%	0,0%
	LPEE	45	28	0,1%	0,0%
	ONCF	3 397	2 401	5,0%	3,5%
	ONDA	1 905	1 437	2,8%	2,1%
	SNTL	330	113	0,5%	0,2%
	SODEP	397	181	0,6%	0,3%
	RAM GROUPE	1 021	466	1,5%	0,7%
	<b>TOTAL</b>	<b>16 798</b>	<b>12 682</b>	<b>24,8%</b>	<b>18,4%</b>
<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME</b>	ADA	20	28	0,0%	0,0%
	ANCFCC	126	346	0,2%	0,5%
	ANDA	0	6	0,0%	0,0%
	ANDZOA	0	12	0,0%	0,0%
	BIOPHARMA	3	4	0,0%	0,0%
	CAM	240	178	0,4%	0,3%
	CT	50	38	0,1%	0,1%
	EACCE	36	67	0,1%	0,1%
	ENAM	6	4	0,0%	0,0%
	IAV	39	22	0,1%	0,0%
	INRA	85	51	0,1%	0,1%
	INRH	53	117	0,1%	0,2%
	ITPSMGEA	3	4	0,0%	0,0%
	LOARC	0	3	0,0%	0,0%
	ONICL	5	12	0,0%	0,0%
	ONP	147	120	0,2%	0,2%
	ONSSA	159	414	0,2%	0,6%
	ORMVAs	1 497	1 877	2,2%	2,7%
	SONACOS	65	71	0,1%	0,1%
	SOREC	30	53	0,0%	0,1%
SOSIPO	4	3	0,0%	0,0%	
<b>TOTAL</b>	<b>2 568</b>	<b>3 429</b>	<b>3,8%</b>	<b>5,0%</b>	
<b>MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>	GROUPE HAO	7 509	6 605	11,1%	9,6%
	Aus (hors AUC)	479	85	0,7%	0,1%
	IDMAJ SAKAN	220	190	0,3%	0,3%
	SAR	33	3	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>8 241</b>	<b>6 883</b>	<b>12,2%</b>	<b>10,0%</b>
<b>MINISTERE DE LA COMMUNICATION</b>	MAP	7	3	0,0%	0,0%
	SNRT	94	186	0,1%	0,3%
	SOREAD	16	24	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>213</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,3%</b>

**INVESTISSEMENT DES EEP PAR MINISTERE DE TUTELLE  
REALISATIONS 2010 - 2011 EN MDH**

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	Réalizations 2010	Réalizations 2011	STRUCTURE	
				2010	2011
MINISTERE DE L'INTERIEUR	AAVBR	1 219	1 293	1,8%	1,9%
	ADER	2	0	0,0%	0,0%
	AU CASABLANCA		135	0,0%	0,2%
	CASA AMENAGEMENT	30	5	0,0%	0,0%
	CASA TRANSPORTS	313	1 958	0,5%	2,8%
	FEC	7	2	0,0%	0,0%
	FMVI OSPSN	0	0	0,0%	0,0%
	REGIES DISTRIBUTION	2 669	2 322	3,9%	3,4%
	REGIES TRANSPORT	45	62	0,1%	0,1%
	RAFC	1	10	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 286</b>	<b>5 786</b>	<b>6,3%</b>	<b>8,4%</b>
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	AREFs	1 867	3 351	2,8%	4,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 867</b>	<b>3 351</b>	<b>2,8%</b>	<b>4,9%</b>
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION DES CADRES	CNESTEN	88	110	0,1%	0,2%
	CNRST	26	43	0,0%	0,1%
	ONOUSC	2	157	0,0%	0,2%
	UNIVERSITES	1 270	722	1,9%	1,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 386</b>	<b>1 032</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,5%</b>
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	ABHs	323	330	0,5%	0,5%
	ADEREE	21	8	0,0%	0,0%
	CADETAF	1	0	0,0%	0,0%
	ENIM	12	14	0,0%	0,0%
	FFIEM	0	0	0,0%	0,0%
	GROUPE OCP	4 165	6 225	6,1%	9,0%
	ONE	3 778	5 703	5,6%	8,3%
	ONEP	4 635	3 621	6,8%	5,3%
	ONHYM	155	314	0,2%	0,5%
	SIE	0	98	0,0%	0,1%
MASEN	60	94	0,1%	0,1%	
	<b>TOTAL</b>	<b>13 150</b>	<b>16 407</b>	<b>19,4%</b>	<b>23,8%</b>
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	CCG	0	1	0,0%	0,0%
	CDVM	2	1	0,0%	0,0%
	CMR	14	5	0,0%	0,0%
	CDG GROUPE	5 900	8 763	8,7%	12,7%
	OC	5	15	0,0%	0,0%
	SGLN	1	0	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 922</b>	<b>8 785</b>	<b>8,7%</b>	<b>12,8%</b>
MINISTERE DE LA SANTE	ANAM	23	3	0,0%	0,0%
	CHUs	150	152	0,2%	0,2%
	CNOPS	31	6	0,0%	0,0%
	IPM	3	2	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>207</b>	<b>163</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,2%</b>
MINISTERE DE L'ARTISANAT	CAR	16	85	0,0%	0,1%
	MDA	98	19	0,1%	0,0%
	ODCO	3	1	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>105</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>
MINISTERE DU TOURISME	FMDT	0	0	0,0%	0,0%
	ONMT	456	580	0,7%	0,8%
	SMIT	36	50	0,1%	0,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>630</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,9%</b>
MINISTERE DE LA CULTURE	ARCHIVES DU MAROC	0	0	0,0%	0,0%
	BNRM	12	16	0,0%	0,0%
	CCM	6	2	0,0%	0,0%
	TNMV	2	1	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	CNSS	123	58	0,2%	0,1%
	ANAPEC	43	41	0,1%	0,1%
	OFPPT	436	374	0,6%	0,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>602</b>	<b>474</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,7%</b>
MINISTERE DE LA JUSTICE	ISM	1	0	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	MJS	3	6	0,0%	0,0%
	SONARGES	16	4	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	EN	42	23	0,1%	0,0%
	ADS	137	9	0,2%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>32</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,0%</b>
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS	JZN	74	38	0,1%	0,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>38</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>67 756</b>	<b>68 898</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**INVESTISSEMENT DES EEP PAR MINISTERE DE TUTELLE  
PREVISIONS 2012-2013 EN MDH**

ANNEXE 8 - bis

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	INVESTISSEMENT EN MILLIONS DE DHS			
		Prévisions 2012	Estimations 2013	STRUCTURE	
				2012	2013
<b>COUR ROYALE</b>	FMVI ESC				
	FMVI PR	24	24	0,0%	0,0%
	FMVI OSEF	237	237	0,2%	0,2%
	IRCAM	4	4	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>264</b>	<b>264</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>
<b>CHEF DU GOUVERNEMENT</b>	AASLM	555	800	0,5%	0,7%
	ALEM	4 000	4 000	3,3%	3,5%
	ANRT	41	10	0,0%	0,0%
	APDN	230	625	0,2%	0,5%
	APDO	299	300	0,2%	0,3%
	APDS	866	900	0,7%	0,8%
	CC	1	1	0,0%	0,0%
	FDSHII	3	3	0,0%	0,0%
	ISA	0	0	0,0%	0,0%
	MARCHICA MED	350	200	0,3%	0,2%
	ATTALAYOUN	192	200	0,2%	0,2%
	SAPT	468	300	0,4%	0,3%
	STRS	93	98	0,1%	0,1%
	TMSA	1 581	638	1,3%	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>8 679</b>	<b>8 075</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,1%</b>	
<b>MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	AMDI	100	100	0,1%	0,1%
	ANPME	3	3	0,0%	0,0%
	CMPE	307	338	0,3%	0,3%
	OCE	5	2	0,0%	0,0%
	OFEC	2	8	0,0%	0,0%
	BAM	785	785	0,6%	0,7%
	ISCAE	13	13	0,0%	0,0%
	OMPIC	20	25	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 235</b>	<b>1 274</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,1%</b>
<b>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT</b>	ADM	6 917	5 325	5,7%	4,7%
	ANP	875	486	0,7%	0,4%
	CFR	1 975	2 000	1,6%	1,7%
	CNPAC	28	30	0,0%	0,0%
	EHTP	70	70	0,1%	0,1%
	LPEE	50	50	0,0%	0,0%
	ONCF	7 469	9 314	6,1%	8,1%
	ONDA	2 007	2 000	1,7%	1,7%
	SNTL	181	402	0,1%	0,4%
	SODEP	458	724	0,4%	0,6%
	RAM GROUPE	1 570	899	1,3%	0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>21 600</b>	<b>21 300</b>	<b>17,8%</b>	<b>18,6%</b>	
<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME</b>	ADA	34	34	0,0%	0,0%
	ANCFCC	1 624	1 826	1,3%	1,6%
	ANDA	15	25	0,0%	0,0%
	ANDZOA	83	34	0,1%	0,0%
	BIOPHARMA	20	20	0,0%	0,0%
	CAM	291	291	0,2%	0,3%
	CT	101	101	0,1%	0,1%
	EACCE	65	55	0,1%	0,0%
	ENAM	30	30	0,0%	0,0%
	IAV	80	80	0,1%	0,1%
	INRA	101	101	0,1%	0,1%
	INRH	83	30	0,1%	0,0%
	ITPSMGEA	12	12	0,0%	0,0%
	LOARC	6	6	0,0%	0,0%
	ONICL	24	15	0,0%	0,0%
	ONP	484	556	0,4%	0,5%
	ONSSA	294	350	0,2%	0,3%
	ORMVAs	3 096	3 935	2,5%	3,4%
	SONACOS	100	136	0,1%	0,1%
	SOREC	146	342	0,1%	0,3%
SOSIPO	27	16	0,0%	0,0%	
<b>TOTAL</b>	<b>6 714</b>	<b>7 994</b>	<b>5,5%</b>	<b>7,0%</b>	
<b>MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>	GROUPE HAO	7 000	7 700	5,8%	6,7%
	Aus (hors AUC)	216	216	0,2%	0,2%
	IDMAJ SAKAN	349	553	0,3%	0,5%
	SAR	180	180	0,1%	0,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 745</b>	<b>8 649</b>	<b>6,4%</b>	<b>7,6%</b>
<b>MINISTERE DE LA COMMUNICATION</b>	MAP	66	66	0,1%	0,1%
	SNRT	260	260	0,2%	0,2%
	SOREAD	40	24	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>366</b>	<b>351</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>



MINISTERE DE TUTELLE	EEP	INVESTISSEMENT EN MILLIONS DE DHS			
		Prévisions 2012	Estimations 2013	STRUCTURE	
				2012	2013
MINISTERE DE L'INTERIEUR	AAVBR	899	734	0,7%	0,6%
	ADER	3	9	0,0%	0,0%
	AU CASABLANCA	951	951	0,8%	0,8%
	CASA AMENAGEMENT	50	50	0,0%	0,0%
	CASA TRANSPORTS	3 396	950	2,8%	0,8%
	FEC	7	7	0,0%	0,0%
	FMVI OSPSN	5	5	0,0%	0,0%
	REGIES DISTRIBUTION	4 110	2 281	3,4%	2,0%
	REGIES TRANSPORT	41	20	0,0%	0,0%
	RAFC	13	13	0,0%	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>9 476</b>	<b>5 020</b>	<b>7,8%</b>	<b>4,4%</b>	
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	AREFs	4 002	4 000	3,3%	3,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 002</b>	<b>4 000</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,5%</b>
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION DES CADRES	CNESTEN	76	97	0,1%	0,1%
	CNRST	127	127	0,1%	0,1%
	ONOUSC	415	415	0,3%	0,4%
	UNIVERSITES	2 949	2 480	2,4%	2,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 567</b>	<b>3 119</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,7%</b>
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	ABHs	280	241	0,2%	0,2%
	ADEREE	30	30	0,0%	0,0%
	CADETAF	1	1	0,0%	0,0%
	ENIM	30	30	0,0%	0,0%
	FFIEM	0	0	0,0%	0,0%
	GROUPE OCP	24 930	20 420	20,5%	17,9%
	ONE	7 417	9 949	6,1%	8,7%
	ONEP	5 640	5 529	4,6%	4,8%
	ONHYM	279	427	0,2%	0,4%
	SIE	635	150	0,5%	0,1%
	MASEN	1 615	1 000	1,3%	0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>40 857</b>	<b>37 777</b>	<b>33,6%</b>	<b>33,0%</b>	
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	CCG	3	4	0,0%	0,0%
	CDVM	133	120	0,1%	0,1%
	CMR	61	40	0,1%	0,0%
	CDG GROUPE	13 068	12 700	10,7%	11,1%
	OC	153	149	0,1%	0,1%
	SGLN	2	2	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 421</b>	<b>13 015</b>	<b>11,0%</b>	<b>11,4%</b>
MINISTERE DE LA SANTE	ANAM	46	46	0,0%	0,0%
	CHUs	385	300	0,3%	0,3%
	CNOPS	105	105	0,1%	0,1%
	IPM	51	51	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>503</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,4%</b>
MINISTERE DE L'ARTISANAT	CAR	95	100	0,1%	0,1%
	MDA	152	142	0,1%	0,1%
	ODCO	5	5	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>252</b>	<b>247</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>
MINISTERE DU TOURISME	FMDT	730	3	0,6%	0,0%
	ONMT	584	600	0,5%	0,5%
	SMIT	203	128	0,2%	0,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 517</b>	<b>731</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,6%</b>
MINISTERE DE LA CULTURE	ARCHIVES DU MAROC	0	2	0,0%	0,0%
	BNRM	13	13	0,0%	0,0%
	CCM	21	21	0,0%	0,0%
	TNMV	11	11	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	CNSS	178	178	0,1%	0,2%
	ANAPEC	82	82	0,1%	0,1%
	OFFPPT	754	754	0,6%	0,7%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 014</b>	<b>1 014</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,9%</b>
MINISTERE DE LA JUSTICE	ISM	15	15	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	MJS	7	7	0,0%	0,0%
	SONARGES	7	330	0,0%	0,3%
	<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>337</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,3%</b>
MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	EN	167	564	0,1%	0,5%
	ADS	73	73	0,1%	0,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>637</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,6%</b>
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS	JZN	16	15	0,0%	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>121 625</b>	<b>114 383</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

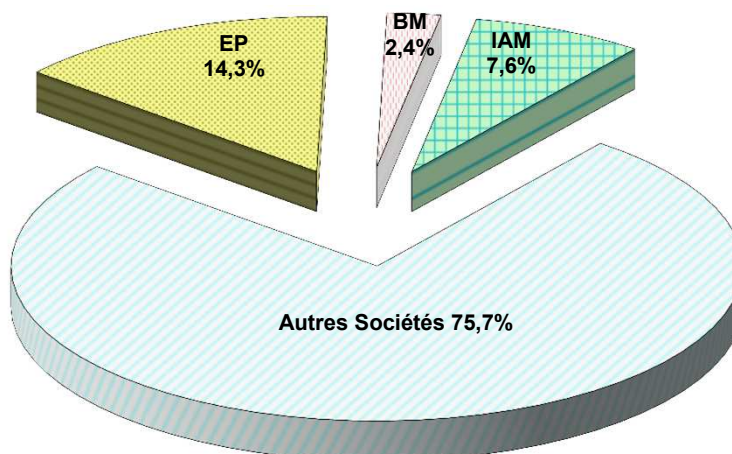
## CONTRIBUTION FISCALE AU TITRE DES EXERCICES 2010 et 2011

## IMPOT SUR LES SOCIETES

EN MILLIONS DE DHS

Dénomination	EXERCICE 2010		EXERCICE 2011	
	Montant	Poids % Total IS National	Montant	Poids % Total IS National
Entreprises Publiques (EP)	4 887	13,1%	5 772	14,3%
Bank Al Maghrib (BM)	1 078	2,9%	955	2,4%
Maroc Telecom (IAM)	3 667	9,9%	3 071	7,6%
<b>Total</b>	<b>9 632</b>	<b>25,9%</b>	<b>9 798</b>	<b>24,3%</b>

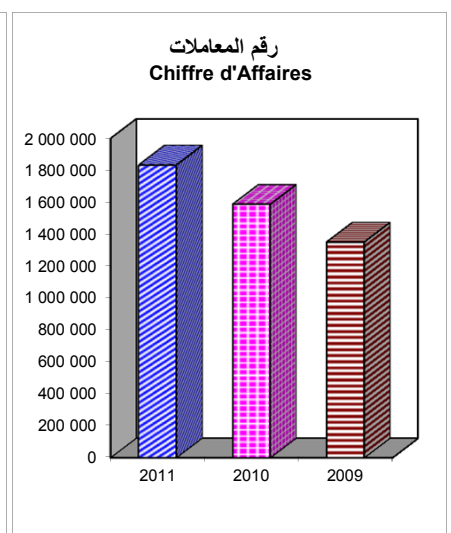
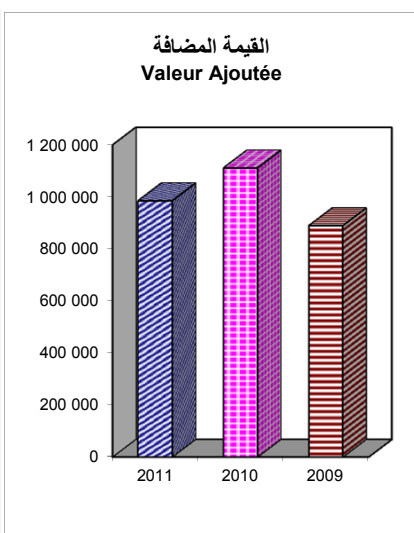
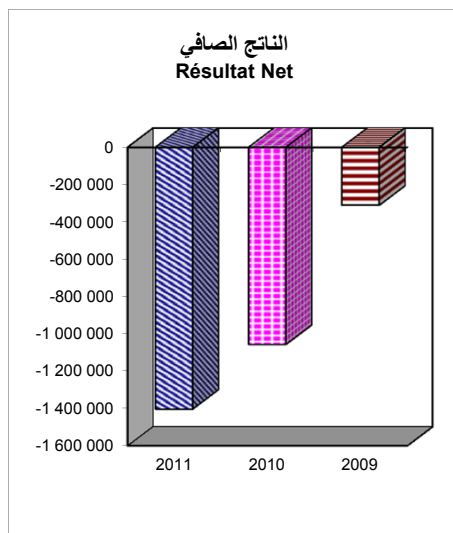
Impôt sur les Sociétés des Entreprises Publiques  
au titre de l'exercice 2011



## FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009 - 2011

SIGLE	ADM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	11.155.629	آلاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique			الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة			
	تجهيز و إستغلال البنية التحتية للنقل الطرقي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98,34%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	55,60%	المباشرة	
	INDIRECTE	42,74%	غير المباشرة	

Milliers DH	2011	2010	2009	بآلاف الدراهم
Effectif	564	569	590	عدد المستخدمين
Charges de personnel	151 115	140 884	133 514	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 000 943	629 127	597 029	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 833 088	1 587 088	1 351 063	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	985 417	1 111 141	889 396	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	10 539	8 530	7 183	الضريبة على الشركات
Résultat net	-1 402 110	-1 056 030	-310 535	الناتج الصافي
CAF	23 328	334 050	298 555	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	43 556 177	38 282 449	30 984 760	مجموع الأصول
Fonds propres	7 114 985	7 377 327	7 283 589	الأموال الذاتية
Dettes de financement	32 039 946	26 728 137	19 536 911	ديون التمويل
Investissements	5 232 000	7 479 000	6 204 000	الإستثمارات

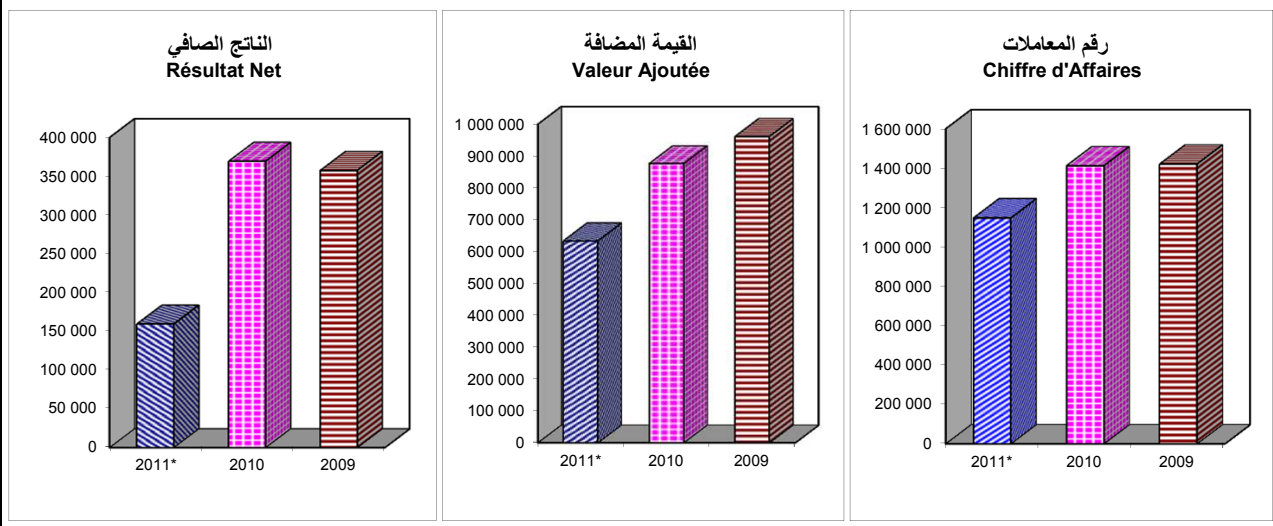


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : RÉALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>BAM</b>			رمز المؤسسة
	بريد المغرب			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>BARID AL MAGHRIB</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>1.191.399</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>26/02/1998</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Société d'Etat</b>			الطبيعة القانونية
	البريد و المصالح البريدية المالية			نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>COURRIER &amp; MESSAGERIE</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2011*	2010	2009	بآلاف الدراهم
Effectif	4 193	7 936	8 074	عدد المستخدمين
Charges de personnel	514 290	866 172	803 335	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 039 649	1 704 191	1 278 150	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 147 371	1 412 486	1 420 760	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	634 100	876 517	961 582	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	89 206	175 411	212 139	الضريبة على الشركات
Résultat net	159 573	369 352	357 684	الناتج الصافي
CAF	325 480	570 151	574 429	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 709 645	35 490 944	33 849 998	مجموع الأصول
Fonds propres	2 037 232	2 077 218	1 886 708	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	296 062	496 037	478 650	الإستثمارات

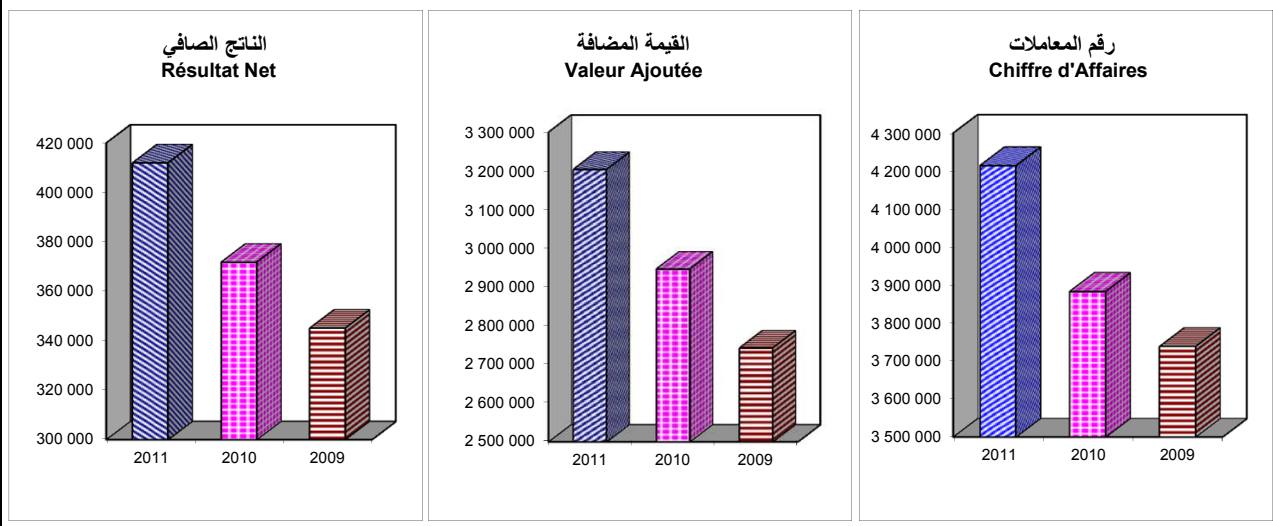
\* Transformé en Société Anonyme en 2011 avec création d'Al Barid Bank



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

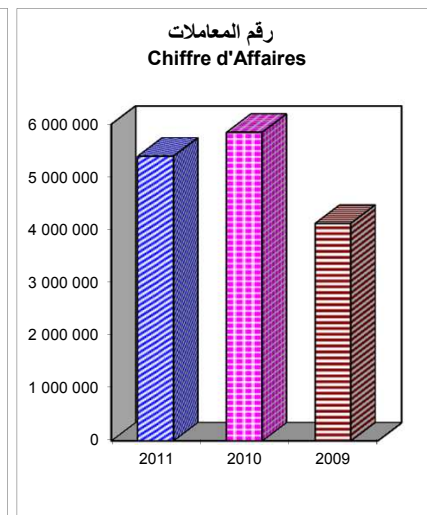
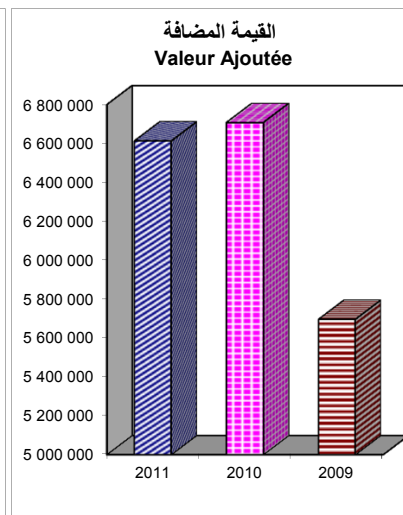
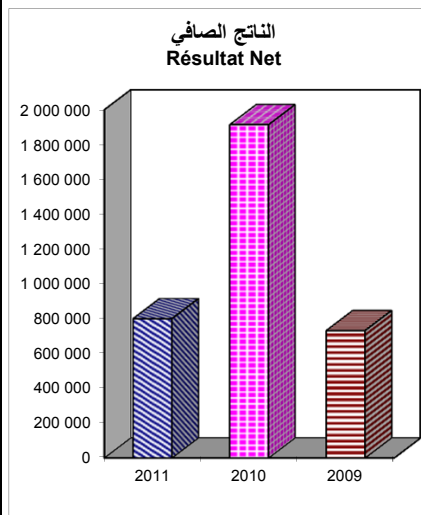
<b>SIGLE</b>	<b>CAM</b>			رمز المؤسسة
	القرض الفلاحي للمغرب			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>CREDIT AGRICOLE DU MAROC</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>3.460.296</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>01/06/2004</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Filiale Publique</b>			الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة			
	مؤسسة بنكية			نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>BANCAIRE</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>87%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>75%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	<b>12%</b>	غير المباشرة	

Milliers DH	2011	2010	2009	بآلاف الدراهم
Effectif	3 377	3 429	3 229	عدد المستخدمين
Charges de personnel	741 937	675 317	624 178	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 105 951	1 005 528	931 538	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 214 600	3 883 438	3 738 661	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 203 933	2 946 741	2 743 017	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	21 719	20 125	18 859	الضريبة على الشركات
Résultat net	412 005	371 821	345 160	الناتج الصافي
CAF	609 446	480 837	458 809	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	69 541 244	68 128 343	65 815 557	مجموع الأصول
Fonds propres	3 451 696	2 962 691	1 606 500	الأموال الذاتية
Dettes de financement	8 723 676	13 124 588	13 585 248	ديون التمويل
Investissements	178 000	238 000	181 000	الإستثمارات



<b>SIGLE</b>	<b>CDG GROUPE</b>			رمز المؤسسة
	صندوق الإيداع و التدبير			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>11.569.289</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>		<b>10/02/1959</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
			مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>BANCAIRE</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية	المساهمات العمومية :
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

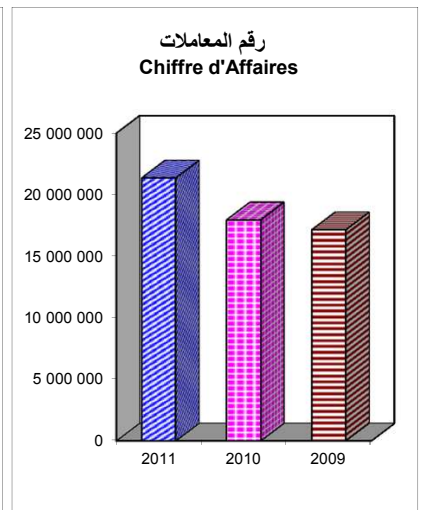
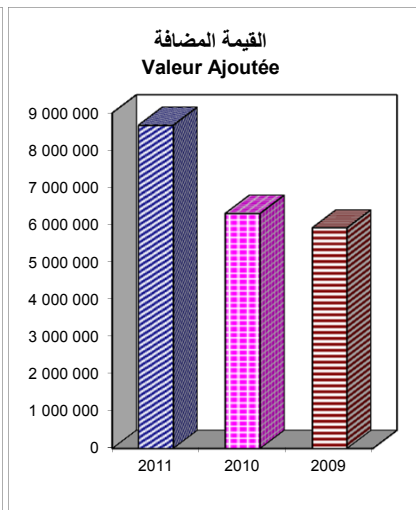
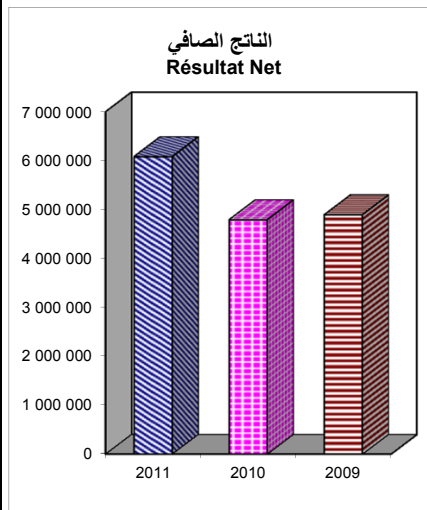
Milliers DH	2011	2010	2009	بالآلاف الدراهم
Effectif	600	600	584	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 527 574	1 448 482	1 310 794	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 940 378	3 162 550	2 455 410	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 394 715	5 846 301	4 123 958	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	6 613 163	6 707 945	5 696 469	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	810 635	858 129	173 506	الضريبة على الشركات
Résultat net	801 152	1 914 157	732 589	الناتج الصافي
CAF	1 371 698	-2 063 687	1 229 569	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	155 541 170	146 234 332	132 650 243	مجموع الأصول
Fonds propres	19 954 962	23 117 332	17 644 459	الأموال الذاتية
Dettes de financement	26 154 304	23 027 725	21 716 747	ديون التمويل
Investissements	8 763 400	5 900 000	4 439 000	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

SIGLE	<b>CNSS</b>		رمز المؤسسة
	الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	<b>CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE</b>		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	ألاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
DATE DE CREATION	27/07/1972		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public مؤسسة عمومية		الطبيعة القانونية
	تدبير نظام الضمان الإجتماعي		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

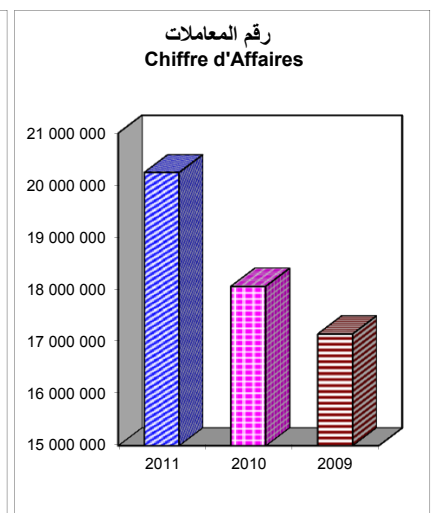
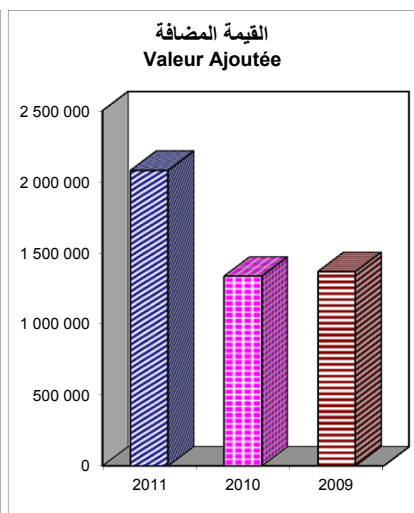
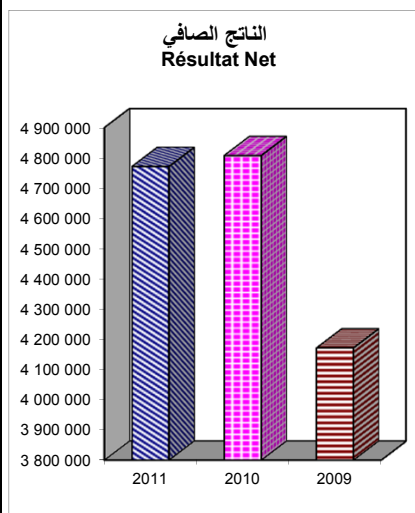
Milliers DH	2011	2010	2009	بألاف الدراهم
Effectif	4 468	4 483	4 368	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 055 628	920 814	905 923	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	15 107 948	12 768 968	12 336 849	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	21 367 076	17 964 451	17 147 802	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	8 666 902	6 301 762	5 913 700	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	6 083 365	4 793 484	4 896 130	الناتج الصافي
CAF	7 686 132	6 074 981	6 699 965	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	70 476 811	61 781 197	56 425 012	مجموع الأصول
Fonds propres	49 370 188	43 289 313	39 685 170	الأموال الذاتية
Dettes de financement	0	0	0	ديون التمويل
Investissements	57 860	122 747	93 000	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>CMR</b>		رمز المؤسسة
	الصندوق المغربي للتقاعد		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>12.018</b>	ألف الدراهم
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>20/11/1996</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2011	2010	2009	بألف الدراهم
Effectif	483	488	486	عدد المستخدمين
Charges de personnel	86 536	73 235	67 746	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	18 264 147	16 825 459	15 774 226	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	20 242 402	18 061 331	17 146 893	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 079 800	1 335 725	1 368 099	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	4 771 111	4 807 303	4 171 187	الناتج الصافي
CAF	5 346 153	4 783 426	4 430 934	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	76 938 367	72 806 792	68 184 359	مجموع الأصول
Fonds propres	75 675 463	70 554 379	65 217 460	الأموال الذاتية
Dettes de financement	272	272	272	ديون التمويل
Investissements	5 442	13 630	19 110	الإستثمارات

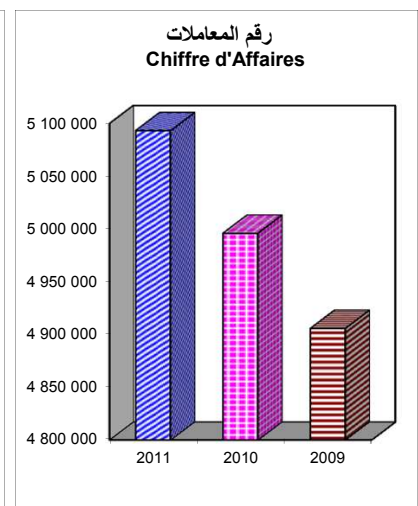
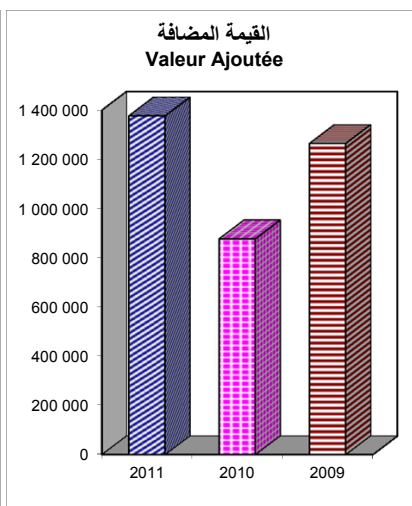
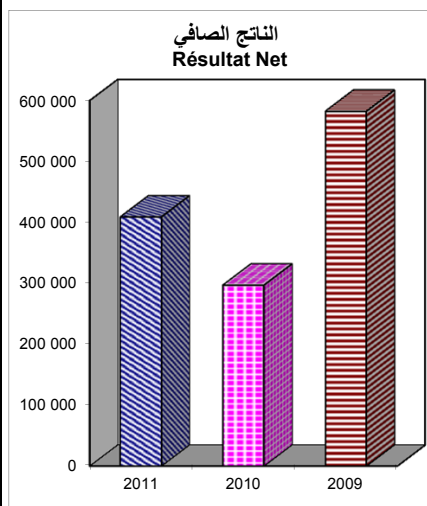




FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>HAO</b>			رمز المؤسسة
	مجموعة العمران للتهيئة			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>2 104 048</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>20/01/2004</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Société d'Etat</b>			الطبيعة القانونية
	التجهيز و السكن			نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>AMENAGEMENT ET HABITAT</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

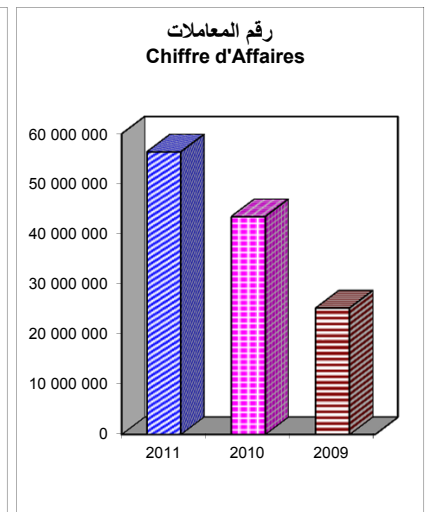
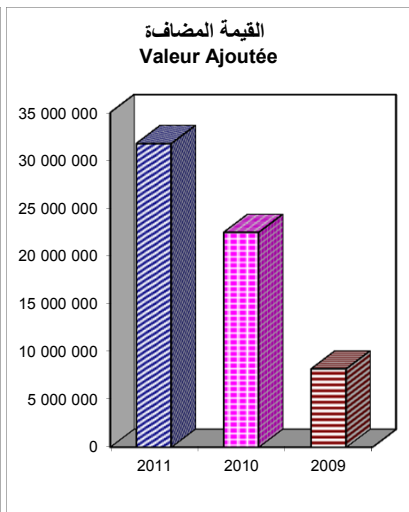
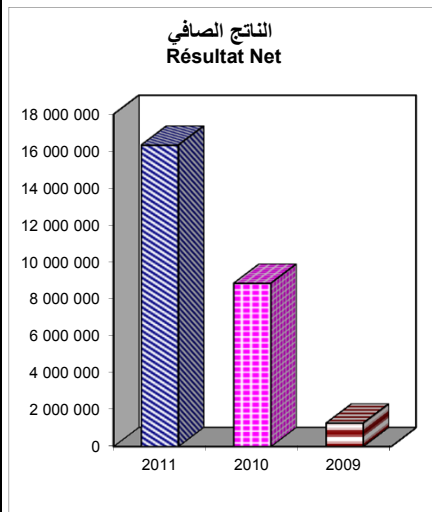
Milliers DH	2011	2010	2009	بآلاف الدراهم
Effectif	1 217	1 247	1 187	عدد المستخدمين
Charges de personnel	408 375	369 529	339 370	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	6 197 529	7 013 099	7 444 112	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 093 172	4 995 977	4 905 854	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 376 588	876 916	1 264 529	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	181 054	141 458	235 028	الضريبة على الشركات
Résultat net	409 174	297 188	582 505	الناتج الصافي
CAF	663 660	309 885	580 115	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	39 599 987	37 097 046	33 998 908	مجموع الأصول
Fonds propres	4 329 785	3 981 636	3 888 573	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 682 675	3 336 413	2 644 159	ديون التمويل
Investissements	6 604 560	7 509 400	8 348 500	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

SIGLE	<b>OCP GROUPE</b>		رمز المؤسسة
	المجمع الشريف للفوسفاط ش م		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	<b>GROUPE OCP SA</b>		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	<b>8.288.000</b>	ألاف الدراهم رأس المال الأجمالي
DATE DE CREATION	<b>01/01/1920</b>		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	<b>Filiale Publique</b>		الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة		
	استخراج و إستغلال مناجم الفوسفاط		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	<b>EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES</b>		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	<b>95,60%</b>	المساهمة العمومية الإجمالية
	DIRECTE	<b>94,12%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>1,48%</b>	غير المباشرة

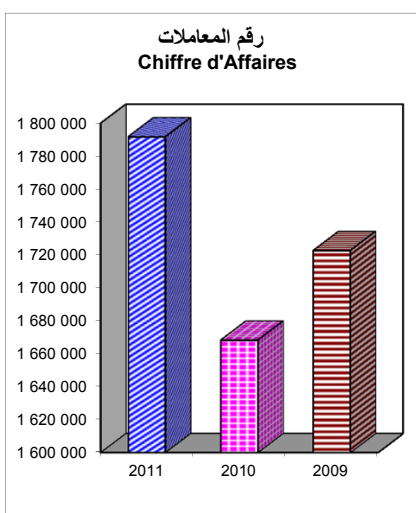
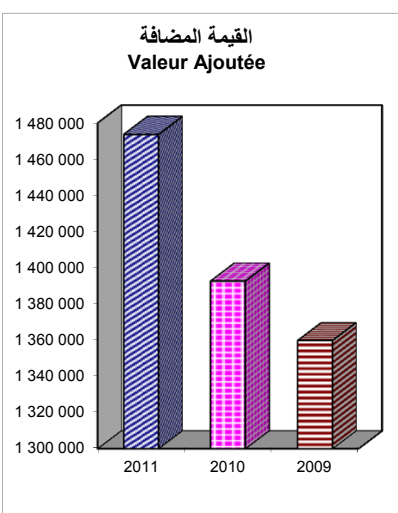
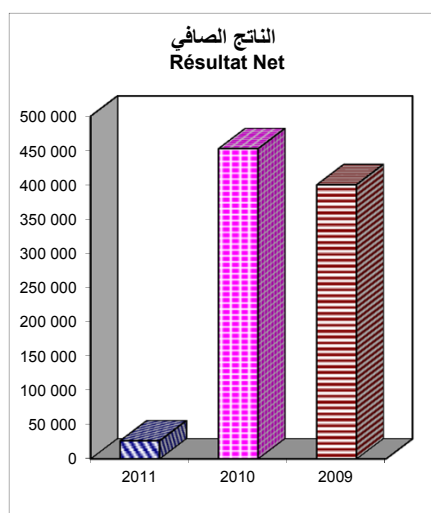
Milliers DH	2011	2010	2009	بألاف الدراهم
Effectif	19 312	19 044	18 396	عدد المستخدمين
Charges de personnel	8 046 000	7 143 000	5 900 000	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	35 007 000	27 872 000	22 008 000	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	56 414 000	43 513 000	25 276 000	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	31 763 000	22 474 000	8 207 000	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	3 098 000	2 002 000	1 235 000	الضريبة على الشركات
Résultat net	16 332 000	8 850 000	1 283 000	الناتج الصافي
CAF	24 993 000	8 668 000	4 591 000	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	75 805 000	63 236 000	51 202 000	مجموع الأصول
Fonds propres	37 059 000	24 361 000	16 767 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	11 743 000	10 387 000	11 564 000	ديون التمويل
Investissements	6 225 000	4 165 000	3 824 000	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : RÉALISATION 2009-2011

SIGLE	<b>OFPPT</b>		رمز المؤسسة
	مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	<b>OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL</b>		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	<b>4.085.712</b>	رأس المال الأجمالي ألاف الدراهم
DATE DE CREATION		<b>01/05/1974</b>	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	مؤسسة عمومية		تنمية التكوين المهني
ACTIVITE	<b>DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	<b>100%</b>	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	الإجمالية
	INDIRECTE	-	المباشرة غير المباشرة

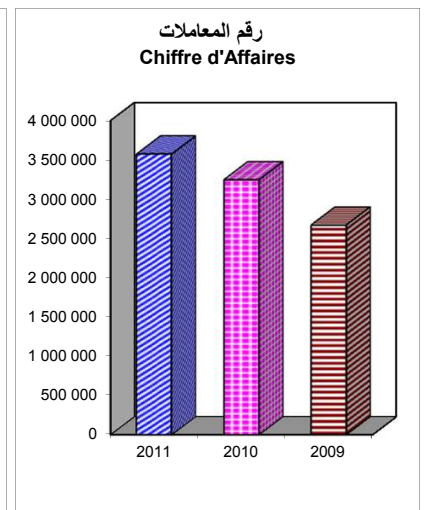
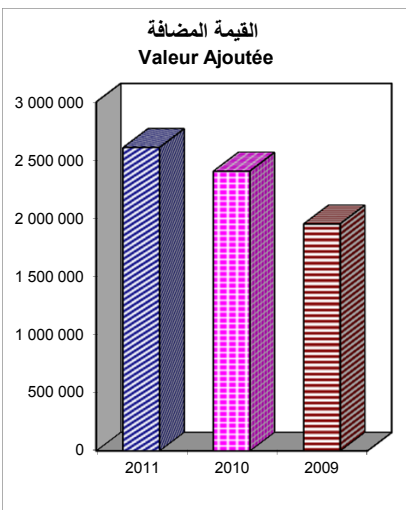
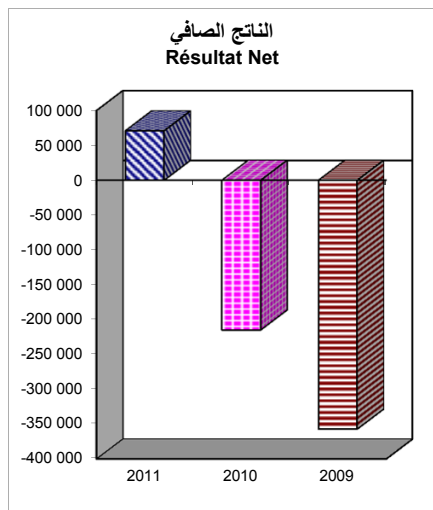
Milliers DH	2011	2010	2009	بألاف الدراهم
Effectif	6 316	5 961	5 780	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 264 770	1 081 841	1 015 039	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 599 797	1 372 140	1 391 452	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 791 808	1 668 367	1 722 767	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 473 621	1 392 648	1 359 759	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	210	2 121	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	26 489	452 481	400 033	الناتج الصافي
CAF	35 599	701 721	585 677	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	4 540 394	4 423 535	3 864 044	مجموع الأصول
Fonds propres	3 259 336	3 223 048	2 765 918	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	374 400	436 000	731 000	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : RÉALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>ONCF</b>			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للسكك الحديدية			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>27.748.598</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>05/08/1963</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
	النقل السككي			نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

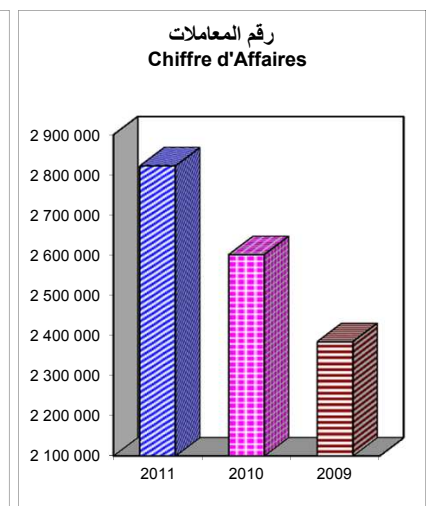
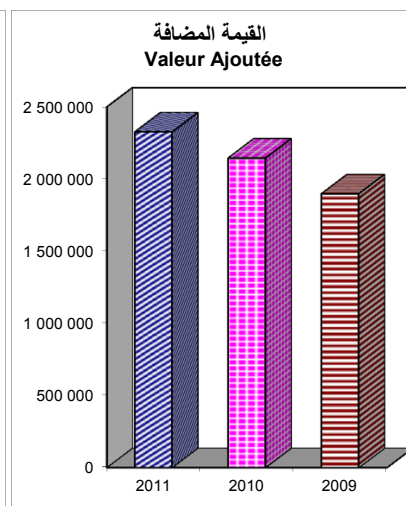
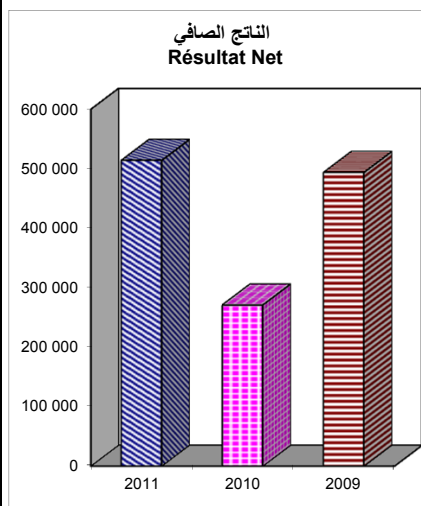
Milliers DH	2011	2010	2009	بآلاف الدراهم
Effectif	8 150	7 784	8 126	عدد المستخدمين
Charges de personnel	918 761	851 119	801 222	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 499 147	2 051 322	1 994 734	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 573 796	3 246 914	2 671 977	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 608 881	2 405 821	1 953 174	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	18 132	16 351	13 410	الضريبة على الشركات
Résultat net	70 904	-214 785	-356 911	الناتج الصافي
CAF	1 218 140	852 335	529 749	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	39 984 318	36 752 239	35 472 001	مجموع الأصول
Fonds propres	18 750 104	17 357 959	16 616 792	الأموال الذاتية
Dettes de financement	16 257 634	15 420 757	14 666 490	ديون التمويل
Investissements	2 401 000	3 397 000	2 627 400	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>ONDA</b>			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للمطارات			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>1.416.662</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>01/01/1980</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>			الطبيعة القانونية
	خدمات مرتبطة بالمطارات			نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>GESTION DES AEROPORTS</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

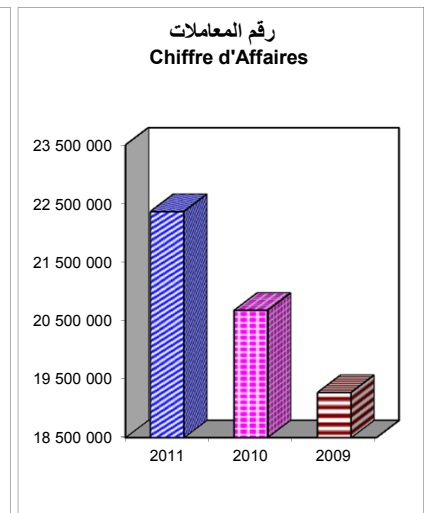
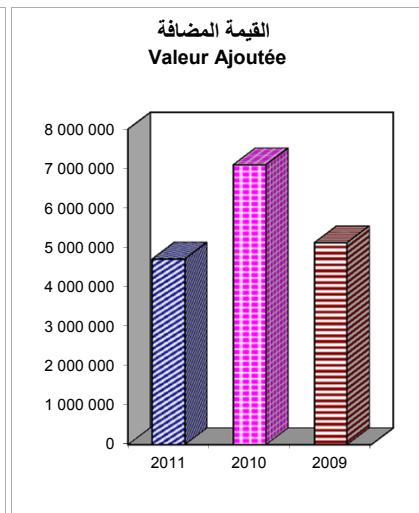
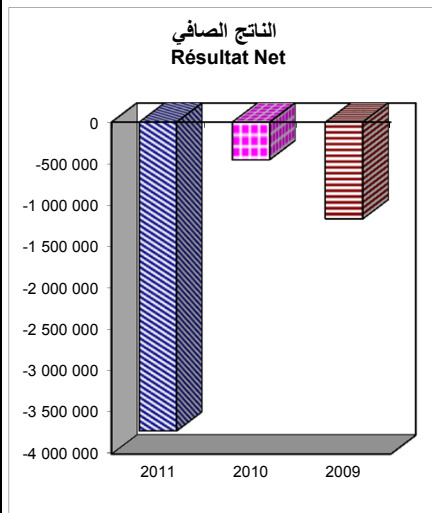
Milliers DH	2011	2010	2009	بآلاف الدراهم
Effectif	2 641	2 636	2 716	عدد المستخدمين
Charges de personnel	573 502	566 941	516 672	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 196 342	1 169 826	1 077 912	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 822 519	2 601 386	2 385 047	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 326 487	2 145 231	1 898 537	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	278 971	246 757	234 767	الضريبة على الشركات
Résultat net	513 897	271 147	493 791	الناتج الصافي
CAF	1 102 094	784 472	838 854	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	11 751 952	11 246 437	9 541 003	مجموع الأصول
Fonds propres	4 998 133	4 499 209	4 202 494	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 849 143	3 951 853	2 144 078	ديون التمويل
Investissements	1 437 356	1 905 000	2 496 000	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>ONE</b>		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للكهرباء		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>19.481.620</b>	ألاف الدراهم رأس المال الأجمالي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>05/08/1963</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	إنتاج و نقل و توزيع الكهرباء		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>-</b>	غير المباشرة

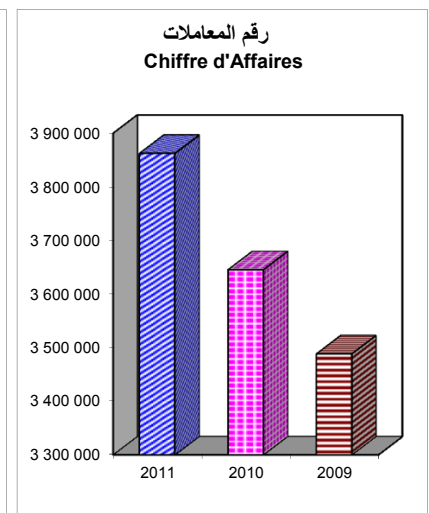
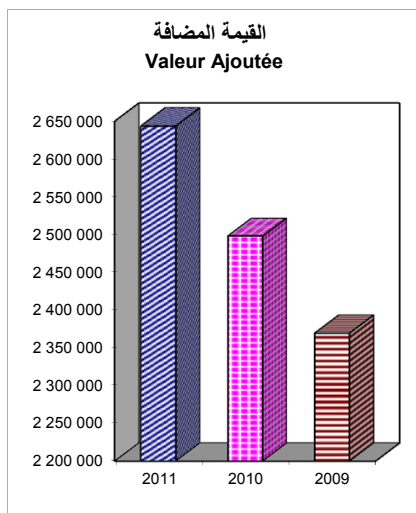
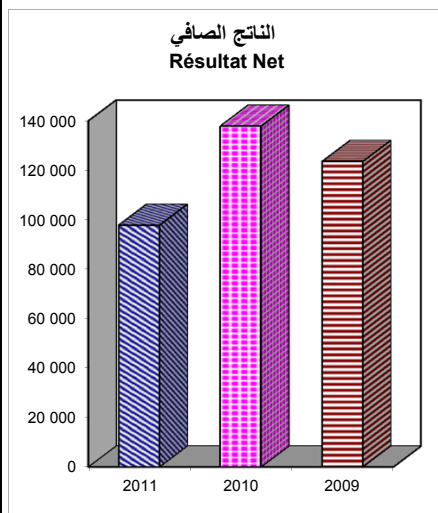
Milliers DH	2011	2010	2009	بألاف الدراهم
Effectif	8 680	8 705	8 722	عدد المستخدمين
Charges de personnel	2 087 664	1 922 081	1 844 770	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	20 061 513	15 872 517	16 295 011	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	22 364 321	20 675 001	19 275 087	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	4 708 425	7 095 570	5 121 315	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	66 770	61 193	59 058	الضريبة على الشركات
Résultat net	-3 718 394	-451 726	-1 164 353	الناتج الصافي
CAF	1 207 003	4 385 851	1 902 032	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	74 296 707	73 245 875	77 437 241	مجموع الأصول
Fonds propres	9 656 234	13 345 471	13 993 281	الأموال الذاتية
Dettes de financement	32 410 751	30 911 840	31 354 623	ديون التمويل
Investissements	5 702 958	3 778 000	6 550 634	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>ONEP</b>		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للماء الصالح للشرب		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>3.877.330</b>	ألف الدراهم
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>03/04/1972</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	إنتاج و توزيع الماء الصالح للشرب		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

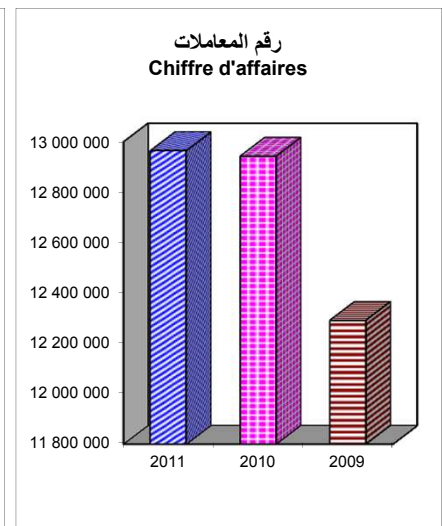
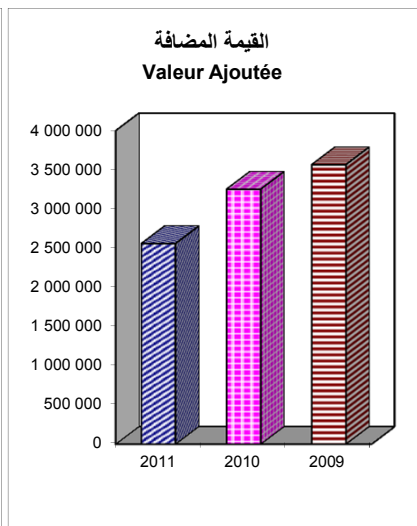
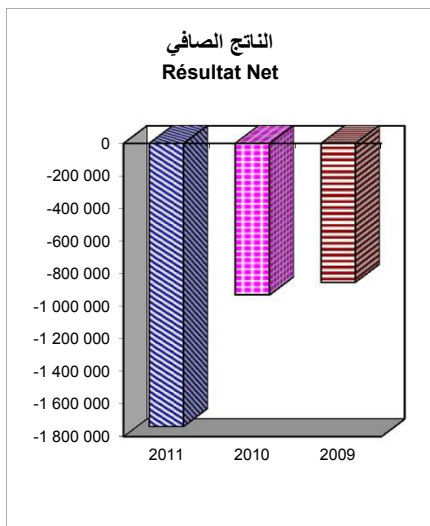
Milliers DH	2011	2010	2009	بالآلاف الدراهم
Effectif	7 515	7 229	7 125	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 133 098	998 905	995 297	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 424 989	2 223 514	2 199 620	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 862 402	3 645 280	3 488 422	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 643 474	2 497 746	2 369 376	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	105 418	89 713	101 148	الضريبة على الشركات
Résultat net	97 843	137 933	123 578	الناتج الصافي
CAF	1 743 652	1 712 255	1 445 292	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	39 395 557	35 748 000	31 121 407	مجموع الأصول
Fonds propres	16 228 545	15 316 674	14 299 450	الأموال الذاتية
Dettes de financement	15 624 699	13 315 970	10 922 997	ديون التمويل
Investissements	3 620 759	4 635 000	3 753 851	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP : REALISATION 2009-2011

<b>SIGLE</b>	<b>RAM</b>		رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للنقل الجوي - الخطوط الملكية المغربية		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN- ROYAL AIR MAROC</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>2.422.393</b>	رأس المال الاجتماعي آلاف الدراهم
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>18/06/1957</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Filiale Publique</b>	شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
<b>ACTIVITE</b>	<b>TRANSPORT AERIEN</b>		نشاط المؤسسة النقل الجوي
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>97,31%</b>	المساهمة العمومية الإجمالية
	DIRECTE	<b>80,80%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>16,51%</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2011	2010	2009	بالآلاف الدراهم
Effectif	3 889	4 374	4 327	عدد المستخدمين
Charges de personnel	2 128 280	2 173 589	2 124 464	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	12 601 398	11 903 377	10 895 506	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	12 964 532	12 942 677	12 292 128	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 558 669	3 252 020	3 566 044	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	66 660	66 404	62 752	الضريبة على الشركات
Résultat net	-1 735 799	-929 183	-850 814	الناتج الصافي
CAF	-767 647	-656 978	418 705	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	17 726 913	17 902 780	16 147 143	مجموع الأصول
Fonds propres	677 312	2 012 702	2 581 482	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 112 194	5 712 140	5 962 844	ديون التمويل
Investissements	466 000	1 021 000	1 415 000	الإستثمارات





INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EEP : REALISATIONS 2009-2011

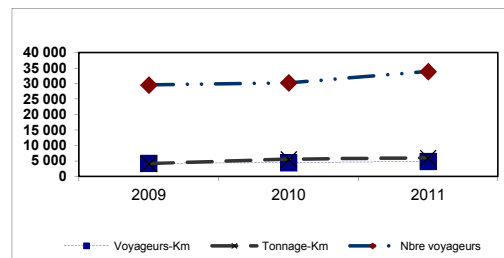
REGIES DE TRANSPORT URBAIN

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
KM parcourus	Million	17	12	12
Nombre voyageurs	Million	85	60	62
Parc total	U	314	235	314
Parc circulant	U	229	192	150



TRANSPORT FERROVIAIRE (ONCF)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Voyageurs-Km	1000	4 189	4 398	4 819
Tonnage-Km	1000	4 111	5 572	5 975
Nbre voyageurs	1000	29 560	30 230	33 900



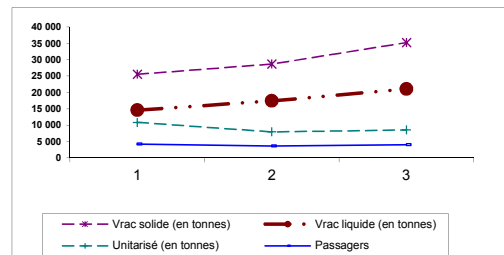
TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (SNTL)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Tonnage transporté	10000	1 628	2 000	1 840
Tonnage kilométrique	Million	729	987	856



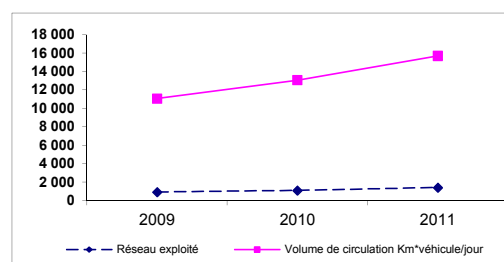
ACTIVITES DES PORTS (ANP)

TRAFIC	UNITE	2009	2010	2011
Vrac solide (en tonnes)	1000	25 500	28 700	35 200
Vrac liquide (en tonnes)	1000	14 600	17 400	21 000
Unitarisé (en tonnes)	1000	10 800	7 900	8 500
Passagers	1000	4 200	3 600	4 035



AUTOROUTES DU MAROC (ADM)

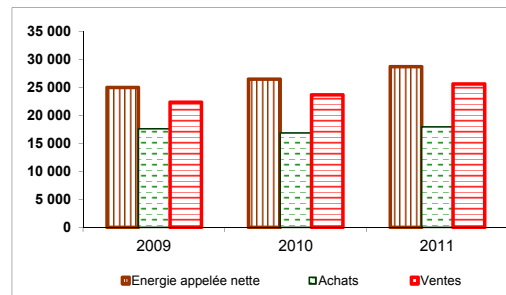
INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Réseau exploité	KM	916	1 096	1 416
Volume de circulation Km*véhicule/jour	1000	11 055	13 068	15 700



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EEP : REALISATIONS 2009-2011

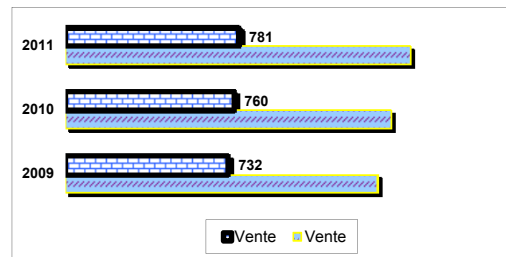
ENERGIE ELECTRIQUE (ONE)

ENERGIE	UNITE	2009	2010	2011
Energie appelée nette	GWH	25 016	26 531	28 752
Achats	GWH	17 629	16 900	17 968
Ventes	GWH	22 384	23 706	25 634



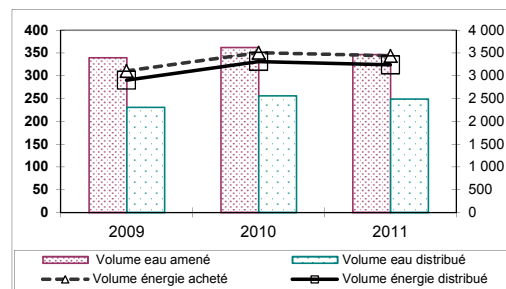
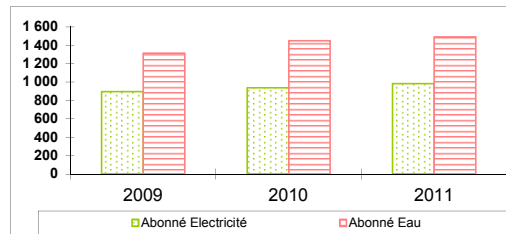
EAU POTABLE (ONEP)

EAU POTABLE	UNITE	2009	2010	2011
Vente	Mm3	732	760	781
Nombre de Clients Eau	1000	1407	1469	1555



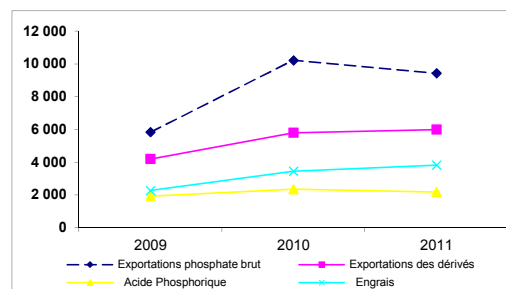
REGIES DE DISTRIBUTION

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Abonné Electricité	1000	898	938	985
Abonné Eau	1000	1 316	1 452	1 492
Volume eau amené	Mm3	340	362	347
* Produit	Mm3	81	80	82
* Acheté	Mm3	159	282	222
Volume eau distribué	Mm3	231	256	249
Volume énergie acheté	Gwh	3 109	3 508	3 435
Volume énergie distribué	Gwh	2 901	3 314	3 239



PHOSPHATE (OCP GROUPE)

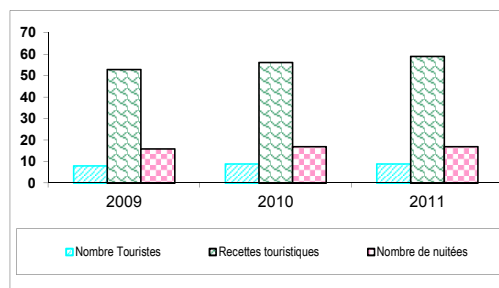
INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Exportations phosphate brut	1000 T	5 825	10 221	9 421
Exportations des dérivés	1000 T	4 185	5 793	5 992
Acide Phosphorique	1000 T	1 919	2 345	2 179
Engrais	1000 T	2 266	3 448	3 813



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EEP : REALISATIONS 2009-2011

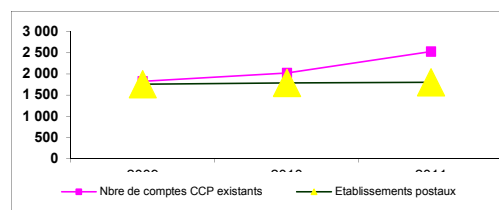
TOURISME (ONMT)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Recettes touristiques	MMDH	53	56	59
Nombre Touristes	Million	8	9	9
Nombre de nuitées	Million	16	17	17



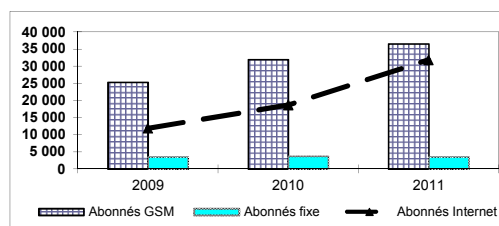
POSTE (BAM)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Nbre de comptes CCP existants	1000	1 826	2 021	2 525
Avoir global CCP des déposants	MDH	13 966	16 159	17 201
Etablissements postaux	U	1 754	1 784	1 800



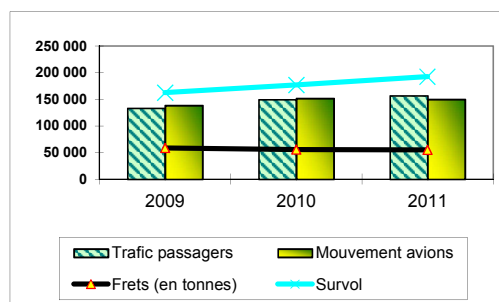
TELECOMMUNICATIONS (ANRT)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Abonnés GSM	1000	25 311	31 982	36 554
Abonnés fixe	1000	3 516	3 749	3 600
Abonnés Internet	100	11 869	18 670	31 820



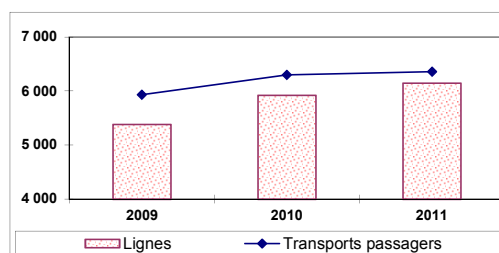
ACTIVITES DES AEROPORTS (ONDA)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Trafic passagers	100	133 500	150 000	156 699
Mouvement avions	10	138 690	151 931	150 110
Frets (en tonnes)	T	58 630	55 574	54 801
Survol	U	162 761	176 859	192 837



TRANSPORT AERIEN (RAM)

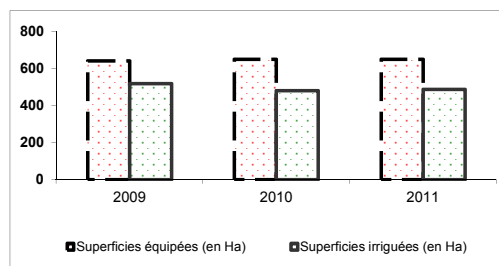
INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Transports passagers	1000	5 930	6 298	6 357
Lignes	1000	5 385	5 921	6 147
* régulières	1000	5 239	5 856	6 079
* supplémentaires	1000	62	65	68
Vols charter	1000	46	329	176



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EEP : REALISATIONS 2009-2011

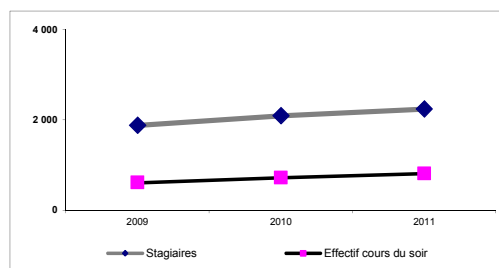
MISE EN VALEUR AGRICOLE (ORMVAs)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Superficies équipées (en Ha)	1000	641	649	649
Superficies irriguées (en Ha)	1000	519	481	487
Volume d'eau lâché (en m3)	Million	2 853	2 639	3 150
Volume d'eau facturé (en m3)	Million	1 965	1 662	1 783



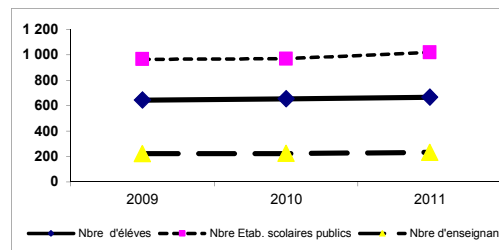
FORMATION PROFESSIONNELLE (OFPT)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Nbre établissement formation	U	297	303	307
Stagiaires	100	1 879	2 095	2 244
Effectif cours du soir	10	612	721	813
Unités mobiles	U	21	22	22



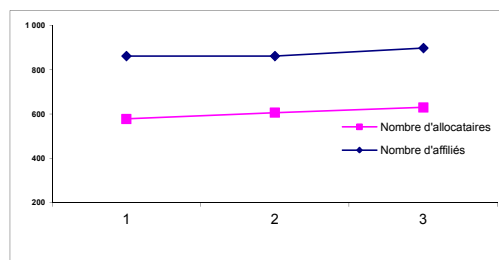
ACADEMIES REGIONALES D'EDUCATION ET DE FORMATION (AREFs)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Nbre de délégations	U	77	82	82
Nbre Etab. scolaires publics	10	966	969	1 021
Nbre d'enseignants	1000	223	224	233
Nbre d'élèves	10000	644	655	667



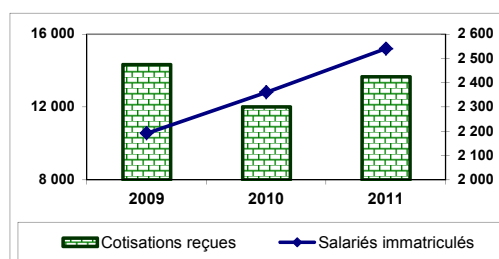
RETRAITE (CMR)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Nombre d'affiliés	1000	863	863	899
Cotisations	MDH	17 147	18 062	20 294
Prestations	MDH	15 779	16 704	18 169
Nombre d'allocataires	1000	578	606	630



SECURITE SOCIALE (CNSS)

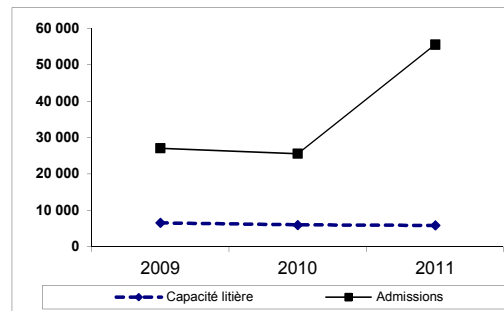
INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Cotisations reçues	MDH	14 329	12 005	13 653
Salariés immatriculés	1000	2 191	2 360	2 540
Prestations servies	MDH	9 166	10 097	10 738



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EEP : REALISATIONS 2009-2011

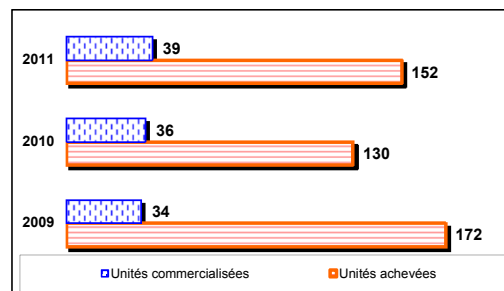
CENTRES HOSPITALIERS

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Capacité litière	U	6 552	5 976	5 843
Admissions	10	27 080	25 571	55 522
Journées d'hospitalisation	1000	1 579	1 607	1 607



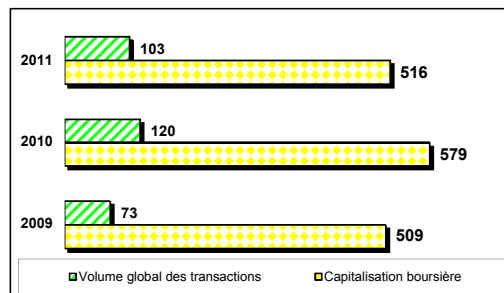
HABITAT (OPH)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Unités achevées	1000	172	130	152
Unités commercialisées	1000	34	36	39



BOURSE (CDVM)

INDICATEURS	UNITE	2009	2010	2011
Capitalisation boursière	MMDH	509	579	516
Volume global des transactions	MMDH	73	120	103



LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 12

CONTRÔLE PREALABLE (222)

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABHs (9)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
AREFs (16)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AUs (26)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAGs (16)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CARs (24)	CHAMBRES D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCISs (28)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHS (4)	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNOPS	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPMs (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIMES
CT	CENTRES DE TRAVAUX
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINERALE
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISA	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVAs (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEEs (11)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFAC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATs (2)	REGIE AUTONOME DE TRANSPORT URBAIN
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (15)	UNIVERSITE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 12

## CONTRÔLE D'ACCOMPAGNEMENT (28)

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>
<b>BAM</b>	BARID AL MAGHRIB
<b>BIOPHARMA</b>	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
<b>CCG</b>	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
<b>CDVM</b>	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
<b>FMDT</b>	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
<b>HAO</b>	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
<b>JZN</b>	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
<b>MARCHICA MED</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
<b>MASEN</b>	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY
<b>MJS</b>	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
<b>ONCF</b>	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
<b>ONEE</b>	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
<b>RADEEMA</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
<b>SAPT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
<b>SAR</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
<b>SEFERIF</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
<b>SGLN</b>	SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE
<b>SIE</b>	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ENERGETIQUES
<b>SMIT</b>	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
<b>SNRT</b>	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION
<b>SNTL</b>	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
<b>SODEA</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>SODEP</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
<b>SOGETA</b>	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
<b>SONACOS</b>	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
<b>SONARGES</b>	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
<b>TM2</b>	TANGER MED 2
<b>TMSA</b>	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

Hors EEP en cours de liquidation

CONTRÔLE CONVENTIONNEL (28)

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>
<b>ADER</b>	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
<b>ADM</b>	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
<b>ATALAYOUN GR</b>	SOCIETE ATALAYOUN GOLF RESORT SA
<b>BAB AL BAHR</b>	BAB AL BAHR
<b>BRG MARINA</b>	BOUREGREG MARINA
<b>CASA AMENAGEMEN</b>	CASABLANCA AMENAGEMENT
<b>CASA TRANSPORTS</b>	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
<b>IDMAJ SAKAN</b>	IDMAJ SAKAN
<b>OCP</b>	OCP SA
<b>RAM</b>	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
<b>SAO AGADIR</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AGADIR
<b>SAO AL BOUGHAZ</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL BOUGHAZ
<b>SAO AL JANOUB</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL JANOUB
<b>SAO BENI MELLAL</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE BENI MELLAL
<b>SAO CASA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CASABLANCA
<b>SAO CHRAFATE</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CHRAFATE
<b>SAO FES</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE FES
<b>SAO LAKHIAYTA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHIAYTA
<b>SAO MARRAKECH</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MARRAKECH
<b>SAO MEKNES</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MEKNES
<b>SAO OUJDA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE OUJDA
<b>SAO RABAT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE RABAT
<b>SAO TAMANSOURT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMANSOURT
<b>SAO TAMESNA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMESNA
<b>SOREAD</b>	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
<b>SOREC</b>	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
<b>SOSIPO</b>	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
<b>STRS</b>	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE

Hors EEP en cours de liquidation



LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

ANNEXE 12

## CONTRÔLE SPECIFIQUE (14)

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>
<b>ADS</b>	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
<b>ALEM</b>	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
<b>ANPME</b>	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
<b>ANRT</b>	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
<b>APDN</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
<b>APDS</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
<b>FEC</b>	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
<b>FDSHII</b>	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
<b>FMVI ESC</b>	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
<b>FMVI OSEF</b>	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
<b>FMVI OPSN</b>	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
<b>FMVI PR</b>	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
<b>FNM</b>	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
<b>IRCAM</b>	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

Hors EEP en cours de liquidation